
JANVIER 2015 :
LA FRANCE ÉTEINT
LES LUMIÈRES
une épiphanie à l'envers

Janvier 2015 :
la France éteint les Lumières

Une épiphanie à l'envers

Florilège composé par Jack Malt

L'INSOMNIAQUE

Le commandement des anciens despotismes était : “Tu ne dois pas.”
Le commandement des totalitaires était : “Tu dois.”
Notre commandement est : “Tu es” [Charlie ?]
Aucun de ceux que nous amenons ici ne se dresse plus jamais contre nous.
George ORWELL, *1984*



« Big Charlie is watching you ! » Ce graffiti est apparu à Dijon dans la nuit du jeudi 5 au vendredi 6 février 2015, en haut de la façade d'un immeuble de 12 étages, 3, rue Ernest-Lory, à proximité du très fréquenté boulevard de l'Université.

Janvier 2015 : la France éteint les Lumières
Une épiphanie à l'envers

Préambule

ENTRE LES 7 ET 9 JANVIER 2015, les attaques contre *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher ont fait vingt morts… et des millions d'hébétés. Ce qui va marquer les jours qui suivent, c'est la *sidération* * générale. Entretenue et amplifiée par des journalistes et autres « experts » médiatiques, exploitée par des politiciens d'autant plus prompts à jouer sur l'émotion populaire qu'ils se savent discrédités et méprisés, cette sidération a considérablement accru la confusion des consciences, en ces temps où « rien n'est vrai » et où tous les coups sont permis au grand jeu des manipulations. Si nombre d'informations se sont dégonflées aussi vite qu'elles se sont répandues, leur mise en spectacle anxiogène a permis de légitimer les mesures liberticides que l'État s'est empressé d'instaurer. Face au terrorisme, place au gouvernement de la peur. C'est en ce sens que l'on pourrait parler d'un « 11-Septembre français ». La mise en scène cathartique de l'attentat contre le World Trade Center avait eu ici des conséquences bien moins extrêmes qu'aux États-Unis en matière de flicage de la société et de militarisation de l'espace public. Mais l'État français rattrape rapidement ce « retard », par l'entretien d'un état

de guerre permanent et la désignation d'un « ennemi intérieur », avec comme corollaire une exclusion « ethnique » et sociale aggravée. Par un rigoureux exercice de double-pensée, tout droit sorti de *1984*, les publicitaires de « notre solide démocratie, rempart contre la barbarie » présentent effrontément des mesures inquisitoriales comme nécessaires à la défense de « nos libertés » et de « nos valeurs » – concepts toujours plus creux et illusoires. Cette compilation de réactions révélatrices, apparues dans la presse ou sur internet les « jours d'après », contribuera, nous l'espérons, à un salutaire retour à la raison dans ce pays qui, face aux obscurantismes, a éteint les Lumières dont nos dirigeants se réclament… Mais nous ont-elles jamais éclairés ?

* Au sens propre du mot : « État d'anéantissement subit, produit par certaines maladies qui semblent frapper les organes avec la promptitude de l'éclair ou de la foudre. »

Selon ce que je connais de l'histoire, je vois que l'humanité ne saurait se passer de boucs émissaires.
Je crois qu'ils ont été de tout temps une institution indispensable.
Arthur KOESTLER

DEPUIS DES MILLÉNAIRES, suivant le principe du bouc émissaire qui cimente une communauté contre un ennemi commun, les sociétés ont trouvé ou ont su s'inventer un ennemi contre lequel se rassembler. Pour nous, les Occidentaux, et pour n'évoquer que la période contemporaine, après la Seconde Guerre mondiale, l'ennemi a longtemps été le « Rouge », incarné par l'URSS. Le monde avait ainsi été grossièrement divisé en deux suivant un axe est-ouest. Il est assez remarquable de constater que, dès la chute du Mur, le nouvel ennemi de l'Occident s'est cristallisé à une vitesse supersonique (celle d'un F-16 ou d'un missile) suivant un axe nord-sud exactement perpendiculaire : désormais, l'ennemi se trouvait au sud, c'est-à-dire au Moyen-Orient, en Afrique, avec très vite des connotations ethniques et religieuses aussi intenses que simplificatrices, l'ennemi prenant tout autant les traits de l'Arabe, du Noir, du basané, que du musulman.

Les prémices de la fabrication de ce nouvel ennemi du genre humain dataient d'avant la fin de la guerre froide : les suites de la révolution iranienne fixaient déjà un vocabulaire de diabolisation mutuelle qu'on n'a pas fini d'entendre, du « Grand Satan » à l'« axe du mal ». Saddam Hussein allait alors servir de pion dans le grand jeu américain, qui le lança en 1980 à l'assaut de l'Iran. Puis en 1990, moins d'un an après la chute du Mur, Saddam envahissait le Koweït, offrant ainsi aux États-Unis le prétexte de la première guerre du Golfe. Une guerre en « mondotélévision » relayant une propagande planétaire qui relégua en un rien de temps les « Rouges » au rang de souvenir nostalgique. Dix ans plus tard, le 11 septembre 2001 – et surtout ses suites hallucinantes, l'empreinte que sa très efficace gestion a laissée sur le monde – instituait solidement ce changement d'axe : nous vivons depuis dans ce monde-là.

Cette division artificielle (et si « orwellienne », les amis d'à peine hier devenant les ennemis d'aujourd'hui et vice versa) existe autant au niveau international qu'aux niveaux nationaux. Ainsi, en France, alors qu'à une époque précédente l'État et son appareil de propagande diabolisaient l'ennemi en l'accusant d'être « rouge » (ou « gauchiste », « anarchiste », etc.), on a vu ce discours s'adapter à cette nouvelle donne. Cet « ajustement » d'avenir ne pouvait venir que de la gauche, Parti « socialiste » et Parti « communiste » de concert, qui pouvait certes plus difficilement que la droite utiliser ces catégories comme repoussoir. Dès 1984, les grévistes de Talbot à Poissy avaient été dénigrés par le Premier ministre Mauroy, qui les prétendait manipulés par les « intégristes » (ce à quoi ces grévistes avaient répondu : « Nous, intégristes ? Donnez-nous du whisky ! »). Dans les années qui suivirent, sous couvert de « défense de la laïcité », gauche et droite confondues ont exploité à fond cette « nouvelle » grille de pseudo-analyse – de démonisation, surtout. Un summum a été atteint lors de la vague d'émeutes de 2005 : désormais, ces mêmes protagonistes des mêmes lieux (les banlieues, les cités), qui exprimaient la même révolte que les générations précédentes, étaient traités d'« intégristes », de « salafistes », ou plus trivialement de « sales Arabes » ou de « sales Nègres » dans les bistrots, la presse de caniveau ou sur des réseaux dits « sociaux ».

La désignation du « terroriste » et de l'« islamiste » comme le nouvel ennemi relève d'abord de la propagande, c'est surtout une fiction à usage interne pour le camp occidental et ses États nationaux*. Dans la réalité, les liens entre classes dirigeantes de tous les continents sont étroits, mondialisation du business oblige. Cette insinuation de la propagande à la méfiance de l'autre n'est destinée qu'à « ceux d'en bas ». Tandis que ces mes-

sieurs et dames de la haute, de toutes couleurs et tous pays (façon Benetton, eux ne sont pas racistes ni sexistes ou savent le dissimuler – quoique pas toujours – sous leur vernis social) multiplient les bénéfices en s'échangeant marchés, combines et pots de vin, tout en exploitant le labeur de leur peuple (ou même d'un autre). Celui-ci est incité à considérer l'étranger comme responsable de tous ses maux. Diviser pour mieux régner reste une règle première de toute domination, la guerre de tous contre tous renforce nos maîtres.

* Quant à l'écart entre la réalité du terrorisme et sa représentation, c'est le président des États-Unis lui-même qui a lâché le morceau : « Quand vous regardez le nombre d'Américains tués depuis le 11-Septembre par le terrorisme, c'est moins de 100. Si vous regardez le nombre de gens qui ont été tués par la violence due aux armes à feu, ça va chercher dans les dizaines de milliers… » (Barack Obama, suite à une énième fusillade, cette fois dans un cinéma de Louisiane. BBC. 24-07-15)

> C'était partout, dans le monde entier, des centaines ou des milliers de millions de gens s'ignorant les uns les autres, séparés par des murs de haine et de mensonges, et cependant presque exactement les mêmes, des gens qui n'avaient jamais appris à penser, mais qui emmagasinaient dans leurs cœurs, leurs ventres et leurs muscles, la force qui, un jour, bouleverserait le monde.
>
> George ORWELL, *1984*

« LE RISQUE DE FRACTURE » : voilà ce que titrait *Le Parisien* du 15 janvier 2015. Mais quel risque ? Au contraire, c'est une véritable aubaine que cet événement si facile à gérer pour ces gens, qui s'y entraînaient depuis vingt-cinq ans : le pouvoir n'allait pas rater cette occasion extraordinaire de fixer, figer sur le terrain ethnique et religieux la fracture réelle, c'est-à-dire la fracture sociale. Et l'on peut être certain qu'aux prochaines émeutes ce discours propagandiste – déjà rodé en 2005 et peaufiné à l'heure d'aujourd'hui – sera plus massif et caricatural encore.
Il est vrai que, face à la ségrégation sociale vécue, nombre des gens concernés, des banlieues ou d'ailleurs, peuvent chercher refuge dans la communauté de l'islam, s'investir dans ce qui semble à certains une alternative, un idéal, allant parfois jusqu'à s'identifier au jihad. Bien sûr d'abord influencés par leurs propres racines, ou encore par simple posture « radicale » ou nihiliste, mais aussi par effet boomerang : car c'est d'abord par ce biais que les curetons laïcards les stigmatisent. Mais ce « retour du religieux » ne concerne pas que l'islam (voir l'essor du bouddhisme ou des Églises évangélistes, y compris en Europe). Et après tout, l'idéal religieux – qui fut porté ici par l'Église, à l'ombre de laquelle nous vivions encore il y a un siècle, et dont l'État n'a fait que prendre la suite –, s'il n'était pas tout aussi dévoyé et illusoire que celui d'une société qui ne réalise jamais ses promesses d'abondance, ne serait-il pas plus respectable que les « valeurs » portées par la société capitaliste et résumées par l'argent ?
Ce « retour de Dieu » est malheureusement pour le camp des pauvres une évolution de plus en plus courante chez nombre de « jeunes ». Mais ne les y pousse-t-on pas ? N'est-ce pas le rêve secret du pouvoir que les insatisfaits de son système ignominieux – de plus en plus inégalitaire, injuste, frelaté, mortifère – se détournent des voies sociales et communautaires (quand les combats se mènent à partir de ce qui subsiste d'intérêts communs liés au salariat ou au territoire) pour emprunter la voie d'une autre guerre, celle du jihadisme ? Quelle aubaine pour l'État quand les exploités, l'immense majorité de la population, se divisent, se déchirent, plutôt que de se rassembler contre ce 1 % de possédants qui gouvernent les 99 % restants !

[Le monde à l'envers] Rappelons que d'après la confédération d'ONG OXFAM, en 2014, les 1 % les plus riches détenaient 48 % des richesses mondiales, laissant 52 % aux 99 % restants. La quasi-totalité de ces 52 % est aux mains des 20 % les plus riches. Au final, 80 % de la population mondiale doit se contenter de 5,5 % des richesses. Et OXFAM a calculé que, l'an prochain, le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépassera celui des autres 99 %. Le nombre des ultrariches, 2 325 au niveau mondial, a ainsi augmenté de 7 % par rapport au comptage de 2013, d'après un communiqué rédigé par la banque suisse UBS.* Alors quelle « crise » ? N'oublions jamais que « nous » sommes 99 % et qu'« ils » ne sont que 1 % : ces chiffres, témoins de notre faiblesse, reflètent aussi une évidente possibilité de renversement.

*** Les riches sont plus nombreux, en France, et ils sont même de plus en plus riches.** Ainsi, entre 2013 et 2014, le nombre d'assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est passé de 312 406 à 331 010, soit une progression de 6 %. Dans le même temps, la valeur totale des patrimoines déclarés a bondi de 10 %, atteignant 476,28 milliards d'euros en 2014 contre 433,47 milliards l'année précédente. Les valeurs immobilières ont crû de 8,2 % et les valeurs mobilières de 10,8 %. Alors que, dans le même temps, la croissance du produit intérieur brut (PIB) se languissait à un morne 0,4 %.
Deux facteurs principaux concourent à cette fulgurante progression : une hausse de l'ordre de 20 % du CAC 40 sur l'année, qui a dopé les revenus boursiers, et les résultats obtenus par le service de régularisation des avoirs non déclarés détenus à l'étranger.
(*Le Monde*. 13-08-15)

QUELQUES JOURS APRÈS LE 7 JANVIER, « Quartiers libres », un « collectif de militant-e-s de quartiers, de journalistes, d'universitaires qui tou-te-s vivent, travaillent ou militent en banlieue » publiaient un texte dont voici un extrait : « Sur cet acte, complotisme et islamophobie vont prospérer. L'attaque contre *Charlie Hebdo* permet la prise en otage de millions de personnes de confession musulmane en France et en Europe. Les seuls gagnants de cette attaque sont les réactionnaires de tous bords : islamophobes et islamistes. Les tenants du repli sur soi se frottent les mains […] La population vivant en France se retrouve coincée dans ce contexte de crise économique entre l'enclume néolibérale qui ne donne pas de solution autre qu'individuelle et le marteau réactionnaire qui met les origines culturelles ou biologiques des classes populaires en compétition. La seule chose à faire est de tenir la ligne qui permette de nous sortir de ce piège : se battre collectivement pour la justice économique et sociale. Pris entre le marteau des islamistes et l'enclume du néo-libéralisme, nous devons stopper le forgeron. »

***

Avertissement

Nous avons utilisé de nombreux sites d'informations, des blogs, ainsi que la presse papier et ses sites internet (une liste des sources se trouve à la fin, page 186). Les médias ayant souvent repris les mêmes informations, la plupart du temps de l'AFP, nous ne précisons pas toujours de quelle source particulière provient chaque extrait. Seuls les intertitres et les passages entre crochets sont de notre cru, de même que l'organisation chronologique et thématique des extraits et citations.

Ce florilège est la version plus étoffée d'un livre paru chez L'insomniaque.

Janvier 2015 : la France éteint les Lumières
Une épiphanie à l'envers



Frontispice de l'édition originale du *Léviathan,* de Thomas Hobbes, gravé par Abraham Bosse (1651).

Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit, il n'est pas digne de l'être.
Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants.
VOLTAIRE, *Lettre à Damilaville*

Nous allons vous presser jusqu'à ce que vous soyez vide, puis nous vous emplirons de nous-mêmes.
George ORWELL, *1984*

Seule une crise – réelle ou perçue comme telle – produit un vrai changement.
Quand cette crise survient, les actions qui sont prises dépendent des idées qui traînent.
C'est, je crois, notre fonction de base : développer des alternatives aux politiques existantes,
les maintenir en vie et disponibles jusqu'à ce que ce qui était politiquement impossible
devienne politiquement inévitable.
Milton FRIEDMAN

« Il y a une sédimentation de chocs. Le 11 janvier a été un choc positif, qui peut être le terreau de 2017 et, avant cela, des régionales. Cela passe par : la gauche a-t-elle quelque chose à dire à la France, à l'Europe et au monde ? » (Manuel Valls. *Libération*. 05-08-15.)

Un « 11-Septembre français » ?

« Les médias ont fait une montagne de nos dessins alors qu'au regard du monde on est un putain de fanzine, un petit fanzine de lycéen. Ce fanzine est devenu un symbole national et international, mais ce sont des gens qui ont été assassinés, pas la liberté d'expression ! Des gens qui faisaient des petits dessins dans leur coin. […] Au final, la charge symbolique actuelle est tout ce contre quoi *Charlie* a toujours travaillé : détruire les symboles, faire tomber les tabous, mettre à plat les fantasmes. C'est formidable que les gens nous soutiennent mais on est dans un contresens de ce que sont les dessins de *Charlie*. […] Charb estimait qu'on pouvait continuer à faire tomber les tabous et les symboles. Sauf qu'aujourd'hui, nous sommes le symbole. Comment détruire un symbole qui est soi-même ? » (Luz)

« LE 11-SEPTEMBRE FRANÇAIS » Il est rare que *Le Monde* s'autorise l'emploi de capitales dans son titre de une. C'est pourtant toutes majuscules dehors que le quotidien du soir [daté du 9 janvier] a établi la comparaison entre le 7 janvier 2015 (la prise d'otages de Vincennes n'avait pas encore eu lieu) et le 11 septembre 2001. Le parallèle est largement repris, d'Éric Zemmour à Michel Onfray, en passant par le dessinateur belge Philippe Geluck. La presse américaine utilise aussi volontiers l'expression « France's 9/11 » (« 11-Septembre français »). De fait, les images de sympathie venues de l'étranger rappellent l'élan de solidarité qui avait suivi la destruction des tours du World Trade Center. (Rue89. 10-01-15)



[Pourquoi solenniser cette date, si ce n'est pour bien marquer qu'il y aura un avant et un après, si ce n'est surtout pour en profiter afin d'avancer ses idées pour *l'après* : des lois d'exception pour les uns, de nouvelles façons de penser le monde pour d'autres (ou les deux à la fois). L'historien Pascal Ory a renommé les attaques contre *Charlie* et l'Hyper Cacher « Janvier 15 » (« sur le modèle de "Mai 68" », précise-t-il). Curieux « historien », si pressé de faire rentrer ces événements dans l'histoire – dans *son* histoire. Où veut-il en venir, lui qui estime : « Le jihadiste standard ressemble beaucoup à l'anarchiste standard de la fin du XIX[e] siècle, façon Ravachol ou Auguste Vaillant, mais ça, à gauche, peu osent le penser. » (*Libération*. 20-03-15) Le bilan humain et général de ces attaques de janvier n'a rien à voir avec le 11-Septembre, mais sa spectacularisation le transforme en symbole et ceux qui le renforcent ouvrent le champ au discours sécuritaire – et surtout aux mesures bien réelles qui l'accompagnent.]



« Je suis Charlie », « Nous sommes Charlie »… Tout est Charlie ?

« Dès ses premiers moments, la diffusion comme traînée de poudre du “Je suis Charlie” a fait irrésistiblement penser au “Nous sommes tous américains” du journal *Le Monde* du 12 septembre 2001. Il n'a pas fallu une demi-journée pour que cette réminiscence se confirme, et c'est *Libération* qui s'est chargé de faire passer le mot d'ordre à la première personne du pluriel : “Nous sommes tous Charlie” – bienvenue dans le monde de l'unanimité décrétée, et malheur aux réfractaires. » (Frédéric Lordon)

Ce slogan imaginé par le graphiste Joachim Roncin juste après l'attentat s'est développé comme un virus (au sens propre aussi, sous la forme d'un malware sur internet). Il va de pair avec le hashtag #jesuisCharlie sur Twitter (utilisé 619 000 fois entre 11 heures et 20 heures le 7 janvier, c'est le hashtag le plus twitté au monde en si peu de temps). Il est aussi décliné sous forme d'autocollants, pancartes, affiches, etc., et devient l'un des plus populaires de l'histoire du réseau social Twitter, avec 5 044 740 twitts publiés durant les trois jours d'attentats, du 7 au 9 janvier 2015.

Sur internet, la société française de conseil Coactiveteam a indiqué avoir « pris l'initiative de déposer » l'adresse « jesuisCharlie.fr. », qu'elle a ensuite mise « à disposition de *Charlie Hebdo* via son avocat ».

[Le NASDAQ est Charlie. On aura vu des « Je suis Charlie » absolument partout les jours suivant le 7 janvier, depuis les badges et pancartes portés par des individus anonymes ou célèbres jusqu'aux lieux les plus renommés. « Paris est Charlie » projeté en lettres lumineuses sur le fronton de l'Arc de triomphe les 9 et 10 janvier (tandis que le 8 la tour Eiffel était « éteinte en signe de deuil ») ou « Nous sommes tous Charlie » inscrit en français et en arabe sur la façade de l'Institut du monde arabe. On a vu ce logo dans les lieux les plus communs, voire incongrus (jusque sur les tickets de caisse de la cantine du journal *L'Équipe* !) : sur les vitrines des commerces, des agences immobilières ou notariales, en graffiti dans les WC des bistrots, sur les panneaux lumineux d'information des villes et ceux des autoroutes (la Société des autoroutes Paris-Normandie affiche dès le 8 janvier « Nous sommes Charlie », vite suivie par Vinci sur ses signalétiques autoroutières : « Nous sommes tous Charlie »). La SNCF a fait de même sur les panneaux d'information de ses gares et de ses trains (initiative reprise dans les trains anglais). Et jusqu'à New York, à Times Square, sur la façade du NASDAQ !]



Deux jours après l'attentat, *Charlie Hebdo* est fait « citoyen d'honneur de la ville de Paris » à l'unanimité du Conseil de la ville réuni en conseil extraordinaire. Paris a remplacé l'intégralité des panneaux publicitaires situés sur l'itinéraire du cortège de la marche républicaine du 11 janvier 2015 par des affiches noires « Je suis Charlie ». D'autres villes ont repris cette initiative.



Le lendemain de l'attentat, Jean-Pierre Tallieu, maire de La Tremblade, près de Royan (Charente-Maritime), prend l'initiative de baptiser une place publique « Je suis Charlie ». Une plaque provisoire est inaugurée le 10 janvier, qui sera bientôt remplacée par une signalétique pérenne.

Au lendemain de l'attaque, le Sénat adopte à l'unanimité l'« amendement Charb ». C'est le Parti communiste qui a remis au vote cet amendement, refusé en décembre 2014, visant à favoriser fiscalement (grâce à des réductions d'impôt) ceux qui investissent dans la presse.

La Poste est Charlie : elle a offert toute une année d'affranchissement au journal.

Prénom « Charlie » : pic d'attribution à Paris. Dix jours après les attentats, davantage de parents parisiens ont choisi Charlie en 2e ou 3e prénom pour leur enfant « afin de rendre hommage à la liberté d'expression ». Une vingtaine de petits Charlie ont été recensés dans toute la France depuis le 7 janvier, le prénom étant donné en première, deuxième ou troisième position (et même repris à l'étranger). François Bonifaix, psychanalyste et auteur du *Traumatisme du prénom*, voit dans cette subite hausse « une volonté des parents de marquer, de participer à l'histoire ». « Appeler son enfant Charlie, c'est aussi un moyen de prolonger la marche républicaine », poursuit-il. « C'est aussi touchant que durable ». *A contrario*, il imagine également un pic des prénoms des terroristes : « Des Chérif, des Saïd et des Amedy devraient être un peu plus fréquents cette année. »
(Leparisien.fr. 16-01-15)



L’effet « Charlie » sur les médias, le « Charlisme »

« Mais cette unanimité sous injonction était surtout bien faite pour que s’y engouffrent toutes sortes de récupérateurs. Les médias d’abord, dont on pouvait être sûr que, dans un réflexe opportuniste somme toute très semblable à celui des pouvoirs politiques dont ils partagent le discrédit, ils ne manqueraient pas pareille occasion de s’envelopper dans la “liberté de la presse”, cet asile de leur turpitude. À l’image par exemple de *Libération*, qui organise avec une publicité aussi ostentatoire que possible l’hébergement de *Charlie Hebdo*. *Libération*, ce rafiot, vendu à tous les pouvoirs temporels, auto-institué dernière demeure de la liberté d’expression ! – peut-être en tous les sens du terme d’ailleurs. Et combien de la même farine derrière *Libé* pour faire de la surenchère dans le Charlisme ? » (Frédéric Lordon)

[**Ambiance.** Dans le « *Libération* des écrivains » paru le 19 mars, Sylvie Granotier, qui participait à ce numéro spécial, interroge le ministre de l’Intérieur dans les locaux de *Libération* : « Derrière la porte, c’est *Charlie* et Cazeneuve. Devant, c’est une vingtaine de types baraqués alignés le long du mur […] le ministre est venu rendre hommage à l’équipe qui protège la rédaction de *Charlie*, c’est les costauds alignés. Respect. […] Cazeneuve évoque la nouvelle loi sur le renseignement : il ne s’agit pas d’une loi de circonstance qui serait issue des attentats de janvier, mais d’un projet né après l’affaire Snowden. […] Avec cette loi, il s’agit de mieux prévenir le risque. En se rappelant toujours que zéro précaution, c’est 100 % de risques, mais que 100 % de précautions, ce n’est jamais zéro risque. »]

La rédaction de *Charlie* s’est mise à l’œuvre dès le vendredi matin dans les locaux de *Libération* qui a offert de l’héberger « tant qu’ils en auront besoin » avec les moyens nécessaires. France Télévisions, Radio France, *Le Monde* et la plupart des grands médias hexagonaux ont également offert leur aide, de RTL à Lagardère Active (Europe 1, *Le JDD*, *Elle*), en passant par l’AFP, Amaury (*Le Parisien*, *L’Équipe*), France Médias Monde (RFI, France 24) et NextRadioTV (BFMTV-RMC).



L’AFP est Charlie.

« Je suis Charlie » s’est affiché à la une de la quasi-totalité des journaux français (y compris *L’Équipe* ou *Paris-Turf*) et de milliers de journaux du monde entier, ainsi qu’en ouverture des portails d’entrée de milliers de sites internet ou intranet (celui de Mondial Assistance, par exemple), ou sur les réseaux sociaux (déclinés ou détournés comme à l’habitude sous toutes les formes imaginables). D’innombrables comptes Twitter ont aussi modifié leur photo de profil en la remplaçant par le logo « Je suis Charlie » (dont l’ambassade des États-Unis à Paris). La variante « Nous sommes tous Charlie » a été utilisée par la Société de journalistes français, qui rassemble les rédactions des principaux médias nationaux français et de Reporters sans frontières.

Records. Pour le spécialiste de la presse Patrick Eveno, les millions d’exemplaires de *Charlie Hebdo* sont un record historique : « Le 11 novembre 1918, *le Petit Parisien* a été tiré à deux millions d’exemplaires. Le jour de

la mort de De Gaulle, *France-Soir* a tiré plus de 2,2 millions d'exemplaires. » Le 8 janvier, la presse quotidienne nationale a vu ses ventes globales en kiosques bondir de 600 000 exemplaires pour un jour normal à un million, selon le Syndicat de la presse quotidienne nationale (SPQN). *Libération* a quintuplé ses ventes ce jour-là, tandis que *Les Échos* et *Le Monde* ont vendu deux fois plus que d'habitude. *Le Figaro* (+ 135 %), *Le Parisien-Aujourd'hui en France* (+ 50 %), *Ouest-France* (+ 36 %) et même le quotidien sportif *L'Équipe* (+ 34 %), qui avait aussi rendu hommage à *Charlie Hebdo* avec une caricature géante à la une, ont connu une hausse de leur diffusion en kiosques, selon le SPQN. *Ouest-France*, qui diffuse en moyenne à 725 000 exemplaires par jour, indique avoir vu ses ventes augmenter de plus de 15 % au cours du week-end qui a suivi le dénouement sanglant des prises d'otages, et de 28 % lundi. […] Mais cette embellie dans une presse en crise pourrait n'être qu'un feu de paille, selon des experts. *Libération* et *Le Canard Enchaîné* étaient en rupture de stock le 14 janvier et ont dû être réimprimés (*Le Canard* imprimant un million d'exemplaires, le double de son tirage habituel). Outre la presse papier, nombre de médias audiovisuels ou sites d'actualités ont battu des records d'affluence, de BFM TV à Instagram, en passant par Twitter et Facebook. Cet « effet *Charlie* » a eu des conséquences sur la plupart des médias : i-Télé a multiplié ses parts d'audience par quatre, France 24 a augmenté son audience de 50 % en janvier (sa version arabophone doublant parfois sa version francophone et même parfois la chaîne al-Jazira). (BFMTV-AFP. 15-01-15)

Nice-Matin va publier jeudi un hors-série de 40 pages intitulé « Pour *Charlie* » et reversera tous les bénéfices à *Charlie Hebdo*. Le numéro spécial sera vendu à part du quotidien avec un premier tirage de 50 000 exemplaires. Radio FG, dédiée aux musiques électro, lance un appel aux clubs, festivals et DJs afin qu'ils reversent les recettes de ce week-end à *Charlie Hebdo*.

Sur Wikipédia, la réaction a été incroyablement rapide : le site Rue89 note le 8 janvier qu'en moins de vingt-quatre heures l'encyclopédie collaborative avait un article en français puis en 45 autres langues sur la fusillade à *Charlie Hebdo* (le 10, on en est à 56 langues). Google a placé une image « Je suis Charlie » sur sa page principale jusqu'au 11 janvier 2015 à 0 heure, après avoir utilisé un ruban noir en signe de deuil.

Le site internet de la revue *Article 11* a reçu plus de 700 000 visites à la suite des attentats (dont une énorme majorité pour lire la lettre critique de *Charlie Hebdo* écrite par Olivier Cyran à Charb et Nicolino, en décembre 2013 : http://www.article11.info/?Charlie-Hebdo-pas-raciste-Si-vous).



La « culture aux avant-postes » : les flonflons

« La culture doit être aux avant-postes pour reconstruite la société. » (Laurence Herszberg, directrice du Forum des Images à Paris)

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, va débloquer 1 million d'euros « afin d'assurer la pérennité » de l'hebdomadaire. [En revanche, le ministère des Finances ne s'appelle pas La Poste ni Charlie, le fisc prendra sa part sur les ventes du « numéro des survivants ». Selon Richard Malka, l'avocat du journal, « ces ventes ont généré entre 10 et 12 millions de marge mais cette somme pourrait être réduite à 7 ou 8 millions après impôt sur les sociétés ».]

[Spectacles] Certaines institutions culturelles ont décidé de bouleverser leur programmation pour permettre à leurs équipes et au public de se rendre à la marche républicaine de dimanche. Une décision encouragée par le SYNDEAC (Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles), qui appelle ses adhérents à participer aux rassemblements spontanés. Le Théâtre de la ville de Paris a décidé, en raison du plan Vigipirate qui ne permet pas aux enfants et adolescents de se déplacer hors de leurs établissements scolaires, de délocaliser certaines de ses représentations au sein mêmes des établissements.

À l'initiative du Monfort (Paris 15e), de nombreuses salles de spectacle telles que Le Point Éphémère, Nanterre-Amandiers, le Théâtre du Soleil… ont décidé d'acheter 100 000 exemplaires du prochain numéro de *Charlie Hebdo* pour les offrir à leur public. Le Nouveau Théâtre de Montreuil en a acheté 1 000. D'autres reverseront leurs recettes au journal, comme le théâtre privé La Pépinière Théâtre (Paris 2e), ainsi que des cinémas. Le Carnaval de Nice dédiera sa prochaine édition, du 13 février au 1er mars, au dessinateur Tignous, habitué de la manifestation. Des cinémas projetteront le documentaire *Caricaturistes, Fantassins de la démocratie* (de Stéphanie Valloatto) à Dinard et Dinan, à Montmorency, à Saint-Malo. Les recettes seront reversées à *Charlie*. Le Forum des images à Paris le projettera gratuitement dimanche. « La culture doit être aux avant-postes pour reconstruite la société », déclare Laurence Herszberg, directrice du Forum.

« En tout cas, moi, demain, j'achète *Charlie Hebdo* ! », s'exclame une demoiselle accoudée au bar du Mistral. L'épisode de *Plus belle la vie* diffusé le soir du 13 janvier sur France 3 s'ouvre sur cette scène d'une minute tournée dans la foulée des attaques de la semaine dernière. Le temps d'une discussion de comptoir, les personnages se font l'écho de l'émoi national post-attentats. Des autocollants « Je suis Charlie » sont disposés bien en évidence dans les différents plans de la séquence.

[BD] Rendez-vous annuel de la BD mondiale, le 42e Festival international de la bande dessinée d'Angoulême (dont Wolinski était le Grand Prix 2005) se tient sous haute surveillance policière du 29 janvier au 1er février. Les milliers de visiteurs qui s'y pressaient dès jeudi matin ont dû se plier à des contrôles de sécurité exceptionnels qui ont provoqué de longues files d'attente. Notamment autour de la dessinatrice Catherine Meurisse, collaboratrice de *Charlie* et rescapée de l'attentat. Les responsables souhaitent mettre en place une exposition des dessins de *Charlie Hebdo* et créer un « Prix *Charlie* de la liberté d'expression », centré autour du dessin de presse, qui pour sa première édition ira aux dessinateurs disparus de *Charlie*. Un Grand prix spécial a été décerné à *Charlie Hebdo*.
L'Hôtel de Ville a été décoré d'une grande banderole en mémoire de *Charlie* et une quarantaine de ses unes, représentatives de « l'esprit *Charlie* », sont placardées dans les rues. « "Je suis Charlie", ce n'est pas faire sonner les cloches de Notre-Dame ni transformer en héros nationaux ceux qui chiaient sur le pouvoir sur toutes ses formes », a déclaré l'éditeur de BD Jean-Christophe Menu, venu jeudi soir recevoir ce prix au nom du journal, dont l'équipe des survivants n'a pas souhaité venir. Toujours au nom de *Charlie Hebdo*, il n'a pas hésité à lancer un mot d'insulte au maire d'Angoulême, présent devant lui, pour avoir entouré de grillages les bancs publics de la ville afin d'en écarter les SDF. […] (*Le JDD*. 29-01-15)

Les éditeurs de BD s'allient pour un album hommage à *Charlie Hebdo*. Un album multi-éditeurs, sous l'égide du Syndicat national de l'édition (SNE), accueillera les contributions des auteurs de BD qui souhaitent rendre hommage à *Charlie* et aux victimes. Y participeront de nombreux éditeurs spécialisés, dont l'ensemble des marques de Madrigall (Casterman, Fluide Glacial, Futuropolis, Denoël Graphic…), de Média-Participations (Dargaud, Dupuis, Le Lombard, Kana, Urban Comics), Glénat-Vents d'Ouest, Rue de Sèvres, Steinkis, Delcourt-Soleil, Panini… Il devrait être mis en vente début février et les bénéfices seront reversés aux familles. (AFP. 13-01-15)

Charlie : **Astérix bat un record d'enchère pour les familles des victimes.** Une planche originale de l'album d'Astérix *Les Lauriers de César,* de René Goscinny et Albert Uderzo, a été vendue aux enchères 150 000 euros, samedi 14 mars, au profit des familles des victimes de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, a annoncé la célèbre maison Christie's. […] L'extrait original du dix-huitième album de la série a été présenté en avant-première à New York du 27 février au 4 mars 2015. La planche a été dédicacée par Albert Uderzo. Christie's et la Galerie Daniel Maghen se sont engagés à ne prélever aucune commission sur cette enchère. (Lefigaro.fr. 15-03-15)

Dans les musées français, les initiatives se succèdent. La bibliothèque Kandinsky, au Centre Pompidou, consacre une exposition aux débuts de l'hebdomadaire satirique. La Bibliothèque nationale de France honore Wolinski en projetant son autoportrait intitulé *Adieu*. Au Palais de Tokyo, les artistes sont invités à créer ensemble pour exprimer leur solidarité. Initiative aussi au musée Tomi Ungerer-Centre international de l'illustration, à Strasbourg.

[Chansons Charlie] Quelques jours après la fusillade, au moins huit chansons avaient déjà été composées en soutien à *Charlie*. La première, dès le 8 janvier, de JB Bullet, qui chante *Je suis Charlie* sur l'air d'*Hexagone* de Renaud (près de trois millions de vues sur Youtube et de sept millions sur Facebook le 9 janvier). Le 8 aussi, le rappeur malien Oxmo Puccino interprète sa chanson (*Je suis Charlie*) au « Grand Journal » sur Canal plus. Le 9, Grand Corps Malade interprète son slam intitulé *Je suis Charlie* (près de deux millions et demi de vues sur Youtube). Le 10 janvier, le groupe Tryo sort une chanson intitulée *Charlie* dont les paroles sont « Je suis Charlie » (près de deux millions de vues sur Youtube). Le 12 janvier, Francis Lalanne publie une vidéo où il chante *Je suis Charlie*. Le 20 janvier, le chanteur M sort le morceau *Comme un seul homme*. Suivront des morceaux signés par Tété avec *L'arme jamais*.

À la Maison de la Radio, soirée-concert caritative d'hommage à *Charlie* organisée par Radio France, France Télévision et le ministère de la Culture et de la Communication. Patrick Bruel partage la scène avec Catherine Ringer, Alain Souchon, Natalie Dessay, Julien Clerc, Tryo, Benjamin Biolay… Grand Corps Malade interpréte son slam. Le groupe Les Françoises (les chanteuses Jeanne Cherhal, Camille, La Grande Sophie et Emily Loizeau) interprète une composition originale *[sic]* : *Je m'appelle Charlie*. Aux côtés des musiciens et chanteurs sont réunis des comédiens, sportifs, humoristes et autres peoples (Julie Gayet, Madénian, Lilian Thuram, Joan Sfar, François Morel et Christophe Alévêque, etc.).

[Charlies' people] En France, outre les susnommés, on ne compte plus les « Je suis Charlie », qu'ils aient ou non participé à la manifestation du 11 janvier : Renaud, Nabilla, Jamel Debouzze, Houellebecq, Tony Parker, Michel Drucker, Fogiel, Pujadas, Léa Seydoux, José Garcia, Patrick Modiano, Depardieu, Johnny Halliday, Manuel Valls, Jean-Paul Belmondo, Gad Elmaleh, Laetitia Casta, Karl Lagerfeld, Juliette Gréco, Jean Reno, Emmanuelle Béart, Romane Bohringer, François Cluzet, Laura Smet, Florent Pagny, Franck Dubosc, Zazie, Yannick Noah, Julien Clerc, etc.

[Hollywood est Charlie] Et ailleurs, jusqu'à Beverley Hills, où Georges Clooney porte un badge « Je suis Charlie » à la cérémonie des Golden Globes et lui rend hommage dans son speech de remerciement. D'autres stars hollywoodiennes comme Jared Leto, Matthew McConaughey, Jennifer Aniston, Jessica Chastain, Helen Mirren, le couple Diane Kruger et Joshua Jackson expriment aussi leur soutien ce soir-là. La célèbre série des

Simpson a fait brandir le slogan « Je suis Charlie » par l'un de ses personnages. Madonna a twitté des images du rassemblement place de la République.

L'attentat de *Charlie Hebdo* dans la prochaine saison de *Homeland*
SÉRIES. Depuis le tragique attentat perpétré en janvier 2015, *Charlie Hebdo* est connu dans le monde entier. Cette triste notoriété vaut au journal satirique de voir sa récente histoire adaptée au petit écran.
Et pas n'importe où : c'est dans la série *Homeland* que le drame survenu à la rédaction de l'hebdomadaire sera raconté.
C'est David Nevins, le patron de Showtime, la chaîne qui diffuse *Homeland*, qui a fait part de cette information à l'occasion de la présentation de la saison 5 de la série devant la Television Critics Association, mardi 11 août. « J'ai l'impression que cette histoire est une histoire très fraîche. Ces thèmes, je pense, vont résonner chez les gens. *Charlie Hebdo*, Edward Snowden, il y aura des éléments intéressants dans cette saison », a-t-il expliqué.
Pour l'heure, aucune information n'a filtré sur les détails concernant l'intégration du drame survenu à Paris dans le déroulé de l'intrigue qui met en jeu les services de renseignements américains. […]
(Huffingtonpost.fr. 12-08-15)

[Le monde est-il Charlie ?] Par solidarité, la variante *« I am* Charlie *»* a été utilisée dans les pays anglophones, *« Yo soy* Charlie *»* dans les pays hispanophones, et *« Eu sou* Charlie *»* au Brésil.
Mais on a vu aussi un *« Ich bin* Charlie *»* (en allemand) sur le chantier d'une mosquée à Bischwiller (Bas-Rhin).

[Jockeys, chevaux] Le quinté du lendemain, le 8 janvier à Cagnes-sur-Mer, est rebaptisé « Prix de la Côte d'Azur-Je suis Charlie ». Et le 11 janvier, sur l'hippodrome de Vincennes, les professionnels du trot se présentent à la remise des prix au podium d'arrivée avec une affichette « Je suis Charlie », puis les plus grands noms de la profession (Jean-Michel Bazire, Franck Nivard, Matthieu Abrivard, Pierre Vercruysse, etc.) se font photographier dans les vestiaires de la même façon. Un trotteur a fait un tour de piste recouvert d'une couverture floqué d'un « Nous sommes Charlie », tandis qu'un peu plus tard, le sulky d'or Bazire drivait en course Capucine de Nacre drapée de la même étoffe.

[Foot] Les sportifs ne sont pas en reste : sur nombre de stades ou terrains de sports on a vu joueurs, arbitres, stadiers, etc., portant des brassards, tee-shirts ou autres signes « Je suis Charlie », et dans les tribunes nombre de pancartes, banderoles, tifos avec ce même slogan. Une demi-douzaine d'équipes de la Ligue 2 de football (Châteauroux, Dijon, Nancy, Niort, Valenciennes…) ont même changé le flocage de leurs maillots pour l'ajouter.
Le 10 janvier, des supporters de Bastia ont déployé une banderole au stade Furiani avant le match du championnat de France contre le PSG : « Le Qatar finance le PSG… et le terrorisme ». La banderole est restée visible pendant la minute de silence (« d'une grande solennité et parfaitement respectée par le public bastiais ») à la mémoire des victimes des attaques. Le Qatar est propriétaire du PSG via son fonds d'investissement souverain QSI. Le 11 janvier, lors du derby de Rome, face à l'AS Roma de l'entraîneur français Rudi Garcia, les joueurs de la SS Lazio ont porté un maillot avec inscrit en taille maximale sur le torse habituellement vierge de tout sponsor : « Je suis Charlie ».

[Plus qu'un slogan. « Je suis Charlie » est devenu depuis une figure de style, un procédé : en février, après les attaques à Copenhague, le slogan évoluait en « Je suis danois », puis en mars, avec l'attaque du musée Bardo à Tunis, en « Je suis la Tunisie ». Ou « Je suis Bardo », qui devenait même le slogan d'une « campagne de soutien au tourisme tunisien sur la Toile » (BusinessNews.com. 19-03-15). Et le 2 avril, le hashtag « Je suis kenyan », qui, à l'initiative d'un Kenyan, tentait de rompre l'« indifférence médiatique » après l'attaque de l'université de Garissa au Kenya, « était en tête des mots clés les plus utilisés en France. Le mouvement a débuté vers 9 heures du matin jeudi, soit à peine quatre heures après le début de l'attaque. Il a ensuite été très rapidement suivi par des Français, dont la mobilisation est la plus active sur le réseau social ».
(RTL.fr. 03-04-15)]

Le journal *Charlie* bat tous les records

« Est-ce vraiment le moment de faire *Charlie* alors qu'on est dans l'émotion ? Est-ce opportun de le faire vite pour répondre à la symbolique de l'attentat ? Ce sont des questions que je pose. Répondre à la symbolique par la symbolique, ce n'est pas *Charlie*. » (Luz)

« Vous pouvez tuer *Charlie* si vous ne l'achetez pas ! Il faut l'acheter tout le temps. Ils n'ont pas gagné. Ils n'ont pas tué *Charlie*, mais vous pouvez tuer *Charlie* si vous ne l'achetez pas ! » (Matthieu Madénian, chroniqueur TV, « Grand Journal » de Canal plus. 08-01-15)

[« Abonnez-vous ! »] Le député-maire UMP du Touquet, Daniel Fasquelle, lance un appel : « J'ai constaté que la bibliothèque-médiathèque du Touquet-Paris-Plage ne recevait pas *Charlie Hebdo*. J'ai aussitôt abonné ma mairie et j'appelle tous les maires de France à faire de même. Ce journal est devenu l'emblème de la liberté d'expression. » « J'ai reçu beaucoup de réactions positives sur Twitter et d'appels téléphoniques de maires qui ont l'intention d'en faire autant. » Fasquelle compte relayer cette idée auprès des députés : « J'en parlerai avec François Baroin, président de l'Association des maires de France. Certes, les dotations des mairies ont baissé, mais l'abonnement n'est que de 130 euros ! Il faut que les élus joignent l'acte à la parole. Il faut des gestes concrets maintenant. Pas seulement des discours. »

Jean-Luc Mélenchon a qualifié sur RTL d'« acte civique » l'achat de l'hebdomadaire.

[Terminator achète *Charlie*. Tout le monde et n'importe qui s'est abonné, du Front de gauche à Terminator (Arnold Schwarzenegger, qui appelle le monde à l'imiter), ainsi que de nombreuses collectivités publiques ou bibliothèques (en France et dans le monde entier). Air France a acheté 20 000 exemplaires : déposés dans les salons d'attente de Roissy et Orly, ils étaient offerts aux voyageurs. La BNP a acheté 30 000 exemplaires pour ses salariés, le groupe Publicis 5 000, ainsi que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, l'Opéra de Paris, etc.]
« Nous avons dépassé les 200 000 abonnés » (contre 10 000 avant l'attentat), a annoncé mardi à l'AFP Éric Portheault, cogérant de *Charlie*. Pour l'historien des médias Patrick Eveno : « Ce ne sera pas simple de garder ces abonnés-là, qui sont venus pour exprimer leur solidarité et leur croyance dans la liberté d'expression… Mais ils ne repartiront pas tous rapidement. Il y en a qui vont découvrir le journal et s'y acclimater. S'ils gardent 50 000 abonnés, ils vivront grassement », assure-t-il. Pour lui, *Charlie* va devoir infléchir son mode de fonctionnement : « Pour conserver le maximum d'abonnés, il faut que *Charlie Hebdo*, sans changer de nature, change un petit peu son système éditorial. » (AFP. 03-02-15)

Ruée sur le dernier numéro. Certains primo-acheteurs du numéro paru ce 14 janvier (provisoirement en rupture de stocks) se font déjà plaisir sur eBay en proposant un exemplaire pour des tarifs atteignant régulièrement la centaine d'euros. Quelqu'un a carrément tenté une mise de départ à 50 000 euros (livraison gratuite), avant de baisser son prix à 10 000 euros sans succès pour l'instant. Sur Twitter, on signale également des cas de personnes revendant tout simplement le journal pour 30 euros à quelques mètres du kiosque où elles l'ont acheté. Sur eBay, les prix varient dans une fourchette très large puisque la version en PDF est proposée à 3,90 euros (377 exemplaires étaient déjà vendus à 9 h 30), tandis qu'un autre proposait la version papier à… 100 000 euros ! Le numéro de *Charlie Hebdo* daté du 7 janvier 2015 avait lui aussi fait l'objet d'un véritable business sur eBay. Certaines enchères avaient ainsi dépassé les 10 000 euros en quelques heures. Quelques heures après la sortie du numéro, vendu à son prix habituel de 3 euros, certains mettent en vente leurs exemplaires sur internet à des prix pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros. Des sites comme le Leboncoin.fr et PriceMinister, souhaitant éviter toute spéculation, bloquent rapidement ces ventes.

Sur Twitter, un reporter du *Journal du Dimanche* signale le vol de 150 exemplaires de *Charlie Hebdo* dont a été victime un kiosquier parisien ce matin. Selon les messageries lyonnaises de presse (MLP), une palette dans

laquelle se trouvaient 3 600 exemplaires de *Charlie Hebdo* destinés aux habitants d'une partie du Pas-de-Calais a disparu mercredi.

[Assaut sur les kiosques] Gare Saint-Lazare, le gérant d'un kiosque assure : « J'en avais 350. C'est parti en un quart d'heure dès 6 h 15. C'était la cohue. Un type a essayé de doubler, certains ont failli en venir aux mains. C'est bien pour *Charlie*, pour qu'il reste libre, mais c'est hypocrite. Avant je vendais trois exemplaires par semaine. Beaucoup ne savent même pas à quoi ressemble ce journal ! »
Patrick, kiosquier depuis vingt-six ans place Gambetta : « J'ai jamais vu ça, j'ai ouvert le rideau à 6 h 20, il y avait déjà la queue, une cinquantaine de personnes. Tout est parti en dix minutes ! J'avais commandé 1 000 exemplaires, mais je n'ai pu en avoir que 125. » (*Libération*. 14-01-15)

À Felletin (Creuse), la marchande de journaux se plaint de la frénésie autour du numéro de *Charlie* qui rend les gens agressifs. Une rombière s'est ainsi indignée : « Comment, vous n'avez plus de *Charlie* ? Comment ça se fait que ma femme de ménage en ait eu un et pas moi ! »

Distribution en France. Le 1 178e numéro du journal *Charlie Hebdo*, surnommé « numéro des survivants », publié le mercredi 14 janvier 2015, est le premier numéro paru après l'attentat du 7 janvier 2015. La distribution francophone est assurée par les Messageries lyonnaises de presse (MLP). Un tirage exceptionnel d'un million d'exemplaires est annoncé dont l'intégralité de la recette (3 millions d'euros) sera versée au journal pour aider *Charlie Hebdo* et les familles des victimes. Le tirage a ensuite été porté à trois, cinq, puis sept millions (à comparer aux 60 000 imprimés *avant*, pour des ventes de 30 à 35 000 numéros chaque semaine).
1,9 million d'exemplaires sont imprimés et vendus les mercredi 14 et jeudi 15 janvier dès les premières minutes de mise en vente. Après rupture des stocks, les MLP ont prévu que *Charlie* puisse être imprimé jusqu'à cinq millions d'exemplaires en prolongeant la distribution durant deux semaines, faisant de ce tirage un record absolu pour la presse d'information française.
Le 23 janvier 2015, les MLP annoncent qu'elles ont livré sept millions d'exemplaires et que 300 000 exemplaires supplémentaires sont en cours de réimpression et seront mis en vente dès le lundi 26 janvier aux distributeurs de journaux en faisant la demande (jusqu'alors, les 27 000 points de vente en France étaient réapprovisionnés quotidiennement). [À la date du 8 février, les ventes approchaient huit millions d'exemplaires.]

[Distribution planétaire] La distribution à l'export a été portée dès les premiers jours à 300 000 exemplaires (contre 4 000 habituellement). Grâce à des partenariats établis avec *Charlie Hebdo* avant l'attentat, des éditions imprimées en turc et en italien sont également disponibles. Le 23 janvier 2015, la distribution à l'export atteint 700 000 exemplaires. Il doit aussi être traduit dans 16 langues et vendu dans 25 pays. Jusqu'ici vendu à une poignée d'exemplaires dans une dizaine de pays et dans les DOM-TOM, le nouveau numéro de *Charlie Hebdo* a aussi été réclamé par Maurice, Mayotte, la Grèce, la Suède, la République dominicaine, la Norvège, les Pays-Bas, la République démocratique du Congo, le Royaume-Uni, la République tchèque, Singapour, le Cameroun, la Slovaquie, l'Autriche, la Hongrie, le Liban et le Chili.
Ce numéro est également disponible en version numérique pour le même prix sur les plates-formes Android, iOS et Windows en quatre langues (français, anglais, arabe et espagnol). Cette version numérique est produite en coopération avec LeMonde.fr (aspect technique), Reporters sans frontières qui a assuré sa traduction en anglais et en espagnol, et *Courrier international* en arabe. (Wikipédia. 05-02-15)

[Recettes sans précédent] Au 25 janvier, avec plus de sept millions d'exemplaires vendus à 3 euros pièce, le revenu pour *Charlie Hebdo* serait de plus de 10 millions d'euros. À cela s'ajoutent 2 millions d'euros de dons recueillis grâce à l'appel lancé après l'attentat, un don de 250 000 euros du fonds Google-éditeurs pour l'innovation numérique de la presse (FINP) et 132 000 euros du quotidien britannique *The Guardian*, parmi d'autres. Et une « aide à la pérennisation » de 1 million d'euros du ministère de la Culture.
Ces nouvelles recettes sont sans précédent : à 70 euros l'abonnement, le journal devrait recueillir environ 14 millions d'euros – et cela sans compter les ventes en kiosque. « Les recettes du journal – ventes et abonnements – seront consacrées intégralement à sa pérennisation, quel qu'en soit le montant », a souligné Éric

Portheault : « Il n'y aura pas de dividendes pour les actionnaires », a-t-il ajouté. Il précise par ailleurs que « le montant des dons sera intégralement reversé aux ayants droit des victimes ». Ces dons avaient atteint mardi quelque 2,37 millions d'euros, apportés par plus de 30 000 personnes, a indiqué à l'AFP le fonds « Presse et pluralisme », qui centralise les dons des particuliers. (Wikipédia)

En cumulant ventes, abonnements, dons et aide publique, *Charlie Hebdo* pourrait recueillir près de 30 millions d'euros, une manne pour un magazine qui connaissait des difficultés financières avant l'attentat. En novembre, *Charlie*, dont les ventes de 28 000 exemplaires par semaine ne suffisaient plus à payer les salaires, avait lancé un appel aux dons pour survivre. Le journal touchera la totalité des recettes pour le premier million d'exemplaires (soit 3 millions d'euros), dans le cadre d'une opération de solidarité de toute la chaîne d'impression et de distribution, qui a accepté de travailler gratuitement. [En réalité, on ne leur a pas demandé leur avis, ce sont les dirigeants des imprimeries et des Messageries qui l'ont décidé.] Comme habituellement pour ses ventes, le journal percevra en outre environ 40 % des recettes sur les six millions d'exemplaires restants, soit quelque 7,5 millions d'euros supplémentaires. (AFP. 03-02-15)



« *Charlie Hebdo*, c'est dur d'être riche à millions »

« On peut dire que là où commence le paiement s'arrête la "jungle" et, à l'inverse, que là où le paiement s'arrête commence la "jungle". […] Si l'on aime le droit et la liberté qui gagne du terrain sur la loi de la jungle, il faut aimer l'argent […] parce qu'il est une merveilleuse et pacifique convention qui permet à la diversité humaine de cohabiter. » (Philippe Val. *Charlie Hebdo*. 18-03-09)

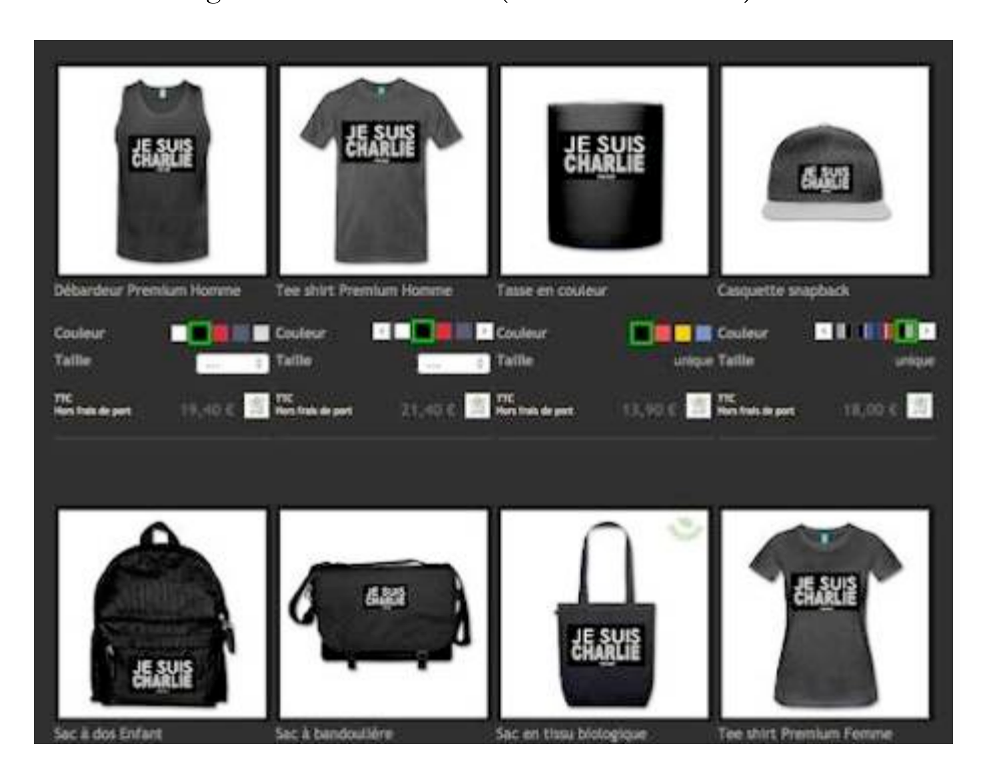
« Des millions empoisonnés… » (Luz)

À *Charlie*, l'argent est un « sujet sensible ». Selon BFM Business, à l'époque où il était directeur du journal, Philippe Val aurait perçu 1,6 million d'euros de dividendes à lui seul, alors que les salaires « y étaient faibles ». Que faire de tout l'argent reçu par *Charlie* après l'attentat ? La question est d'autant plus délicate que l'hebdomadaire a connu des conflits, par le passé, à propos de la répartition des recettes du journal. *Le Monde* avait déjà évoqué les « déchirures de 2008 », quand l'ex-directeur Philippe Val avait perçu 300 000 euros de dividendes (tout comme Cabu) après la vente du numéro sur Mahomet, « C'est dur d'être aimé par des cons ». 300 000 euros, c'était déjà beaucoup. [En 2007, la vente à 500 000 exemplaires de ce numéro avait rapporté près d'un million d'euros. Le reste de l'équipe avait découvert ces « arrangements » bien plus tard à la faveur d'un article du *Monde*.] Mais l'ancien directeur du journal aurait, en fait, touché bien plus. « Quand *Charlie* se portait bien, les bénéfices n'ont pas été gardés en réserve, mais reversés en quasi-intégralité aux actionnaires qui, en six ans, se sont ainsi octroyés collectivement 3,8 millions d'euros de dividendes », assure BFM Business. Alors que les salaires « y étaient faibles », ce système de distribution de dividendes « ne bénéficiait qu'aux quatre salariés qui étaient parallèlement actionnaires : Bernard Maris (13,3 %), le directeur financier Éric Portheault (6,6 %), Cabu (40 %), et le directeur de la rédaction Philippe Val (40 %) ». Pendant la période où Val était directeur du journal, BFM Business affirme qu'il « a touché ainsi 1,6 million d'euros ». Un chiffre d'autant plus élevé que le journal a connu des difficultés financières par la suite. Voilà pourquoi le retour de Val, un temps évoqué par la presse, n'aurait pas eu lieu. Aujourd'hui, une partie de l'équipe de *Charlie Hebdo* souhaite transformer la société en coopérative afin que le titre ne soit plus détenu par une poignée d'actionnaires. (Arrêtsurimages.net. 25-02-15)

[Le dessinateur Luz a refusé de récupérer la part de Charb et milite, comme d'autres salariés du journal, pour une refonte de la gouvernance.]

Le business « Je suis Charlie » bat son plein. 100 000 euros le tout dernier numéro de *Charlie Hebdo* sur eBay ce mercredi au lieu de 3 euros. Alors que les points de presse sont en rupture de stock depuis 10 heures, des internautes ont déjà mis en vente le journal le plus recherché en France. Et c'est comme ça depuis l'attentat. Nicolas vend par exemple un exemplaire du très recherché *Charia Hebdo* à 1 million d'euros ! Joint par téléphone, cet internaute se dit pourtant « solidaire » du journal et ne voit pas où est le problème : « Mercredi, j'ai vu des exemplaires partir à 1 000 euros. Comme j'ai des numéros de *Charlie*, j'ai fait grimper les prix parce qu'il y a toujours des riches qui ne savent pas quoi faire de l'argent. Ça ne coûte rien d'essayer ! », explique-t-il. Un regret : « On est de plus en plus à mettre des numéros en vente, donc ça fait baisser les prix, c'est dommage. » On trouve maintenant des exemplaires du numéro sur les caricatures de Mahomet à plus de 10 000 euros sur les plates-formes de vente.
Des centaines de produits dérivés estampillés « Je suis Charlie » pullulent sur internet depuis l'attentat (dès la marche du 11 à Paris, on a vu des gens vendre ces produits). Des tee-shirts, casquettes, sacs, badges, stickers, journaux *collector*, capotes, réveils, porte-clés (18,30 euros), coques pour smartphones, tasses et mugs… Et aussi des objets totalement improbables comme un singe en peluche avec un tee-shirt rose « Je suis Charlie » ou un réveil à 99 euros avec les photos des dessinateurs assassinés (Alain l'a fabriqué : « J'ai investi pour le fabriquer. Mais je donnerai 10 % de la vente à *Charlie Hebdo*… Je devrais donner 20 %, vous pensez ? »). Il existe même un préservatif « Je suis Charlie ». Marc Pointel, gérant du site « Le roi de la capote », en a commandé 1 000, vendus 2 euros l'unité. « La totalité de la somme sera reversée au journal, dit-il, c'est ma façon à moi de les aider. »

Les géants du commerce en ligne Amazon et eBay se sont engagés à reverser leurs commissions à l'hebdomadaire. « Il y a eu tout de suite beaucoup de produits en ligne, raconte, mal à l'aise, la porte-parole d'eBay. Tout est allé très vite. Plus les médias en parlaient, plus les enchères montaient. » D'autres, forcés par l'indignation de leurs clients, ont retiré les produits de leur boutique en ligne ou même fermé leur site nouvellement créé. C'est par exemple le cas de « JesuisCharlie.net », qui vendait un tee-shirt à 21,40 euros. Les 3 Suisses a aussi été largement épinglé sur les réseaux sociaux pour avoir détourné le logo sur sa page Facebook. La marque s'est depuis platement excusée. À Bordeaux, l'entreprise JCDecaux a remplacé certains affichages publicitaires par des affiches « Je suis Charlie ».
D'autres en profitent pour créer le buzz et même l'inquiétude. La semaine dernière, un mystérieux site « op-Charliehebdo.com » est apparu. À l'écran, une étoile islamique et un croissant de lune surplombant un compte à rebours qui prenait fin dimanche, juste avant la grande marche de soutien. De quoi donner des sueurs froides sur les réseaux sociaux. Une fois le temps écoulé, les internautes étaient finalement redirigés sur le site d'une agence de marketing dont on taira le nom. (*Libération*. 14-01-15)



[« Récupération commerciale abjecte ou signe de solidarité ? »] Moins d'une semaine après le drame, plus de 50 demandes de dépôt de la marque « Je suis Charlie » avaient déjà été enregistrées (et plus de 120 ensuite) auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI). Mardi, l'institut a annoncé sa décision « de ne pas enregistrer les demandes de marques, car elles ne répondent pas au critère de caractère distinctif. Ce slogan ne peut pas être capté par un acteur économique du fait de sa large utilisation par la collectivité. » Parmi ces demandes, l'une diffusée sur Twitter voulait utiliser la marque pour des « appareils et instruments scientifiques », entre autres des balances, des extincteurs et des étuis à lunettes. Deux demandes se plaçaient dans la catégorie… armement ! Des demandes d'enregistrement ont aussi été faites à l'étranger, notamment au Benelux. À l'OBPI (équivalent de l'INPI), une demande a été déposée dès le 8 janvier.
Parmi les nombreuses tentatives de récupération commerciale de l'attentat, la création d'adresses de sites internet aussitôt remises en vente. Créée le jour même de l'attaque contre l'hebdomadaire satirique, l'adresse « Charliehebdomassacre.com » est déjà à revendre au plus offrant, comme d'autres coquilles vides telles que « Charliehebdoshooting.com », tandis que « je-suisCharlie.com » est mis à prix 349 euros sur la plate-forme d'échanges de noms de domaine du groupe allemand Sedo, principale place de revente de noms de domaine. (Les vendeurs, appelés « domaineurs », espèrent peut-être rejoindre au livre Guinness des records l'ancien propriétaire de l'adresse « sex.com », cédée en 2010 pour la bagatelle de 13 millions de dollars, ou celui de « porn.com », qui s'était négocié 9,5 millions de dollars en 2007.)

On trouve aussi les adresses « Charliehebexecute.fr » et « Charliecoulibaly.fr », soldées 6,99 euros au lieu de 15,99 euros par le groupe américain GoDaddy, principal bureau d'enregistrement de nouveaux noms de domaines. « Le commerce est libre », observe Charles-Édouard Pezé, juriste chez Gandi, le deuxième registraire français. « On se doit de traiter toutes les demandes de manière neutre et passive. Le principe, c'est premier arrivé, premier servi et même seul servi », ajoute-t-il. (AFP. 16-01-15)



« Quand l'effet Charlie dope le moral des patrons », titrait le site Challenges le 29 janvier. « La confiance des patrons bondit de 15 points selon le baromètre de l'Observatoire des PME/ETI Banque Palatine-Challenges. […] Du jamais vu depuis septembre 2013. La charge "émotive" des réponses n'est pas à négliger, puisque l'enquête a été réalisée du 8 au 19 janvier. »



Plan Valls contre le terrorisme : 2 680 emplois créés […] Le gouvernement prévoit notamment une rallonge budgétaire, la création de milliers d'emplois […] François Hollande a, de son côté, indiqué que la Défense supprimerait 7 500 postes de moins que prévu sur 2015-2019. (AFP. 21-01-15)



[Jérôme Kerviel, trader repenti qui sait de quoi il parle, expliquait en 2014 au site Aleteia : « Ce système se nourrit de catastrophes et de malheurs puisque tout est prétexte pour spéculer pour faire de l'argent […] Pour vous donner un exemple de la perversité du système spéculatif, il suffit de se souvenir que les journées de *trading* les plus profitables pour les banques sont celles où se déroulent de grandes catastrophes : attentats, tsunami, déclarations de guerre… » Journées tout aussi « profitables » pour les politiciens qui se repaissent de ces malheurs…]

Façade du NASDAQ, Times Square, New York.



Toute honte bue, tentatives de récupération de toute part

Le langage politique est destiné à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres,
et à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que vent.
George ORWELL, *1984*

« Permettez-moi, en guise de conclusion, de lancer un appel aux forces de gauche et aux écologistes. Nous sommes entrés dans une autre époque, qui doit être lue avec d'autres lunettes. Nous avons été le fer de lance de l'union nationale. Les problèmes qui existaient hier n'ont pas disparu mais nous pouvons les aborder d'une autre façon car il y a eu le 11 janvier 2015. Je lance un appel pressant aux gauches et aux écologistes. Trouvons les moyens de l'unité pour affronter la situation comme nous avons trouvé les moyens de répondre à l'agression. » (J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

« Nous sommes en guerre, ne pas voter ce texte c'est affaiblir le pays. » (Consigne du PS)

[À mesure que la date du vote de la loi Macron approchait, les socialistes gouvernementaux se faisaient plus nerveux et pressants, oubliant toute vergogne : « Nous sommes en guerre, ne pas voter ce texte c'est affaiblir le pays. » Telle était la consigne du gouvernement aux ténors du PS afin qu'ils la relaient à leurs ouailles ! Ont-ils été trop grossièrement cyniques ? En tous cas, malgré le trouble du sénateur PS Pouria Amirshahi (« le 11 janvier est devenu une injonction au consensus silencieux »), cela n'a pas suffi : le 17 février, Valls et Hollande font passer ce texte en force grâce à l'article 49.3.

La droite et l'extrême droite n'ont pas été en reste pour se servir des événements, chacune essayant de tirer la couverture vers ses lubies partisanes.]

« Je veux offrir aux Français un référendum sur la peine de mort. À titre personnel, je pense que cette possibilité doit exister. […] Ce sont les islamistes qui ont déclaré la guerre à la France [il faut] prendre la mesure de cette menace, ne pas la minimiser, ne plus être dans le déni ou l'hypocrisie. » (Marine Le Pen, présidente du FN. 08-01-15)

« Si on est en guerre contre Daech pourquoi ne met-on pas tous les gens fichés comme suspectés de terrorisme en détention administrative ? » (Arno Klarsfeld, dans un twitt. 10-01-15)

« Il faudra, bien entendu, un Patriot Act à la française ! » (Valérie Pécresse. 11-01-15)

« Est-ce que nous ne devons pas réfléchir tous ensemble à la question de l'efficacité de nos services de police et revoir sur certains points l'équilibre entre le respect de la liberté de chacun, qui est absolument essentiel, et l'efficacité de nos services de police ? » (Nicolas Sarkozy. RTL. 12-01-15)

« Il y a des libertés qui peuvent être facilement abandonnées. » (Claude Guéant. Télé Matin. 12-01-15)

« À circonstances exceptionnelles, il faut aussi une loi exceptionnelle. Nous devons la voter sans trembler. Pour que les choses soient claires : si nous devions, pour un moment, restreindre les libertés publiques et la liberté individuelle de quelques-uns, il faudra le faire. » (Christian Jacob, député UMP. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« Il faut savoir ce que l'on veut : on ne fait pas la guerre avec les moyens de la paix et on est dans une forme de guerre contre les terroristes. […] Cette situation rend légitime de déplacer un peu le curseur [entre] la sécurité et les libertés. » (Nathalie Kosciusko-Morizet, vice-présidente de l'UMP. France Info. 21-04-15)

« Nous avons une occasion unique, après le 11 janvier, de refonder notre modèle économique, social, les bases de notre nation, saisissons-la, c'est ce que nous demandent les Français, ils nous disent : "Imaginez la France de demain !" Quand je dis renforcer les moyens de la police, de la gendarmerie, des armées, je dis qu'il va falloir réduire l'État social, réduire le nombre de fonctionnaires, parce qu'il va falloir financer tout cela. Je réclame un État régalien fort […] La classe politique doit être capable de dire qu'il faudra dépenser mieux dans les hôpitaux, dérembourser un certain nombre de médicaments, supprimer tous les régimes sociaux de retraite, modifier le statut de la fonction publique […] Nous payons notre incapacité à faire émerger un nouveau modèle économique et social à la hauteur des attentes des Français, qu'ils ont manifestées avec tant de dignité et de force le 11 janvier… » (Bruno Le Maire, député UMP. BFMTV-RMC. 12-01-15)

[Post-scriptum d'août 2015]

Discrimination : Vidalies et Cambadélis dérapent sur les ondes

En grande forme dans les matinales ce lundi matin, le secrétaire d'État aux Transports et le premier secrétaire du Parti socialiste n'ont pas lésiné sur les moyens de polémiquer.
Lundi matin, Jean-Christophe Cambadélis était sur RTL. Alain Vidalies, lui, sur Europe 1. Honneur au second. Interrogé sur le risque de délit de faciès alors que la SNCF prévoit le renforcement des fouilles aléatoires de bagages, après l'attaque du Thalys vendredi, le secrétaire d'État aux Transports l'a joué décomplexé : « À chaque fois qu'on parle de fouille aléatoire, quelqu'un dit "oui, mais ça risque d'être discriminatoire". Eh bien, écoutez, moi, je préfère qu'on discrimine, effectivement, pour être efficace plutôt que de rester spectateur. » La sortie de route du ministre socialiste passe d'autant moins bien que le candidat Hollande avait promis de lutter contre le contrôle au faciès et que l'État a été condamné pour « faute lourde » au mois de juin à ce sujet. […]
« Pilule de "Padamalgam" » Lundi matin, le premier secrétaire du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, était lui aussi en forme. Après quelques semaines de vacances, il revient avec un bouquin (À gauche, les valeurs décident de tout, Plon) et un ennemi : le FN. Du coup, promotion oblige, il multiplie les sorties. Sur l'antenne de RTL, il a tapé fort : « Si le Front national arrivait au pouvoir, il appliquerait son programme, je suppose. C'est-à-dire qu'il raccompagnerait à la frontière quatre millions de Français musulmans. Cela provoquerait des tensions énormes. On ferait la chasse à tout ce qui est maghrébin, comme on le fait à Mantes-la-Jolie [Yvelines] en ce moment. On s'attaquerait donc à une partie de notre population. Ceci créerait des tensions insupportables pour la société française. » Et Cambadélis de parler de « guerre civile »…
Le Front national n'en demandait pas tant. Marine Le Pen a réagi sur Twitter : « Cambadélis compare quatre millions de Français musulmans et les terroristes islamistes. Il a oublié de prendre ce matin sa pilule de "Padamalgam". » […] (Libération.fr. 24-08-15)

[Label France]

Vous devez tout rapporter à l'Angkar. Vous devez épier les moindres faits et gestes de chacun d'entre nous !
Car l'Angkar [l'organisation] voit tout : L'Angkar a les yeux de l'ananas…
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

Sécurité antiterroriste : les 10 mesures les plus radicales proposées par les partis politiques
1) Instaurer la « perpétuité réelle ». L'idée est défendue (de longue date) par le Front national et, plus récemment, par le secrétaire général de l'UMP Laurent Wauquiez. […] Le FN et l'UMP préconisent justement de supprimer les possibilités d'aménagement et/ou de réduction de peine pour les faits de terrorisme.
2) Contrôler internet et les réseaux sociaux […]
3) Rétablir la peine de mort. L'idée est défendue depuis son abolition par le Front national. […]
4) Interdire le retour de jihadistes en France. La législation actuelle prévoit déjà la possibilité de déchoir de leur nationalité française les terroristes binationaux. Le secrétaire général de l'UMP, Laurent Wauquiez, préconise d'aller plus loin encore en interdisant le retour en France des nationaux partis faire le jihad à

l'étranger. Problème : une telle décision reviendrait à faire de ces Français des apatrides, au mépris des conventions internationales signées par la France. Laurent Wauquiez n'exclut pas de rompre avec ces textes (dont la Convention de Genève), mais l'UMP se cantonne à plaider en faveur d'une interdiction de territoire visant uniquement les binationaux et les étrangers.
5) Instaurer l'état d'urgence. L'idée, un temps envisagée par des députés de la majorité, est défendue avec force par le président du parti souverainiste Debout la République, Nicolas Dupont-Aignan. « Cela n'a rien d'extravagant et a déjà existé par le passé, par exemple en 2005 (lors des émeutes de banlieue). L'état d'urgence permettrait de simplifier considérablement les procédures juridiques et renforcerait d'autant l'efficacité des forces de l'ordre », plaide l'ancien candidat à la présidentielle. […]
6) Envoyer l'armée en banlieue. La banlieue, repère du terrorisme ? Certains responsables politiques n'excluent pas d'envoyer l'armée dans les quartiers les plus sensibles pour, notamment, lutter contre le trafic d'armes de guerre. Une idée défendue de longue date à Marseille par la sénatrice socialiste Samia Ghali et aujourd'hui reprise par l'ancien ministre UMP Xavier Bertrand.
7) Frapper les parents. Que faire des élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence à l'école en l'honneur des victimes des attentats ? Alors que l'Éducation nationale s'est saisie du dossier, le député UMP Éric Ciotti a fait une proposition surprenante sur Twitter ce jeudi : retirer les allocations familiales des parents des élèves concernés. […]
8) Créer une peine d'indignité nationale. Cette proposition est avancée officiellement par l'UMP dans ses 12 mesures antiterroristes. Objectif : frapper les terroristes français d'une peine d'indignité nationale, sanction créée par l'ordonnance du 26 août 1944 à la suite de la Seconde Guerre mondiale et qui visait les collaborateurs du régime de Vichy. Cette peine entraîne la perte du droit de vote et de tous les droits civiques, l'interdiction de travailler dans la fonction publique, l'armée, ou la presse.
9) Sortir ou suspendre l'espace Schengen. Cette proposition visant la libre circulation en Europe est défendue par l'UMP, Debout la République et le Front national à des degrés divers. L'UMP de Nicolas Sarkozy préconise plus sobrement une réforme des traités Schengen « pour améliorer les contrôles aux frontières et les échanges d'information ». Nicolas Dupont-Aignan préconise de rétablir temporairement les contrôles aux frontières tandis que le Front national prône depuis longtemps le rétablissement permanent des frontières françaises. Objectif : empêcher le retour ou l'arrivée de terroristes. Pour rappel, les trois auteurs des attaques de la semaine dernière étaient français et en règle sur le territoire national.
10) Créer des centres de détention spéciaux. Pour éviter les phénomènes d'endoctrinement en prison, le gouvernement socialiste a déjà ordonné la généralisation de l'isolement des détenus fanatisés dans les centres pénitentiaires avant la fin de l'année. La ministre de la Justice Christiane Taubira veut, elle, lancer un programme de déradicalisation dans les prisons existantes. L'UMP préconise d'aller plus loin encore en créant des centres de détention spéciaux consacrés à la déradicalisation des terroristes jihadistes condamnés. […]
11) BONUS : rétablir l'uniforme à l'école (publique et privée). L'idée émane du Front national mais est également proposée par le député UMP Bernard Debré. Alors que des incidents ont émaillé par endroit les minutes de silence en l'honneur des victimes de *Charlie Hebdo*, Marine Le Pen préconise de rétablir l'autorité en milieu scolaire en imposant le port de l'uniforme partout. […] (Huffingtonpost.fr. 15-01-15)



Médias vautours

Humains ! Vous n'avez qu'un ennemi. C'est le plus dépravé de tous. La tuberculose et la syphilis sont des fléaux terribles qui font souffrir l'homme. Mais il existe un fléau plus dévastateur que la peste qui ravage le corps et l'âme de l'homme, une épidémie incomparablement plus terrible, plus sournoise et plus pernicieuse : j'ai nommé la presse, cette catin publique. Toute révolution, toute libération de l'homme manque son but si on ne commence pas par anéantir sans pitié la presse. Tous les péchés seront remis à l'homme, mais le péché contre l'esprit ne lui sera jamais pardonné. Anéantissez la presse, chassez de la communauté des hommes ses maquereaux à coups de fouets, et tous vos péchés vous seront remis, ceux que vous commettez et ceux que vous n'avez pas encore commis. Pas une réunion, pas une assemblée d'êtres humains ne doit se dérouler sans que retentisse la déflagration de votre cri : "Anéantissez la presse !"

B. TRAVEN*, Der Ziegelbrenner* (30-01-1919)

Repérer et traiter ceux qui ne sont pas Charlie : la traque est ouverte. La France est mûre, les médias en ordre de bataille. […] Pour Nathalie Saint-Cricq, les politiques doivent travailler ensemble « afin de déterminer sans hystérie ce qui n'a pas marché dans notre système de renseignement, sans se renvoyer à la figure la responsabilité des erreurs et des failles policières ». La journaliste de France 2 estime aussi qu'il faut que les politiques réfléchissent ensemble « sur tout ce qui doit être amélioré et amélioré d'urgence ». Les écoutes téléphoniques, la surveillance en prison, la présence policière sur le terrain… Selon elle, il faut aussi que « toute la gauche assume son véritable tournant sécuritaire et que la droite prenne le risque de la soutenir sans jouer la surenchère ». […] (Mediapart. 13-01-15)

Décryptage. Attentats : jusqu'où la logique journalistique peut-elle s'aventurer ?
Images choquantes, fuites sur le Net ou à la télévision, non-respect des impératifs de sécurité… Dans un moment de crise, le temps médiatique et le temps policier ne s'accordent pas forcément. Cinquante-quatre heures de traque. Sur le Net, à la télé, on a parfois frisé la surchauffe. Une course à l'info immédiate avec son lot habituel de ratés et de dérapages. Retour sur les principaux événements qui ont pu perturber l'enquête, voire mettre en danger la vie des otages et des policiers, et qui posent leur lot de questions. Le CSA a décidé de convoquer radios et télés ce jeudi 15 janvier 2015.

1) Vidéo de l'exécution du policier Ahmed Merabet boulevard Richard-Lenoir. Mercredi après-midi, quelques minutes après l'attaque des frères Kouachi contre *Charlie Hebdo*, un internaute parisien poste sur Facebook la vidéo de l'exécution du policier Ahmed Merabet, froidement abattu sur le trottoir du boulevard Richard-Lenoir. Il la retire quinze minutes plus tard mais le mal est fait. Immédiatement, les chaînes d'info en continu diffusent les images (en expurgeant la séquence la plus sanglante) et les journaux anglo-saxons affichent massivement la silhouette d'Ahmed Merabet sur leurs unes, floutée comme les caricatures qu'ils n'osent reproduire. Dans une interview à l'agence AP, le témoin regrette d'avoir mis en ligne cette vidéo, invoquant « un réflexe stupide » lié à la panique. *Le Point*, qui a choisi de faire de cette photo morbide sa couverture de la semaine, s'est fait violemment tacler par Bernard Cazeneuve et Manuel Valls, ce dernier exprimant son « dégoût » face au choix éditorial du magazine.

2) L'identité des deux suspects est diffusée sur les réseaux sociaux. Jeudi soir, alors que l'identité des auteurs de la fusillade n'est pas connue, des informations concernant les frères Kouachi sont publiées sur les réseaux sociaux. À 20 h 42 (selon la chronologie établie par Arrêt sur images), Jean-Paul Ney, journaliste barbouzard n'hésitant pas à exhiber sa carte de presse en même temps qu'une arme à feu, poste sur Twitter la copie dactylographiée d'un avis de recherche, ainsi que la copie de la carte d'identité de Saïd Kouachi, l'aîné des deux frères. « On vous tiens [sic], enfants de putains », lance-t-il tout en retenue. Quelques minutes plus tard, Pierre Martinet, un ancien du service action de la DGSE reconverti dans le privé et connu pour avoir espionné Bruno Gaccio, poste le même avis sur son compte Facebook.

Quasi simultanément, Ney en remet une couche en publiant une copie de la fiche Canonge de Chérif Kouachi, issue du système de traitement des infractions constatées (STIC). Ces éléments sont très vite relayés sur Twitter, où s'organise une véritable chasse à l'homme. Pris de court, le ministère de l'Intérieur publie l'avis de recherche officiel dans la nuit.
Ces révélations successives font une victime collatérale : Mourad Hamyd, un lycéen de 18 ans, beau-frère de Chérif Kouachi, dont le nom figure sur le document posté par Ney et Martinet, est accusé à tort. Il était en cours au moment de l'attaque et se présente très rapidement au commissariat de Charleville-Mézières : il en sort blanchi quelques heures plus tard. Dans une conférence de presse après les interventions du RAID et du GIGN, le procureur de Paris, François Molins, a dénoncé l'attitude irresponsable de ceux qui ont relayé le nom des Kouachi sur les réseaux sociaux, « faisant disparaître tout espoir de surprise ».

3) Sur le plateau de BFMTV, Dominique Rizet révèle en direct qu'un otage est retranché dans la chambre froide du supermarché cacher. Quelques heures après l'épilogue de la prise d'otages à Vincennes, la femme d'un rescapé admoneste BFMTV sur sa propre antenne : elle accuse la chaîne d'avoir mis en danger la vie d'innocents en indiquant dans un bandeau que des otages étaient réfugiés dans la chambre froide de l'Hyper Cacher.
Interrogé par *Le Monde*, Hervé Béroud, le directeur de la rédaction de BFMTV, s'en défend mais concède que Dominique Rizet a bel et bien évoqué cette information à l'antenne : « Il l'a fait parce qu'il était en contact avec une personne du RAID sur place, qui lui avait dit que ces personnes-là n'étaient plus en danger car les forces d'intervention avaient pris position près de la chambre froide. Pourtant, M. Rizet s'est ensuite dit que ce n'était pas la peine de redonner cette information, par prudence. » Pour le moins alambiqué…

4) Sur France 2, Élise Lucet interviewe la sœur de l'« otage » de l'imprimerie de Dammartin-en-Goële. Au cours de cette interview (réalisée par téléphone), la présence d'un otage présumé – qui était en fait caché sous un évier à l'insu des terroristes – est révélée en direct. Pendant l'entretien, Élise Lucet s'aperçoit qu'elle est la première à parler à la sœur de l'otage, avant même « les autorités », comme elle le formule. Léger malaise. L'entretien sera rediffusé au cours de l'après-midi. Heureusement, les frères Kouachi n'étaient pas branchés sur France 2… La consigne du ministère de l'Intérieur aux médias, au fait ? Surtout ne pas parler des otages, certains pouvant être cachés.

5) Porte de Vincennes, les équipes de France 2 se font repousser par la police. Placée au plus près, la chaîne filme en direct l'installation des forces de l'ordre autour du magasin cacher. Trop près même : la chaîne finit par se faire dégager par les forces de l'ordre, histoire que le terroriste ne voie pas la mise en place du dispositif d'intervention.

6) TF1 diffuse l'assaut du RAID en direct. Au premier plan : les véhicules de secours et de police. Au fond : le magasin cacher. Pendant plusieurs minutes, on voit les hommes de la BRI et du RAID s'approcher du supermarché à la manière d'une tortue romaine. Une autre équipe arrive, cachée derrière une camionnette blindée, une autre encore par le boulevard extérieur. Premières grenades, échanges de coups de feu : sur TF1, on assiste en direct à l'assaut. C'est la seule chaîne à le faire. Les autres respectent les consignes données un peu plus tôt par les autorités, qui demandaient « d'arrêter le plan large sur le magasin et ses alentours, ce qui empêchait toute intervention », dixit Céline Pigalle, la directrice de l'information d'i-Télé. Des images qui provenaient d'une caméra de l'Agence France-Presse, reprises longtemps par tout le monde. TF1 attendra plusieurs secondes avant de stopper les images de l'assaut.

7) Un riverain situé en face du magasin cacher filme l'assaut de face. On aperçoit clairement le rideau de fer se lever et la porte vitrée s'ouvrir. S'ensuit un échange de coups de feu entre les forces de l'ordre et le terroriste qui, au bout de quelques secondes, surgit du fond du magasin et se jette les armes à la main sur les hommes de la BRI et du RAID. L'homme s'effondre, les policiers pénètrent à l'intérieur. Évacuation des premiers otages. Une « exclusivité France 2 » (c'est incrusté sur l'image), qui sera diffusée au JT de 20 heures

dans une version expurgée, sans la mort du terroriste Amedy Coulibaly. L'intégrale sera proposée dans le Soir 3, plus tard donc. Parce que les enfants sont couchés ?

8) RTL et BFMTV diffusent des enregistrements des preneurs d'otage. Dans l'heure qui suit les assauts, BFMTV diffuse une interview téléphonique de deux minutes de Chérif Kouachi, dans laquelle ce dernier affirme qu'il agit au nom de la branche yéménite d'al-Qaida. En plateau, Ruth Elkrief précise que cet entretien réalisé pendant la prise d'otages n'a pas été diffusé plus tôt « pour éviter de gêner les enquêteurs ». De son côté, RTL attend le samedi matin pour diffuser un enregistrement d'Amedy Coulibaly, le preneur d'otages de l'Hyper Cacher. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une interview mais d'une conversation entre Coulibaly et ses otages, captée grâce à un téléphone mal raccroché. Beaucoup de rescapés rapportent par ailleurs que le téléphone n'a pas arrêté de sonner au cours des deux prises d'otages (Lilian Lepère, caché sous un évier à Dammartin, l'a évoqué au JT de France 2 le 12 janvier, ainsi qu'un otage de l'Hyper Cacher dans un article du *Point* retiré à la demande d'une famille). Des appels qui, de toute évidence, n'émanaient pas que de la police. (R. Sénéjoux, O. Tesquet. Télérama.fr. 13-01-15)

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a adressé ce jeudi 21 avertissements à des télévisions et des radios coupables de « manquements graves » lors de la couverture des attentats de janvier à Paris.
Un peu plus d'un mois après les attentats qui ont secoué la France, le CSA a publié jeudi son bilan des manquements des radios et des télévisions dans leur couverture de ces événements. Il a ainsi adressé 21 mises en demeure (niveau d'avertissement le plus grave qui n'entraîne toutefois pas de sanction, sauf récidive) et 15 mises en garde. Le gendarme de l'audiovisuel relève notamment que 13 médias « ont annoncé en direct que des affrontements avaient éclaté entre les forces de l'ordre et les terroristes à Dammartin-en-Goële », ce qui « aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour les otages de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes ». Le preneur d'otages de Paris, Amedy Coulibaly, avait en effet demandé la libération des frères Kouachi retranchés à Dammartin. Les 13 médias concernés sont BFMTV, Euronews, France 2, France 24, i-Télé, LCI, TF1, Europe 1, France Info, France Inter, RFI, RMC, RTL. France 5, Canal plus et France 3 ont fait l'objet, eux, de simples « mises en garde ».
Sept types de dérapages. Au total, le CSA relève sept faits qui ont été source de manquement. La chaîne LCI est prise en faute sur quatre d'entre eux : en plus de donner l'information sur le début des affrontements de Dammartin, elle a en effet divulgué des éléments permettant l'identification des frères Kouachi ainsi que « l'identité d'une personne mise en cause comme étant l'un des terroristes ». La chaîne du groupe TF1 est également mise en demeure pour avoir (avec Canal plus, Euronews, France 2, France 24 et TF1) diffusé images et informations « indiquant notamment le déploiement des forces de l'ordre, le positionnement exact de certaines d'entre elles ou encore la stratégie mise en place » alors que les terroristes étaient encore retranchés tant à Dammartin-en-Goële que Porte de Vincennes. Le Conseil estime que ces déclarations auraient pu mettre les otages en danger, puisque les terroristes pouvaient parfaitement y avoir accès.
France 2, TF1 et RMC sont sanctionnés pour avoir diffusé des informations concernant des personnes cachées dans les lieux de retranchement des terroristes avant l'assaut donné par les forces de l'ordre, mettant ainsi la vie de ces personnes en danger. Élise Lucet, lors d'un journal de 13 heures, avait notamment donné le nom de l'homme qui se cachait sous un évier dans l'imprimerie de Dammartin.
Le CSA a également averti des médias pour avoir diffusé des images issues de la vidéo montrant le policier abattu par les terroristes. Le dernier fait ayant entraîné des manquements n'a pas suscité de mise en demeure mais des mises en garde pour France 3 et Canal plus. Les deux chaînes ont en effet diffusé dans son intégralité l'assaut donné par les forces de l'ordre sur l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, y compris les échanges de tirs qui ont entraîné la mort d'Amedy Coulibaly. Le CSA considère « que ces images insistantes » étaient « susceptibles de nourrir les tensions et les antagonismes, [et] pouvaient contribuer à troubler l'ordre public ».
Le CSA avait décidé à la mi-janvier de se pencher sur la façon dont les télévisions et les radios avaient couvert l'attentat contre *Charlie Hebdo* et les deux prises d'otages qui avaient suivi, alors que des enquêteurs s'étaient plaints de certains dérapages. Il avait aussi réuni le 15 janvier les responsables de chaînes et de radios pour une réflexion sur le sujet. (*L'Express*. 12-02-15)



[Où l'hôpital se fout de la charité]

« La décision du CSA menace la liberté de la presse. » La quinzaine de médias avertis par le CSA pour des dérapages lors de la couverture des attentats de janvier affirment mercredi, dans une lettre ouverte, que la décision du CSA menace la liberté de la presse. Les médias sanctionnés ripostent. Certains responsables de l'information des télévisions et radios visées par les mauvais points du CSA ont déjà exprimé leur mécontentement. Il leur est reproché d'avoir failli dans leur travail de journalistes pendant la couverture des attentats de Paris au mois de janvier dernier. Ce mercredi, après une réunion dans les locaux de TF1, ils émettent un avis unanime : les sanctions du Conseil menacent l'information.
Un front commun sans précédent. « La liberté de la presse est un droit constitutionnel. Les journalistes ont le devoir d'informer avec rigueur et précision. Le CSA nous reproche notamment d'avoir potentiellement "attenté à l'ordre public" ou pris le risque "d'alimenter les tensions au sein de la population". Nous le contestons », écrivent les patrons de TF1, France 2, France 3, France 24, BFMTV, i-Télé, LCI, Euronews, France Inter, France Info, RTL, Europe 1, RMC et RFI. La décision du CSA « doit donc interpeller les pouvoirs publics garants de la démocratie dont la liberté d'expression est le fondement », ajoutent ces responsables qui forment à cette occasion un front commun sans précédent contre le CSA, gendarme de l'audiovisuel.
« Se censurer ou se voir sanctionné ». « Dans quelle autre grande démocratie reproche-t-on aux médias audiovisuels de rendre compte des faits en temps réel ? », poursuit la lettre ouverte. « Comment peut-on imaginer que le CSA veuille en 2015 renforcer encore le contrôle sur les médias audiovisuels français régulés quand l'information circule sans contrainte dans la presse écrite, sur les chaînes étrangères, tous les réseaux sociaux et les sites internet. N'est-ce pas nous placer dans une situation d'inégalité devant la loi ? »
« Nous considérons que la décision du CSA porte en germe le danger d'une alternative : se censurer ou se voir sanctionné », avertissent ces médias qui « continueront à travailler en toute indépendance et en toute responsabilité ». (*L'Express*. 18-02-15)



Le bal des faux culs

Connaître et ne pas connaître. En pleine conscience et avec une absolue bonne foi, émettre des mensonges soigneusement agencés. Retenir simultanément deux opinions qui s'annulent, alors qu'on les sait contradictoires, et croire à toutes deux. Employer la logique contre la logique. Répudier la morale alors qu'on se réclame d'elle.
George ORWELL, *1984*

« Nous avons beaucoup de nouveaux amis, comme le pape, la reine Elizabeth, ou Poutine. Ça me fait bien rire. Nous vomissons sur tous ces gens qui, subitement, disent être nos amis. » (Willem)

[*Charlie* se fait des amis]

Marion Maréchal-Le Pen « est Charlie ». « Pour être sincère dans ce combat, il ne faut pas forcément partager la ligne de *Charlie Hebdo* », déclare la députée du FN sur RTL. « Si être Charlie, ça veut dire défendre la liberté d'expression, alors oui je suis Charlie. Mais si c'est défendre leur ligne éditoriale… je ne me sens pas contrainte de l'acheter. » « Quand les journalistes de *Charlie Hebdo* ont sorti les caricatures, nous avons été les seuls à les défendre […] Quand je vois tous ceux qui avant criaient à l'islamophobie et qui aujourd'hui les défendent, je rigole », poursuit-elle. Concernant la provocation lancée par Jean-Marie Le Pen (« Je suis Charlie Martel »), sa petite-fille justifie : « C'est une provocation très *Charlie*. » (13-01-15)



[Sur internet, la « boutique identitaire » vend des sweat-shirts « Je suis Charlie Martel » à 30 euros.]

L'ancien ministre de l'Intérieur Claude Guéant, interrogé par France Info sur la une de *Charlie Hebdo* qui doit paraître demain (sur laquelle Mahomet arbore le panneau « Je suis Charlie » sous le titre « Tout est pardonné »), déclare qu'il s'agit « d'une une émouvante car il y a une main tendue vers l'apaisement dans une société forcément déboussolée par ces attentats odieux. ». Il « ne s'abonnera pas pour autant au magazine » car il a « été souvent choqué personnellement par la parution de certaines caricatures » et ajoute que « si *Charlie* continuait de faire paraître des caricatures malgré les menaces », cela était « leur responsabilité », soulignant toutefois que « la liberté, c'est la liberté ».

L'ancien Premier ministre François Fillon (UMP) trouve « la une de *Charlie Hebdo* magnifique », car elle montre qu'à *Charlie Hebdo*, on comprend le message de « compassion véhiculé par toutes les religions ». Interrogé sur France Inter, il indique qu'il lit *Charlie Hebdo* ou en tout cas qu'il a lu le magazine lorsqu'il était plus jeune : « J'ai toujours défendu *Charlie Hebdo*, il n'y a pas à débattre sur la liberté d'expression, jamais. »

[Rappels. Sarkozy aussi défendait *Charlie* en 2007. Il avait adressé une lettre de soutien au directeur de *Charlie Hebdo*, son ami Philippe Val, lue par son avocat Me Kiejman au tribunal, le 6 février, au « procès des carica-

tures de Mahomet » dans lequel Val était poursuivi pour « injures publiques ». Un message de soutien sans réserve pour ce journal « qui, à sa façon, exprime une vieille tradition française, celle de la satire, de la dérision et de l'insubordination ».
François Hollande, alors secrétaire du PS, était venu physiquement à ce procès témoigner aussi en faveur de *Charlie* : « Je ne suis pas ici au nom de la gauche pour défendre un journal de gauche, mais au nom de la république pour défendre une liberté. »

Olivier Cyran, qui a travaillé à *Charlie* de 1992 à 2001 avant de claquer la porte, échaudé par « la conduite despotique et l'affairisme ascensionnel » de Philippe Val, avait publié en décembre 2013 une réponse à Charb et Nicolino suite à leur tribune publiée peu avant par *Le Monde*. Il critiquait l'évolution de *Charlie Hebdo* et sa « grandissante obsession pour l'islam » (http://www.article11.info/?Charlie-Hebdo-pas-raciste-Si-vous). Dans une note de son texte, il rappelait : « Parmi vos sympathiques soutiens : Bruno Mégret, "Désislamiser la France", discours à l'université d'été du MNR, 27 août 2005. Ivan Rioufol, "Pourquoi *Charlie Hebdo* sauve l'honneur", *Le Figaro*, 19 septembre 2012. Benoît Rayski, "Tombouctou-sur-Seine : et si on tranchait les mains des dessinateurs de *Charlie Hebdo* ?", Atlantico.fr, 28 novembre 2013. »]



« Liberté d’expression »

« La liberté d’expression n’est pas un vain mot. Les milliers de crayons brandis depuis une semaine en sont l’image. » (J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

« La dictature, c’est “ferme ta gueule”, la démocratie, c’est “cause toujours” ! » (Dicton populaire)

[En 2015, dans nos dites démocraties, la sacralisation de ladite « liberté d’expression » cache de plus en plus mal la vacuité de la formule et le gadget qu’elle est devenue. En même temps, dans l’une des pires dictatures de l’époque et un pays en guerre, la Syrie, des gens ne ferment pas leurs gueules. Si les mots ont encore un sens, exprimer sa solidarité avec *Charlie* « dans un territoire contrôlé par le Front al-Nosra, la branche syrienne d’al-Qaida », relève effectivement de la *défense* de la liberté d’expression. C’est autre chose qu’agiter en l’air des crayons à Paris – sous l’œil bienveillant de milliers de CRS, qui plus est – ou que de clamer des slogans creux depuis le confort de bureaux de presse occidentaux désormais ultrasécurisés.]

Souriatna, le journal syrien qui a soutenu _Charlie Hebdo_ à ses risques et périls

« Nous voulions être très clairs dans notre défense de la liberté d’expression, parce qu’en tant que Syriens, nous pensons qu’une des sources de nos problèmes actuels est que la liberté d’expression a été étouffée ici pendant cinquante ans. Cette répression a mené à ce qui se passe en Syrie aujourd’hui. Quand les manifestations ont commencé en 2011, c’était pour défendre la liberté d’expression. » (Amer Mohammed)

Après l’attaque contre *Charlie Hebdo* à Paris, un petit journal syrien a décidé d’exprimer sa solidarité avec les caricaturistes assassinés en leur dédiant un numéro spécial. Si dans les médias du monde arabe, de nombreux éditorialistes avaient dénoncé les attentats, les unes des journaux ont rarement affiché les mots « Je suis Charlie ». C’est pourtant le choix qu’a fait *Souriatna*, un hebdomadaire d’opposition créé en 2011 après les premières manifestations anti-Bachar al-Assad. Conscient que cet hommage était un acte dangereux, le rédacteur en chef avait pris quelques précautions, rapporte le site Middle East Eye. « Évidemment, nous n’avons publié aucun dessin du prophète Mahomet, explique Amer Mohammed. Ni aucun dessin sur l’islam ou d’autres religions, car *Charlie Hebdo* critiquait toutes les religions. » *Souriatna* a préféré des dessins anti-Assad […] À l’intérieur du journal, on trouve aussi les nécrologies des caricaturistes, ainsi qu’une pleine page avec les mots « Je suis Charlie » et une main tenant un crayon.
Les bureaux du journal et leurs distributeurs se trouvent dans un territoire contrôlé par le Front al-Nosra, la branche syrienne d’al-Qaida. Depuis la publication, des bâtiments où était stocké le journal ont été brûlés, et dans la ville rebelle de Kafranbel, où le journal est populaire, une station de radio et un centre pour femmes ont été attaqués et pillés. Le groupe islamiste Ahrar al-Sham a diffusé une vidéo dans laquelle des militants brûlent des numéros du *Souriatna* spécial *Charlie Hebdo*. (Slate.fr. 18-02-15)

[Quant à la conception *sécuritaire* de la liberté d’expression de nos futurs chefs, les énarques de la promotion 2015-2016, qui osent se prévaloir d’Orwell, c’est à celui qu’ils trahissent et insultent qu’on laissera le dernier mot.]

La liberté, c’est l’esclavage.
George ORWELL, *1984*

[L’ENA encule Orwell] À la suite de l’attentat du 7 janvier dans les locaux de *Charlie Hebdo*, qui a relancé le débat sur la liberté d’expression, les élèves de la promotion 2015-2016 de l’École nationale d’administration (ENA) ont choisi de se donner comme nom celui de George Orwell. « Fortement marqués par les attentats récents, les élèves avaient à cœur de réaffirmer leur attachement à la liberté d’expression et, de manière plus générale, aux libertés qu’il appartient avant tout aux pouvoirs publics de protéger », indique ce texte qui souligne que l’œuvre de cet écrivain « appelle à une conciliation vigilante entre la préservation des libertés et les

exigences liées à la sécurité des citoyens ». « Les élèves entendent quant à eux exercer leurs futures missions avec engagement, discernement et humilité. » (*Le Monde*. 17-01-15)

[« Missions » facilitées par une population qui semble parfois elle-même contaminée par cette conception schizophrène.]

Un Français sur deux pour une limitation de la liberté d'expression. Les Français sont-ils schizophrènes ? Dimanche dernier, ils étaient des millions de personnes à défiler sous la bannière « Je suis Charlie » pour défendre la liberté de caricaturer attaquée par les terroristes. Ce dimanche dans un sondage publié par *Le JDD*, ils sont 50 % des personnes interrogées à se dire favorables à une limitation de la liberté d'expression sur internet. […]
Où s'arrête la liberté d'expression ? Alors que de nombreux musulmans, en France et dans le monde, se sentent blessés ou agressés par les caricatures de Mahomet, 57 % des Français (selon le sondage IFOP du *JDD*) souhaitent qu'on ne tienne pas compte de ces réactions, et qu'on continue à publier ces caricatures. 42 % d'entre eux en revanche – soit une part non négligeable – voudraient « tenir compte de ces réactions et éviter de publier ce genre de caricatures ». Par peur ou par respect ? […]
Les Français favorables à de nouvelles mesures d'exception. Plus d'une semaine après les attentats qui ont fait 17 morts, le choix entre liberté et sécurité ne semble plus être un dilemme pour les Français : dans un sondage ODOXA pour *Le Parisien-Aujourd'hui en France* publié samedi, 76 % d'entre eux se disent même favorables à ce que soient votées de « nouvelles mesures d'exception » pour mieux assurer leur sécurité « quitte à limiter leurs libertés ». […] (Lefigaro.fr. 18-01-15)



Capture d'écran d'une vidéo du groupe islamiste Ahrar al-Sham : autodafé de numéros du *Souriatna* spécial *Charlie Hebdo*.

La « culture aux avant-postes » : la débâcle

[Autocensure] On ne compte plus les exemples de censure. Mais aussi d'autocensure. Ainsi Anne Roumanoff qui déclare au *Parisien* : « J'ai joué trois fois depuis l'attentat et à chaque fois j'ai senti des salles plombées, angoissées. Les gens rigolent, mais il y a quelque chose de lourd. Cela me rappelle le 11 septembre, j'étais sur scène ce jour-là et je retrouve une même angoisse collective. Nous avons vécu un immense séisme, dont on va ressentir les secousses encore longtemps. J'ai changé plein de choses dans mon spectacle, car les mots prennent un autre sens… On ne peut pas encore rire de ce qui s'est passé, mais on peut rire de ce qui se passe autour… » (*Le Parisien*. 17-01-15)

[Na !] Le chroniqueur de France Inter Guillaume Meurice a refusé de venir en plateau le 13 janvier pour sa seconde chronique à « La Nouvelle Édition ». Il l'a fait savoir sur sa page Facebook : « Aujourd'hui, "pour des raisons de sécurité", on refuse que je diffuse un dessin de Charb sur Canal plus dans "La Nouvelle Édition". » « Aujourd'hui, "pour des raisons de foutage de gueule", je ne ferai pas de chronique sur Canal plus dans "La Nouvelle Édition". »
En cause, le refus de la chaîne de diffuser un des dessins de Charb. La chaîne a indiqué à PureMedias avoir refusé ce dessin car il aurait pu être perçu comme une « provocation ». « La décision de publier ou non un dessin à un instant donné et dans un contexte donné relève d'un choix éditorial de chaque instant, étant entendu que la liberté d'expression ne suppose pas de céder à toute forme de provocation », a précisé Canal. Il s'agit d'un dessin de Charb publié dans le numéro 1012 du 9 novembre 2011 : « Et le cul de Mahomet, on a le droit ? »

Une partie de la rédaction des *Inrocks* s'est opposée à la caricature en une du numéro de cette semaine.
Le quotidien *Ouest-France*, qui choisissait hier de ne pas diffuser sur son site la une du dernier *Charlie Hebdo*, a finalement publié la couverture aujourd'hui… avant de la retirer à nouveau ! (Arrêtsurimages.net. 14-01-15)

« L'émission "Touche pas à mon poste" reviendra à l'antenne lundi en direct pour continuer à vous faire rire », a ainsi annoncé la chaîne D8 dans un twitt, disant « s'associer à la journée de deuil national en hommage aux victimes de l'attentat perpétré contre la rédaction de *Charlie Hebdo* ».

Il n'y aura finalement pas de char *Charlie Hebdo* au carnaval de Cologne, le plus célèbre d'Allemagne. Les organisateurs l'ont annoncé ce jeudi : « Nous souhaitons que tous ceux qui viennent vivent un carnaval joyeux, libres et sans préoccupations. » Aucune menace ne pesait sur l'événement, mais quelques citoyens avaient fait part de leurs inquiétudes. Ce char avait pourtant été prévu en hommage… à la liberté d'expression.
(Libération.fr. 29-01-15)

Affiches retoquées. Le 12 janvier, l'entreprise JCDecaux [qui avait pourtant remplacé certains de ses affichages publicitaires par des affiches « Je suis Charlie »] a fait retirer de ses colonnes publicitaires Morris l'affiche du dernier spectacle de Patrick Timsit : « On ne peut pas rire de tout ». L'afficheur se justifie ainsi : « On y voit Patrick Timsit tenir un obus dans les bras, cela peut heurter, dans la rue, la sensibilité de personnes déjà éprouvées par les événements tragiques de la semaine dernière. » Selon le « comité de déontologie » de JCDecaux : « La publicité ne doit pas exploiter le sentiment de peur, elle ne doit contenir aucune incitation ni cautionner un comportement illicite ou répréhensible, elle doit proscrire toute déclaration ou représentation visuelle susceptible de générer des craintes irrationnelles ou infondées. »
[Préfecture de police] Autre affiche abandonnée : une femme voilée avec une larme de sang sur le visage. Elle devait être placardée sur les colonnes Morris et dans les couloirs du métro parisien pour la pièce de théâtre *Lapidée*. Ce spectacle sur la lapidation des femmes au Yémen a aussi été annulé : il n'a été joué que trois fois sur les trente prévues au petit Ciné 13 à Paris. « La préfecture de police, contactée par un membre de la production, nous a dit que, dans les circonstances, l'affichage pourrait être considéré comme une provocation », a expliqué le producteur de la pièce, Claude Telliez. « Comme il ne s'agit pas d'un lieu public, nous ne pouvions pas être protégés dans le cadre de Vigipirate et nous devions recourir à une société de sécurité

privée : c'est possible pour trois représentations mais pas pour trente. Il ne s'agit pas d'autocensure, il s'agit de responsabilité. » […]

Films déprogrammés. Nommé aux oscars et aux césars, *Timbuktu*, film franco-mauritanien d'Abderrahmane Sissako, a été déprogrammé plusieurs fois en France et en Belgique. « J'ai peur que ce film ne fasse l'apologie du terrorisme », s'est justifié le maire UMP de Villiers-sur-Marne. L'entourage du maire précise que Hayat Boumeddiene, la compagne d'Amedy Coulibaly, est originaire de la ville. « Ça fait pas mal parler dans le quartier. Nous ne voulions pas que les jeunes s'identifient plus aux terroristes représentés dans le film qu'aux héros. » Face aux critiques, Jacques-Alain Bénisti a finalement repoussé la programmation à plus tard mais la polémique ne s'arrête pas là. Le film, qui dénonce la terreur menée par les islamistes à Tombouctou (nord du Mali), va même précipiter l'annulation du festival Ramdam de Tournai en Belgique « en raison de menaces terroristes », selon les autorités. Une autre œuvre représentait aussi une cible potentielle pour le festival : celle d'un documentaire, *Essence of Terror*. Quelques jours plus tard, *Timbuktu* est encore annulé en Belgique dans un ciné-cocktail de Louvain-la-Neuve, rapporte *Le Soir*. Une décision prise par la direction du cinéma et l'association des habitants de la ville. Il n'y avait cette fois-ci pourtant eu aucune menace : « La décision est de notre seul ressort, même si nous la regrettons », ont-ils expliqué.

[DGSI] Même sort réservé au film *L'Apôtre* de Cheyenne Carron qui raconte la conversion d'un jeune musulman au catholicisme. Sa projection a été annulée le 15 janvier à Nantes. « La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) nous a vivement conseillé d'annuler notre soirée devant les risques d'attentats, avance la Fédération des associations familiales catholiques de Loire-Atlantique, cette projection pouvant être perçue comme une provocation par la communauté musulmane. » […] (Libération.fr. 29-01-15)

Selon *Le JDD*, le sénateur UDI Yves Pozzo di Borgo a fait part jeudi à François Hollande de ses inquiétudes concernant la sortie en France, le 18 février, du film *American Sniper* de Clint Eastwood. « Compte tenu des événements de janvier », le sénateur redoute que le film « ne contribue à la stigmatisation de la communauté musulmane en France ». Il demande au CNC de reporter sa sortie ou de l'interdire aux moins de 16 ans.

Expos annulées. Le 22 janvier, le musée Hergé de Louvain-la-Neuve, en Belgique, décide aussi d'annuler « pour des raisons de sécurité » une exposition temporaire sur « la caricature » en hommage à *Charlie Hebdo*. La décision a été prise après le coup de filet effectué le 15 janvier dans les milieux jihadistes.
À Welkenraedt, en Belgique, une exposition qui prévoyait un panneau consacré à *Charlie Hebdo* a également été censurée. Elle était pourtant consacrée à… la censure ! Selon le site de la RTBF, la direction a préféré la retirer par crainte « d'un acte isolé ».
Quelques jours plus tard, une œuvre représentant des paires d'escarpins posées sur des tapis de prière musulmans est retirée de l'exposition Femina à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Une décision prise par l'artiste elle-même et par les commissaires de l'exposition, par mesure de précaution. La Fédération des associations musulmanes de Clichy avait en effet envoyé un message à la mairie pour dire son inquiétude de voir exposée une œuvre sur la prière et se déresponsabilisait par avance de tout incident pouvant survenir. Ce mercredi, la direction est finalement revenue sur cette décision après avoir convaincu le maire de mettre en place un dispositif de sécurité et des prises de parole sous forme de dialogues avec les citoyens. (*Libération*. 29-01-15)

« C'est reporté à des jours meilleurs ». Le Mémorial de Caen a décidé d'annuler les 5e Rencontres internationales du dessin de presse, prévues en avril dans ce musée d'histoire du XXe siècle, par crainte d'éventuels attentats, a indiqué jeudi à l'AFP le directeur du Mémorial, Stéphane Grimaldi. « On ne peut pas se permettre de mettre en danger qui que ce soit, ni les dessinateurs, ni le public, ni les salariés du Mémorial. » Le site internet du Mémorial a été hors service les 9 et le 10 janvier après avoir été visé par des pirates se présentant comme des islamistes tunisiens. « Le site a été six fois piraté après l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Et les attentats de Copenhague ont suscité des inquiétudes de nombreux dessinateurs qui devaient venir », a-t-il ajouté. « Les dessinateurs devaient rencontrer le public, aller dans des lycées. Tout cela est inimaginable dans ce con-

texte […] Aucune menace spécifique n'a été reçue à l'encontre des Rencontres du dessin de presse et un seul des 44 dessinateurs attendus au Mémorial les 10 et 11 avril a annulé sa venue, a-t-il ajouté. […] »
(AFP. 26-02-15)

[Inquisitions médiatiques]

« Et puis surtout célébrons la liberté de penser sous l'écrasement de tout dissensus, en mélangeant subrepticement l'émotion de la tragédie et l'adhésion politique implicite à une ligne éditoriale. Ceci d'ailleurs au point de faire à la presse anglo-saxonne le procès de se montrer hypocrite et insuffisamment solidaire (obéissante) quand elle refuse de republier les caricatures.

Il fallait donc traverser au moins une mer pour avoir quelque chance de retrouver des têtes froides, et entendre cet argument normalement élémentaire que défendre la liberté d'expression n'implique pas d'endosser les expressions de ceux dont on défend la liberté. » (Frédéric Lordon)

DÉBAT. A-t-on le droit de ne pas aimer *Charlie Hebdo* ?

Des dessinateurs, journalistes, intellectuels ou simples citoyens sont montrés du doigt parce qu'ils expriment des réserves vis-à-vis de la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*. Un comble en ces jours de célébration de la liberté d'expression.

On l'accuse de verser des larmes de crocodile. Le dessinateur italien Vauro (bien connu des lecteurs de *Courrier international*) s'est retrouvé du jour au lendemain montré du doigt, considéré comme *persona non grata* dans le concert des condoléances à l'égard des victimes de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. On lui reproche de pleurer *Charlie* et d'avoir, dans le même temps, eu quelque réserve quant à la position éditoriale de l'hebdomadaire.

Le 9 janvier, le dessinateur italien est invité sur un plateau de télévision ; il apparaît avec un tee-shirt : « Je suis Charlie ». Immédiatement, des auditeurs grondent et les réseaux sociaux s'emballent, rappelant qu'en 2006 Vauro s'était prononcé contre la publication des caricatures de Mahomet dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*, les jugeant provocatrices et capables de susciter des « réactions violentes ». Vauro ne serait donc aujourd'hui qu'un « profiteur » et un affreux opportuniste.

Le lendemain, le dessinateur italien se retrouve à la une d'*Il Giornale* (quotidien de la famille Berlusconi) sous le titre : « Tous contre les larmes de crocodile de Vauro ». « Il pleure ses collègues français, mais il nie que nous sommes en guerre. Il condamne les terroristes, mais évite de parler de "terroristes islamiques" », lui reproche le quotidien. « Ce qui est absurde, c'est qu'on me reproche un article que j'ai écrit il y neuf ans dans lequel je ne citais même pas *Charlie Hebdo*. Je disais que, pour moi, les caricatures publiées dans *Jyllands-Posten* n'étaient pas de la satire mais de la pure propagande », réagit le dessinateur, contacté par la rédaction de *Courrier international*. « En France, l'heure est à la revendication de plus de laïcité. En Italie, les événements risquent de nous faire revenir au temps des croisades. Ce climat est très pesant », soupire-t-il.

Pour ou contre *Charlie Hebdo* ?

Le cas de Vauro montre à quel point la polarisation entre les partisans et les opposants à la publication de ce type de dessin s'est intensifiée. Chacun est sommé de « choisir son camp », le tout accompagné de procès en opportunisme ou en hypocrisie. Le *Corriere della Sera*, pourtant plus modéré que le *Giornale*, a également publié un article sur le sujet intitulé : « Vauro et tous ceux qui rejetèrent les caricatures provocatrices ». Le journal cite carrément les noms de tous ces « intellectuels champions de la censure, défenseurs du politiquement correct qui, en 2006, critiquèrent âprement *Charlie Hebdo* » et prirent leur distance « avec les cibles de la furie fanatique » : outre Vauro, l'illustratrice italienne Elle Kappa, le journaliste et ancien membre du Parti communiste Giulietto Chiesa ou encore le prix Nobel de littérature José Saramago. Ils sont, selon le *Corriere*, à mettre dans le même sac que ceux qui reprochèrent à Salman Rushdie sa provocation des *Versets sataniques* : l'historien Hugh Trevor-Roper ou encore John Le Carré.

L'obligation de choisir son camp, c'est aussi ce que reproche *The Spectator* aux Français. « Imaginez un instant que vous êtes un musulman lambda », écrit l'hebdomadaire britannique, « sans être tenté par des actes meurtriers ni animé d'un quelconque extrémisme, mais que vous ayez tout de même été offensé par les dessins de

Charlie Hebdo. Pour ce musulman, il n'y a pas beaucoup de place aujourd'hui en France. Vous êtes invité à manifester votre solidarité avec *Charlie Hebdo* et à cautionner sans réserve le droit des satiristes à brocarder inlassablement votre religion semaine après semaine – faute de quoi vous êtes suspecté d'être du côté des terroristes. » Le *Spectator* doute « que tous les défenseurs de *Charlie* soient prêts à étendre la liberté d'expression à d'autres questions », notamment s'il s'agit de propos antihomosexuels ou négationnistes.

Contraire à l'esprit de *Charlie*

La pression de dire : « Je suis Charlie » va parfois bien trop loin, estime le quotidien néerlandais de centre droit *Trouw*. Le journal rappelle qu'un auteur canadien, Tarek Fatah, avait appelé tous les utilisateurs de Twitter à diffuser le slogan « Je suis Charlie ». Si vous ne le faites pas, c'est que « vous êtes islamistes et donc notre ennemi ». Le journal déplore ce type de propos qui « fait déraper l'aspiration de la liberté et la transforme en tyrannie. C'est douloureux à voir […] et ce serait complètement contraire à l'esprit de *Charlie* de vouloir dicter aux gens ce qu'ils doivent dire. »

« Sommes-nous vraiment *Charlie Hebdo* ? », s'interroge Frits van Exter dans *Vrij Nederland*. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire néerlandais prend le slogan à la lettre et souligne que « la plupart d'entre nous ne sommes pas Charlie et nous ne l'avons jamais été ». "D'abord, nous ne sommes pas des dessinateurs vulnérables qui, contre une rémunération modeste, tentent de mettre le doigt là où ça fait mal. Deuxièmement, j'ai bien plus peur que mes confrères à Paris, et cela a toujours été le cas. »

« Je suis Charlie » n'a plus aucun sens

Le hashtag et l'expression « Je suis Charlie » revêt donc différentes significations à défaut de ne plus vouloir dire grand-chose. C'est pourquoi l'expression « Je ne suis pas Charlie » a fait florès. « Quel que soit ce que l'on a mis sur notre mur Facebook hier [le 11 janvier], il est inapproprié pour la plupart d'entre nous de proclamer : "Je suis Charlie". Car la plupart d'entre nous ne soutiennent pas l'humour délibérément offensif de l'hebdomadaire », écrit David Brooks du *New York Times* dans une tribune intitulée : « Je ne suis pas Charlie ».

Dans un éditorial, Dmitri Mouratov, le rédacteur en chef du quotidien russe *Novaïa Gazeta*, explique pourquoi son journal, fer de lance de la résistance russe à toute forme de restriction de la liberté d'expression, n'a pourtant pas pour éthique de publier des caricatures sur le thème religieux. Selon lui, cela fait le jeu des ayatollahs de tout poil, en contribuant à dresser les confessions religieuses les unes contre les autres, à attiser la violence et à déstabiliser les sociétés multiculturelles. Une position à laquelle, dans le même journal, adhère le célèbre journaliste, satiriste et poète, Dmitri Bykov, qui ne martèle pas moins, inlassablement et depuis très longtemps, la nécessité de « réveiller hardiment » les consciences.

La position réservée de ces deux combattants pour la liberté d'expression n'a pas empêché le bihebdomadaire russe de titrer en une de son numéro du 12 janvier : « *Charlie Hebdo*, c'est nous ».

Willem écœuré

Le mouvement planétaire « Je suis Charlie » n'est d'ailleurs pas au goût de tous les collaborateurs de *Charlie Hebdo*. À la remarque du quotidien néerlandais *Volkskrant* que même Geert Wilders (dirigeant du parti islamophobe et eurosceptique PVV) s'est révélé défenseur de l'hebdomadaire satirique, le dessinateur français Willem aurait répondu : « Nous vomissons sur tous ceux qui, tout d'un coup, disent être nos amis. » Le dessinateur observe également : « Nous avons beaucoup de nouveaux amis, comme le pape, la reine Elizabeth ou Poutine : ça me fait bien rire. » (*Courrier international*. 13-01-15)

[Autocensure ou discrétion] […] Si certains musées ont décidé de s'autocensurer, d'autres préfèrent jouer la carte de la discrétion pour éviter les ennuis. *The Observer*, journal britannique du dimanche associé au Guardian, a révélé, le 25 janvier dernier, la tromperie des responsables du musée Victoria & Albert Museum à Londres. Ces derniers avaient assuré à des historiens de l'art et des religions ne posséder aucune image représentant le prophète Mahomet dans leurs collections. Mais un spécialiste américain a trouvé la trace d'un poster iranien représentant le Prophète dans leur catalogue numérique, image qui a subitement disparu de la base de données accessible en ligne. Selon le musée, l'image a été retirée du catalogue pour des raisons de sécurité : « Malheureusement, nous avons eu tort de dire qu'il n'y avait pas d'œuvre montrant le prophète Mahomet dans les collections du V&A. » L'image reste conservée dans les collections, mais n'est pas exposée. […]
(*Libération*. 29-01-15)

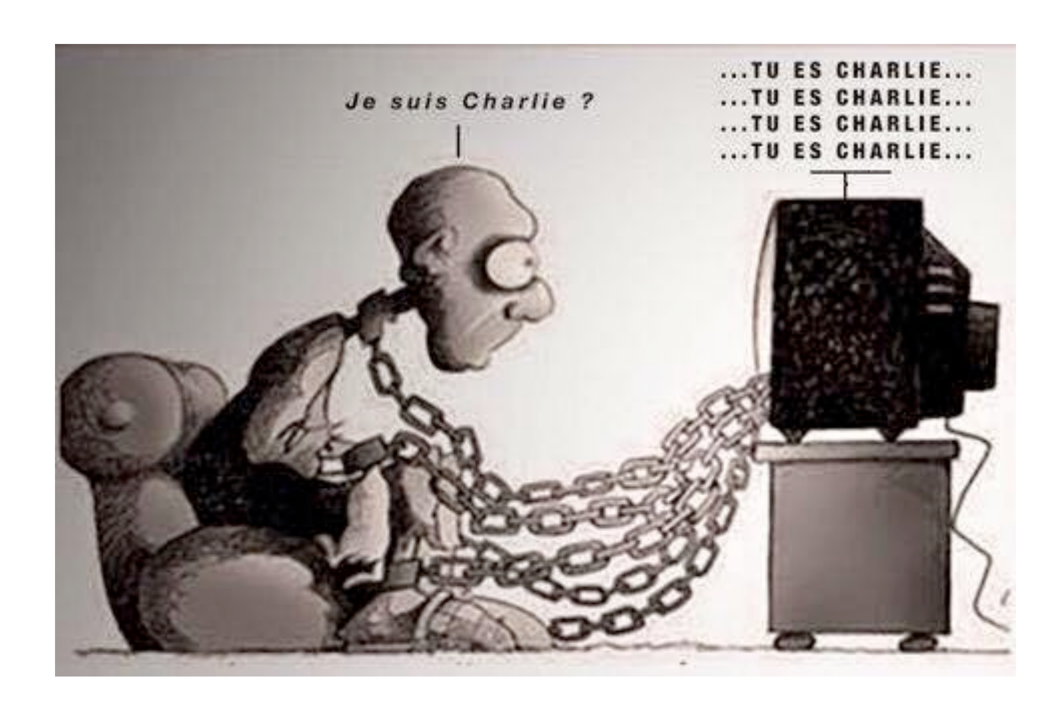
Le zèle du V&A s'inscrit dans un contexte plus général d'autocensure des institutions en Grande-Bretagne. Les médias britanniques s'étaient, en effet, dans leur ensemble, montrés réticents à reproduire les caricatures de Mahomet publiées dans *Charlie Hebdo* : le *Financial Times* avait décrit la une du journal sans la dévoiler, la BBC s'était abstenue. Pour sa part, *The Observer* précise en gras au début de son texte : « Attention, cet article contient l'image du prophète Mahomet, qui pourrait offenser certaines personnes. » L'*Observer* usera de ce même avertissement lors de sa relation de l'affaire V&A. Une précaution qui avait également été adoptée par le *Guardian* lors de la parution du premier numéro de *Charlie Hebdo* post-attentats, alors que le quotidien avait fait le choix de montrer la caricature. (*Le Monde*. 27-01-15)

[« Regardez *Charlie* ! »] Interviewée sur une chaîne britannique le soir du mercredi 14 janvier, la journaliste de *Charlie Hebdo* Caroline Fourest a profité du direct pour tenter de montrer la une du journal. Face aux consignes sécuritaires du média, l'entretien a été de suite interrompu. « C'est complètement fou qu'au Royaume-Uni on ne puisse pas montrer un dessin aussi simple que celui-ci », s'est indigné Fourest sur Sky News, le dernier numéro de *Charlie* à la main. Avant même qu'elle parvienne à présenter entièrement la couverture face caméra, la chaîne a coupé le duplex. Seul le commentaire du dessin, « Tout est pardonné », a pu être aperçu. En plateau, la journaliste Dharshini David a tenté de se justifier : « Je suis désolée, mais ici, à Sky News, nous avons décidé de ne pas montrer cette une, donc merci de ne pas le faire, Caroline. » Et de s'excuser « pour tous les téléspectateurs qui ont pu être offensés ».
Juste avant que le son et l'image ne soient coupés, Caroline Fourest déplorait le fait que « les journalistes britanniques ne nous soutiennent pas, que les journalistes britanniques trahissent l'essence du journalisme en pensant que les gens ne sont pas assez mûrs pour décider si un dessin est offensant ou non ». Sur son compte Twitter, elle a qualifié cette censure d'« offense à l'intelligence ». Le samedi 10 janvier dernier déjà, en direct sur CNN, la journaliste avait réussi à présenter le numéro de *Charlie Hebdo* de l'affaire des caricatures de Mahomet. « Si tous les journaux reprenaient ces dessins, ils ne pourraient pas nous cibler tous, ce serait ça notre gilet pare-balles », a-t-elle justifié dimanche dans l'émission Médias le Magazine. Selon elle, il est nécessaire de reprendre le débat dans les rédactions anglo-saxonnes et de « briser cette omerta ».
CNN, le *New York Times*, Associated Press… Les médias étrangers ont en effet été nombreux à refuser de publier ou à pixéliser les couvertures, considérées comme choquantes pour certains ou pour des raisons de sécurité. Le *New York Times* publie la phrase de une du dernier numéro de *Charlie*, mais ne reproduit pas le dessin de Mahomet qui va avec « afin d'éviter d'offenser inutilement toute personne rationnelle, y compris sur les questions religieuses ». (Metronews. 15-01-15)

[Démissionné ?] Le journaliste Jim Clancy, figure de la chaîne d'information américaine CNN où il a travaillé pendant trente-quatre ans, a subitement annoncé sa démission vendredi. Quelques jours auparavant, il avait critiqué Israël dans des échanges sur Twitter liés à l'attentat à *Charlie Hebdo*. Après l'annonce de sa démission, son compte Twitter a été supprimé. Ni le journaliste chevronné ni la chaîne n'ont donné d'explications à son départ, mais il pourrait être lié à la série de twitts que Jim Clancy a publié quelques jours auparavant, où il prenait la défense de *Charlie Hebdo*. « Ces dessins ne se sont jamais moqués du Prophète », mais « se moquaient de la manière dont les lâches ont essayé de fausser sa parole », écrivait-il. (Metronews. 19-01-15)

Polémique. Ces écrivains qui ne sont pas « Charlie »
« Des écrivains dont Junot Diaz, Joyce Carol Oates et Lorrie Moore ont rejoint la protestation contre la remise du prix de la liberté d'expression du PEN American Center à l'hebdomadaire français *Charlie Hebdo* », relate *The Guardian*. Vingt-six écrivains ont rejoint les six autres qui avaient annoncé leur intention de boycotter le gala de l'association des écrivains du PEN American center qui se tiendra mardi 5 mai à New York.
Polémique : *Charlie Hebdo* mérite-t-il un prix ?
Dans un communiqué, les vingt-six écrivains accusent l'hebdomadaire français de se moquer « d'une partie de la population française déjà marginalisée et victimisée ». La lettre condamne le meurtre des membres de la rédaction de *Charlie Hebdo*, abattus au sein de leur journal par des terroristes le 7 janvier 2015. Mais les écrivains n'acceptent pas pour autant la décision du PEN American Center d'honorer l'hebdomadaire. Pour eux, « il y a une différence entre soutenir une liberté d'expression qui va à l'encontre de l'acceptable et récompen-

ser une telle liberté d'expression. [*Charlie Hebdo*] semble très sincère dans son dédain de toutes les religions. Mais, dans une société inégalitaire, une offense "équitable" n'a cependant pas les mêmes effets. »
Dans une tribune publiée par l'hebdomadaire britannique *New Statesman*, Robert McLiam Wilson, journaliste anglophone contributeur à *Charlie Hebdo*, s'insurge contre cette réaction des écrivains anglo-saxons. « Si vous ne lisez pas le français, comment pouvez-vous juger que *Charlie Hebdo* est raciste ? », conteste-t-il. « Oui, *Charlie* fait parfois preuve de mauvais goût et dérange. Mais est-ce que vous avez déjà vu de la satire polie et gentille ? », ironise le journaliste. « Si vous parlez français et que vous me dites que vous trouvez *Charlie* raciste, je peux respecter votre point de vue. Si vous ne parlez pas français et que vous me dites la même chose, alors (comment dire ça poliment)… désolé, je ne peux pas dire ce que j'en pense poliment. »
(*Courrier international*. 30-04-15)





« Je ne suis pas Charlie »

Il faut détruire l'ennemi visible, et aussi celui qui est invisible, l'ennemi dans sa vie mentale.
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

Élise Lucet *[journaliste]* : « On parle beaucoup depuis quelques jours, Nathalie, d'unité nationale, mais attention toute la France n'était pas dans la rue hier… »

Nathalie Saint-Cricq *[responsable du service politique de France 2]* : « Ah non, Élise, faut pas faire preuve d'angélisme. C'est justement ceux qui ne sont pas Charlie qu'il faut repérer, ceux qui, dans certains établissements scolaires ont refusé la minute de silence, ceux qui balancent sur les réseaux sociaux et ceux qui ne voient pas en quoi ce combat est le leur. Eh bien ce sont eux que nous devons repérer, traiter, intégrer ou réintégrer dans la communauté nationale. » (France 2, journal de 13 heures. 12-01-15)

« J'essuie Charlie » (graffiti dans les toilettes d'un bar du 93)

[Cyberjihad] Plus d'un millier de sites internet français ont été piratés depuis la semaine dernière par des hackers se revendiquant comme islamistes et le mouvement pourrait connaître un pic jeudi, selon des experts. Il s'agit de sites de mairies, conseils généraux, universités, églises ou entreprises qui subissent des campagnes de *« defacement »*, soit une prise de contrôle par des pirates qui affichent sur la page d'accueil des messages à caractère idéologique. « Il n'y a de Dieu qu'Allah », *« Death to France »* (Mort à la France) ou encore *« Death to* Charlie *»* (Mort à *Charlie*) Ces actions sont revendiquées par des « cyberjihadistes » originaires du Maghreb ou de Mauritanie. (Libération.fr. 14-01-15)

Le hashtag « #jenesuispasCharlie » et le slogan « Je ne suis pas Charlie », utilisés par des personnes qui désapprouvent tout ou partiellement le journal et « le rassemblement orchestré par les médias » mais qui condamnent l'attentat, est également utilisé. Certains reprochent au journal d'être blasphématoire. Ce dernier hashtag est parfois récupéré par des mouvements et des personnalités d'extrême droite (dont Jean-Marie Le Pen qui affirme : « Je suis Charlie Martel ») ou identitaires, ou est associé aux hashtags « #bienfait » ou « #cheh » par des internautes approuvant l'attentat. Des condamnations à des peines de prison ferme pour « apologie du terrorisme » ont été prononcées à l'encontre d'internautes ayant utilisé ces hashtags.

Dans les semaines qui suivent, le hashtag #JeSuisKouachi (du nom des frères Chérif et Saïd Kouachi) apparaît sur les réseaux sociaux et devient un des hashtags les plus populaires sur Twitter. Initié par quelques personnes, retwittées par des programmes automatiques, le hashtag devient populaire (49 000 twitts) quand le FN et l'extrême droite française s'en emparent. La consultation de l'historique de ces twitts censés propager la haine révèle qu'ils sont devenus « tendance » (ou « trending topics » – TT – dans le vocable Twitter) grâce au FN. Le tout premier #JeSuisKouachi avait été publié le 8 janvier par une étudiante marocaine.

Avec #JeSuisKouachi, une Marocaine sert la soupe au Front national. « Pour rire », une jeune Marocaine a twitté #JeSuisKouachi. Le hashtag a été repris des milliers des fois, notamment par l'extrême droite française.
Explications. Elle ne pensait pas être à l'origine d'une telle déferlante de twitts et susciter autant de remarques. Le 8 janvier, au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le compte Twitter d'une étudiante marocaine, Sheima Lasri, a publié sur le réseau social un message avec le hashtag #JeSuisKouachi, reprenant le nom des frères auteurs de la tuerie, en référence au #JeSuisCharlie : « Je dénonce le harcèlement des policiers envers ces deux musulmans #Jesuiskouachi. »
Un twitt qui attire rapidement l'attention de la communauté, les insultes pleuvent. Sheima Lasri se rétracte et explique *:* « C'était juste une blague. » Trop tard. Le journaliste français Jean-Marc Manach montre sur le site d'information Arrêt sur images qu'il a été repris près de 50 000 fois, et explique comment il a été réutilisé. Le hashtag a d'abord été repris par des extrémistes et des comptes des milieux jihadistes qui twittent automatiquement, à l'aide notamment de robots.
Un hashtag repris par le Front national. Mais quand une internaute a publié dans le même message #JeSuisKouachi, et #padamalgam, un mot-clé très populaire dans les milieux d'extrême droite, le hashtag a également suscité l'intérêt de l'extrême droite française. Des responsables et des élus du FN (Florian Philippot, entre autres), l'ont repris à leur tour, pour le dénoncer et l'utiliser comme preuve du climat qu'ils considèrent « haineux » en France. Certains allant jusqu'à critiquer les médias qui n'en parlent pas, alors que le hashtag est de plus en plus utilisé.
#JeSuisKouachi a fait partie un moment du top 5 des hashtags les plus utilisés en France. Certains internautes ont alors demandé à Twitter de bloquer l'expression, d'autres ont même appelé les autorités à s'en servir pour remonter jusqu'aux internautes. Mais finalement, le mot-clé aura davantage été utilisé par des personnes proches du FN que par des islamistes eux-mêmes, et encore plus par les médias. « C'est plus une instrumentalisation du FN qu'une montée de haine sur le Net »*,* explique même Nicolas Vanderbiest, un universitaire spécialiste des crises de réputation sur le web interrogé par Arrêts sur Images.
Plus de dénonciations que de reprises en soutien aux terroristes. Guilhem Fouetillou, cofondateur de Linkfluence, entreprise spécialisée dans l'analyse du web social, explique sur l'antenne de France Info que la haine sur le web est très minoritaire aux lendemains des attentats. « L'ensemble des twitts qui traitent des attentats est de dix millions de twitts, ce qui est un record pour la langue française », explique-t-il. « Parmi ces dix millions de twitts, #jesuisKouachi ne représente que 35 000 twitts, c'est-à-dire environ 0,3 % de la totalité ». Et Jean-Marc Manach de conclure *:* « Les twittos qui (proches du FN, #oupas) ont propagé #JeSuisKouachi avaient leurs raisons de le dénoncer. Par contre, les médias qui ont relayé cette soi-disant déferlante de haine, évoquant ces dizaines de milliers de twitts, auraient mieux fait de préciser qu'il s'agissait d'abord et avant tout d'un déferlement de critiques et de dénonciations de quelques centaines de réels appels à la haine. » (Telquel.ma. 22-01-15)

Des mille et une façons de ne pas être Charlie…





« Je ne suis pas Charlie, je suis Ahmed le flic mort. *Charlie* a ridiculisé ma foi et ma culture et je suis mort en défendant son droit de le faire. »

JE PENSE DONC JE SUIS
PAS CHARLIE



Manifestation antiblasphème et anti-*Charlie* à Niamey (Niger), 17 janvier 2015.

« Je suis flic »

[Quant aux relations de la population avec la police et l'armée, on aura vu des scènes inimaginables jusque-là : depuis le 8 janvier, devant les lieux protégés, nombre de gens s'arrêtent pour saluer et remercier militaires et policiers, souvent avec effusions et embrassades ; certains leur offrent des bouquets de fleurs, des gâteaux ou des friandises, et beaucoup se font prendre en photo avec ces hommes en armes.]

À *Libération*, une journaliste a serré dans ses bras un à un les quatre CRS qui veillent continuellement en bas de l'immeuble, pendant qu'une chroniqueuse de *Charlie Hebdo* leur tâtait discrètement les fesses.
(*Libération*. 19-01-15)

[Renaud, ex-chanteur et ex-chroniqueur à *Charlie Hebdo*, va enregistrer un disque] Il a notamment écrit une chanson : *J'ai embrassé un flic*. […] « Il y a une chanson très drôle qui s'appelle *J'ai embrassé un flic*, en référence à la manifestation du 11 janvier, à ses amis de *Charlie* et aux deux policiers qui ont été tués pendant les attentats », ajoute le frère du chanteur. (*Le Parisien*. 20-06-15)

[Renaud, qui chantait *Hexagone* : « La France est un pays de flics/À tous les coins d'rue y'en a cent/Pour faire régner l'ordre public/Ils assassinent impunément. »
Renaud, qui chantait *Où c'est qu'j'ai mis mon flingue ?* : « Y a pas qu'les mômes dans la rue/Qui m'collent au cul pour une photo/Y a même des flics qui me saluent/Qui veulent que j'signe dans leurs calots/Moi, j'crache dedans et j'crie bien haut/Qu'le bleu marine me fait gerber/Qu'j'aime pas l'travail, la justice et l'armée. »]

« Ovations historiques ». À la question du *Parisien* : « Ces ovations sont-elles historiques ? », Jean-Marc Berlière, historien spécialiste de la police (et auteur de *Camarade, la lutte continue !*), répond : « Oui et j'y ai moi-même assisté en direct. Je ne pensais pas que ce serait un jour le cas. C'est la première fois que cela arrive depuis le 25 août 1944, où avaient retenti des "Vive les flics !" pour féliciter les policiers ayant donné le signal de la libération de Paris. Ce qui est étonnant, c'est que cela ne touche pas que les gens d'un certain âge. À République, même des jeunes saluaient la police. » « À quoi cela tient-il ? » : « Il y a quelques semaines, les forces de l'ordre étaient accablées avec la mort d'un manifestant à Sivens, et lors de la marche, on a vu des gens se prendre en photo avec des brigadiers dont certains revenaient tout juste de Sivens. Contrairement à l'affaire Merah, les policiers ont cette fois été ciblés par les terroristes. Il y a aussi cette terrible vidéo de l'assassinat d'Ahmed Merabet qui a frappé les esprits. Jusque-là, la police souffrait d'un passif. Son père fondateur, Fouché, l'a créée politique. Ensuite il y a Vidocq, et sa proximité avec les truands, puis surtout la police de Vichy sous l'Occupation. Cette fois, on se rend compte que les gardiens de la paix n'ont jamais aussi bien porté leur nom. » (*Le Parisien*. 14-01-15)

« Bravo et merci ! » « Allez les Bleus ! ». Au passage de chaque policier, la même scène s'est répétée dimanche, les acclamations fusant au cœur de la manifestation. […] « C'est assez dingue, souffle Olivier, un brigadier en poste à la police aux frontières de l'aéroport de Roissy. Lors des patrouilles, ces derniers jours, des passagers en transit sont venus nous remercier, nous encourager. Je n'avais jamais vu ça. »
« Les gens viennent frapper aux carreaux des cars de police secours, ou discuter avec les CRS », confirme Frédéric Lagache, numéro deux du syndicat Alliance, majoritaire chez les gardiens de la paix. « Même parmi mes proches, certains n'étaient pas très à l'aise avec ma profession, témoigne Lucie, gardien de la paix. Là, j'ai un ami qui m'a soutenue spontanément. Il a reconnu qu'il voyait surtout auparavant les flics comme des emmerdes, mais qu'aujourd'hui son opinion avait changé, et qu'il comprenait mieux le pourquoi de certaines mesures. » Lors de la manifestation de dimanche, la jeune femme a ainsi assisté à une prise de bec entre un manifestant et un CRS qui refusait de le laisser accéder aux toilettes réservées aux « autorités ». « L'homme râlait qu'on le prenait pour un terroriste, décrit Lucie. En temps normal, la foule aurait râlé avec lui. Là, elle a pris notre défense ! » « Nos concitoyens se rendent compte que nous ne sommes pas là que pour coller des PV, mais aussi et surtout pour les protéger », renchérit Olivier… (*Le Parisien*. 14-01-15)



« Un journaliste de France 2 a assisté à la scène. Il demande à Thierry et Steeve de rejouer l'accolade devant les caméras. » (Capture d'écran du journal télévisé de France 2.)

Un baiser entre un CRS et un manifestant lors de la manifestation du 11 janvier nourrit le plan com des forces de l'ordre. Dimanche 11 janvier, 15 h 30 à Paris, jour de marche républicaine. Thierry Keup, sympathique Arrageois [en réalité un Cambrésien qui travaille à Arras] de 55 ans, quitte le cortège et fonce droit vers Steeve, grand gaillard de vingt ans son cadet, pour le prendre dans ses bras. « Bravo pour tout ce que vous faites ! », lance Thierry à l'autre, qui accepte en souriant, un peu gêné. Scène singulière dans une manif : Steeve est CRS. Il assure la sécurité des manifestants, boulevard Voltaire. Un journaliste de France 2 a assisté à la scène. Il demande à Thierry et Steeve de rejouer l'accolade devant les caméras. Une bise, puis deux. La foule acclame, et scande : « Un bisou, un bisou ! » Images diffusées en direct. Allégorie. Dix minutes plus tard, l'étreinte tourne en boucle sur les chaînes d'info et sur internet. Un flic et un badaud qui s'embrassent, voici l'allégorie parfaite pour représenter l'union nationale. Et pourquoi pas au passage l'élan de sympathie dont bénéficie la police depuis la « neutralisation » des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly ?
Sitôt la prise d'otages terminée, les messages de soutien ont envahi la page Facebook et le compte Twitter de l'administration. On y salue principalement le professionnalisme des forces de l'ordre dans le double assaut de la Porte de Vincennes et de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). Les hashtags #JeSuisAhmed #JeSuisFranck et #JeSuisClarissa, version « police » de #JeSuisCharlie atteignent leur pic d'utilisation, avec plus de 220 000 partages. Depuis l'attentat, la page Facebook de la police nationale a gagné presque 50 000 abonnés. Sur Twitter, leur nombre a plus que doublé.
L'occasion est trop belle. Décision est prise à la Direction centrale de la police judiciaire de tirer le portrait de Steeve, le CRS du boulevard Voltaire. Le service de com envoie un rédacteur et un photographe au Château-Leroy, à Quincy-sous-Sénart, dans l'Essonne, là où la compagnie républicaine de sécurité n° 3, dont il est membre, a son QG. L'article est publié jeudi sur le site de la police nationale, avec ce titre : « Steeve, symbole malgré lui ». Présenté comme « timide et discret », le CRS raconte la « scène émouvante » qu'il a vécue dimanche. Ça fait « chaud au cœur », dit-il la larme à l'œil. « Je ne sais pas pourquoi, mais régulièrement des personnes veulent me faire des bisous. »
Postée sur @pNationale avec le bon hashtag (#ilssontpoliciers), l'histoire de Steeve a son petit succès. Elle est « likée » un bon millier de fois sur Facebook, un peu noyée au milieu des innombrables croquis et messages d'admiration, qu'on jure authentiques. « À ces hommes, ces visages anonymes prêts à sacrifier leur vie pour nous… Merci ! », signé Sanchez, « poulet » à la retraite. La ficelle est un peu grosse. « On capitalise un

peu la sympathie », assume Jérôme Bonet, le chef du Service d'information et de communication de la police (SICOP). « On est toujours en quête de popularité, mais on est surtout dans une démarche de « mise en valeur » du travail de la maison », explique le commissaire divisionnaire.
Depuis l'attaque à *Charlie Hebdo*, ses services n'ont pas arrêté. « Ça a été rude depuis mercredi », reconnaît le policier, vingt ans de maison. Ces derniers jours, le SICOP version crise se partageait la communication d'urgence avec deux autres administrations : la préfecture de police pour les appels à témoin et les messages d'information à la population, le ministère de l'Intérieur pour démentir les rumeurs, qui furent nombreuses – entre des coups de feu entendus métro Jaurès (deux pétards lors d'une manifestation pro-Kurdes) et un homme cagoulé et armé aperçu à Rouen (un retraité vêtu d'un bonnet qui passait l'aspirateur dans sa voiture). Chacun dans son rôle, donc, avec pour le SICOP la charge supplémentaire de faire stopper la diffusion du direct à BFMTV et i-Télé, le temps que les forces de l'ordre lancent l'assaut à l'imprimerie de Dammartin-en-Goële et au magasin Cacher de la Porte de Vincennes. « Ce fut mon seul acte héroïque dans cette affaire », raconte Jérôme Bonet, pas mécontent que ses équipes retrouvent une fonction « normale », avec une nouvelle popularité à assumer sur les réseaux sociaux et dans la rue. (*Libération*. 19-01-15)



Lors de la marche à Paris, policiers et gendarmes acclamés par la foule. Les forces de l'ordre ont été acclamées lors des grandes marches républicaines du week-end, par les millions de manifestants. « D'habitude, ils nous tapent dessus, aujourd'hui, on les applaudit » : les forces de l'ordre ont été saluées dimanche « comme des champions du monde » par des hourras et des salves d'applaudissements par les manifestants de Paris. Peu avant 17 heures, une vingtaine de cars de gendarmes mobiles quitte la place de la République et fend la foule vers l'ouest de Paris. Aux fenêtres, sur les balcons, dans la rue, les gens les acclament, les applaudissent, crient. Des « merci » et des « bravo » fusent en nombre. Un gendarme, au volant, baisse sa fenêtre pour en profiter.
La même scène se reproduit boulevard Richard-Lenoir, près du siège de *Charlie Hebdo*, au passage d'une dizaine de camions de CRS : dans leur sillage, les manifestants entonnent *la Marseillaise*. Un homme sort même du cortège pour se diriger vers un policier et l'embrasser, sous les flashs des caméras. « Aujourd'hui, tout le monde s'aime bien. C'est inhabituel. Il n'y a plus de séparation entre les gens », reconnaît une manifestante, Christine Bacoup-Tidas. « Les gens ont une mauvaise opinion de la police en général, mais ils bossent dans des conditions difficiles, et quand il s'agit de sauver des êtres humains, ils font bien leur boulot », juge Joël, 64 ans, qui tenait « absolument » à les applaudir. « On est content qu'ils soient là pour protéger le bas peuple », renchérit à ses côtés Dominique, désignant un tireur d'élite perché sur un toit. Le déploiement d'un dispositif policier massif pour protéger la manifestation rassure. « Du coup, ceux qui sont là aujourd'hui se sentent en sécurité, même si certains hésitaient à venir », commente Anny Gouyon.
Plus loin le long du parcours, un autre policier posté sur un toit est repéré par la foule qui l'ovationne et l'applaudit. « Merci, merci ! », scandent les manifestants. Au bout de plusieurs minutes, le policier regarde la foule et brandit son pouce en remerciement. « On a applaudi les policiers parce qu'ils assurent une sécurité

importante aujourd'hui, et par rapport à toutes leurs actions pendant les actes terroristes », témoigne dans la foule Sonia, 39 ans. « Et puis des policiers sont morts ces derniers jours », ajoute son amie Emmanuelle, 34 ans. De nombreux manifestants saluent ainsi le travail des équipes d'intervention qui ont mis fin, à quelques minutes d'intervalle, au double siège de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne) et de Paris.
(*Ouest-France*. 12-01-15)



[Éloge de la vidéosurveillance par un… cinéaste] Posté, caméra au poing, à l'intérieur du centre de crise du ministère de l'Intérieur, le réalisateur Serge Moati a pu filmer les coulisses de la traque des auteurs des attentats de janvier, pour un documentaire programmé sur France 3 en avril-mai. […] Le 7 janvier, « quand j'ai appris l'attaque contre *Charlie Hebdo*, je suis d'abord allé sur place car c'était mes amis. Ensuite, comme j'avais mes entrées au ministère, j'ai pu entrer dans le bunker du sous-sol qui abrite le centre de crise avec un autre caméraman. Je suis resté dans le bunker jusqu'à la fin de la marche républicaine », a-t-il expliqué. « J'ai pu filmer au plus près comment les décisions se prennent, comment l'État a réagi à ça et réuni dès le lendemain tous les ministères, avec aux commandes le trio Cazeneuve-Valls-Hollande. J'ai filmé le soir des assauts, gérés de l'intérieur du bunker, tandis que d'autres de mon équipe étaient sur place. » « La maîtrise des fonctionnaires de police et de gendarmerie m'a impressionné », a-t-il poursuivi. « J'ai pu aussi voir, par exemple, comment la caméra (de sécurité) installée en haut de la colonne de la Bastille pouvait zoomer jusqu'à individualiser un visage en gros plan. Un moment, pendant la marche républicaine, la police a reçu une alerte sur l'approche d'une voiture piégée qui se dirigeait vers la République. Gérer ça, vous imaginez… mais c'était une fausse alerte », a-t-il encore raconté. « À la fin de la marche, je me suis retrouvé en train d'embrasser le fonctionnaire qui avait tout surveillé sur ses écrans », a-t-il souri. […] (AFP. 22-01-15)

[Promotion Franck Brinsolaro-Ahmed Merabet]

[Deux mois après la « marche républicaine », le 18 mars 2015, le ministre de l'Intérieur s'adresse aux élèves de l'École nationale supérieure des officiers de police (ENSOP), à Cannes-Écluse. Selon lui, ce 11 janvier, la France rendait hommage à sa police et « Je suis policier » était le cri de chacun. Suite à la cérémonie, des « épées d'apparat gravées à leur nom » sont offertes aux familles des deux policiers tués.]

« J'ai tenu à être présent à cette cérémonie de baptême de la 20e promotion d'élèves officiers qui a choisi de se placer sous le patronage des lieutenants de police Franck Brinsolaro et Ahmed Merabet, tués en service le 7 janvier dernier sous les balles des terroristes qui avaient voulu plonger notre pays dans la peur et dans la division.
[…] Tout au long des cortèges qui ont défilé le 11 janvier, à Paris et dans toute la France, les forces de sécurité ont reçu les hommages et les remerciements de nos compatriotes. La pancarte "Je suis policier" a été brandie par des centaines de milliers de mains. Par ces mots et par ces gestes, les Français n'ont pas seulement ex-

primé leur gratitude à l'égard de ceux qui venaient de les délivrer d'un terrible danger en mettant fin à cette série de crimes. Ils ont dit aux policiers et aux gendarmes qu'ils mesuraient la portée de leur engagement, qu'ils savaient qu'ils risquaient chaque jour leur vie pour les protéger et pour défendre leurs libertés. Je sais que vous êtes conscients de cet honneur et de cette responsabilité. Je sais que vous serez dignes de l'héritage moral que nous laissent Franck Brinsolaro et Ahmed Merabet. […] Je vous demande de demeurer fidèles à l'esprit de sacrifice qu'ont montré vos collègues tombés victimes du devoir, de répondre fidèlement à la confiance que vous a manifestée le peuple français descendu dans la rue le 11 janvier et de toujours servir la République. Vive la Police nationale ! Vive la République ! Vive la France ! » (Site du ministère de l'Intérieur)



[La Gendarmerie rit]

Durant toute la semaine dernière, à partir du premier attentat perpétré dans les locaux de *Charlie Hebdo*, le compte Twitter de la gendarmerie nationale a été très actif : appels à témoins, soutien aux victimes, informations pratiques (pour signaler des propos vus sur les réseaux sociaux, des fermetures d'écoles et de routes) mises en garde, démentis de fausses informations, suivi des opérations sur le terrain, photos et vidéos […] Une communication très remarquée, et relayée. En une semaine, la gendarmerie a gagné 19 000 *followers* sur Twitter (+ 35 %) et 39 000 abonnés à sa page Facebook. Sur l'assaut de Dammartin-en-Goële, elle a été la seule à diffuser des images, celles tournées par la presse étant beaucoup plus lointaines, car les environs immédiats étaient bouclés. Le lieutenant-colonel Gwendal Durand, chef du bureau médias au SIRPA Gendarmerie, est la personne en charge des réseaux sociaux pour l'institution. Son équipe compte quatre personnes qui se consacrent à Twitter et trois à Facebook. Elle gère également des comptes Flickr et YouTube. […] « Nous avons mis en place une nouvelle ligne éditoriale sur Facebook en octobre 2013, qui comprenait la création de pages pour les groupements départementaux. Aujourd'hui, 59 groupements disposent de leur page, soit plus d'un sur deux. Cette stratégie a payé puisque nous avons gagné 170 000 fans en 2014. Notre compte Facebook, ouvert en juillet 2010, compte plus de 281 000 fans. Et le 21 janvier 2014 nous avons ouvert notre

compte Twitter, qui réunit plus de 68 400 abonnés. […] Le message qui a battu le record de partages, c'est celui de dimanche soir, la vidéo de l'escadron de gendarmes mobiles qui se fait applaudir [après l'assaut à Dammartin]. En dehors de cette semaine-là, ce sont les appels à témoin… (*L'Express*. 14-01-15)

[Le mercenaire aussi]

Dans les heures qui ont suivi les premiers coups de feu contre *Charlie Hebdo*, les téléphones des sociétés de sécurité ont surchauffé. « Une grande entreprise parisienne du luxe, employant 1 500 agents, a fait une demande express de 400 postes supplémentaires pour occuper le terrain dans les vingt-quatre heures », confie à *L'Express* Olivier Duran, porte-parole du SNES, le Syndicat national des entreprises de sécurité. « Cette entreprise s'était déjà renforcée avec la perspective des soldes (dont le lancement cette année a eu lieu le jour de l'attaque contre *Charlie Hebdo*, ndlr).
Seulement ce n'est pas simple de trouver autant de personnes en si peu de temps. » Conséquences, ils n'étaient qu'une centaine à pouvoir se déployer sur le terrain le lendemain. Au total, on estime à 10 000 le nombre d'embauches qui pourraient être directement liées aux événements terroristes.

150 000 agents de sécurité en France. Il faut dire que dans ce secteur, le réservoir n'est pas infini. Il serait même « en déficit structurel », selon le SNES. En France, environ 150 000 personnes sont officiellement diplômées et formées pour le métier d'agent de sécurité. Mais beaucoup sont embauchés au coup par coup. Et l'intérim est roi. […] En tout cas, depuis quinze jours, la demande s'intensifie. Ce qui ne signifie pas forcément plus de clients pour les 5 000 entreprises de sécurité exerçant dans l'Hexagone, où un quart du chiffre d'affaires du secteur (5,3 milliards d'euros selon les derniers chiffres en date de l'Observatoire des métiers de la prévention et de la sécurité) est réalisé grâce à la commande publique. Et si la grande distribution capte une part importante de l'emploi, beaucoup d'agents travaillent dans l'ombre : des usines aux entrepôts, en passant par les aéroports ou la filière nucléaire. […] (Lexpansion.lexpress.fr. 21-01-15)

Vigiles : depuis les attentats de Paris, « on ressent un regard nouveau et positif des citoyens ».
La peur fait naître de l'emploi dans une époque troublée qui cherche désespérément à en créer. Depuis les attaques terroristes parisiennes […] les services de sécurité de l'État (police, gendarmerie et armée) sont en état d'alerte maximale sur le territoire français. Mais les fonctionnaires mobilisés pour les plans « Vigipirate renforcé » et « Vigipirate attentat » ne suffisent pas à faire face à la menace jihadiste. Résultat, les sociétés de sécurité privées doivent répondre à une demande accrue de main-d'œuvre qualifiée, dans un secteur qui en manque.
La sécurité privée emploie environ 250 000 agents, chiffre à comparer aux 150 000 policiers et gendarmes. « Il y a eu pas mal de panique dans les heures qui ont suivi les attentats et nous avons eu un certain nombre de demandes liées à cette situation atypique, atteste Olivier Féray, PDG de PROSEGUR France, l'une des cinq plus importantes sociétés de sécurité privée française avec 5 500 salariés. Tous les lieux qui accueillent des gens ont décidé de renforcer leurs dispositifs. » Ces derniers temps, crise économique et activité en berne obligent, l'activité avait ralenti. « Les entreprises réduisant leurs dépenses et rognant sur ce qui pouvait l'être, les budgets de sécurité ont été amputés », témoigne Olivier Féray. Mais, depuis janvier, aux grands magasins voulant assurer la sécurité de leurs clients pour la période de soldes se sont ajoutées les demandes d'établissements et de services publics déterminés à rassurer leur public face à la menace invisible. « Là où il fallait deux personnes pour filtrer les entrées, il en a fallu une troisième », précise le patron de PROSEGUR France. […]
Image. […] Les difficultés de recrutement sont également liées à l'image de la profession, même si, depuis les attentats, cette dernière « a énormément évolué de manière positive ». « Les gens comprennent que les agents ne sont pas là pour les embêter mais pour les protéger », affirme le patron de PROSEGUR. « On ressent un regard nouveau et positif des citoyens », confirme Jean-Pierre Tripet, président du SNES. Son entreprise, LORICA, recrute ses agents « dans le milieu sportif », et notamment « dans les arts martiaux… Ils savent défendre leur intégrité physique mais aussi appréhender la menace et le danger. » Selon le SNES, les effectifs d'agents de sécurité ont cru « de 15 à 20 % depuis les événements ».

Qualités. […] « Avec les évolutions de la pratique et du regard de la population, qui a compris que l'on participait à la sécurité du pays, nous gagnons nos lettres de noblesse », se félicite Jean-Pierre Tripet. Il en veut pour preuve qu'aujourd'hui, « toutes les casernes, à l'instar de l'École militaire, sont gardées par des sociétés de sécurité privées supervisées par des militaires gradés ». Difficile de rêver plus belle vitrine que l'armée faisant appel à des vigiles pour renforcer la sécurité de ses installations. (Libération.fr. 19-02-15)



Roman national : les héros de ces jours-là

« Ils sont morts en policiers. » (François Hollande)

[Le 13 janvier 2015, dans la cour de la préfecture de police de Paris, François Hollande rend un hommage national aux trois policiers morts en service, qu'il décore de la Légion d'honneur à titre posthume.]

« Notre grande et belle France ne cède jamais, ne rompt jamais, ne plie jamais. Elle fait face. Elle est debout. Force est donc restée à la loi grâce aux forces de l'ordre et à ceux qui l'ont dirigée, policiers et gendarmes qui sont montés à l'assaut pour neutraliser les assassins. […] Lieutenant Ahmed Merabet […] lieutenant Franck Brinsolaro […] brigadier Clarissa Jean-Philippe, au nom de la République française, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur. »

« Nous sommes réunis ce matin, les plus hautes autorités de l'État, président du Sénat, président de l'Assemblée nationale, gouvernement, tous les corps constitués […] Madame la maire de Paris, Monsieur le préfet de police, les responsables de la sécurité de notre pays. Nous sommes réunis ce matin avec les familles endeuillées, avec les proches […] avec mesdames, messieurs les policiers de Paris chargés de notre sécurité. Nous sommes réunis ce matin dans un lieu qui est, depuis le 19 août 1944, le symbole du lien entre la république et la police. C'est d'ici, de cette cour de la préfecture, que des policiers parisiens ont lancé la semaine glorieuse qui a conduit à la libération de Paris. Soixante-dix ans après, nous sommes aujourd'hui rassemblés pour rendre hommage à Clarissa Jean-Philippe, à Ahmed Merabet, à Franck Brinsolaro, tombés sous les balles des terroristes. Cette femme, ces hommes, étaient des policiers. Ils partageaient une volonté, celle de protéger leurs concitoyens. Ils avaient un idéal, celui de servir la république. Ils sont morts dans l'accomplissement de leur mission avec courage, avec bravoure, avec dignité. Ils sont morts en policiers. […] Clarissa, Ahmed et Franck, trois fonctionnaires qui représentent la diversité des origines, des parcours, des missions des forces de sécurité dans notre pays. Trois policiers qui illustrent ce qu'est le professionnalisme, ce qu'est le dévouement, ce qu'est l'attachement aux valeurs qui fondent notre république. […] Devant la France, pour que rien ne puisse être oublié, pour que tout soit constamment rappelé sur ce qu'a été leur sacrifice, le sens même de leur vie, la signification de leur mort, ils ont été élevés au rang de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur avec citation à l'ordre de la nation. […] Et si la France est debout aujourd'hui, c'est parce que les policiers sont tombés, humble honneur des hommes et d'une femme, ces héros s'appellent aujourd'hui Franck Brinsolaro, Ahmed Merabet, Clarissa Jean-Philippe… » (François Hollande. Site internet de l'Élysée. 13-01-15)

[Une autre Légion d'honneur pour un autre « héros de la liberté » ? Quelque temps plus tard, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve prononcera presque ces mêmes paroles pour décorer un autre « héros de la liberté » (ou de la lutte antiterroriste : en France, à notre époque, c'est semble-t-il la même chose), le chef des Renseignements marocains : « Abdellatif Hammouchi, au nom de la République française, nous vous faisons officier de la Légion d'honneur. »]

En visite à Rabat ce samedi 14 février, Bernard Cazeneuve a rendu hommage « en premier lieu » à Abdellatif Hammouchi, le patron de la DGST. « La France avait déjà eu l'occasion de distinguer monsieur Hammouchi en 2011 en lui attribuant le titre de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. Elle saura prochainement lui témoigner à nouveau son estime en lui remettant cette fois les insignes d'officier », a-t-il indiqué. Bernard Cazeneuve est le premier officiel français à se rendre au Maroc depuis la fin de la brouille diplomatique entre les deux pays. Le ministre de l'Intérieur n'a pas tari d'éloges sur les compétences du Maroc en matière de lutte antiterroriste, « un partenaire-clé » dans le domaine du renseignement.
Son patron, Abdellatif Hammouchi, poursuivi depuis un an par la justice française pour des faits de tortures, sera finalement décoré par l'État français. L'annonce sonne comme une nouvelle revanche pour Rabat. La convocation à Paris du patron du contre-espionnage marocain en février dernier avait été le déclencheur de la brouille entre les deux pays. Elle avait entraîné avec elle la suspension de la coopération judiciaire. Le soutien

en matière de lutte contre l'immigration clandestine a également été souligné par la partie française. Un apport non négligeable pour le Maroc, critiqué ces derniers jours pour ses opérations jugées radicales contre ses migrants illégaux. Outre le rétablissement des liens juridiques et sécuritaires, la réconciliation devrait se conclure au niveau politique dans les prochains jours, avec l'arrivée au Maroc du ministre des Affaires étrangères français Laurent Fabius, assure-t-on de source diplomatique française. (RFI. 14-02-15)

Au Maroc, neuf ONG de défense des droits de l'homme expriment leur inquiétude face aux poursuites pénales dont sont l'objet plusieurs personnes et une association qui les représentent qui ont déposé plainte pour torture. L'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) a reçu le 23 janvier une convocation de la justice marocaine, dans le cadre d'une plainte pour « diffamation, outrage envers les corps constitués, utilisation de manœuvre et de fraude pour inciter à faire de faux témoignages, complicité et injure publique ». Ceci fait suite au dépôt, par l'ACAT, en France, de plusieurs plaintes pour torture, contre des agents publics marocains. En mai 2013, l'ACAT et le ressortissant franco-marocain Adil Lamtalsi ont déposé une plainte pour « complicité de torture » contre Abdellatif Hammouchi, le chef de la Direction générale de la surveillance du territoire marocain. Cette plainte a donné lieu, en février 2014, à la remise par la police française d'une convocation à M. Hammouchi, sur demande d'une juge d'instruction. Dans le même temps, l' ACAT a déposé une autre plainte pour torture pour le compte d'Ennaâma Asfari, défenseur des droits de l'homme sahraoui incarcéré au Maroc.
[…] Selon nos organisations, ces poursuites visent clairement à intimider non seulement les plaignants suscités mais aussi toute personne qui envisagerait de porter plainte pour torture et les ONG qui voudraient les assister dans cette démarche. Les mesures prises par le Maroc, alors que la justice a omis de mener des enquêtes impartiales bien que ces personnes disent avoir affirmé à plusieurs reprises devant des magistrats avoir été torturées, pourraient constituer des violations des obligations du royaume en tant qu'État partie à la Convention de l'ONU contre la torture. (Human Rights Watch. 09-02-15)

[Un « grand serviteur de l'État ». Suite à l'attaque d'un journal pourtant peu connu pour ses sympathies policières, la police aura décidément été mise à l'honneur ces temps-ci. Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 14 février 2015 : « Monsieur Philippe Massoni, préfet honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé ce jour à Paris à l'âge de 79 ans… Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, présente ses condoléances à sa famille et à ses proches. Il salue la mémoire d'un grand serviteur de l'État, d'une figure remarquable du corps préfectoral, de la préfecture de police et du ministère de l'Intérieur. » Philippe Massoni a été préfet de police d'avril 1993 à mars 2001, une longévité inégalée depuis, due à ses qualités de négociateur hors pair. Il a été détenteur de plusieurs secrets de la Ve République dont il a connu nombre d'affaires. Né en 1936, Corse fier de ses origines, il devient commissaire de police en 1962 et se distingue aux Renseignements généraux (RG) en infiltrant les mouvements d'extrême gauche très actifs à cette époque. (AFP. 14-02-15) Nul doute que, à son époque, nombre de lecteurs de l'ancien *Charlie Hebdo* ont été fichés et « infiltrés » par ce « grand serviteur de l'État ».]

Lassana Bathily, « héros » du supermarché cacher, naturalisé français en urgence

« Nous venons de pays différents, de différentes cultures et de différentes religions, mais il est important de nous inspirer des actes héroïques de ce modeste employé » (Barack Obama)

« Je ne suis pas un héros, je suis Lassana et je resterai moi-même… » (Lassana Bathily)

Lassana Bathily est français. Mardi 20 janvier, à 19 h 30, le chef du gouvernement, Manuel Valls, lui a remis de sa main trois symboles d'entrée dans la citoyenneté française. Le jeune Malien, héros de la prise d'otages du supermarché cacher de la Porte de Vincennes le 9 janvier, a reçu du Premier ministre une lettre signée du chef de l'État, un passeport et une médaille. Trois preuves concrètes que son rêve d'enfant, « devenir français », était bien devenu une réalité. Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, y a ajouté un livre d'Ernest Renan et un autre du photographe Raymond Depardon. Deux regards sur la France.

La cérémonie d'entrée dans la citoyenneté française de ce Malien de 24 ans s'est déroulée dans la salle des fêtes du ministère de l'Intérieur, place Beauvau. Une salle surchauffée par la large affluence des journalistes, mais aussi par un parterre très VIP. Un auditoire à la hauteur du geste de ce jeune qui a risqué sa vie pour en sauver d'autres. Le Premier ministre, Manuel Valls, avait tenu à être présent sur l'estrade, et dans la salle ses ministres étaient nombreux, de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, à la garde des Sceaux, Christiane Taubira. À leur côté, les représentants des grandes religions avaient aussi fait le déplacement pour saluer le nouveau citoyen français, comme les associations qui l'ont aidé à rester en France, ses collègues de l'Hyper Cacher ou son employeur. […] (*Le Monde*. 20-01-15)

« Je n'ai pas caché des juifs, j'ai caché des êtres humains. » Né en 1990 à Bamako, le Malien Lassana Bathily est récompensé pour son « acte de bravoure ». Lors de la prise d'otages de la Porte de Vincennes, vendredi 9 janvier, l'employé de l'Hyper Cacher s'était distingué par son sang-froid et son courage, aidant des clients à se dissimuler dans la chambre froide pendant l'attaque d'Amedy Coulibaly. « Je n'ai pas caché des juifs, j'ai caché des êtres humains », avait expliqué ce musulman pratiquant après le dénouement. […]
Un courage salué par le président de la République. « Je leur ai dit "venez, venez", raconte l'employé, qui protège les otages en les confinant dans deux chambres froides. Lassana Bathily leur propose de sortir via le monte-charge, qui donne accès à une issue de secours. Ses compagnons refusent de prendre le risque, il choisit de tenter sa chance et parvient à s'échapper. D'abord menotté par les policiers, le temps de vérifier qu'il n'était pas un complice, Lassana Bathily leur fournit ensuite des informations précieuses pour préparer l'assaut.
Le soir, il arrive à 1 heure du matin dans son foyer de travailleurs migrants du nord de Paris. Ses amis l'acclament. Le dimanche, il reçoit un coup de fil du président de la République, François Hollande, qui salue son courage et demande à le rencontrer. Le président du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta, le remercie. Le secrétaire d'État américain, John Kerry, le félicite. Toute la presse, y compris les magazines people, s'intéresse à son parcours. Face à une telle attention, le jeune homme se met un temps en retrait des caméras.
(Francetvinfo.fr. 20-01-15)

Près de 300 000 personnes avaient signé jeudi une pétition demandant à François Hollande d'accorder la nationalité française à Lassana Bathily, lui-même de confession musulmane. La pétition, qui demandait également que la Légion d'honneur soit remise à Lassana Bathily, a été lancée par le Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) et mise en ligne dimanche soir sur le site Change.org. Elle avait recueilli quelque 288 000 signatures mercredi à la mi-journée. Thiaba Bruni, porte-parole du CRAN, qui a lancé la pétition, estimait que « même dans la nuit et la désolation, il y a toujours quelque part un rayon de lumière » et que le jeune homme « a éclairé une semaine qui, autrement, eût été totalement enténébrée ».
(Leparisien.fr. 15-01-15)

Obama rend hommage à Lassana Bathily, héros de l'Hyper Cacher. Au cours d'un sommet consacré à la lutte contre les groupes jihadistes et les violences extrémistes, Barack Obama a rendu ce jeudi un hommage appuyé à Lassana Bathily, le héros de la prise d'otages à l'Hyper Cacher de Paris. […] « Le monde entend beaucoup parler des attaques terroristes contre *Charlie Hebdo* à Paris, mais le monde doit aussi se souvenir du policier parisien, un musulman, qui est mort en essayant de les arrêter », a déclaré le président américain au dernier jour d'un sommet à Washington consacré à la lutte contre les groupes jihadistes. « Le monde sait que des juifs ont été attaqués dans un supermarché cacher à Paris. Nous devons nous souvenir de l'employé de ce supermarché, un musulman, qui a caché des clients juifs et leur a sauvé la vie », a-t-il poursuivi. « Et quand on lui a demandé pourquoi il avait fait cela, il a répondu : "Nous sommes frères". » « Nous venons de pays différents, de différentes cultures et de différentes religions, mais il est important de nous inspirer des actes héroïques de ce modeste employé », a encore déclaré le président Barack Obama devant les représentants d'une soixantaine de pays rassemblés dans la capitale fédérale américaine. (BFMTV. 19-02-15)

Lassana Bathily, le héros de l'Hyper Cacher, honoré lors du dîner du CRIF. « Il montre que, tous unis, on peut combattre le terrorisme ! » Il n'a suffi que d'une phrase prononcée ce lundi sur les ondes d'Europe 1,

à Roger Cukierman, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), pour expliquer les raisons qui ont conduit son organisation à récompenser Lassana Bathily. Naturalisé français après avoir aidé des juifs à se cacher lors de la prise d'otages du supermarché cacher de la Porte de Vincennes (Paris), Lassana Bathily doit se voir remettre un prix, ce lundi soir, au traditionnel dîner du CRIF.
(20minutes.fr. 23-02-15)

[« À ce moment-là, la France avait besoin d'un héros »]
RÉCIT. Le 9 janvier 2015, lorsque Amedy Coulibaly a ouvert le feu dans l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, ils se sont réfugiés dans le sous-sol du supermarché. Cinq mois plus tard, réunis à nouveau, ils racontent à *Libération* leur prise d'otage [des prénoms ont été modifiés].
[…] Pour la première fois collectivement, ils ont décidé de raconter à *Libération* cette journée. Parce que les juges les ont réunis récemment, leur ont fait un point sur l'enquête qui les a rassurés. Parce qu'ils ne se retrouvent pas dans les versions médiatiques des faits qu'ils trouvent parfois « arrangées ». Parce qu'ils veulent appuyer leur plainte contre la chaîne BFMTV, qui a révélé à l'antenne pendant la prise d'otage leur existence et leur cachette.
[…] Lassana Bathily, manutentionnaire de l'Hyper Cacher qui se trouvait au sous-sol au moment de l'arrivée du terroriste, leur demande « ce qui se passe », puis propose aux otages de grimper avec lui dans le monte-charge. « Il nous disait qu'on allait pouvoir déboucher à l'étage sur la sortie de secours, et fuir, explique Yohann. Mais c'était super risqué. La sortie de secours, je n'avais pas réussi à l'ouvrir et, à l'étage, il y avait le tireur. » « C'est vrai qu'il nous a proposé ça, renchérit Jean-Luc. Mais nous, on s'est tous dit : c'est la mort assurée. Le monte-charge fait du bruit, et il n'y a pas de place pour tout le monde. » Lassana Bathily part seul. Il réussira à sortir, sera plaqué au sol par la police dans la ruelle derrière le supermarché. Quand les forces de l'ordre comprendront qu'il n'est pas un terroriste, il leur fournira des informations sur la topographie des lieux.
[…] Ensuite, ils ont « essayé » de reprendre leur vie, ont été reçus à l'Élysée, sauf Jean-Luc, qui est resté chez lui : « J'ai préféré regarder ça de l'extérieur, à la télé, comme si je n'étais pas concerné. » Aucun, à part Yohann « pour les petits fours », n'a été à la cérémonie en l'honneur de Lassana Bathily. « Ce qui s'est passé le 7 et le 9 janvier, c'est tellement horrible que les médias et les politiques ont besoin de trouver une belle histoire », dit Sandra. « Lassana Bathily est quelqu'un de vraiment bien, adoré de tous ses collègues de l'Hyper Cacher, et qui effectivement nous a proposé de nous sauver, en prenant avec lui le monte-charge, continue Jean-Luc. Mais il n'a pas pu nous sauver, puisque nous avons tous refusé. Dehors, il a aidé la police. Les médias et les officiels ont voulu enjoliver le tableau, ajoutant qu'il nous aurait fait descendre, cachés, etc. Ce n'est pas vrai, mais ce n'est pas de la faute de Lassana. À ce moment-là, la France avait besoin d'un héros. »
Le 27 mars, ils ont porté plainte contre BFMTV pour « mise en danger de la vie d'autrui ». À 14 h 58, en pleine prise d'otage, un journaliste avait répété : « Il y a une personne, une femme, qui se serait cachée dès le début dans une chambre froide. Et qui y serait encore. » Sandra a la voix qui tremble : « Comment ils ont pu faire ça, alors qu'ils savaient que Coulibaly les regardait ? Ils sont prêts à jouer nos vies pour une course à l'audimat. » Emilie aussi est émue. « On l'a su en temps réel. Pendant qu'on était dans la chambre froide, nos proches nous ont dit sur nos portables : "Ils parlent de vous et de votre cachette sur BFM." » Tous les quatre voudraient une loi pour encadrer l'information en cas de péril similaire. « Que ça n'arrive pas à d'autres. » […]
(*Libération*. 08-06-15)

Pour la première fois, le GIGN et le RAID défilent le 14 juillet
Plus habitués à évoluer dans l'ombre que dans la lumière des projecteurs, le RAID, le GIGN et la BRI, en première ligne à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes et à l'imprimerie de Dammartin-en-Goële où Amedy Coulibaly et les frères Kouachi ont été abattus, défileront mardi à Paris.
C'est une première que les Français jugeront sûrement bien justifiée. Le défilé militaire du 14 juillet version 2015, qui sera plus court que l'an dernier, rendra un hommage aux forces engagées dans la protection du territoire national depuis les attentats de janvier. Ainsi, pour la première fois, des unités d'élite de la police (RAID, BRI) et de la gendarmerie (GIGN) défileront, hommage à leurs interventions contre les frères Kouachi et lors de l'attaque de l'Hyper Cacher le 9 janvier. Le RAID et les BRI (Brigades de recherche et d'intervention), tou-

jours masqués, porteront casque et lunettes pour préserver leur anonymat. Le GIGN défilera en revanche à visage découvert. L'opération Sentinelle, qui mobilise 7 000 soldats pour la protection de sites confessionnels, notamment juifs, depuis les attentats, sera aussi au centre de l'attention. Les soldats du 41e régiment de transmissions de Douai, les premiers déployés en Île-de-France après les attentats, emboîteront le pas aux Mexicains, invités pour ce 14 juillet. (Tf1.fr. 13-07-15)

« Héros » du Thalys : le discours très américanisé de Hollande
Le président François Hollande a emprunté ce lundi une rhétorique très américaine, évoquant le « bien » et le « mal » lors de la remise de la Légion d'honneur aux trois Américains et au Britannique ayant probablement évité une « tragédie » en maîtrisant un terroriste dans un train Amsterdam-Paris vendredi.

« Face au mal qui est là, qui s'appelle le terrorisme, il y a le bien, celui de l'humanité. C'est celui que vous incarnez. (…) Vous avez mis votre vie en jeu pour la défense de la liberté », a lancé ce lundi François Hollande aux quatre des sept « héros du Thalys » à qui il a remis la Légion d'honneur.
Le « bien », le « mal », l'« humanité » menacée… Les mots choisis ce lundi par François Hollande pour remettre la Légion d'honneur aux quatre « héros » qui ont évité une tuerie vendredi dans le Thalys ont un fort accent américain.
Pas seulement parce que trois des décorés viennent des États-Unis mais parce que depuis plusieurs mois, cette rhétorique sacrée très anglo-saxonne semble se démocratiser dans une France qui se sent de plus en plus en danger. Face au terrorisme « de l'intérieur », le sentiment d'insécurité grandit dans l'Hexagone. La menace s'incarne désormais par des hommes et des femmes qui habitent au milieu de leurs futures victimes, qui un jour basculent dans l'idéologie extrémiste. En découle une véritable nouveauté en France : le gouvernement sollicite ouvertement la prudence et la vigilance des citoyens pour contrer cette menace.

Une « source d'inspiration ». « Votre héroïsme doit être pour nous une source d'inspiration », a solennellement expliqué ce lundi le président de la République, épinglant la Légion d'honneur sur les polos colorés des trois yankees et le costume gris du Britannique qui, avec trois autres personnes, ont probablement sauvé des dizaines de vies.
Et François Hollande de poursuivre : « Face au mal qui est là, qui s'appelle le terrorisme, il y a le bien, celui de l'humanité. C'est celui que vous incarnez. (…) Vous avez mis votre vie en jeu pour la défense de la liberté. »
De grands mots pour remercier quatre des sept « héros du Thalys » mais également motiver les Français eux-mêmes à être attentifs aux comportements déviants. Une vigilance nécessaire, un réflexe, que le gouvernement veut incarner par cet exemple. Depuis vendredi, plusieurs experts et responsables politiques prennent place dans les médias pour expliquer que « l'État ne peut pas tout » et qu'« il faut au moins 20 agents pour surveiller un homme ». Une réalité admise par l'État qui doit susciter le changement de comportements des Français.
« Je vous invite à penser à ce que vous feriez si ça vous arrivait », a pour sa part commenté le décoré britannique Chris Norman à sa sortie de l'Élysée. « C'était ce qu'il fallait faire dans une situation de survie », a-t-il estimé. Et d'insister : « C'est toute une civilisation qui est sous la menace, et il faut bien prendre cela en compte. »

La rhétorique venue des États-Unis. La rhétorique du « bien » contre le « mal », outre la référence religieuse, rappelle « l'axe du mal » défini en 2002 par l'ancien président George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001, dans lequel figuraient la Corée du Nord, l'Irak et l'Iran. Aux États-Unis, les citoyens ont intégré depuis longtemps cette notion de surveillance. *« If you see something, say something »* (« Si vous voyez quelque chose, dites quelque chose », ndlr). Le message est martelé partout sur le Nouveau continent, sous forme d'affiches dans le métro, mais aussi dans les stades de football américain, numéro de téléphone à l'appui.
En France, le traumatisme de la délation pendant la période nazie est certainement un des éléments qui a freiné le développement de ce réflexe vigilant. François Hollande est certes beaucoup moins direct que Bush

mais le président français vient peu à peu à ce champ lexical. En janvier 2013, après l'intervention déclenchée au Mali, il parlait notamment de « détruire » les terroristes comme on détruit le mal.
Le 26 juin, après l'attentat de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), il promettait cette fois d'« éradiquer les groupes ou les individus qui sont responsables de tels actes ». Le Premier ministre, Manuel Valls, a également semblé emprunter la rhétorique des néo-conservateurs américains en évoquant notamment, le 28 juin, une « guerre de civilisation ». Le chef du gouvernement s'était alors attiré de nombreuses critiques de la gauche, peu habituée à ce vocabulaire et qui avait déjà peu goûté son recours à l'expression « islamo-fascisme ».

« Solidarité », « nécessaire », « uni »… À l'époque, la droite avait souligné que ces propos recouvraient ceux prononcés par Nicolas Sarkozy (« civilisation » contre « barbarie ») lors des attaques de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher en janvier. C'est véritablement depuis ces attentats que le vocabulaire des représentants de l'État a franchi une nouvelle étape. Et les mots « solidarité », « sauver », « honneur », « nécessaire » ou encore « unir » de revenir particulièrement dans ce dernier discours de François Hollande. (Leparisien.fr. 24-08-15)



Élysée, 24 août 2015, les « héros du Thalys » décorés de la Légion d'honneur par François Hollande : « Face au mal qui est là, qui s'appelle le terrorisme, il y a le bien, celui de l'humanité. C'est celui que vous incarnez. »

L'État contre-attaque

Les cochons, à vrai dire, ne travaillaient pas : ils distribuaient le travail et veillaient à sa bonne exécution.
Avec leurs connaissances supérieures, il était naturel qu'ils prennent le commandement.
George ORWELL, *La Ferme des animaux*

Bernard Cazeneuve et dix de ses homologues européens font bloc après la vague d'attentats. Compte tenu d'une « menace inédite », tous disent vouloir développer un arsenal d'outils pour mieux appréhender les risques, notamment s'agissant des déplacements et des financements. Présent, le ministre de la Justice américain a annoncé l'organisation d'un sommet international pour combattre l'extrémisme le 18 février aux USA. Les ministres se sont mis d'accord sur le principe de repenser le traité de Schengen, qui instaure la liberté de circulation au sein de l'Espace éponyme réunissant actuellement 26 États en Europe, dont 22 de l'Union. (Leparisien.fr. 11-01-15)

[Vigipirate : « Opération Sentinelle »]

« Le monde a changé avec le terrorisme. Et janvier 2015 marquera une vraie rupture en France. Nous avons un ennemi sur notre sol. Nous n'avions pas connu cela depuis très longtemps. » (Général Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de terre)

« C'est une opération intérieure d'une ampleur inégalée et considérable. Le plan Vigipirate a été porté à un niveau jamais atteint… Jamais dans notre histoire récente il n'y a eu un tel déploiement avec une telle rapidité. » (François Hollande, vœux aux armées, porte-avions *Charles-de-Gaulle*. 14-01-15)

« La vigilance est portée à son niveau maximal. Une loi sur le renseignement est préparée, elle sera présentée en mars et votée avant l'été… La république sera intraitable, implacable, irréprochable pour les libertés et le droit. » (François Hollande, 5e conférence à l'Élysée. 05-02-15)

« Mesdames, Messieurs les députés, à aucun moment nous ne devons baisser la garde. Et je veux dire, avec gravité, à la représentation nationale et à travers vous à nos concitoyens, que non seulement la menace globale est toujours présente, mais que, liés aux actes de la semaine dernière, des risques sérieux et très élevés demeurent. Je vous dois cette vérité, et nous devons cette vérité aux Français. Pour y faire face, partout sur le territoire, des militaires, des gendarmes, des policiers sont mobilisés. Les renforts de soldats affectés – en tout, près de 10 000, et je vous en remercie, Monsieur le ministre de la Défense –, et c'est sans précédent, permettent un niveau d'engagement massif : plus de 122 000 personnels assurent la protection permanente des points sensibles et de l'espace public. Les renforts militaires serviront et servent en priorité à la protection *des* écoles confessionnelles juives, *des* synagogues, et *de* mosquées. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15.)

[Sur le site du gouvernement, où nous avons trouvé ce discours (c'est nous qui avons souligné par des italiques), il est bien écrit « de mosquées », mais le site de l'Assemblée nationale retranscrit « des mosquées ». Un « s » en plus ou en moins pouvant être lourd de sens. Qu'a vraiment dit Manuel Valls ?]

En France, 10 500 militaires, 4 100 CRS, 4 700 gendarmes et policiers sont déployés sur 830 sites pour un coût de 1 million d'euros par jour par le plan Vigipirate, élevé à son niveau maximum dit « alerte attentat » en Île-de-France dès le 7 janvier, puis dans les Alpes-Maritimes le 4 février (suite à l'agression de militaires en faction devant une synagogue de Nice). Soit dix fois plus de militaires dans les rues françaises que trois jours auparavant (pour la première fois le nombre de militaires en activité sur le territoire français dépasse celui des troupes en opérations extérieures). Ils comptaient déjà, au 5 février, 19 millions d'heures supplémentaires.

[FAMAS] Notons que le ministère de la Défense déclare ou sous-entend désormais que les armes (les fusils d'assaut FAMAS) des militaires participant à Vigipirate sont chargées à balles réelles. Pourtant, un officier a déclaré à Rue89 que « les fusils des soldats sont approvisionnés mais pas armés ». Sur Facebook, l'armée de terre reste très floue : « Vous comprendrez que nous ne dévoilerons pas le dispositif exact pour ne pas donner d'indications à des gens mal intentionnés. » Et Jean-Yves Le Drian esquive : « Ils ont les moyens, y compris les ordres, pour que la sécurité soit respectée. » (*L'Obs*-Rue89. 04-02-15)

[Un incident a finalement répondu à la question. Le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Bosser, l'a publiquement reconnu et demandé aux soldats « la plus grande vigilance sur la posture de l'armement » : « On a eu quelques cas de tirs accidentels […] des balles ont touché des plafonds. Elles peuvent aussi partir à l'horizontale. On peut très vite passer de la position d'une armée appréciée de protecteurs à celle d'une armée honnie d'abatteurs ! »]

Nice : un militaire tire accidentellement. Un militaire en faction devant le centre culturel juif Habad Loubavitch de Nice (Alpes-Maritimes) a tiré accidentellement jeudi une rafale de 3 balles qui n'a pas fait de blessé, selon une source proche du dossier. Ce militaire avait été déployé devant ce centre, situé dans le quartier des Musiciens en plein centre-ville, dans le cadre des opérations de sécurisation des sites sensibles, écoles juives et mosquées notamment, décidées après les attentats survenus du 7 au 9 janvier. L'arme était dirigée vers le sol, et l'incident n'a occasionné aucun dégât, selon cette source, confirmant une information de France 3 Nice. (Leparisien.fr. 22-01-15)

[Les polices réclament un armement plus lourd]

> « Polices sans armes, familles en larmes »
> « Des PV pour vous verbaliser, pas d'armes pour vous protéger »
> (Banderoles de policiers municipaux en grève pour être armés. Lyon, 8 juin 2015)

[Polices municipales] Depuis le 1er février, la police municipale de Béziers patrouillait armée dans les rues de la ville. Mardi 10 février des affiches sont apparues sur les panneaux publicitaires de la ville : « Désormais la police municipale à un nouvel ami » est écrit en majuscules au-dessous de la photo grand format d'un pistolet 7.65 automatique portant les armoiries tricolores. Une légende précise : « Armée 24 h/24 et 7j/7 ». Contacté par BFMTV.com, le maire d'extrême droite Robert Ménard assume le message : « Ce n'est pas une campagne institutionnelle, mièvre et sans nerfs. On voulait faire passer un message fort aux Biterrois, à savoir qu'il y a une véritable police municipale, qui est armée et qui travaille vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept […] Cette campagne s'adresse aux Biterrois et aux délinquants : elle dit que les règles ont changé. À l'heure où un Premier ministre est accueilli en déplacement officiel par des tirs de Kalachnikov, c'est nécessaire. » Alors que moult caméras ont été installées dans la ville depuis son élection, sa police a été aussi équipée de Tasers et de Flash-balls.
Seules 40 % des polices municipales sont armées en France. Mais depuis les attentats, les demandes sont en hausse. Pour leur principal syndicat, le SNPM (Syndicat national des policiers municipaux), cela ne fait aucun doute : « Nous devrions tous posséder les mêmes armes car le danger est le même pour tous », soutient son trésorier, Jean-Marc Jofre. (BFMTV. 11-02-15)

Encore une victoire du SDPM ! Les Préfets ne devront plus refuser l'armement !
Depuis les attentats de début d'année, le Syndicat de Défense des Policiers Municipaux faisait le forcing auprès du Gouvernement pour qu'il tienne ses promesses : tribunes dans la presse et notamment dans *Le Figaro*, interviews radio et TV, très nombreuses interventions de Députés et Sénateurs, etc.
Grâce à l'action soutenue du SDPM, le Gouvernement débloquait les 4 000 révolvers en urgence et publiait les circulaires concernant le FIPD et le financement des gilets pare-balles, ainsi que sur les transmissions.

Mais le SDPM continuait le combat ardemment pour que les Préfets cessent de refuser, illégalement et injustement, des autorisations de ports d'armes, jusqu'à déposer des recours administratifs auprès du Gouvernement.
C'est ainsi que le Ministre vient de publier une circulaire, révélée dans *Le Parisien*, qui enjoint aux Préfets d'accorder par principe l'armement. Les refus devront être strictement exceptionnels et particulièrement motivés.
Le SDPM continue le combat pour que l'armement des policiers municipaux soit généralisé.
(Communiqué du SDPM. 12-06-15)

[Nous avons conservé la typographie originale de ce communiqué quant à l'usage des majuscules (là où il n'en faut pas), tant elle est exemplaire de larbinisme. La liste est révélatrice : **P**réfets, **P**oliciers, **G**ouvernement, **D**éputés, **S**énateurs, **M**inistre…]

Décret n° 2015-496 du 29 avril 2015 autorisant les agents de police municipale à utiliser à titre expérimental des revolvers chambrés pour le calibre 357 magnum
Publics concernés : policiers municipaux, préfectures, police nationale et gendarmerie nationale.
Objet : armement des policiers municipaux.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.
Notice : les articles R. 511-11 à R. 511-34 du code de la sécurité intérieure définissent les conditions d'autorisation de port d'armes de catégories B, C et D accessibles aux agents de police municipale sur proposition du maire et décision du préfet. L'article R. 511-12 définit la gamme d'armements qui leur est ouverte en autorisant notamment les revolvers chambrés pour le calibre 38 spécial et les armes de poing chambrées pour le calibre 7,65 mm. Le ministre de l'Intérieur va, à titre exceptionnel, mettre à disposition des communes qui en feront la demande, sous certaines conditions, un stock de 4 000 revolvers chambrés pour le calibre 357 magnum. L'objet du présent décret est de permettre aux policiers municipaux de porter ces armes, dans le cadre d'une expérimentation de cinq ans, avec obligation d'utiliser des munitions de calibre 38 SP. […]
(Ministère de l'Intérieur)

[…] Mais le texte ne s'en tient pas là. Le ministre insiste sur le fait que l'armement des polices municipales s'inscrit dans une « démarche plus globale tendant à assurer la protection des personnels ». Les refus des préfets devront revêtir « un caractère exceptionnel » et donner lieu à une « argumentation motivée, après contact avec le maire demandeur ». Un point souligné en gras qui n'a pas manqué de sauter aux yeux de Fabien Golfier, secrétaire national de la FA-FPT, un syndicat favorable à l'armement des policiers municipaux. « Le refus devient l'exception (…), on n'est plus dans le fait du roi », se réjouit-il. « Dans certains départements, le préfet oppose systématiquement un refus, voire laisse dans sa grande mansuétude un accès aux Flash-balls et aux Tasers », ironise-t-il. […] (Localtis.info. 15-06-2015)

[Sur 19 971 policiers municipaux, 7 436 (40 %) sont déjà armés ; une proportion qui dépassera 50 % une fois ces 4 000 Manurhin distribués.]

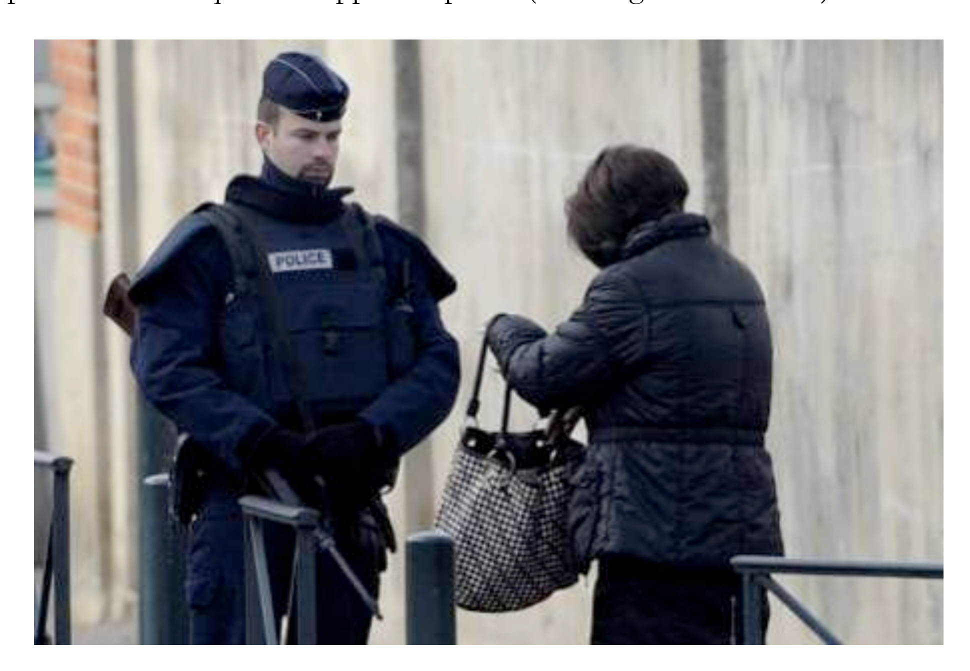


[Police nationale] Le plan Vigipirate, à son niveau maximal, prévoit d'équiper les policiers d'un pistolet-mitrailleur à la place de leur habituel pistolet automatique 9 mm. Certains voudraient que cette mesure exceptionnelle devienne la norme. Pour les syndicats de police, l'équipement de ces fonctionnaires doit nécessairement être plus important. « Nous sommes confrontés à des terroristes armés et nous devons nous adapter à ce nouveau danger », soutient le secrétaire général du Syndicat général de la police (SGP-FO, majoritaire), Nicolas Comte. D'ailleurs, ces moyens exceptionnellement alloués dans le cadre du plan Vigipirate devraient selon lui être maintenus une fois l'« alerte attentat » levée. « Dans le cadre du plan, les policiers ont un gilet pare-balles lourd et, au lieu de leur habituel pistolet automatique 9 mm, ils disposent d'un pistolet-mitrailleur. Il faudrait conserver cet équipement », dit-il, rejoint dans cette analyse par l'ancien commandant du GIGN, Frédéric Gallois : « Face à une menace qui se durcit, il faut militariser la riposte de ces hommes qui sont les premiers échelons d'intervention, comme on l'a vu lors du récent attentat. S'ils ne disposent pas d'un armement aussi puissant que les terroristes, ils ne pourront jamais avoir l'ascendant. » « "L'uniforme en bleu" doit plus que jamais être protégé par un arsenal plus performant », souligne aussi le secrétaire général d'Alliance, Jean-Claude Delage. (Lefigaro.fr. 08-01-15)



[Contrôles, fouilles]
[La police est partout, jusque dans les cimetières. Ceux qui par une malheureuse coïncidence enterraient des proches au Père-Lachaise ou au cimetière Montparnasse les jours où des victimes de *Charlie* l'ont été s'en souviendront : il y avait des CRS et des policiers partout, qui vérifiaient parfois les identités à l'entrée.
Les fouilles de sac ou corporelles sont devenues d'usage courant – le plus souvent acceptées comme une nécessité – dans n'importe quel lieu public : administrations, musées, théâtres, salles de spectacle, grands magasins, etc. Parmi bien des exemples, en mars 2015, dans plusieurs CAF parisiennes (toutes ?), il y avait toujours quatre vigiles pour filtrer l'entrée et les gens devaient faire la queue durant des heures dans le froid à l'extérieur, alors que la salle d'attente, avec ses banquettes et son chauffage, était vide. Les employés de la CAF étaient les premiers à s'en scandaliser.
Ces mesures sécuritaires peuvent aussi s'étendre à l'Europe : dès le 8 janvier, au lendemain des faits, la Grande-Bretagne a annoncé le renforcement des mesures de sécurité à ses frontières. La porte-parole de David Cameron a déclaré à la presse que : « Les passagers dans les ports assisteront *[sic]* à davantage de fouilles de camions et de voitures et à un contrôle renforcé des marchandises. »]

Devant les grands magasins parisiens, la présence des forces de police est des plus visible. Depuis vendredi, à la demande de la préfecture de police, la fouille à l'entrée du Printemps et des Galeries Lafayette est systématique. Le nombre de vigiles aux portes du magasin a été doublé au Printemps. Les deux mastodontes du boulevard Haussmann, qui avaient été touchés par une vague d'attentats dans les années 1980, ont su rapidement mettre en place des mesures de sécurité pour rassurer les clients, pas très enclins à profiter des soldes quelques jours après les drames qui ont frappé la capitale. (Challenges.fr. 13-01-15)



[Vigipirate à l'école] Alors que la circulaire ministérielle ne le précise pas, l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription d'Apt impose que le cartable reste à la maison. À Rustrel (Vaucluse), la consigne d'utiliser un sac plastique en guise de cartable est toujours en vigueur. C'est la règle dans cette circonscription académique depuis le « jour d'après ». Ce 8 janvier, comme partout ailleurs en France, des directives nationales affluent dans les différents services de l'État. Celui de l'Éducation nationale n'échappe pas au plan Vigipirate. Dans une version allégée de la circulaire nationale, mais néanmoins fidèle, Dominique Beck, le directeur départemental de l'Éducation nationale, adresse donc une note aux directeurs d'établissements afin qu'ils veillent à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs, de veiller à la mise en place de personnels adultes aux entrées et sorties des établissements.
Mais dans la circonscription d'Apt, les parents d'élèves ont reçu un mot avec une consigne supplémentaire : celle de laisser le cartable à l'école pour les grands, à la maison pour ceux de maternelle. « Pour éviter tout stress inutile pour les enfants », justifie dans un courrier l'inspectrice de l'Éducation nationale du secteur, Laurence Brillaud.
Dans le reste du département, les enfants se rendent à l'école avec leurs cartables. Dans la grande majorité des écoles primaires, la consigne nationale est appliquée sans aucune mesure supplémentaire que celles rédigées dans la circulaire. Les contrôles sont, en règle générale, effectués à l'entrée. Dans certains établissements, les adultes n'ont pas le droit de pénétrer dans l'enceinte de l'école. Dans la commune gardoise des Angles, il est exigé qu'un seul parent récupère son enfant scolarisé en maternelle. Et pour les parents dont les enfants sont scolarisés dans l'école élémentaire, ils ne doivent en aucun cas franchir les grilles de l'école.
(*La Provence*. 07-02-15)

[Attaques anti-Vigipirate et CRS en « dépression sévère »]

Selon les informations du quotidien *Le Monde*, 371 incidents ont été constatés contre les militaires depuis le lancement de l'opération Sentinelle. Cela va de la simple menace verbale à l'agression au couteau, comme on a pu le voir à Nice, où deux militaires du 54e régiment d'artillerie ont été blessés. On relève aussi « des reconnaissances, prises de vue ou films » [ceux-là ne venant pas d'admirateurs, semble-t-il] et « 14 agressions graves,

que ce soit au couteau, par laser, voire par coup de crosse ». La presse locale s'en est fait l'écho pour quelques-uns d'entre eux. *Le Monde* évoque le cas, à Étampes, d'un jeune homme « repéré à plusieurs reprises par les militaires, avant d'être identifié comme membre d'une fratrie de trois récemment revenue du Yémen », d'une voiture qui a « délibérément foncé sur les barrières qui protégeaient un lieu communautaire juif » à Savigny-sur-Orge, ou encore d'un individu qui « a tenté d'arracher son fusil à un militaire en patrouille au Trocadéro à Paris avant d'être maîtrisé ». (Opex360. 14-02-15)

La liste des récentes menaces et agressions contre des militaires n'est pas si courte que ça. Le 12 janvier, à La Seyne-sur-Mer (Var), deux jeunes en scooter ont foncé sur les militaires en faction devant la synagogue rue Berny en criant « Kouachi, Kouachi ». Le 18 janvier, devant une école juive à Villeurbanne (Rhône), le conducteur d'un véhicule a désigné les soldats en faction devant l'entrée et menacé de les égorger par un geste avec le doigt. Le 19 janvier, deux militaires en faction devant un collège juif du Raincy (Seine-Saint-Denis) ont été menacés par le passager armé et cagoulé d'une voiture. Le 20 janvier, des militaires en faction devant un lycée juif de Montreuil (Seine-Saint-Denis) ont été menacés de mort par un homme qui a pris la fuite après avoir fait l'apologie des attentats parisiens. Le 27 janvier, un militaire qui était en faction devant une école juive de Villeurbanne a été blessé à l'œil par un laser. Le 29 janvier, à Grenoble (Isère), un groupe d'une dizaine d'individus a proféré des menaces de mort au passage de militaires en patrouille dans le centre commercial Grand'Place. Le 30 janvier, à Villeurbanne, deux militaires chargés de surveiller l'école juive Nah-alat Moché ont été pris à partie par trois hommes. L'un d'entre eux s'est avancé vers eux, armé d'un faux couteau *[sic]*, et les a menacés et insultés. (Lignesdedéfense.blogs.ouest-france.fr. 03-02-15)

Opération Sentinelle : trois soldats exemplaires ! Alors que 10 000 militaires sont toujours engagés dans l'opération Sentinelle, trois soldats du 54e régiment d'artillerie ont fait preuve des qualités les plus remarquables, propres au soldat de l'armée de terre. Le 3 février à Nice, alors qu'ils étaient en faction devant un centre communautaire juif, dans le centre-ville, les trois artilleurs ont été brutalement agressés par un individu, qui a sorti un grand couteau d'un sac plastique.
Il s'est attaqué au maréchal des logis G., qui en le repoussant a été touché au bras. Le 1re classe M. est intervenu pour appréhender l'individu et a reçu un coup de couteau dans la joue. Le 1re classe K. a alors effectué un geste appris au cours de techniques d'intervention opérationnelles rapprochées (TIOR), pour plaquer l'homme à terre. Ensemble, ils ont commencé à le maîtriser quand le trinôme de relève est arrivé sur les lieux, portant assistance au blessé le plus atteint et achevant d'immobiliser l'agresseur. Les soldats l'ont ensuite remis à une patrouille de la police nationale, arrivée sur les lieux dans les minutes qui ont suivi.
Malgré la brutalité et la soudaineté de l'agression, les trois artilleurs ont conservé leur sang-froid, maintenant la violence à son plus bas niveau et s'appuyant remarquablement sur leurs savoir-faire. L'arrestation de l'agresseur permettra également aux services judiciaires et de police d'effectuer une enquête propice au recueil de renseignements.
Hier, vers 14 h 30, le préfet des Alpes-Maritimes leur a décerné la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement. L'armée de terre est fière de ses soldats exemplaires, au service de la protection des Français, dans le cadre de l'opération Sentinelle. (Blog RP Défense. 05-02-15)

Toulouse : épuisés par Vigipirate, les CRS multiplient les arrêts maladies. Les CRS toulousains ont le blues. Très sollicités depuis les attentats de janvier à Paris et l'activation du plan Vigipirate renforcé, les compagnies républicaines de sécurité sont au bord du *burn-out*. La compagnie de CRS 26 de Toulouse-Lardenne est en proie à une véritable hécatombe. Si bien que près d'un tiers des effectifs qui devaient rallier Paris pour une mission lors du week-end de Pâques sont désormais en arrêt maladie.

« La CRS 26 a décompté pas moins de 27 malades dans ses rangs. On devait partir à 65. Nous sommes partis à 40 », précise Christian Barcouda, délégué régional CRS Toulouse de l'UNSA-Police Midi-Pyrénées. Parmi tous ces malades, plusieurs cas de dépression sévère ont été enregistrés. « Une fatigue psychologique accumulée qui fait que les collègues ne sont plus très bien dans leur tête », poursuit le syndicaliste. Selon lui, il est temps de mettre fin à des cadences pouvant aller jusqu'à douze jours sans repos. « Après les événements

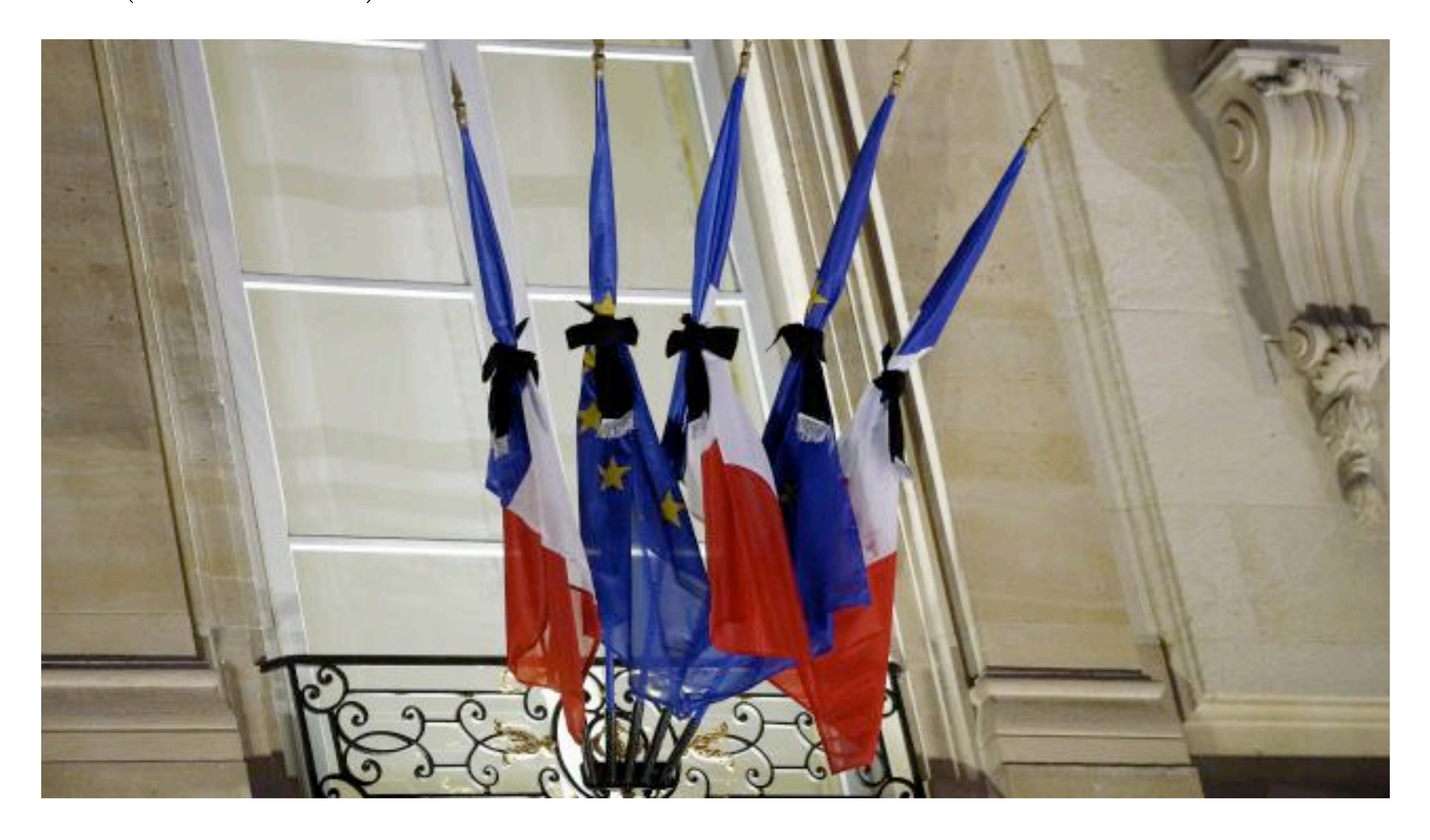
de *Charlie Hebdo*, il y a eu une reconnaissance du public. Les policiers ont été applaudis par les citoyens, ce qui est rare. Paradoxalement, il n'y a pas de réelle reconnaissance du ministère de l'Intérieur. » Les CRS demandent plus d'effectifs dans chaque compagnie et une revalorisation de la prime de déplacement, gelée depuis 2002 à 30 euros par jour. (RTL. 06-04-15)



« Une journée de deuil national »

Le deuil national, une décision rarissime en France
La mesure a été prise par le président après l'attaque meurtrière de *Charlie Hebdo*. C'est la cinquième fois seulement dans l'histoire de la V[e] République qu'elle est décrétée.
Durant le deuil national, les drapeaux sont mis en berne et hissés à mi-mât sur les édifices publics et les administrations peuvent être fermées. Cette décision, prise par décret signé par le chef de l'État, a été publiée jeudi au *Journal officiel*.
[…] Le dernier deuil national en France remonte au 14 septembre 2001, trois jours après les attentats aux États-Unis. Ce deuil avait été observé dans toute l'Union européenne, qui avait demandé aux États membres d'observer trois minutes de silence. Toute activité avait été suspendue à midi : drapeaux en berne, églises sonnant le glas, métros à l'arrêt, programmes de télévision interrompus et rassemblements sur des places publiques. […] [Les trois autres journées concernaient la mort de Mitterrand, Pompidou et de Gaulle.]
(AFP. 08-01-15)

François Hollande a annoncé que la journée de jeudi 8 serait « une journée de deuil national » en France, pour rendre hommage à ceux qu'il a appelés « nos héros » […] À midi, jeudi, sera observé « un moment de recueillement dans tous les services publics ». Le ministère de l'Éducation nationale a appelé les établissements scolaires à respecter une minute de silence.
Une cérémonie d'hommage est prévue dans la cour d'honneur de l'Assemblée nationale.
Le président François Hollande doit se rendre à la préfecture de police de Paris où il se recueillera avec les forces de l'ordre à 12 heures.
De nombreuses entreprises et usines françaises s'associent à cette minute de silence.
Dans tous les palais de justice, les audiences seront suspendues.
La SNCF et la RATP feront des annonces et arrêteront si possible les trains.
Les cloches de Notre-Dame, à Paris, sonneront le glas et la messe sera consacrée aux victimes de l'attaque.
Les drapeaux resteront en berne sur les édifices publics durant trois jours, pour signifier le « deuil de la nation ». (*Le Monde*. 08-01-15)



La minute de silence, de propagande ou… de haine ?

[Le lendemain de l'attentat, le 8 janvier, jour de « deuil national », « une minute de silence » est organisée par les autorités. Dans nombre de villes de France, les transports, les compétitions sportives, certaines activités économiques vont s'arrêter (jusqu'aux remontées mécaniques en pays de Savoie). Dans les écoles, des instructions ont été données par l'État.]

[L'école mobilisée]

« J'étais, ce matin avec la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, devant les recteurs de France. Et je leur ai adressé un message de mobilisation totale. Un message d'exigence. Un message qui doit répercuter à tous les niveaux de l'Éducation nationale, autour du seul enjeu qui importe : la laïcité ! La laïcité ! La laïcité, parce que c'est le cœur de la république et donc de l'école. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

Dès le jeudi matin, la ministre de l'Éducation publiait une lettre pour y redire les grandes incantations sur le rôle de l'école : « L'école éduque à la liberté : la liberté de conscience, d'expression et de choix du sens que chacun donne à sa vie, l'ouverture aux autres et la tolérance réciproque. L'école éduque à l'égalité et à la fraternité en enseignant aux élèves qu'ils sont tous égaux. Elle leur permet d'en faire l'expérience en les accueillant tous sans aucune discrimination. Au moment où notre pays manifeste son unité nationale face à l'épreuve, l'école doit plus que jamais porter l'idéal de la république. Je vous invite à répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans les classes en vous laissant le soin, si vous le souhaitez, de vous appuyer sur l'ensemble des ressources pédagogiques que les services du ministère tiennent à votre disposition. » (Slate.fr. 10-01-15)

Certains cas de perturbations. « Néanmoins, certains cas de perturbations de la minute de silence par des élèves nous ont été signalés. Sur la base de remontées purement déclaratives faites à ce stade, cela concernerait des élèves, généralement isolés, dans environ 70 établissements sur les 64 000 que l'on compte sur tout le territoire. Les services du ministère ont recoupé les remontées de terrain par une veille sur internet et les réseaux sociaux spécifique à la question du non-respect de la minute de silence. Cette veille relève un faible nombre de messages portant spécifiquement sur ce sujet. Les cas de perturbations ont donc été très minoritaires, mais ils ont été pris très au sérieux. Ils ont été traités localement par les équipes éducatives, entre dialogue éducatif et sanctions proportionnées à la gravité des faits, allant du rappel à l'ordre à la convocation de conseil de discipline. » [Communiqué du ministère de l'Éducation]
Les syndicats d'enseignants et de chefs d'établissement sont sur la même ligne. Pour le SNUipp-FSU, majoritaire au primaire, ça a été « un moment solennel largement respecté », dit son secrétaire général, Sébastien Sihr. Pour le SE-UNSA, il y a bien eu « des difficultés ici ou là », mais « les professeurs gèrent au mieux en fonction des publics et des territoires ». Le SNPDEN, majoritaire parmi les proviseurs, évoque des « contestations moins importantes que lors de l'affaire Merah », même s'il fait état de « collègues inquiets au point, dans certains établissements, de renoncer au temps de recueillement et de débat ». Dans l'enseignement supérieur, rien à signaler, selon les présidents d'université. (*Le Monde*. 10.01.15)

[Bien des médias ont plutôt souligné les perturbations de ce moment. Mais il est difficile de se faire une idée de ce qui s'est réellement passé, en particulier dans les quartiers, tant les propos rapportés sont biaisés à la fois par la propagande et les non-dits.]

Prévisible, selon les enseignants exerçant sur ces territoires où les tensions religieuses sont vives, la minute de silence n'a pas toujours été facile à faire dans les écoles, collèges et même les lycées. Certains ont d'ailleurs préféré éluder ce moment pour éviter tout trouble. « Impossible d'engager un débat sur le sujet », explique un professeur de philosophie de l'Essonne. Ces minutes ont même parfois dérapé. « J'te bute à la Kalach ! », a lancé à Lille un élève de 4e à son enseignante. Dans une école élémentaire de Seine-Saint-Denis, pas moins de

80 % des élèves d'une classe ont refusé cette minute de silence. « Certains reproduisent des discours complotistes », explique l'enseignant qui, à force de discussion, a finalement convaincu la moitié d'entre eux.
Sans compter les dénonciations calomnieuses à l'encontre de certains élèves musulmans, il y a eu aussi des cas où ce sont eux qui ont été pris à partie : « Dans d'autres classes, des élèves de confession musulmane se sentaient gênés, racontent des enseignants. Dans l'Isère, un jeune homme de 17 ans originaire d'un pays du Maghreb a été frappé par un groupe de quatre ou cinq personnes à Bourgoin-Jallieu, en marge de la minute de silence dans son lycée. » (Lefigaro.fr. 09-01-15)

Éric Ciotti, le député UMP des Alpes-Maritimes, a réagi jeudi matin au phénomène de ceux qui n'ont pas respecté la minute de silence. Sur Twitter, l'élu a proposé une sanction pour ces indélicats : « Il faut pouvoir supprimer les allocations familiales aux parents des élèves qui n'ont pas respecté la minute de silence. »

À Saint-Denis, collégiens et lycéens ne sont pas tous « Charlie ». « Je ne suis pas Charlie ». La phrase était inscrite sur le colis suspect trouvé ce 9 janvier dans la salle des professeurs du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis. « Il n'y avait pas de bombe, mais des câbles et un détonateur », soufflent Maryam et Marie-Hélène, deux élèves de 1re encore chamboulées par « cette semaine de fous ». #JenesuispasCharlie, c'est aussi le hashtag qui a commencé à apparaître sur Twitter. La plupart des élèves croisés vendredi après-midi à Saint-Denis s'y reconnaissent. Ils condamnent l'assassinat des caricaturistes, mais presque autant que leurs caricatures. Pour tous, la vie est sacrée, mais la religion aussi. « Moi, la minute de silence, je ne voulais pas trop la faire, lâche Marie-Hélène, 17 ans, je ne trouvais pas juste de leur rendre un hommage car ils ont insulté l'islam, et les autres religions aussi. » Ce que Maryam, sa camarade, redoute aujourd'hui, c'est « la haine qui va encore aller sur l'islam ». La jeune fille de 16 ans fait état de « filles voilées », comme elle, qui auraient été « agressées par des skinheads dans le 9-4 ». Toutes deux ont tout de même respecté le temps de recueillement. « Même ceux qui ne voulaient pas sont restés silencieux », disent-elles.
C'est aussi le cas d'Abdel, 14 ans, en 4e au collège Pierre-de-Geyter, un peu plus dans le sud de la ville. « Bien sûr que tout le monde a participé à la minute de silence, et il y avait tous les musulmans. » Mais il ne cache pas sa motivation : « Je l'ai fait pour ceux qui ont été tués, mais pas pour Charlie [Charb] *[sic et sic]*, le mec qui a dessiné. Je n'ai aucune pitié pour lui. Il a zéro respect pour nous, les musulmans. Mais ce n'était pas la peine de tuer douze personnes. Ils auraient pu ne tuer que lui. » Abdel n'est pas le seul collégien à penser, en dépit des débats organisés par la plupart des enseignants, un peu perdu dans le flot d'informations déversées sur les réseaux sociaux, que « Charlie » était l'unique dessinateur de l'hebdomadaire attaqué.
C'est aussi le sentiment de quatre toutes jeunes filles de 6e à peine sorties de cours. « Des deux côtés, il y a des torts », tente Érica, qui se dit catholique comme ses amies. « Retirer la vie à douze personnes, c'est un crime contre l'humanité », croit-elle savoir, « et même s'ils l'ont un tout petit peu cherché, faut pas abuser… » « C'est de la rigolade, lâche Yacine, mais beaucoup de jeunes font la comparaison avec Dieudonné : lui, pour les quenelles, on l'a sanctionné, et pour *Charlie*, on invoque la liberté d'expression… » Cette liberté d'expression, en dépit des explications que leur ont fournies leurs enseignants, reste pour la plupart des jeunes rencontrés à Saint-Denis un concept difficile à cerner et qu'ils perçoivent comme incompatible avec leur foi. « On ne rigole pas avec la religion », affirme Allende, jeune majeur scolarisé au lycée professionnel Bartholdi, chrétien mais qui envisage une conversion. « C'est dangereux. S'ils ont tué Charlie, c'est parce qu'il ne respectait pas la religion. Ils ont attaqué l'islam, et là, ils voient un autre aspect de l'islam, la colère. Si *Charlie* continue, les jeunes ici vont bouger. » À ses côtés, Mohammed, majeur lui aussi, acquiesce : « La minute de silence, on l'a faite, dit-il, mais le débat avec les enseignants, je préfère pas calculer, ça va poser des problèmes si je ne suis pas d'accord. »
Du débat avec leur professeur d'anglais, Nadia et Laura, collégiennes de 4e, reconnaissent ne pas avoir tout saisi. « Il nous a parlé d'une France coupée en deux, entre croyants et pas croyants… ou que les terroristes voulaient diviser la France », hésite Nadia. Érica et ses trois copines de 6e, en revanche, se sentent plus rassurées après en avoir parlé dans le cadre scolaire. « Dans certaines familles, les discussions sont bannies, expliquent-elles. « Et puis ça fait du bien, parce que voir les rondes de police, le panneau "alerte attentat" devant le collège, et lire tout et son contraire sur internet, ça fait peur », précise l'une des trois, en avouant avoir demandé à sa mère de l'accompagner sur les trajets. (Lemonde.fr. 10-01-15)

Le désarroi des profs depuis les attentats. […] Des refus de « faire la minute de silence », des réflexions comme « Je ne suis pas Charlie », « On est les frères Kouachi », « On va finir le boulot »…
Patrick, 50 ans, prof d'histoire dans un lycée de ZEP en banlieue, a dû faire face à ces remarques dans certaines classes ces derniers jours. « Il y a une forme de provocation et d'intox, mais il y a aussi une partie de ces discours qui sont installés depuis longtemps. Lors de l'affaire Merah, des élèves m'avaient dit que c'était leur héros. J'essaie aujourd'hui d'allumer des contre-feux en leur demandant comment ils réagiraient si des musulmans étaient pris pour cible dans un magasin à cause de leur religion, mais j'ai l'impression d'être face à un mur d'incompréhension. Beaucoup sont d'une intolérance absolue. Il y a du coup des sujets qu'on ne peut plus aborder. » « Les discours ont commencé à déraper il y a une dizaine d'années et ça s'est accéléré depuis cinq ans. Désormais, certains me demandent quelle est ma religion, comme s'ils avaient besoin de me mettre dans une case. C'est très inquiétant. Je suis d'accord pour prendre ma part de responsabilité, mais je regrette la lâcheté des pouvoirs publics et de la hiérarchie, qui nous laissent seuls face à ces questions brûlantes. » […]
Laurent, enseignant d'histoire-géographie et d'éducation civique dans un lycée professionnel du Val-de-Marne, au Kremlin-Bicêtre : « J'en ai parlé bien sûr en classe. Aucun élève ne revendique la légitimité des assassinats en disant : "C'est bien fait." Par contre, il y a beaucoup de confusion et ils mettent souvent en concurrence les victimes du racisme. Ils ressentent une discrimination dans le traitement. Certains me disent, et pas seulement de jeunes musulmans : "Lorsqu'on mitraille une mosquée, on n'en parle pas, mais lorsqu'il s'agit d'une synagogue cela devient une affaire d'État." Ce que je leur réponds ? Qu'il faut combattre le racisme avec une égale vigueur. J'ai tenu également à rappeler que le jeune Lassana, Malien de confession musulmane, a sauvé plusieurs vies lors de la prise d'otages à l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes. Les enseignants ne fuient pas ces questions. Moi-même, j'aborde la diversité culturelle et la laïcité, qui sont au programme, avec mes élèves de première pro mais les valeurs républicaines leur semblent contradictoires dans une société qui reste discriminatoire. J'enseigne en majorité à des jeunes issus de l'immigration et de quartiers populaires. Difficile de leur faire croire à une république fantasmée – "liberté, égalité, fraternité" – lorsqu'ils se font contrôler plus que les autres dans le métro et qu'ils rencontrent davantage de difficultés pour trouver un stage. »
Pascal Freund, proviseur du lycée polyvalent Le Corbusier à Strasbourg, dans le Bas-Rhin : « Dès le lendemain de l'attaque de *Charlie Hebdo*, nous avons organisé une manifestation silencieuse et lu un message à tous les élèves. Il exprimait notamment ceci : "À l'heure où cet attentat risque de renforcer la haine et toutes les peurs, je vous demande de résister à cette terrible tentation." Aujourd'hui, nous essayons de réfléchir à l'après. Comment faire face aux inquiétudes de jeunes qui se sentent stigmatisés ? Et à ceux qui nous disent "Ils l'ont bien cherché", comment répondre à ça ? Certains nous rétorquent aussi : "On nous parle de la liberté d'expression, mais moi je n'ai pas le droit de tout dire. Pourtant, on nous impose des caricatures dans la presse." Tout cela touche à des notions complexes comme la colonisation, notamment, ou le vivre ensemble. Il faut créer des ressources pour traiter l'après, peut-être davantage de professeurs de philosophie, d'éducation civique et d'histoire. Nous attendons aussi que le ministère tienne bon dans la lutte contre le décrochage et pour l'amélioration de la mixité dans nos établissements. » (*Le Parisien*. 15-01-15)



[Les 27 et 28 janvier, le site Indymedia publiait « une contribution qui apporte, dans le climat de *chasse à l'élève déviant* qui d'ores et déjà se met en place, un contrepoint salutaire d'intelligence et de responsabilité ». Un antidote à ce qu'on a pu lire ou entendre ici et là, le contrepoison de bien des élucubrations présentes dans ce florilège (et particulièrement celles de J.-P. Brighelli que l'on trouvera plus bas).]

Témoignages de deux enseignantes

« Est-ce qu'on pouvait ne pas "être Charlie" *sans être une mauvaise personne* ? »

Commémorer sans discuter

« Même là où il n'y a pas eu d'incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves. Et nous avons tous entendu les "oui je soutiens *Charlie*, mais", les "deux poids, deux mesures", les "pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ?" Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs. » (Najat Vallaud-Belkacem)

Ces propos proprement ahurissants, et effrayants, de la ministre de l'Éducation nationale, et plus largement l'atmosphère de *vendetta* que font planer les premières inculpations, de majeurs comme de mineurs, pour « apologie d'actes de terrorisme », nous ont amené à publier, dans son intégralité, la double intervention de deux enseignantes anonymes* que le site Leplus.nouvelobs a déjà publiée, en deux articles séparés, et dans une version plus brève. Une contribution qui apporte, dans le climat de *chasse à l'élève déviant* qui d'ores et déjà se met en place, un contrepoint salutaire d'intelligence et de responsabilité.

Nous sommes deux enseignantes dans deux établissements très différents : un collège de REP (Réseau d'éducation prioritaire) et un lycée très mixte socialement, mêlant la classe bourgeoise blanche à des élèves des quartiers populaires. Nous apportons ici deux témoignages au sujet des discussions qui ont eu lieu en classe, dans nos établissements respectifs, suite aux attentats du 7 et du 9 janvier 2015, et qui malgré les écarts d'âge, de classe, d'origine sociale entre nos deux panels d'élèves, sont finalement assez similaires.
Les témoignages d'enseignants et enseignantes rapportant des réactions d'élèves jugées problématiques trouvent beaucoup d'échos dans les médias, et nous nous inquiétons de voir comment les élèves des quartiers populaires sont actuellement sous le feu des projecteurs : des enseignants, relayés par la presse, sont en train de construire l'image d'élèves supposés musulmans (en réalité d'élèves descendant de l'immigration) qui seraient intrinsèquement rétifs à « nos » valeurs, à savoir complaisants à l'égard de la violence terroriste, mais aussi antisémites. Il s'agit pour nous d'interroger explicitement les conditions d'émergence de certaines paroles d'élèves : l'institution en général et certains enseignants en particulier ont mis les élèves dans une alternative absurde (à savoir : « Soit on est tous Charlie, dont on ne saurait critiquer la ligne éditoriale, soit on fait l'apologie du terrorisme »), dont il n'est pas étonnant qu'elle ait produit des résultats apparemment incompréhensibles.
Depuis mercredi dernier, mes élèves et d'autres scolarisés comme elles ou eux dans les REP (anciennes ZEP) sont sous haute surveillance médiatique et politique. Leurs réactions et leurs propos relatifs aux attentats et prises d'otages font l'objet d'une attention soutenue et leurs attitudes à l'égard de la minute de silence proposée par le chef de l'État dans tous les établissements d'enseignement public sont scrutées.

Des attentes et des craintes qui précèdent les « réactions ». Pas d'amalgames, s'écrie-t-on d'une part, mais de l'autre s'exprime une attente a priori, qui s'applique spécifiquement à ces élèves dont on fait visiblement, à tort ou à raison, l'hypothèse qu'ils et elles sont pour beaucoup musulmans et musulmanes. Le principe de laïcité, pourtant brandi à tout bout de champ et qui est censé laisser chacun dans l'ignorance de la confession de l'autre dans le cadre scolaire, semble cette fois s'effacer devant l'urgence médiatique : prendre la mesure des réactions d'élèves supposés musulmans à des attentats auxquels on répète pourtant qu'ils et elles ne devraient pas être particulièrement assimilés.

Cette attente spécifique à l'égard des élèves des REP s'exprime d'abord dans la salle des profs du collège où j'enseigne, puisque dès 7 h 30 le jeudi matin, avant même d'avoir pris leurs classes, des collègues s'interrogent : « Comment les élèves vont-ils réagir ? Y aura-t-il des "problèmes" ? », « Certains vont-ils et elles refuser de participer à la minute de silence ? » Et qu'est-ce qu'il y aura « derrière » cet hypothétique refus ? Une crainte, largement partagée, *précède* donc la réaction d'élèves âgés de 11 à 15 ans à un événement dont il est difficile, même pour des adultes, de prendre la mesure pour produire une analyse. Dans ce contexte, il semble que la première question qui aurait pu se poser était plutôt : comment aborder de tels événements avec des enfants et des adolescents et en tant qu'enseignant fonctionnaire de l'État, avec tout ce que cela implique en termes de *devoir de réserve* ainsi que de gestion de ses propres émotions et opinions politiques ? Elle a été remplacée d'emblée par cette autre question : comment parler de cet événement à des élèves supposés musulmans et par là même soupçonnés d'avoir des liens idéologiques avec les personnes incriminées ?
Dans mon collège, comme dans d'autres, le dispositif était faussé dès le départ, et les élèves ont pour certains été confrontés à des enseignants anticipant et attendant des réactions de solidarité et de défense à l'égard des actes terroristes. Mis dans la position de se justifier, implicitement ou explicitement, en acceptant unanimement un discours faisant le plus souvent des journalistes de *Charlie Hebdo* des héros de la liberté d'expression et des garants des valeurs républicaines (étant donné l'ancrage anarchiste du journal, cela peut faire sourire), certains élèves ont refusé cette position. Ou plutôt ont joué le jeu de l'assignation à cette figure du « jeune de banlieue provocateur, refusant la commémoration collective et donc fanatisé et donc potentiellement dangereux, etc. » que le dispositif leur imposait. La remarque d'un de mes élèves de 3e, sourire ironique aux lèvres, le montre bien : « Est-ce que je suis obligé de faire la minute de silence, Madame ? Je veux dire, si c'est moi qui ai commis l'attentat, je ne la fais pas, non ? Enfin, moi, c'est une manière de parler, hein, je veux dire, un mec comme moi, quoi, mais bon, c'est pareil, hein… »

Commémorer sans discuter ou les paradoxes de la liberté d'expression. Les attentes des enseignants et enseignantes et leur propre positionnement face aux élèves produisent indéniablement des effets et programment en partie les réactions de ces derniers. Avec l'une de mes classes de 3e, la discussion sur les événements a été assez rapide : ils et elles en avaient déjà beaucoup parlé, entre eux, avec les autres enseignants, avec leurs parents. Ils et elles voulaient simplement mon avis, en tant que professeure de français, sur un point bien précis : pouvait-on bien distinguer deux choses, d'un côté la condamnation des actes terroristes et de l'autre l'opinion personnelle sur la publication visée par ces actes ? À cette question, j'ai répondu qu'il était même essentiel de faire la distinction et que maintenir la possibilité d'un discours critique sur *Charlie Hebdo* indiquait précisément que ce n'était certainement pas au nom de ce discours critique que l'on pouvait justifier des meurtres. La discussion a été calme et intéressante, comme elle l'est souvent avec les classes de 3e.
Quelle n'a pas été ma surprise quand j'ai, quelques heures plus tard, croisé un collègue sortant outré d'une conversation avec les mêmes élèves, sur le même sujet, et déclarant que certains élèves avaient « défendu » les responsables des actes terroristes. Face à cette attitude apparemment contradictoire d'une même classe, je me permets, tout en comprenant l'émotion qui a saisi la plupart d'entre nous depuis mercredi, de demander à mes collègues : à quoi avons-nous confronté nos élèves depuis mercredi ? À la possibilité de discuter et de comprendre un événement bouleversant et complexe sur les plans politiques et sociaux ? Ou à l'obligation de prendre part à une commémoration exprimée *en des termes non discutés collectivement* et à l'obligation de nous prouver leur bonne volonté, toujours soumise à caution, en adhérant sans discussion à tout ce que nous leur proposions ?
« J'ai mis dans la salle d'à côté deux élèves qui sont habituellement perturbateurs », m'explique une collègue, de manière à être certaine que « la solennité de l'instant et du reste de la classe » ne soit pas « gâchée ». Deux élèves qui n'avaient pourtant pas pris la parole sur le sujet pendant la discussion précédant la minute de silence… Je ne pense pas que la contradiction propre à la situation ait échappé aux élèves : comment parler de la défense de la liberté d'expression en interdisant *par anticipation et arbitrairement* l'expression d'un désaccord ou d'un refus à l'intérieur d'une classe ?
Cette contradiction saute aux yeux des élèves plus âgés, comme mes anciennes élèves de 3e maintenant élèves de 2de : l'une d'entre elles m'a par exemple expliqué que pendant son cours d'histoire, elle a voulu dire que, en tant que musulmane, si elle condamnait totalement les meurtres commis, cela ne l'empêchait pas de s'être sen-

tie blessée par des dessins et des propos tenus dans *Charlie Hebdo* et d'être en désaccord politique avec la ligne éditoriale de l'hebdomadaire. Elle me dit que ses propos n'ont pas été acceptés par son enseignant qui, toujours au nom de la défense de la liberté d'expression, lui a fait comprendre que ses sentiments et ses idées n'étaient pas légitimes. Elle ajoute que si l'on défend la liberté d'expression, elle voudrait bien voir quelque part défendu son droit à exprimer le fait qu'elle ne s'est pas sentie respectée et que c'est un élément à prendre en compte tout autant que les droits, idées et affects de ceux qui défendent *Charlie Hebdo*.

Les réactions des 5e : des questions, des peurs et des solutions d'adolescents. Pour répondre plus précisément à toutes celles et ceux qui se régalent une fois de plus des « perles » d'élèves, sorties de leur contexte, sans que soient analysées la situation d'assignation et de demande de justification qui les a souvent produites, je voudrais décrire rapidement la manière dont s'est passé l'échange avec une des mes classes, la classe des 5e avec qui j'ai pris trois quarts d'heure pour discuter. C'était jeudi matin, la première heure de cours pour eux comme pour moi. Je ne suis pas leur professeure principale, mais comme j'étais la première à les voir, je leur ai demandé s'ils et elles avaient besoin et envie d'en parler. Tous et toutes ont répondu oui, même si certains étaient plus demandeurs que d'autres.

Ils et elles ont commencé par faire le tour des questions, importantes, qu'ils et elles se posaient : les terroristes avaient-ils dit « Allahou Akbar » et est-ce que cela voulait forcément dire qu'ils étaient musulmans ? Est-ce qu'on pouvait encore se définir comme musulman et plus généralement comme croyant lorsqu'on avait tué des gens ? On disait que *Charlie Hebdo* avait critiqué toutes les religions : est-ce que c'était vrai et est-ce que c'était pareil pour toutes les religions d'être critiquées ? Critiquer et se moquer, est-ce que c'est la même chose ? Est-ce que les journalistes de *Charlie Hebdo* n'avaient pas été prévenus qu'ils étaient menacés et est-ce que dans ce cas ils n'auraient pas dû arrêter ? Et surtout, toujours cette question importante, est-ce qu'on pouvait être triste et en colère des attentats tout en étant pas d'accord avec *Charlie Hebdo* ?

Autrement dit, est-ce qu'on pouvait ne pas « être Charlie » *sans être une mauvaise personne* ?

Ces questions ont suscité des interventions, des petits débats : A. trouvait que quand même *Charlie Hebdo* était souvent allé trop loin mais que assurément ceux qui avaient fait ça n'étaient pas des musulmans. Y. trouvait que ce qui était grave c'était de répondre à des dessins et des écrits par des meurtres alors qu'ils auraient dû parler ou dessiner. Ou même, a dit I., à la limite, se battre. Comme un duel, a dit D. C'est ça, comme un duel mais sans armes. Un combat de boxe alors, a dit I.

Ce à propos de quoi ils sont tous tombés d'accord, c'est sur le fait qu'on ne peut pas tuer des gens parce qu'on n'est pas d'accord avec eux ou elles et que la liberté d'expression, c'est pouvoir dire son opinion en respectant les autres, donc aussi pouvoir dire qu'on aime ou qu'on n'aime pas les dessins dans *Charlie Hebdo*. Ce qu'ils et elles n'ont pas bien compris, c'est pourquoi on a fait une minute de silence *dans ce cas et pas dans d'autres*. Ce qui leur fait peur depuis ce mercredi 15 janvier, c'est qu'il y ait des attaques contre les musulmans et les Arabes à cause des gens qui confondent tout ou qui « font exprès de tout confondre parce qu'ils sont racistes ». Depuis vendredi, ils ont aussi peur d'autres attaques contre les juifs et juives, parce que « ça leur arrive souvent » et qu'on n'en parle pas assez.

La surveillance idéologique des « jeunes des banlieues » : un prétexte pour l'évitement des questions économiques et sociales ? Mes élèves sont des adolescents qui essaient de mettre des mots sur des situations complexes et, pour certains, de se dépatouiller avec les attentes et injonctions contradictoires d'une société à leur égard. Ils et elles ont entre 11 et 12 ans dans cette classe de 5e et, parce qu'ils et elles n'ont pas vraiment le choix, ont une conscience aiguë de nombre de problèmes économiques et sociaux. Ils se posent beaucoup de questions et ont beaucoup d'émotions à propos de ce qui s'est passé ces derniers jours.

Ils ont aussi envie de penser à autre chose parce qu'ils ont peur de ne plus pouvoir « bien s'entendre » si ça continue. Ils et elles veulent tous être respectés dans ce qu'ils et elles sont et, d'ailleurs, à ce propos aimeraient vraiment bien qu'on parle plus du racisme dans cette société. Et aussi du sexisme, rajoutent les filles, qui pensent pour beaucoup que c'est un peu lié à la jalousie des garçons de voir que : « Nous, les femmes, on sait tout faire et, eux, ben, pas grand-chose quand même. »

En tant que professeure de français dans un collège REP du 95 depuis trois ans, je dois dire que je n'avais pas été habituée à ce que la population scolaire à laquelle j'enseigne suscite un tel intérêt. Ces derniers mois, j'ai

vu, par exemple, peu d'articles analysant le fond de la réforme de la carte de l'éducation prioritaire et ses conséquences sur la scolarité d'élèves déjà majoritairement fragilisés dans leur rapport à l'école par le fait que leur culture familiale et sociale est peu ou pas favorisée par le système scolaire et, plus généralement, par des situations économiques et sociales les soumettant souvent à la précarité et à des oppressions diverses. J'aimerais que les journalistes viennent enquêter auprès de ceux et celles qui sont les plus directement concernés, en particulier les élèves et leurs parents, pour savoir si oui ou non il y a une politique sérieuse de l'éducation prioritaire en France. Si oui ou non il est sérieux de faire sortir à la rentrée 2015 tous les lycées de ce dispositif, si oui ou non nous nous donnons les moyens de faire que l'école soit autre chose qu'un instrument violemment efficace de la reproduction sociale. Alors, c'est sûr, ce serait sûrement moins vendeur dit comme ça. Mais au moins ça parlerait de la réalité quotidienne des REP et non des fantasmes et des peurs d'une partie de la population française qui servent à justifier, encore et encore, des inégalités et une domination sans partage. (Indymedia. 27-01-15)

Des questionnements « insupportables »… et néanmoins pertinents

« Pourquoi on ne dit pas tout cela à la télé, Madame ? » Voilà ce que m'ont demandé mes élèves après que nous ayons ensemble discuté des événements de la semaine dernière. Et je dois moi-même retourner la question : « Pourquoi les journalistes ne sont pas aussi sensés que mes élèves ? »
Je suis professeure en terminale, dans un lycée de région parisienne, mixte socialement, mêlant des élèves de la bourgeoisie à des élèves des classes populaires, des élèves blancs à des noirs, arabes, juifs… En quelques minutes, collectivement, exerçant de façon exemplaire leur esprit critique, ils ou elles ont souligné et compris chacune des grosses erreurs logiques sous-jacentes aux commentaires journalistiques les plus fréquents. Mon lycée, qui n'est pas un lycée de quartier populaire, n'est pas sous le feu des projecteurs, pourtant, ici comme ailleurs, les adolescents ne cessent de questionner le cadre lorsqu'il est imposé, sont toujours soupçonneux à l'égard du discours majoritaire, sont rétifs à certains raisonnements fallacieux, ce qui est finalement plutôt rassurant ! Au lieu de s'indigner que toutes et tous ne soient pas « Charlie », on devrait en réalité saluer leur capacité à raisonner au-delà de l'émotion collective…

Être ou ne pas être Charlie ? Une parole critique à l'égard de *Charlie Hebdo* est-elle encore possible ? Le mouvement #JeNeSuisPasCharlie serait un mouvement qui refuse de s'associer au deuil des victimes de l'attentat perpétré à *Charlie Hebdo*. Certains éditorialistes nous parlent d'ailleurs de commencer un « repérage », voire une chasse aux « #JeNeSuisPasCharlie »… On nous rapporte des témoignages d'enseignants désappointés parce que les élèves seraient solidaires des assassins de *Charlie Hebdo* car ils refuseraient de s'identifier au slogan « Je suis Charlie ». Ou encore des témoignages d'enseignants ayant montré des caricatures aux élèves et désespérés, du fond de leur vertu républicaine, de voir que ces élèves, malgré leurs explications, continuent de penser que ces caricatures sont racistes ou islamophobes, ou tout simplement blessantes, humiliantes, et pas vraiment drôles.
Ces mêmes enseignants, tel des apôtres du rire républicain, se demandent ensuite, sérieusement, quels projets pédagogiques construire afin que ces élèves finissent enfin par rire et par accepter avec le sourire ce qu'ils ou elles jugeaient humiliant ! Comme si le fait de désapprouver ces caricatures, ou d'être blessé par elles, constituait *le premier pas vers le terrorisme*… Ici, mes élèves n'ont eu aucune peine à voir le sophisme grave qu'il y a à associer la dénonciation de l'attentat à une adhésion à la ligne éditoriale du journal. Vouloir à tout prix démontrer que *Charlie Hebdo* était un journal qui ne posait aucun problème politiquement, c'est entériner de façon sous-jacente *l'idée que, si d'aventure c'était le cas, alors l'attentat pourrait être légitimé*. L'idée que « *Charlie* l'aurait bien cherché » n'est que *l'autre face de ce sophisme*. Il a semblé absolument évident à mes élèves que si on ne pouvait pas légitimer l'attentat par le contenu politique du journal, alors *corrélativement*, on pouvait tout à fait *dénoncer la tuerie, tout en critiquant le contenu du journal*, puisqu'il ne saurait y avoir aucun lien logique entre la ligne éditoriale du journal d'une part, et l'attentat d'autre part. Dès lors, on peut très bien refuser de dire « Je suis Charlie », parce qu'on s'oppose politiquement à l'orientation de ce journal (même si on peut aussi dire « Je suis Charlie » sans s'identifier à sa ligne éditoriale), tout en dénonçant sans nuance l'attentat. J'ai commencé le cours par la mise en évidence de ce sophisme.

Il a donc été limpide, pour ceux qui étaient arrivés en cours en disant que les dessinateurs n'étaient pas « tout à fait victimes », que finalement, si certaines prises de position des dessinateurs étaient critiquables, rien ne pouvait cependant légitimer leur assassinat. À partir du moment où dans l'espace du cours, en tant que représentante de l'institution scolaire, j'ai explicitement autorisé l'expression d'une parole critique à l'égard de la ligne éditoriale du journal, les élèves, tels X. ou S., qui étaient coincés dans un sophisme créé de toute pièce par l'injonction à tous « être Charlie », se sont sentis libérés. Et ils ont pu alors sortir de la posture apparemment « barbare » dans laquelle ils ou elles sont arrivés en cours et que d'autres enseignants auraient été prompts à rapporter, horrifiés, à la presse, sans comprendre que cette posture n'était que le résultat logique d'une injonction absurde. Lorsqu'on enjoint tout le monde à « être Charlie », sans discussion possible de ce que ce slogan peut signifier et de ce que veut dire s'identifier à ce journal, ou à accepter le dogme selon lequel *Charlie Hebdo* était antiraciste, qui, des élèves ou de l'institution scolaire, ne comprend pas ce qu'est la liberté d'expression et l'exercice de l'esprit critique ?
Dès lors, je ne suis guère étonnée des incidents rapportés ici et là pendant la minute de silence imposée sans discussion possible, ou des récits d'enseignants qui commencent par vouloir démontrer que *Charlie Hebdo* n'avait rien de raciste, enfermant leurs élèves dans une alternative absurde, et qui ensuite ne comprennent pas pourquoi les élèves continuent à dire : « Ils l'ont finalement bien cherché ! » C'est l'institution qui a produit ces réactions, par le cadre et les injonctions qu'elle a imposés et c'est encore l'institution, relayée par la presse, qui construit ces réactions comme problème public, figurant l'élève descendant de l'immigration comme une menace à la république.

« Pas d'amalgame » ? Ensuite, mes élèves m'ont posé la question des causes profondes de ces événements. A émergé, dans les échanges collectifs, l'idée que si l'on partait du principe que les terroristes avaient commis un acte qui n'avait rien à voir avec l'islam mais qui ressortait d'une idéologie politique ultraviolente, alors chercher à prévenir le terrorisme en voulant réformer l'islam était absurde. Les capacités d'analyse logique de mes élèves devraient être mises au service de la république… et des éditorialistes qui depuis la semaine dernière se demandent comment « guérir » l'islam de l'intérieur.
Une élève, B., a alors posé la question de savoir quelles étaient les vraies causes de cette violence, se demandant ce qui poussait certains individus à adhérer à des idéologies terroristes, ayant donc bien compris que le vrai problème n'était pas l'idéologie qui servait de support au passage à la violence, mais les causes sociales et profondes de cette adhésion à une idéologie prônant la violence. Les élèves ont très bien identifié que l'absence d'interrogations politiques sur ces causes effectives sociales et la focalisation sur la cause occasionnelle « religion » revenaient à tomber dans le fameux « amalgame » que l'ensemble du spectre politique disait pourtant rejeter.
S. a d'ailleurs souligné avec pertinence que si le Front national disait lui-même refuser cet amalgame, cette profession de foi du « pas d'amalgame » n'avait plus grande valeur. O. a également demandé si la terminologie « islamiste », pour désigner une idéologie qui n'avait rien à voir avec l'islam même si elle s'en réclamait, ne sous-entendait pas un lien de continuité entre l'islam et l'islamisme, le premier n'étant que la version « modérée », édulcorée du second. D. a ajouté que dans la même veine, l'idée que les musulmans devraient se désolidariser des actes terroristes sous-entendait que par défaut les musulmans seraient potentiellement solidaires, ce qui participait du même fameux amalgame que tout le monde dit rejeter, tout en le reconduisant sans cesse.

Comprendre, ce n'est pas justifier. Puis mes élèves m'ont également fait part de leur perplexité face à certaines expressions employées par la presse ou par des hommes politiques. « Madame, dire que les terroristes, sont des "monstres", des "barbares", c'est dire qu'on ne peut pas comprendre ce qui les a conduit à agir ainsi ? » est intervenu F. « En disant cela, on fait comme si ce n'étaient pas vraiment des humains, comme s'ils ne faisaient pas partie de notre société, et on ne se donne pas les moyens de comprendre, on ne prend pas nos responsabilités », a enchaîné B. Plusieurs se sont souvenus d'un cours sur Hannah Arendt à propos d'*Eichmann à Jérusalem* et ont rappelé que *comprendre* les causes d'actes moralement injustifiables ne conduisait pas à *excuser* ces actes, mais qu'au contraire, c'était une manière de prendre ses responsabilités en réfléchissant à vraiment prévenir, à l'avenir, ce genre d'actes. Dès lors, il a semblé urgent aux élèves que l'État se pose les bonnes questions et agisse sur les vraies causes de cette violence, sans la rejeter dans l'altérité radicale du bar-

bare, ni celle de l'islam ou encore celle de l'immigration. N. me demande en effet : « Vous pensez qu'ils vont vraiment prendre leurs responsabilités et vraiment chercher les vraies causes, Madame ? »
M. a souligné que le fait que les terroristes soient morts étaient « une perte pour nous tous », puisque les interroger auraient permis de mieux comprendre leur parcours, de mieux saisir ce qui les avait conduits là. S. s'est aussi indignée que *Le Figaro* puisse titrer : « Justice a été rendue », puisqu'il lui semblait clair que la justice c'était un procès, un jugement, une peine, le tout conformément aux lois.
L'émotion à géométrie variable. Enfin M. et N. ont questionné l'ampleur de la mobilisation, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Comment expliquer la disproportion entre cette mobilisation en France et celle ayant suivi la mort des enfants de Toulouse en 2012 ? Comment expliquer que le monde entier vienne à Paris, quand ailleurs d'autres massacres ont eu lieu dans l'indifférence ? Comment, si ce n'est parce que toutes les vies n'ont pas la même valeur pour tout le monde, et parce que « quand ce sont des gens connus, ça mobilise plus que quand c'est des enfants juifs ou des gens en Afrique » ?
Que des adolescents *questionnent* le discours majoritaire, qu'ils *interrogent* ce qu'ils perçoivent comme des injustices, tout ceci est en réalité une excellente nouvelle, puisqu'ils mettent en œuvre l'esprit critique que l'école leur demande justement de développer ; et ce questionnement est partagé par des élèves de milieux très différents. Il est du devoir des enseignants d'y répondre, sous peine de voir ces questions restées sans réponse, ou criminalisées, trouver un refuge facile dans les théories du complot.
La focalisation sur les élèves « racisés » de banlieue vise à construire la figure d'élèves descendant de l'immigration qui seraient intrinsèquement rétifs à « nos » valeurs, à savoir complaisants à l'égard de la violence terroriste. C'est cette même perception déshumanisante de ces élèves-là qui explique que personne ne fait écho, depuis la semaine dernière, aux angoisses profondes, au mal-être des élèves s'identifiant comme musulmans, faisant l'objet d'un véritable harcèlement médiatique, mais aussi d'une recrudescence de la violence raciste quotidienne, et se demandant désormais si un avenir est encore possible pour elles ou eux en France…

* Nous avons fait le choix de ne pas signer cet article. La criminalisation de certaines prises de paroles d'élèves (quarante dénonciations d'élèves à la police par les établissements scolaires pour des faits d'« apologie de terrorisme » à ce jour), l'apparent consensus dans l'Éducation nationale autour de l'effroi inspiré par certaines questions, jugées « insupportables » par Najat Vallaud-Belkacem elle-même, l'accusation de complaisance à l'égard du terrorisme contre les personnes qui tiennent un discours critique à l'encontre de la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*, et ce d'autant plus s'ils sont supposés musulmans, etc., tout ceci fait que nous ne pouvons nous permettre d'assumer cet article en notre nom. Questionner avec les élèves certaines évidences médiatiques et certaines injonctions étatiques semble en effet être considéré comme un comportement anti-républicain, d'autant plus grave que nous sommes fonctionnaires ! Une version raccourcie de ce texte avait d'ailleurs été publiée initialement sous pseudonymes, en deux articles distincts, sur le site Leplus.nouvelobs.
(Indymedia. 28-01-15)



Zéro de conduite

[On comprend d'autant mieux les craintes et précautions de ces deux enseignantes que la « criminalisation de certaines prises de parole » et la « dénonciation » qu'elles évoquent ont touché non seulement des élèves mais aussi des professeurs, quoique pour des raisons parfois très opposées.]

Un professeur d'un collège de Mulhouse a été suspendu quatre mois après des propos tenus devant sa classe de 4e, relate *Le Monde*. Le 8 janvier, l'enseignant a souhaité présenter aux élèves des caricatures du journal satirique. Un élève a fait part de sa gêne face au dessin. Selon le récit collectif recueilli auprès des élèves, le professeur se serait montré « agressif » et se serait mis à crier : « Je suis le chef de mon cours. C'est moi le maître, ici ! Tu peux sortir ta Kalachnikov ! » Le rectorat explique qu'un échange « houleux et violent » a suivi. Certains collégiens se sont plaints au proviseur, tandis que des parents ont menacé de se rassembler devant le collège. Le rectorat a alors choisi de suspendre le professeur « dans un souci d'apaisement », mais fait savoir que ce dernier est « extrêmement engagé, très bien noté par l'inspection académique ». Une enquête administrative a été ouverte. (Charentelibre.fr. 16-01-15)

Une prof suspendue pour propos « complotistes » après avoir été dénoncée par un élève. Bobigny (Seine-Saint-Denis). « Tu peux tuer quelqu'un pour défendre ta religion, ça, c'est vrai. » « La marche pour les douze morts, c'est hypocrite. » « Les autorités n'en ont rien à foutre de *Charlie Hebdo*. » Voici quelques phrases prononcées lundi par une enseignante de droit et d'économie à une classe de dernière année de bac pro vente, au Campus des métiers à Bobigny. Enregistrée à son insu par un élève, elle a été mise à pied jeudi puis entendue hier au commissariat. Elle passera devant un conseil de discipline et sera convoquée par le tribunal de Bobigny. La bande sonore est édifiante. On y entend l'enseignante discuter avec ses élèves, sans nuance, relançant en permanence l'idée d'un complot. « Le flic est tué d'une balle dans la tête et on ne voit pas de sang sur le trottoir, vous ne trouvez pas cela bizarre ? » lance-t-elle insidieusement. Plus tard, elle évoque « un coup d'État pour supprimer la religion musulmane ».
Parmi les seize élèves présents, personne ne semble remettre en cause ses théories. Au contraire. Durant près d'une heure, tous les amalgames et confusions possibles s'enchaînent, largement alimentés par l'enseignante. Avec un niveau d'analyse parfois stupéfiant. « Les prophètes des trois religions, c'étaient des beaux gosses. Ils n'avaient pas du bide comme sur les dessins de *Charlie Hebdo* », poursuit-elle. Un élève décide de tout enregistrer sur son téléphone et le fait écouter à sa mère, qui alerte le rectorat.
Dès le lendemain, Patrick Toulmet, le président du Campus des métiers, convoque l'enseignante. « Elle a nié au début puis, quand elle a su pour l'enregistrement, elle a essayé d'expliquer qu'elle proposait différentes versions aux élèves, mais c'est faux. Franchement, quand j'ai entendu cela, j'ai failli pleurer. » L'enseignante travaillait depuis huit ans au Campus et était très appréciée des élèves. « Personne n'a été choqué par ce que disait la prof, c'était un débat, chacun a le droit de donner son avis, assure Nathan, présent en classe ce jour-là. Ce qui me choque, c'est l'enregistrement de la conversation. Ce qui est dit en classe doit rester en classe. »
(*Le Parisien*. 17-01-15)

Accusé par des parents d'élèves d'avoir perturbé la minute de silence, un professeur de philo du lycée Victor-Hugo à Poitiers est mis à pied. Il se défend. […] Un professeur de philosophie du lycée Victor-Hugo à Poitiers est suspendu à titre conservatoire pour quatre mois depuis mercredi. Il a été remplacé. « Sur ce cas, il y a eu des plaintes de familles, nous a confié le recteur. L'enseignant aurait tenu des propos déplacés pendant la minute de silence. J'ai immédiatement diligenté une enquête. Le professeur a été suspendu. Il fallait l'éloigner de ses élèves. La procédure suit son cours. Le conseil de discipline statuera sur la suite de sa carrière. » Par ailleurs, Jacques Moret a porté l'affaire en justice hier soir. « Le recteur m'a effectivement dit qu'il me saisissait sur le fondement de l'article 40, nous a confirmé le procureur de la République Nicolas Jacquet. Je n'ai pas à cette heure les éléments en main. » L'apologie du terrorisme est évoquée. Mais le rectorat n'en dira pas plus.
Jean-François Chazerans, par contre, nous a livré sa version. Ce professeur de philo mis en cause est connu pour son militantisme d'extrême gauche. Enseignant à Victor-Hugo depuis 2005, il est apparu très ému hier

midi. Sous le choc. Voici sa vérité. « J'ai été interrogé lundi par deux inspecteurs d'académie. Ils m'ont dit que leur rapport serait le soir même sur le bureau du recteur et le lendemain sur celui de la ministre. Je ne sais pas ce qu'on me reproche. Je ne sais pas quel cours, quel débat est concerné. On m'a juste dit : "Ce sont des propos qui ont été tenus en classe." On évoque qu'il y avait eu des plaintes d'élèves et de parents qui sont montées directement au rectorat. Je suis sonné, je m'attendais à tout sauf à ça. Ce fameux jeudi, j'ai organisé des débats avec mes six classes de terminale. Le but était de comprendre les causes du terrorisme en sortant autant que possible de la passion et de l'émotion du moment. »
Jean-François Chazerans poursuit. « Ce sont les élèves qui étaient demandeurs. J'étais réticent. Je n'aime pas évoquer à chaud de tels sujets. Devant leur insistance et leur état de choc, j'ai décidé de mettre en place ces débats. » Éludant la fameuse minute de silence (« Je n'y étais pas »), le prof engagé condamne aujourd'hui sans ambiguïté les attentats et leurs auteurs. « Ma réaction de citoyen est de dénoncer avec force ces actes odieux, horribles. On ne peut quand même pas m'accuser d'avoir la moindre sympathie pour les jihadistes. Ce sont des groupes fascistes que je combats. Il n'y a pas eu une quelconque apologie du terrorisme lors de mes cours. Au contraire… » Le prof fait montre d'incrédulité. « Je ne comprends pas. Je décide de m'exprimer car je ressens un fort sentiment d'injustice. » (Lanouvellerépublique.fr. 24-01-15)

[Mutation] Après l'abandon des poursuites contre lui pour « apologie du terrorisme », le professeur de philosophie de Poitiers Jean-François Chazerans a appris, vendredi 27, qu'il serait en revanche sanctionné par sa hiérarchie. Il est muté d'office et rattaché à un lycée des Deux-Sèvres. Ce qu'on lui reproche : d'avoir qualifié de « crapules » les membres de l'équipe de *Charlie Hebdo*.
Pour avoir « tenu des propos inadéquats » en classe, et « porté atteinte non seulement à l'image de la fonction enseignante mais [aussi] à celle du service public de l'Éducation nationale », Jean-François Chazerans n'enseignera plus à Poitiers. Le conseil de discipline de la commission paritaire d'académie, qui l'a entendu le 19 mars, a décidé qu'il serait muté d'office dans le département des Deux-Sèvres, à une heure de route [80 km] de son domicile.
Le doute a longtemps plané sur ce qui était reproché précisément à l'enseignant, ainsi qu'@si le relevait. Aujourd'hui, il admet avoir parlé de « crapules » pour désigner des membres de l'équipe de *Charlie Hebdo*, lors d'un débat avec l'une de ses classes, au lendemain de l'attentat au siège du journal. « Mais c'était en référence aux débats sur la montée du racisme et l'islamophobie, par rapport à ce qu'était devenu *Charlie Hebdo*, en aucun cas pour justifier l'attentat », explique-t-il. « J'ai arrêté depuis, mais j'étais lecteur de *Charlie* toute mon adolescence. Parler de petites crapules pour eux… Vous savez, "crapule", étymologiquement, ça veut dire "poivrot"… », rappelle-t-il. […] (Arrêtsurimages.net. 30-03-15)

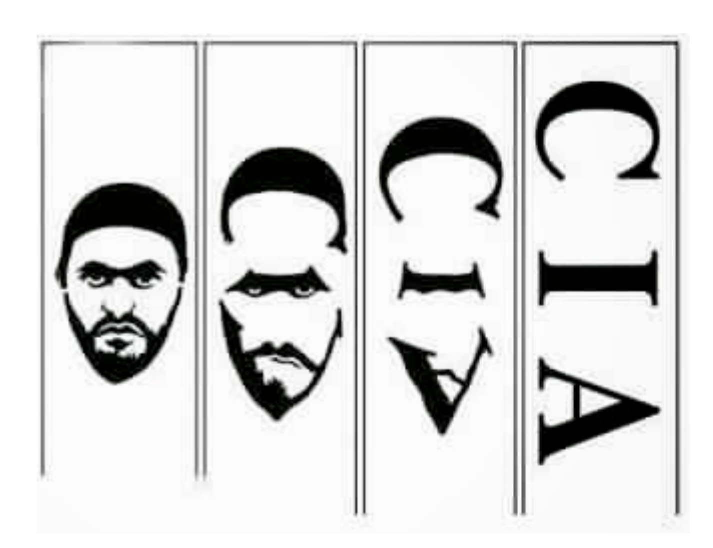
Des fonctionnaires aussi ont refusé de respecter la minute de silence. Signalés à Lille et à Paris, les quatre agents ont été suspendus de leurs fonctions et risquent la radiation. L'un d'eux est sous le coup d'une plainte pour apologie du terrorisme après avoir jugé « compréhensible » l'acte des frères Kouachi. Jeudi, Martine Aubry, la maire PS de Lille, s'est emparée de l'affaire. Les personnes incriminées évoluent comme animateurs dans des écoles primaires. « Il s'avère qu'il y a trois personnes, vacataires, qui pour deux n'ont pas souhaité faire la minute de silence, sont sorties et l'ont expliqué. La troisième a fait l'apologie du terrorisme en parlant d'un acte compréhensible au sujet de ces assassinats odieux de la part de ces fous. » Une procédure de radiation à leur encontre est en cours. « Dans un cas, nous avons porté plainte ce jeudi pour apologie du terrorisme », a ajouté Martine Aubry en marge de ses vœux à la presse.
À Paris, il s'agit d'une « pervenche » qui a ostensiblement refusé, devant ses collègues, d'observer l'hommage rendu par l'ensemble de ses confrères. Un proche d'Anne Hidalgo affirme au *Figaro* qu'à sa connaissance, « il n'y a aucun autre cas signalé dans Paris ». La contractuelle a été suspendue par la préfecture de police et devrait être traduite en conseil de discipline. Elle risque la révocation. La hiérarchie décrit une employée « radicalisée, et qui se présentait assez souvent lors d'entretiens en portant le voile ». (Lefigaro.fr. 15-01-15)

« Théories du complot » et anticomplotisme

Face à l'ampleur du phénomène, Najat Vallaud-Belkacem a tiré le signal d'alarme en affirmant jeudi, au micro de RTL, qu'« un jeune sur cinq croyait à la théorie du complot ».

Élucubrations sur un coup monté. Le « général Ivachov, vice-président de l'Académie des questions géopolitiques », présente une curieuse analyse sur le site Iran French Radio. Il déclare ainsi que « cet incident [la tuerie à *Charlie Hebdo*, ndlr] est fort probablement une opération organisée par les États-Unis, pour porter atteinte à la culture et à l'image de l'islam, dans le but de soulever la nation européenne contre l'islam. Ils font ainsi d'une pierre deux coups. Il est probable que les agents de sécurité d'Israël y soient impliqués. » […] Contrairement à ce que certains sites affirment pour essayer de donner du crédit à ses propos, il n'était par ailleurs pas « chef d'état-major des armées russes » au moment du 11 septembre 2001. (*L'Express*. 08-01-15)

Charlie Hebdo **: la Turquie et la Russie pointent du doigt les services secrets occidentaux**
En Turquie et en Russie, les théories du complot les plus folles foisonnent, appuyées parfois par des membres du gouvernement.



Au lendemain de la participation du Premier ministre turc, Ahmet Davutoglu, au rassemblement qui a eu lieu dimanche à Paris pour rendre hommage aux 17 victimes d'extrémistes islamistes, Recep Tayyip Erdogan, le président turc, a adopté un ton beaucoup moins consensuel, voire conflictuel. « La duplicité occidentale est évidente », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse organisée lundi soir, raconte le *Financial Times*. « En tant que musulmans, nous n'avons jamais pris le parti de la terreur ou des massacres : le racisme, les discours de haine, l'islamophobie sont derrière ces tueries », a lancé Erdogan. « Les coupables sont clairs : les citoyens français ont commis ce massacre et les musulmans sont blâmés pour cela », a-t-il ajouté. Et le président de se dire perplexe quant au manque d'efficacité des services de renseignement dans la traque des coupables.
Certes, les dirigeants politiques en Turquie ont à plusieurs reprises condamné les attentats perpétrés contre *Charlie Hebdo*, le supermarché juif et la femme policier. Mais un récit parallèle a émergé dans le pays, celui proféré par les théoriciens de la conspiration qui reportent la responsabilité des massacres sur les agences de renseignement étrangères plutôt que sur les islamistes radicaux.

Un phénomène similaire s'est produit en Russie, qui a envoyé son ministre des Affaires étrangères, Sergei Lavrov, la représenter à la marche parisienne de dimanche.

« Blâmer les musulmans ». Phénomène particulièrement inquiétant, certaines de ces théories ont été approuvées par des personnalités des gouvernements turc et russe, signe de la montée du ressentiment et de la

suspicion envers l'Occident de ces deux pays très importants sur le plan géopolitique dans un contexte de tensions extrêmes sur l'Ukraine et le Moyen-Orient.

En Turquie, le « double jeu » affiché par certaines personnalités est « dangereux », a fait observer au *Financial Times* Aron Stein, du Royal United Services Institute, un *think-tank* britannique. Tolérer « les opinions les plus folles » de votre base politique pose problème pour les condamnations qui se « jouent à l'échelle internationale », a-t-il expliqué.

Melih Gokcek, le maire d'Ankara affilié au parti au pouvoir AK, a ainsi assuré lundi que « le Mossad (les services de renseignement israéliens, ndlr) est certainement derrière ces incidents ». Il a également lié les attentats survenus en France à la reconnaissance de l'État palestinien.

Ali Sahin, membre du Parlement turc et porte-parole du parti AK, la semaine dernière, a pour sa part indiqué qu'il soupçonnait que ces massacres aient été commis dans le but de « blâmer les musulmans et l'islam ».

Les États-Unis montrés du doigt. En Russie, certains commentateurs pro-Kremlin désignent clairement les États-Unis. Le *Komsomolskaïa Pravda*, l'un des principaux tabloïds de la Russie, a ainsi titré : « Les Américains ont-ils semé la terreur à Paris ? » et posté sur son site une série d'interviews qui expliquent pourquoi Washington aurait pu organiser les attentats. Par exemple, Alexander Zhilin, un officiel du Kremlin, a assuré qu'ils avaient été commis par les États-Unis en représailles des propos tenus par le président François Hollande, qui, le 6 janvier dernier, réclamait de l'UE la levée des sanctions contre la Russie. Selon lui, Washington a diligenté les attentats pour consolider « rapidement » les intérêts américains et européens en Ukraine.

D'autres ont fait resurgir une théorie du complot populaire en Russie, selon laquelle les services de renseignement américains étaient à l'origine de toute une série d'attentats terroristes, du 11 septembre 2001 aux États-Unis aux tueries commises la semaine dernière à Paris.

« Depuis ces dix dernières années, ce que l'on nomme le terrorisme islamiste est sous le contrôle d'une des plus grandes agences de renseignement du monde », a affirmé pour sa part Alexei Martynov, directeur du *think-tank* International Institute for New States, à LIFEnews, un site internet pro-Kremlin. « Je suis sûr que certains Américains sont responsables des attentats terroristes à Paris, ou en tout cas des islamistes qui les ont perpétrés », a-t-il asséné. (Wikistrike.com. 16-01-15)

Jean-Marie Le Pen, le président d'honneur du FN, dans un communiqué de presse envoyé vendredi après-midi, explique qu'il « ne valide pas les retraductions en français d'interviews déjà traduites du français en russe ». Dans l'entretien accordé au journal russe *Komsomolskaïa Pravda*, Jean-Marie Le Pen aurait dit : « Ces passeports oubliés des frères Kouachi me font penser à l'avion en feu du 11 septembre 2001 et du passeport appartenant au terroriste retrouvé intact comme par magie […] On nous dit désormais que les terroristes sont des idiots et c'est pour cela qu'ils ont soi-disant laissé leurs papiers dans la voiture. La fusillade chez *Charlie Hebdo* porte la signature d'une opération de services secrets, mais nous n'en avons pas la preuve… […] Je ne pense pas que les organisateurs de ces crimes soient les autorités françaises, mais ils ont permis à ces crimes de se produire. Ce ne sont que des suppositions. » (Leparisien.fr. 16-01-15



[Bis] Selon *Le Monde*, Jean-Marie Le Pen a estimé, dimanche devant des militants frontistes réunis à Paris pour une galette des rois, que les terroristes étaient « membres d'une organisation secrète ». Autre déclaration pleine de sous-entendus de l'eurodéputé FN : « La mise en place de la réaction politico-médiatique fut si rapide qu'il ne peut pas y avoir d'improvisation. » Devant ses soutiens, Jean-Marie Le Pen a été jusqu'à affirmer qu'« un plan média était préparé à l'avance ». (Leparisien.fr. 26-01-15)

[Comme souvent dans une rumeur, il y a une part de vrai autour de laquelle fleurissent mensonges et délires. Sur le point particulier du « plan média », il y en a eu un effectivement, mais *après* les attentats, comme on le verra plus loin. Il y a eu aussi un « plan com » de la police, comme on l'a vu plus haut, mais c'est une autre histoire.
D'autre part, il est utile de rappeler que si le « complotisme » est une idéologie paranoïaque et mensongère, puisque c'est une explication du monde qui, *a priori* et systématiquement, réinterprète tout événement pour l'attribuer à une cause unique, le complot, il ne faut pas oublier que de par le monde, plusieurs centaines de milliers de personnes sont salariées de services dits « spéciaux », dont l'activité essentielle est d'espionner, surveiller, désinformer, provoquer, en bref de *réellement* comploter. On en trouve d'ailleurs des preuves tous les jours dans l'actualité – et qui ont été étayées par les révélations de WikiLeaks et d'Edward Snowden. Si trois présidents de la République française – qui ont couvert très probablement des activités similaires – ont pu être écoutés par nos « amis américains », on imagine le peu de cas que ces gens font du citoyen lambda…]

Après *Charlie Hebdo*, la théorie du complot relancée
Une opération des services secrets, un complot des médias ou contre les musulmans ? Les théories conspirationnistes les plus folles se sont multipliées sur internet quelques heures seulement après l'attaque contre *Charlie Hebdo*. Comme lors du 11 septembre 2001, une fois les premières images de la fusillade diffusées sur les chaînes d'information et le web, la machine à fabriquer des rumeurs a fonctionné à plein. Parmi les plus répandues : la présence de plusieurs véhicules utilisés par les frères Kouachi qui serait attestée par des rétroviseurs blancs sur une image, près des lieux de l'attaque, et noirs peu après, une fois la voiture abandonnée. Sauf que le modèle utilisé dispose de rétroviseurs chromés dont la couleur change en fonction de la lumière, ont expliqué les spécialistes.
La carte d'identité perdue par un des frères Kouachi, le téléphone mal raccroché par Amedy Coulibaly dans l'Hyper Cacher ou le tracé de la marche républicaine de dimanche qui dessinait les frontières d'Israël : tout est bon pour échafauder les théories les plus loufoques. L'attaque contre *Charlie Hebdo*, impensable jusqu'alors, est un « événement qui marque une rupture dans l'ordre social et politique. Il faut essayer de répondre à ce choc par des interprétations », explique à l'AFP Emmanuel Taïeb, professeur à Sciences-Po Lyon, spécialiste des théories du complot. « La lecture dominante telle qu'elle peut être fournie par la police, par les politiques, par les analystes, est jugée pauvre, décevante. Elle est donc éliminée ou remise en question au profit d'une autre analyse plus séduisante, plus inquiétante », poursuit-il à propos de ceux qui voient des Illuminati (prétendue société secrète) ou un complot judéo-maçonnique partout.
Le rôle des réseaux sociaux. « Je l'ai lu sur internet » : ce genre d'argument fait florès, particulièrement chez les jeunes générations nées avec le web, qui est devenu leur principale source d'information alors qu'on y trouve tout et son contraire. Mohamed Tria, 49 ans, cadre d'entreprise et président du club de football de La Duchère, quartier difficile du 9e arrondissement de Lyon, estime que « l'interprétation des événements de la semaine dernière a été tout autre dans ces quartiers ». « J'ai réuni une quarantaine de gamins de 13 à 16 ans dans mon club et j'ai été abasourdi par ce que j'ai entendu […] Ils n'ont pas été informés par les journaux, mais par les réseaux sociaux, c'est la seule source accessible pour eux et ils croient que c'est là la vérité. La grande théorie du complot, j'ai pris ça en pleine gueule », a-t-il raconté à l'AFP.
Mercredi soir, lors d'une table ronde de citoyens à Sarcelles, un éducateur constatait : « Il y a trente ans, ce qu'apprenaient les enfants leur venait à 90 % de leurs parents ou de l'école. Maintenant, c'est le contraire. Il faut une éducation aux réseaux sociaux. » « L'adolescence est un passage pendant lequel on a besoin de s'affirmer et de se rebeller contre l'adulte, l'ordre établi, la société, etc. Les théories alternatives sont donc un terrain d'expression formidable pour eux », analyse Guillaume Brossard, cofondateur de Hoaxbuster.com, site permettant de vérifier la validité des infos en circulation sur le web. « L'explosion des réseaux sociaux a fait

que les discussions de la cour du lycée se passent maintenant sur Twitter, Snapchat ou Instagram. Les liens internet qui mènent vers les contenus que tous les ados du monde ont toujours voulu cacher à leurs parents sont désormais partagés instantanément via les smartphones », ajoute-t-il.
Mais ces théories ne séduisent pas uniquement les plus jeunes, comme l'ont montré les cas d'une enseignante mise à pied à Bobigny ou d'agents municipaux sanctionnés à Lille : tous voyaient un complot derrière l'attentat contre *Charlie Hebdo*. (AFP. 17-01-15)



Analyse d'un délire très partagé (par Jean-Paul Brighelli)

[Ou analyse délirante ? Une certaine critique de la « théorie du complot » peut aussi (mal) masquer un discours aussi peu ragoûtant que celui qu'elle prétend critiquer. De la même façon qu'une certaine critique de l'islam peut transpirer la haine de l'autre, à commencer par les musulmans, les Arabes, les « bronzés ». Exemple avec J.-P. Brighelli, professeur et intellectuel médiatique, idéologue des Lumières (pour qui idéologie et clichés tiennent lieu d'une pensée qu'il n'a pas) qui en appelle à la police, noircit le tableau et obscurcit l'analyse, alimente la confusion, creuse les séparations, en propagandiste d'une sorte de « Restauration ».
Il alimente la rubrique « Tableau noir » (titre d'un de ses livres, il aime à se citer) sur le site du *Point*. Le 8 janvier, ce petit maître du syllogisme et de la prétérition introduisait ainsi une tribune : « Ces chroniques sont consacrées à l'école. Je ne parlerai donc pas de l'assassinat de douze personnes mercredi à *Charlie Hebdo*, d'autant que nous sommes encore à chaud et que, l'émotion aidant, je risquerais de dire de grosses incongruités. Je n'en parlerai pas parce que… » Bien entendu, il ne parlait que de ça et concluait : « Je n'en parlerai pas parce que je serais amené, si je le faisais, à constater que l'islam est la fabrique de l'islamisme, que l'islamisme est la fabrique du terrorisme, et que donc l'islam est la fabrique du terrorisme. Non, de tout cela je ne parlerai pas. On me soupçonnerait d'amalgame – le grand mot lancé aujourd'hui à la face de tous ceux qui disent la vérité. »]

Ceux qui ne sont pas Charlie. « On aurait dû couper les mains de ces chiens avant de les tuer. » Voilà ce qu'ont pu entendre nombre d'enseignants. Sur Twitter, qui s'est révélé être, pour l'occasion, une usine à crétins [*La Fabrique du crétin* est le titre d'un autre de ses livres], le hashtag (#) "Je suis Kouachi" a recruté 40 000 *followers* en deux jours. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce sont autant de terroristes en puissance, mais la police ferait bien de s'en occuper, si elle en avait les moyens. Partout, des élèves ont affirmé que des gens qui carica-

turent le Prophète, béni soit son nom, doivent être punis. À Châteauroux, des élèves musulmans ont roué de coups un gosse qui affichait « Je suis Charlie ». Ailleurs, c'est une prof qui s'est fait cracher dessus pour avoir inscrit la même chose sur la porte de sa classe. Et il ne s'agit pas d'incidents isolés.
La ministre de l'Éducation est allée participer à la minute de silence au lycée Buffon, qui est naturellement un lycée Potemkine, si je puis dire – que n'est-elle allée dans tel ou tel lycée professionnel où la majorité des élèves a chahuté durant cette minute tragique ? Mais c'est que sa sécurité n'aurait pas été assurée. Autant laisser des enseignants en première ligne.
Au passage, un prof d'arts plastiques qui avait montré à sa classe de 4e des caricatures de *Charlie* vient de se faire suspendre quatre mois – et la FCPE locale trouve cela tout à fait normal. Le camp du bien redresse la tête. Dans certains cas, il avait pris les devants : à Joué-lès-Tours, le nouveau maire de droite, Frédéric Augis, a fait enlever le « Laïcité » que le précédent maire PS, Philippe Le Breton, avait ajoutée, sur la façade de la mairie, à la trinité républicaine. « Quand j'ai fait ajouter ce mot, explique l'ancien édile, certains l'ont vu comme une provocation. Je constate que c'est devenu un mot tabou. » Eh bien, oui. À noter que, dans cette même ville, l'attentat au couteau perpétré le 20 décembre par Bertrand Nzohabonayo est dénoncé par certains musulmans comme un pur montage policier – des policiers qui ont probablement entaillé eux-mêmes au couteau l'une de leurs collègues : quelle abnégation dans la mise en scène ! L'idiotie de l'hypothèse n'a pas empêché Mediapart de la relayer.
Le ministère de l'Éducation, avec une semaine de retard, a adressé à tous les enseignants un long message pour expliquer comment parler en classe d'un tel événement. Consigne : « Respecter la sensibilité des élèves ». Et quand elle n'est pas respectable, que fait-on ? On écoute quand même des abominations proférées devant les petits camarades par des imbéciles illuminés ? Liberté d'expression n'est pas agression. Ceux qui croient qu'il y a deux poids deux mesures, parce qu'on condamne les délires islamistes mais que l'on met en examen Dieudonné, pourraient y réfléchir à deux fois. Mais justement, ils ne peuvent pas.

La longue main du Mossad. Une centaine d'incidents, a dit le ministère. Avant d'en rajouter encore autant le lendemain. Broutilles, en regard du nombre d'établissements. Le ministère voit ce qu'il veut voir – l'ordre règne, en gros, et la compassion est quasi universelle. Par ailleurs, nombre de chefs d'établissement, dans un système dont le mot d'ordre est « pas de vague », ont dû hésiter à faire remonter les faits. Il y a dans toute l'Éducation nationale une atmosphère de déni qui n'encourage pas l'honnêteté – ni la prise de risques. Quant aux enseignants, ils se sont trouvés comme toujours en première ligne : les consignes (hilarantes, pour qui prendrait le temps de les décortiquer, face au réel) sont arrivées hier, une semaine après les faits. Les opinions avaient eu le temps de se cristalliser, et même de durcir. La sottise est un processus exponentiel, surtout depuis qu'internet permet de relayer, très vite, les points de vue les plus sanglants.
Qu'on se le dise : les 17 morts de la semaine dernière sont l'œuvre du Mossad. Ou de la CIA. Des Illuminati et des francs-maçons (si !). Ou des services de renseignements français. Leur but ? Dresser la population française (et mondiale, n'hésitons pas) contre l'islam, qui n'est qu'amour. Un acharnement incompréhensible, mais qui s'explique par la théorie (américaine) du « choc des civilisations ». Plus spécifiquement, de la part des Israéliens, il s'agit de légitimer, à distance et en billard indirect (tout le machiavélisme est là) le sort fait aux Palestiniens. Et d'abord, ce ne sont pas les frères Kouachi qui ont tiré, mais des agents secrets entraînés. Les partisans de la théorie du complot ont appris depuis quelques jours deux mots d'anglais de plus : *false flag* (le « faux drapeau » ou, si l'on préfère, la revendication bidon. Toute cette opération, à les en croire, est un montage. La carte d'identité oubliée dans la voiture est un artifice qui ne peut convaincre que des médias occidentaux. La voiture même n'était pas la même en partant de *Charlie* et en arrivant aux portes de Paris. Quant à Coulibaly, il a été manipulé par Netanyahou, qui souhaitait inciter le maximum de juifs français à émigrer en Israël – d'ailleurs, c'est réussi, ils partent en masse, que voulez-vous de plus comme preuve ? Au besoin, j'en ai. Les « terroristes » ont tué des gens au lieu de brûler les archives. Ils n'ont pas tué d'agent de police au sol – sa tête n'explose pas, il est mort de mort naturelle (si !). Et chacun sait [sic !] qu'un musulman ne tue pas un autre musulman. Boko Haram en a massacré près de 10 000 au Nigeria, et l'État islamique continue ses découpages, et les sunnites irakiens déciment leurs compatriotes chiites ? Broutilles ! Mensonges ! Les médias sont complices du montage – d'ailleurs, ils sont tenus par des juifs, c'est bien connu.

Les théories du complot. Ce n'est pas la première fois. Le 11-Septembre a bénéficié des mêmes délires, et ceux qui qualifiaient la chute des tours jumelles d'« effroyable imposture » rééditent leur coup. Plus drôles, mais tout aussi étourdissantes, des théories selon lesquelles la mer Rouge a été peuplée de requins par les Israéliens pour faire fuir les touristes venus en Égypte, ou les vautours chargés d'espionner les territoires palestiniens (à l'heure où j'écris, le site de Slate, qui répertorie ces billevesées, est curieusement en dérangement). Sans invoquer ces délires – encore que la foi accordée à ces aberrations soit proportionnellement inverse à leur crédibilité, on peut remarquer que la cinquième colonne de l'islam opère depuis vilaine lurette un bourrage de crânes dont on voit aujourd'hui les effets dévastateurs. Que les médias français, par exemple, accordent tant d'importance à un homme comme Tariq Ramadan, dont les vitupérations antiprofanateurs ont pu troubler bien des cervelles moins expertes que la sienne, est tout de même désolant.

Tentatives d'explication. À bien y penser, cette prégnance du Mossad n'est jamais que du racisme à l'envers (les juifs sont tellement plus intelligents – et même, dit un élève de terminale, « on ne parle que de philosophes juifs comme Spinoza ») et surtout elle témoigne d'un immense complexe d'infériorité. Un complexe que les attitudes en classe (surtout ne pas « collaborer » avec les enseignants, tous racistes) corroborent chaque jour.
Autre hypothèse : l'idéologie islamiste a rempli ces crânes soigneusement vidés par un consumérisme sans âme et une école qui n'offre plus de réelles chances d'aller au plus haut de ses capacités. L'accent mis sur les « compétences », au détriment des « savoirs », sur les cultures « autres » au détriment de la culture gréco-latino-judéo-chrétienne (une culture que les juifs maîtrisent depuis longtemps, mais que les dernières modes pédagogiques refusent), sur le communautarisme qui ronge peu à peu l'appartenance à la maison commune, tout cela a vidé les cervelles. Et le jihad s'est engouffré dans cet abîme, comme je l'ai expliqué par ailleurs.
Tahar Ben Jelloun envisage une autre hypothèse – l'inversion des codes et des valeurs : « Pour bien des jeunes Français d'origine immigrée, l'islam est une culture qui se glisse à la place de celle que la France a négligé d'instaurer en eux. Pour certains, le désir de mourir s'est substitué au désir de vivre. » Pour les jeunes jihadistes comme pour leurs émules, c'est de nouveau *« Viva la muerte ! »* Orwell déjà enseignait que le totalitarisme procède à de telles inversions. « L'ignorance, c'est la force, la liberté, c'est l'esclavage », disent conjointement *Big Brother* et la superstition.
Il faut d'urgence rétablir la vie dans ses droits, rétablir la laïcité dans toute sa force, et enseigner de nouveau des savoirs réels. Le meilleur remède au jihad, ce n'est pas le cours de morale qu'envisage Najat Vallaud-Belkacem, c'est Voltaire, c'est Condorcet, c'est toute une culture du libre examen, de la tolérance, et de la séparation entre le domaine public et les comportements privés. Plus que jamais, écrasons l'infâme.
(Lepoint.fr. 16-01-15)

[Lumières, vous avez dit Lumières ? L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire est si outrancier qu'on n'en trouve aucune version non expurgée, pas même sur le site Bnf.gallica.fr de la Bibliothèque nationale de France…
Et pour la petite histoire, rappelons que François Hollande et nombre de ceux qui dirigent les affaires de l'État avec lui sont issus de la promotion Voltaire de l'ENA (1980).]



L'esprit d'une nation réside toujours dans le petit nombre
qui fait travailler le plus grand nombre,
est nourri par lui, et le gouverne.
VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*

[Et l'on retrouve l'« esprit » de son *Essai* un peu partout dans son œuvre…]

Article « Juifs » : « Vous ne trouverez en eux qu'un peuple ignorant et barbare,
qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice aux plus détestables superstition et haine
pour tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent. Il ne faut pourtant pas les brûler. »

Article « Tolérance » : « Le juif, un peuple barbare, égorgeant sans pitié tous les habitants d'un malheureux pays
sur lequel il n'a pas plus de droit qu'il n'en a sur Paris ou Londres. »
VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique portatif*

Je me félicite avec vous de l'heureux succès du navire le *Congo*, arrivé si à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la mort tant de malheureux Nègres… Je me réjouis d'avoir fait une bonne affaire en même temps qu'une bonne action… Nous n'achetons des esclaves domestiques que chez les Nègres ; on nous reproche ce commerce. Un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur.
Ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maître était né pour en avoir.
VOLTAIRE, « Lettre à Michaud », *Histoire universelle*

[Le jour où le voltairien Brighelli publiait son article à l'ombre de ses « Lumières », un autre journaliste du *Point* évoquait des témoignages de professeurs très différents des vitupérations du premier.]

La théorie du complot ou la défiance des médias. Professeur d'histoire-géographie dans un collège classé REP (réseaux d'éducation prioritaire) en région parisienne, Antoine Combes reconnaît que la théorie du complot est vite apparue dans les discussions avec ses élèves. Contacté par Lepoint.fr, il tient à préciser que ces discussions n'étaient le fait que d'une « infime minorité d'élèves ». « Les autres préféraient se focaliser sur la nature jugée blasphématoire des caricatures. » L'enseignant raconte que les « complotistes » avaient une seule et même source pour étayer leurs propos : Facebook. S'improvisant spécialistes en balistique, ses élèves lui ont certifié qu'Ahmed Merabet n'avait pas été abattu d'une balle dans la tête. La fumée dégagée par la Kalachnikov ne serait pas réaliste… « La dimension complotiste n'est jamais allée au-delà de ce type de considérations, assure Antoine Combes. J'ai l'impression que, chez mes élèves, la théorie du complot relève d'une méfiance quasi instinctive face aux sources d'informations classiques que sont les médias. » Confrontée à des « complotistes », Jeanne a misé sur les mots pour les ramener à la raison. « J'en ai d'abord discuté avec eux, et j'ai laissé ensuite les autres élèves en débattre. Un dialogue s'est instauré naturellement. Ils ont fini par admettre qu'ils avaient tort », témoigne cette jeune enseignante d'allemand d'un collège de l'agglomération toulousaine. (Lepoint.fr. 16-01-15)

« Marche républicaine »

Camarade, l'Angkar te prie de venir seulement pour savoir si tu es loyal ou non.
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

« Tout le monde doit venir à la manifestation ! » (Manuel Valls)

[Le jeudi et vendredi suivant l'attaque, des rassemblements « spontanés » (fortement activés par les réseaux dits sociaux) en hommage à *Charlie* avaient déjà rassemblé les foules dans des dizaines de villes françaises. Mais, le dimanche 11 janvier, c'est la première fois qu'une manifestation est organisée par la préfecture de police avec – quelle alliance ! – une ex-communicante de l'agence Euro-RSCG à la manœuvre, Anne Hommel, chargée de communication de *Charlie Hebdo* depuis l'attaque du journal. À Paris, et dans nombre de villes françaises où sont organisées des manifestations, les autorités ordonnent la gratuité des transports en commun ce jour-là.]

Le « plan média » d'Anne Hommel. C'est suite à un coup de fil de Richard Malka, l'avocat de *Charlie Hebdo*, deux jours après l'attaque du 7 janvier, qu'Anne Hommel a rejoint bénévolement l'équipe du journal satirique. Cette ancienne d'Euro-RSCG, spécialiste de la communication de crise, a régné pendant plus d'une décennie sur l'agenda médiatique de Dominique Strauss-Kahn. À l'époque, basée à Paris, elle s'occupait des relations de l'ex-directeur général du FMI. Depuis lors, elle a créé sa société de communication (Majorelle). Elle a notamment supervisé les « confessions médiatiques » de Jérôme Cahuzac sur BFMTV, en avril 2013. Mais depuis, elle ne travaille plus pour l'ex-ministre du Budget, démissionné et mis en examen.
« Je connais Richard Malka depuis des années, explique-t-elle à *L'Opinion*. Il y a eu le drame, il y a eu aussi cette décision immédiate de sortir un journal. Très vite, ils ont été dépassés. » La rédaction de *Charlie Hebdo* est hébergée dans les locaux du quotidien *Libération*. « Les premiers points presse se faisaient dans les couloirs, à l'arrache, mais c'est devenu un phénomène planétaire », confie-t-elle. Elle a donc apporté sa touche et son expérience, elle qui avait déjà dû gérer l'affaire DSK. Lors de la présentation de la une historique de *Charlie*, plus de 250 journalistes venus du monde entier sont accrédités. « Cela va vivre des jours et des jours. Si je peux leur enlever une pression, alors tant mieux, même si cela n'enlève pas le chagrin », poursuit cette communicante au savoir-faire reconnu, alors que le dernier numéro de *Charlie Hebdo*, qui sera finalement tiré à cinq millions d'exemplaires, est devenu un phénomène planétaire.
Lors de l'affaire du Sofitel de DSK, Anne Hommel avait déjà croisé Richard Malka. Spécialiste du droit de la presse, il a été l'avocat d'Anne Sinclair et de DSK pour assurer la défense de leur vie privée contre 5 médias. (Lopinion.fr. 15-01-15)

[Une marche « historique » : 4 millions de processionnaires (et 9,7 millions de téléspectateurs)]

« S'il est permis d'en rire, on dira que, historique, elle l'a sans doute été sous quelque rapport, au moins pour être la première du genre où le comptage de la police avait une chance d'être supérieur à celui des organisateurs. » (Frédéric Lordon)

[Avec cette marche, d'autres records vont être atteints : « Du jamais vu depuis la Libération en 1944. » 1,5 million de personnes défilent à Paris de la place de la République à celle de la Nation (sur un triple parcours) et plus de 2,5 millions dans les autres villes françaises. Les médias et l'État – les préfectures, pour une fois organisatrices, se sont donc comptées elles-mêmes et sans doute surévaluées – s'accorderont sur « près » ou « plus » de 4 millions de processionnaires dans tout le pays. Et près de 10 millions de téléspectateurs, toutes chaînes confondues.]

[Appel d'État à la mobilisation]

« Il nous faut nous mobiliser, ça sera le cas demain dans nos nombreuses villes en France et bien sûr à Paris. Ce sera une manifestation inouïe qui va rester sans aucun doute dans les annales, qui doit être forte, digne, qui doit montrer la puissance, la dignité du peuple français qui va crier son amour de la liberté et de la tolérance. » (Appel du Premier ministre Manuel Valls à la marche du 11 janvier)



Image du site Gouvernement.fr. Au-dessous, appels des autorités à la marche via Twitter relayés par ce même site.

Vendredi 9 janvier
Les Français sont appelés au rassemblement dimanche 11 janvier.
Marche républicaine dimanche, tous unis! #JeSuisCharlie #LaFranceEstCharlie pic.twitter.com/TdL5riK83Q
— Gouvernement (@gouvernementFR) January 9, 2015

Je serai à la marche dimanche et j'appelle tous les Français à se lever pour porter ces valeurs de démocratie, de liberté et de pluralisme.
— François Hollande (@fhollande) January 9, 2015

Samedi 10 janvier
#TousALaMarcheDu11Janvier: Les forces de l'ordre mobilisées pour votre sécurité demain #LaFranceEst-Charlie pic.twitter.com/S6rMwkPLZI
— Gouvernement (@gouvernementFR) January 10, 2015

Dimanche 11 janvier
Toutes les informations sur la grande marche républicaine à Paris sont sur le site de la préfecture de police. 2 parcours sont arrêtés au départ de la place de la République pour rejoindre Nation.
#MarcheRepublicaine #TousALaMarcheDu11Janvier Le parcours de la manifestation est en ligne.http://t.co/rKwnHbFoWW pic.twitter.com/l8kuBNM5Qi
Préfecture de police (@prefpolice) January 10, 2015
(Gouvernement.fr. Janvier 2015)

[Transports gratuits] Les Franciliens sont invités « à privilégier les transports en commun afin de faciliter l'accès à Paris et permettre le bon déroulement de la marche », selon un communiqué de la région Île-de-France. « En accord avec les opérateurs du réseau, chaque citoyen pourra se rendre gratuitement à Paris dimanche en empruntant les transports d'Île-de-France pour que nous puissions ensemble défiler et porter fièrement les valeurs de la démocratie et de la liberté », a annoncé samedi Jean-Paul Huchon, président de la Région et du Syndicat des transports (STIF). (Orange.fr. 10-01-15)

[En plus des partis, syndicats, groupes religieux juifs, chrétiens, musulmans, associations, personnalités et anonymes qui appelaient à la marche, « plus du quart des dirigeants des 197 États reconnus par les Nations unies ont tenu à être présents. 127 étaient représentés. Plus de 50 chefs d'État et de gouvernement ont cheminé pendant un peu moins de vingt minutes et 300 mètres sur le boulevard Voltaire », le temps d'une minute de silence et de milliers de photos, ce qui a fait dire à Hollande : « Il n'y a que dans cette rue du monde qu'on pouvait faire cela. » Précisons aussi que des dizaines de gardes du corps et de tireurs d'élite étaient postés à proximité et sur les toits, que des milliers de membres des forces de l'ordre saturaient la zone. Trois faits très médiatisés : un pigeon a cagué sur un pingouin (« Comme si un ange de *Charlie* s'était pris pour un moineau », dira ce dernier). Sarkozy a joué des coudes pour s'avancer au premier rang avec les chefs d'État et, bien que vite ramené à sa place par le service d'ordre, a toutefois réussi à s'incruster sur les images télé. Et le garde du corps de Hollande a provoqué une foule de messages sur Twitter, de « mignon » à « sublime » en passant par « complètement hot ».]

[Les maîtres du monde marchent ensemble à Paris]

[Avec leurs « anges gardiens »] Sur les images du cortège, on les voit regarder en l'air ou scruter la foule, presque comme s'ils s'ennuyaient. Costume sombre, œil aux aguets, ils encadrent les « officiels ». Ce sont eux, les visages inconnus des premières lignes de la marche du 11 janvier. Ils évitent d'être filmés, tentent de disparaître du cadre des photos officielles et renâclent à parler de leur métier : les 500 officiers de sécurité de la sous-direction des personnes protégées du SDLP (service de la protection) recherchent l'anonymat presque autant qu'ils traquent le danger. Ils protègent les ministres, le président, les chefs d'État étrangers en visite, les juges antiterroristes et les membres de la société civile que l'UCLAT (Unité de coordination de la lutte antiterrorisme) estime menacés. Ils sont en deuil et épuisés. […] (Lemonde.fr. 15-01-15)

Les représentants politiques. François Hollande, Manuel Valls et plusieurs ministres, l'ancien chef de l'État et secrétaire national de l'UMP Nicolas Sarkozy, les anciens Premiers ministres Alain Juppé, François Fillon et Jean-Pierre Raffarin (bien qu'oublié dans la liste communiquée par l'Élysée), ainsi que Jean-Marc Ayrault, Dominique de Villepin, Lionel Jospin, Édith Cresson, Michel Rocard et Édouard Balladur. La maire socialiste de Paris, Anne Hidalgo, et son prédécesseur Bertrand Delanoë, les présidents du Sénat Gérard Larchet et de l'Assemblée nationale Claude Bartolone, ainsi que le président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré, ou le défenseur des droits Jacques Toubon. De très nombreux responsables politiques de tous les grands partis, de Jean-Luc Mélenchon, dirigeant du Parti de gauche, à Nicolas Dupont-Aignan, leader de Debout la France (droite souverainiste), en passant par François Bayrou, le président du parti centriste MODEM (qui défilera non dans le cortège de tête mais au sein de la foule). Le Front national s'estime exclu de la marche républicaine à Paris, mais plusieurs de ses responsables ont indiqué qu'ils manifesteraient dans les villes ou départements où ils sont élus. Marine Le Pen manifestera à Beaucaire (Gard).

Les autorités religieuses. Joël Mergui (président du Consistoire central israélite), Moché Lewin (directeur exécutif de la Conférence des rabbins européens), Roger Cukierman (président du Conseil représentatif des institutions juives de France, CRIF). Mgr Stanislas Lalanne (évêque de Pontoise en région parisienne), Mgr Pascal Delannoy (évêque de Saint-Denis, à la périphérie de Paris) au nom de la Conférence des évêques de France. Le Conseil français du culte musulman (CFCM), instance représentative de l'islam de France, ainsi que l'UOIF (proche des Frères musulmans), ont appelé également « les citoyens de confession musulmane à rejoindre massivement » les marches. Le pape François sera, quant à lui, absent.

Les dirigeants européens. La chancelière allemande Angela Merkel, le Premier Ministre britannique David Cameron, le président du Conseil italien Matteo Renzi, le président du gouvernement espagnol Mariano Rajoy, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, le président du Parlement européen, Martin Schulz, le président du Conseil européen Donald Tusk, le chef du gouvernement danois Helle Thorning-Schmidt, le chef du gouvernement belge Charles Michel, le chef du gouvernement néerlandais Mark Rutte, le chef du gouvernement grec Antonis Samaras, le chef du gouvernement portugais Pedro Passos Coelho, le chef du gouvernement tchèque Bohuslav Sobotka, la chef du gouvernement lettonne Laimdota Straujuma, le chef du gouvernement bulgare Boïko Borisov, le chef du gouvernement hongrois Viktor Orban, le chef du gouvernement croate Zoran Milanovic, la Première ministre polonaise Ewa Kopacz, le Premier ministre irlandais Enda Kenny, le Premier ministre luxembourgeois Xavier Bettel, le président roumain, Klaus Iohannis, la présidente de la Confédération suisse Simonetta Sommaruga, le Premier ministre suédois Stefan Löfven, le Premier ministre finlandais Alexander Stubb, la Première ministre norvégienne Ema Solberg, le Premier ministre maltais Joseph Muscat, le Premier ministre slovaque Robert Fico, le Premier ministre slovène Miro Cerar.

D'autres dirigeants du monde entier. Le ministre de la Justice américain Eric Holder représentera les États-Unis (les rumeurs évoquant la présence d'Obama ont été démenties par l'administration américaine), le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou, son chef de la diplomatie, Avigdor Lieberman et son ministre de l'Économie Naftali Bennett, le président palestinien Mahmoud Abbas, le roi de Jordanie Abdallah II et la reine Rania, le ministre de la Sécurité publique canadien Steven Blaney, le chef de la diplomatie russe Sergueï Lavrov, le Premier ministre turc Ahmet Davutoglu, la présidente du Kosovo Atifete Jahjaga, le président ukrainien Petro Porochenko, le Premier ministre albanais Edi Rama, le ministre des Affaires étrangères bosniaque Zlatko Lagumdjiza, le Premier ministre géorgien Irakli Garibachvili, le Premier ministre tchèque Bohuslav Sobotka, le vice-Premier ministre du Monténégro Igor Lukši□ , le ministre d'État de Monaco Michel Roger, le Premier ministre tunisien Mehdi Jomaa, le ministre des Affaires étrangères égyptien Sameh Choukry, le président malien Ibrahim Boubacar Keïta, le ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis, cheikh Abdallah ben Zayed Al-Nahyane, le ministre des Affaires étrangères algérien Ramtane Lamamra, le président gabonais Ali Bongo, le président nigérien Mahamadou Issoufou, le président béninois Thomas Boni Yayi, le président sénégalais Macky Sall, le président du Togo Faure Gnassingbé, le Premier ministre tchadien Kalzeube Payimi Deubet, le président du Sénat australien et numéro deux dans l'ordre protocolaire, Stephen Parry.
Le ministre des Affaires étrangères du Maroc a également annoncé sa présence, mais à la condition qu'il n'y ait pas de caricatures du Prophète pendant la manifestation. D'autres pays ont prévu d'envoyer des représentants de leur diplomatie pour les représenter dimanche, à l'instar du Brésil, qui a délégué son ambassadeur à Paris. Sera aussi à Paris le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg, la directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova, tout comme les dirigeants d'autres institutions internationales (Organisation internationale de la francophonie, Bureau international du travail, Ligue arabe, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). (Lemonde.fr. 11-01-15)

[Et ailleurs…] Londres aux couleurs de la France ! En signe de soutien, durant la marche, l'emblématique Tower Bridge de Londres s'est habillé pendant une heure et demie du bleu, blanc, rouge du drapeau français.

Pendant que la marche républicaine battait son plein dans la capitale, les footballeurs de la Lazio de Rome, qui jouaient le derby contre l'AS Roma, arboraient un « Je suis Charlie » sur leur maillot.

« Une image forte de cette journée historique. » À Paris, Le Centre Pompidou va déployer ce matin sur sa façade une immense reproduction d'une photo de la marche républicaine du 11 janvier « pour continuer à faire vivre l'esprit de fraternité de ce formidable élan populaire », a annoncé le centre dans un communiqué. La photographie, réalisée par le reporter Stéphane Mahé et reprise par de nombreux médias, est reproduite sur une bâche de près de 13 mètres sur 8 qui sera fixée samedi à 10 heures sur la façade où elle demeurera plusieurs semaines. « Sous l'impulsion de la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin, j'ai

souhaité faire vivre l'esprit de la marche du 11 janvier 2015 en "publiant" de façon monumentale sur la façade du Centre Pompidou une image forte de cette journée historique », déclare Alain Seban, président du Centre Pompidou. […] (Jeanmarcmorandini.com. 17-01-15)



11 janvier, l'histoire secrète de la marche […] Le « G50 » commence à se dessiner. [Vendredi 9] à 12 h 37, via le réseau codé « Diplomatie », le Quai d'Orsay adresse une « note circulaire » aux 194 ambassades françaises dans le monde pour lancer l'invitation. Comme pour un sommet international, le courrier indique les détails logistiques mais précise qu'il s'agit cette fois d'un « format 1+1+1 » : chaque dirigeant étranger ne pourra être accompagné que d'un conseiller et d'un garde du corps. À l'Élysée, les hommes du président s'activent, l'œil sur les chaînes d'information qui suivent la traque des terroristes. […]
À la tombée de la nuit, les deux assauts sont donnés, les terroristes tués. Désormais, plus rien ne s'oppose au rassemblement de dimanche. Au palais de l'Élysée, l'excitation se mêle à la tristesse, les conseillers sautent sur leurs téléphones. […] Devant ses collaborateurs, Hollande fixe le cadre du défilé : « Ce doit être une marche pour les familles, pour les Français et pour le monde. » Toute la mise en scène devra en découler : les proches des victimes occuperont la tête du cortège ; les participants avanceront librement, sans présence policière trop visible ; les personnalités étrangères seront photographiées et filmées afin que leur présence devienne un symbole planétaire. « Dès ce moment, on pense à l'image pour l'histoire », confie Gaspard Gantzer [conseiller en communication de François Hollande]. En fin de soirée, après une ultime conversation avec Jean-Claude Juncker, le chef de l'État s'éclipse. « Là, on s'est tous regardés et on s'est dit : "On a vingt-quatre heures pour monter ce truc" », se rappelle Claudine Ripert-Landler.
[…] Le rendez-vous est fixé entre 13 heures et 14 heures, à l'Élysée, où un immense buffet sera dressé dans la salle des fêtes, avec velouté de potiron, crudités, foie gras, volaille du Gers, gambas et pâtisseries (coût total : 58 000 euros, service compris). Le départ groupé est prévu à 14 h 30 pour rallier la manifestation déjà en marche. Malgré la précipitation, tout est fait dans les formes : un appel d'offres public est lancé le samedi matin pour la location de six bus, sur les crédits du programme 105 réservé aux « actions extérieures de l'État ». (Le ministère de l'Intérieur en mettra quatre autres à disposition pour faire face à l'afflux d'invités.)
[…] Le message d'unité contre le terrorisme doit être incontestable. « Pour cela, il était indispensable que le plus grand nombre de pays arabes soient représentés », indique Jacques Audibert [chef de la cellule diplomatique]. […] Or presque tous ses interlocuteurs lui font part de leurs réticences à manifester : « Pendant que certains Européens nous demandaient s'il fallait venir avec une gerbe ou des banderoles "Je suis Charlie", les pays musulmans, eux, avaient peur qu'il y ait des caricatures du Prophète dans la foule. » […] l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite continuent d'exprimer leurs inquiétudes. Défendre la liberté d'expression, soit […] mais tolérer le blasphème, pas question.
Audibert s'emploie à les rassurer, mais il n'en mène pas large. « Honnêtement, c'était ma crainte, avoue-t-il, l'œil rieur derrière ses lunettes en écailles. S'il y avait trop de caricatures dans la manif, on perdait la moitié des pays du Golfe et le Maghreb. J'avais drôlement peur, mais c'est mon métier d'avoir peur. » Le dimanche, des policiers en civil et des agents du protocole s'assureront qu'aucune pancarte malvenue ne surgisse autour des illustres invités. Sous cette stricte condition, la plupart des États musulmans consentent à dépêcher un émissaire, le plus souvent de second rang. […] Le Qatar, lui, ne sera représenté que par l'un des frères cadets de l'émir, Mohammed, qui n'occupe aucune fonction politique et se rendra à l'Élysée en costume sombre, à l'occidentale. Le ministre marocain des Affaires étrangères, pour sa part, s'esquivera au dernier moment, juste avant de monter dans le bus, sous prétexte que des dessins impies auraient été aperçus dans la manifestation.

[…] Le vendredi après-midi, quarante-huit heures avant la marche, Stéphane Ruet [« responsable de l'image » à l'Élysée] s'est rendu boulevard Voltaire pour effectuer les repérages. […] Avec son iPhone, équipé d'une application destinée aux joggers, il a mesuré la distance que devront parcourir les invités entre leur point d'entrée dans le cortège et le point de sortie : 370 mètres – six à sept minutes en marchant au pas. Puis il a remonté le tracé, à la recherche d'endroits où les photographes pourraient se regrouper et disposer des meilleurs angles. Ruet connaît le métier, les frustrations liées aux cordons de sécurité qui bouchent la vue, l'envie d'y parvenir malgré tout, les bousculades qui s'ensuivent. « Dans ces cas-là, dit-il, chaque photographe veut son image à lui parce que, dix ans après, vous voulez pouvoir dire : "J'y étais." » Il faut donc éviter la cohue. Ruet a griffonné un croquis, sur lequel il a délimité trois « points de contact » entre les chefs d'État et la presse […] À l'heure dite, tout est en place. Des « praticables » ont été disposés pour donner aux photographes un peu de hauteur […] Un pool a été formé par la presse et les télévisions : une dizaine de photographes accrédités par l'Élysée distribueront les clichés à tous les médias. Vingt-cinq photographes officiels ont également été admis, à la demande des chefs d'État étrangers, mais ils n'ont droit qu'à cinq minutes à l'arrivée de la délégation présidentielle. Un caméraman de TF1 filme lui aussi pour toutes les chaînes, à partir d'un camion-nacelle. Peu de temps avant la marche, Ruet a eu l'idée d'y faire aussi monter un photographe de la présidence […] Outre les gardes du corps étrangers, 400 policiers en civil sont mêlés à la foule, aux aguets, 200 gardiens de la paix en tenue sur les trottoirs, plus des tireurs d'élite postés sur les toits. […]
Perché sur sa nacelle, le photographe officiel de l'Élysée mitraille la scène. De retour au palais, les deux hommes choisiront ensemble la meilleure image. L'exercice exige une dernière dose de diplomatie. Il faut mettre en majesté le président sans offenser les autres chefs d'États. Sur cette photo-ci, Netanyahou a le bras levé. Sur celle-là, Angela Merkel baisse la tête. In fine, le choix se porte sur ce portrait de groupe certes imparfait – David Cameron a une branche au milieu du visage. Mais la solennité est là. C'est cette photo que François Hollande a adressée, depuis, à chacun de ses invités, dédicacée de sa main. Il a aussi placé un tirage sur la cheminée de son bureau, en souvenir de cette journée si particulière où les Français ne l'ont pas critiqué. Au centre, l'air grave, il est le seul à ne pas porter de manteau. Ses conseillers se souviennent pourtant qu'il en avait un en quittant l'Élysée. L'a-t-il oublié dans le bus ? A-t-il voulu afficher ainsi une plus grande résistance au froid et aux atrocités du monde ? C'est le dernier mystère de la marche miraculeuse du 11 janvier.
(*Vanity Fair France*. Mars 2015)





[« Union nationale », « union sacrée »]

Océania, c'est pour toi !
George ORWELL, *1984*

« Cet unanimisme est utile à Hollande pour ressouder la nation. Il est utile à Marine Le Pen pour demander la peine de mort. Le symbolisme au sens large, tout le monde peut en faire n'importe quoi. Même Poutine pourrait être d'accord avec une colombe de la paix. » (Luz)

« Ces citoyens ont marché ce week-end, innombrables, indénombrables. Rarement un silence aura eu une signification aussi claire. Ce silence nous disait : "Nous sommes la France." » *(Applaudissements sur tous les bancs.)* (Barbara Pompili, députée EELV. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« Cette France qui s'est retrouvée dans l'épreuve, ce moment où le monde entier est venu à elle, car le monde sait lui aussi la grandeur de la France et ce qu'elle incarne d'universel. […] La France, c'est l'esprit des Lumières. La France, c'est l'élément démocratique. La France, c'est la république chevillée au corps. La France, c'est une liberté farouche. La France, c'est la conquête de l'égalité. La France, c'est une soif de fraternité. Et la France, c'est aussi ce mélange si singulier de dignité, d'insolence et d'élégance. Rester fidèle à l'esprit du 11 janvier 2015, c'est donc être habité par ses valeurs. […] Rester fidèle à l'esprit du 11 janvier 2015, c'est comprendre que le monde a changé, qu'il y aura un avant et un après. […]
Et Paris était la capitale universelle de la liberté et de la tolérance… Le peuple français, une fois encore, a été à la hauteur de son histoire… Il y a quelque chose qui nous a tous renforcés, après ces événements, et après les marches de cette fin de semaine. Je crois que nous le sentons tous, c'est plus que jamais la fierté d'être français. Ne l'oublions jamais ! » *(Applaudissements sur tous les bancs.)* (Manuel Valls, Premier ministre. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« L'unité nationale est le bouclier qui protège notre société de la division. L'État républicain sera le glaive levé contre ceux qui défient ce que nous sommes et ce que nous entendons perpétuer : cet art de France du vivre ensemble. » *(Applaudissements sur tous les bancs.)* (Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« Ils pensaient nous diviser, nous les héritiers de Voltaire et des Lumières ; ils nous ont rassemblés. Ils ont été traqués et châtiés par les forces de l'ordre, qui ont accompli un travail exemplaire. Ils ont réveillé la France éternelle et fraternelle, celle des millions de Françaises et de Français qui se sont levés pour dire "Nous continuerons à vivre libres !" » *(Applaudissements sur tous les bancs.)* (Philippe Vigier, député UDI. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

À l'égard du peuple, il sera toujours sot et barbare…
Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin.
VOLTAIRE, *Lettre à M. Tabareau*

« Quelle leçon ! Quelle fierté ! Ils nous ont dit « je suis Charlie, je suis policier, je suis juif », témoignant de l'unité de la Nation face à chacun des siens. Ils nous ont dit leur fierté d'être français avant toute chose. » *(Applaudissements sur tous les bancs.)* (Bruno Le Roux, député PS. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« Les Français ont écrit une belle page de l'histoire. Il y a un avant un après le 11 janvier 2015. Nous sommes dans l'unité nationale, et depuis la séance d'hier après-midi à l'Assemblée nationale, quasiment dans l'union sacrée. […] Le Parti socialiste a joué son rôle à sa place, et je veux remercier d'abord le Parti communiste, les Verts, les radicaux, le MRC puis tous les autres, UDI, MODEM, UMP, d'avoir facilité chacun à leur manière l'union nationale permettant aux Français de faire bloc. Car dans les quatre jours qui ébranlèrent le spleen français, les Français ont fait bloc. Tout le monde fut Charlie même si la France n'est pas, loin s'en faut, *Charlie*. » (J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

« Rarement j'ai senti à quel point la France était une patrie », affirme avec émotion Robert Badinter sur France 2.

« Poignant », lâche Ayrault. L'ancien Premier ministre, visiblement impressionné, twitte à nouveau : « Poignant, digne, impressionnant, symbolique, républicain… historique #JeSuisCharlie. »

« Le peuple français est magnifique… La politique ne doit pas le décevoir », prévient Jean-Pierre Raffarin, le sénateur UMP de la Vienne, visiblement ému.

« Tous ces applaudissements qui font si chaud au cœur. Aujourd'hui l'unité nationale n'est vraiment pas un vain mot », écrit Denis Baupin, le député EELV de Paris.

« J'ai été stupéfait, bluffé, déjà on ne dit plus ce pays mais notre pays », déclare Jean-Louis Borloo sur BFMTV-RMC. « Cela a touché quelque chose. Si on ne fait pas d'erreur, si on ne se trompe pas de réponse… Je pense que c'est peut-être une forme de renaissance. Mais pour cela, il faut bien analyser, sans raccourcis trop faciles, ce qui se passe. Pour la première fois, j'ai le sentiment que la coupure entre ceux qui veulent détourner des religions pour asseoir leur pouvoir, leur haine, et leur violence, et les religions elles-mêmes, cette coupure, elle a été claire. »

« J'ai forcément changé à la suite de ces épreuves qui ont aussi changé notre pays. Il ne le sait pas encore, mais il a éprouvé une grande fierté avec un grand malheur » […] « Au-delà du drame, ce qui m'a frappé dans ce qui s'est produit, c'est la capacité des Français à se lever pour autre chose que pour la recherche d'un intérêt, d'une protection, d'un financement. S'ils sont mobilisés sur l'essentiel, c'est qu'ils croient en leur pays. » (François Hollande, 5e conférence de presse élyséenne. 05-02-2015)

« C'est un 11-Septembre culturel ! » (Gilles Kepel)



Photographie anonyme grossièrement truquée et retouchée (voir la vérité nue page 87) d'une extrême vulgarité.

[Fiers d'être français] Selon un sondage ODOXA publié le 14 janvier par *Le Parisien*, 87 % des Français « se sentent fiers d'être français ». Selon un autre, 76 % des Français se disent aujourd'hui intéressés par la politique (5 points de plus qu'en décembre).

Attentats en France : bond historique de popularité pour Hollande. François Hollande, jusqu'à récemment le plus impopulaire des présidents français, a enregistré un bond de popularité historique de 21 points, selon un sondage publié lundi, le hissant à 40 % d'opinions favorables. Jamais auparavant une progression aussi forte n'avait été relevée par l'institut d'enquêtes IFOP, a indiqué à l'AFP Frédéric Dabi, qui dirige son département opinion. Le Premier ministre Manuel Valls gagne de son côté 17 points, le plaçant à 61 % de popularité, score supérieur à celui de son entrée à Matignon en avril 2014. Ce sondage a été réalisé du 16 au 17 janvier, c'est-à-dire après les attaques jihadistes et après les manifestations monstres en France du 11 janvier. Le chef de l'État et le Premier ministre sont donc très clairement crédités de leur gestion de cette crise, relève M. Dabi. C'est un phénomène rarissime dans l'histoire des baromètres d'opinion, a ajouté l'expert. Le seul cas analogue est François Mitterrand gagnant 19 points de satisfaction au moment de la guerre du Golfe entre janvier et mars 1991.
À la question « Approuvez-vous ou désapprouvez-vous l'action de François Hollande comme président de la République ? », 40 % des personnes interrogées répondent positivement, contre 19 % en décembre 2014. Le nombre de ceux qui désapprouvent baisse d'autant à 59 % (moins 21 points). Même question pour Manuel Valls en tant que Premier ministre : il atteint 61 % d'approbation avec un bond de 17 points et ceux qui désapprouvent son action diminuent de 16 points à 39 %. Ce sondage IFOP-Fiducial réalisé pour l'hebdomadaire *Paris-Match* et le média Sud Radio a été réalisé les 16 et 17 janvier par téléphone auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.
(AFP. 19-01-15)

Mais, un mois après les attentats, la cote de popularité de Hollande et Valls rechute. Ils perdent respectivement 8 et 7 points selon un sondage IPSOS publié ce lundi. L'« esprit du 11 janvier » a fait long feu.

Après un regain spectaculaire de popularité suite aux attentats qui ont frappé la France le mois dernier, la cote du couple exécutif retombe. (Leparisien.fr. 09-02-15)

Pour les Français, l'unité nationale risque de ne pas durer. *La Marseillaise* reprise par l'ensemble de l'Assemblée nationale : l'image est belle, trop peut-être pour les Français. Selon le sondage ODOXA pour l'émission CQFD (i-Télé) et *Le Parisien*, ils sont 89 % à estimer que l'unité nationale dont ont fait preuve les responsables politiques depuis les attentats ne durera pas. Et que les élus reviendront rapidement à leurs divisions. Certes, les Français saluent la mobilisation générale. Mais pour 78 %, le rassemblement des derniers jours n'est qu'un mouvement ponctuel lié à l'émotion des attentats. Comme si, finalement, l'unité nationale n'était qu'un feu de paille. Il est vrai que la France a déjà connu ces moments de grâce sans véritables lendemains. « Même après la Seconde Guerre mondiale, l'unité nationale a très vite buté sur les clivages partisans, il ne faut donc pas se leurrer », rappelle le politologue Pascal Perrineau. Plus récemment, ni les rassemblements black-blanc-beur célébrant la victoire de la France au Mondial de 1998, ni les manifestations anti-Le Pen après le 21 avril 2002 n'ont bouleversé la donne. (Leparisien.fr. 17-01-15)

La question du jour
Est-ce une bonne idée de faire du 11 janvier une « Journée de l'unité nationale » ?
OUI : 12,6 % NON : 87,4 % (*Le Parisien*. 08-05-15)

[La belle France]

Trop d'immigration, peine de mort, problème de l'islam… le sondage choc

Overdose. Selon l'enquête annuelle OpinionWay pour le centre de recherches de Sciences-Po (CEVIPOV), 69 % des Français estiment qu'il y a trop d'immigrés. 50 % sont pour le rétablissement de la peine de mort, et 59 % d'entre-deux n'ont plus confiance en la politique.
Le sondage qui affole les bien-pensants. L'esprit du 11 janvier aurait-il disparu plus tôt que prévu ? L'enquête annuelle d'OpinionWay pour le centre de recherches de Sciences-Po ne donne pas raison aux ayatollahs de l'esprit *Charlie*. Le « baromètre de la confiance politique » ne va pas faire plaisir aux bien-pensants. Initialement réalisé au mois de décembre dernier, le CEVIPOV a pris la décision de refaire l'enquête après les attentats. Et les résultats sont sans appel : à l'égard de la politique, 40 % des personnes interrogées ressentent de la « méfiance », 25 % du « dégoût » et 11 % « de l'ennui ». Pour 85 % des sondés, « les responsables politiques ne se préoccupent pas de leur opinion ».
69 % des Français estiment qu'il y a trop d'immigrés. L'islam, une « religion négative » pour 7 Français sur 10. 59 % des personnes interrogées « n'ont ni confiance dans la droite ou dans la gauche pour gouverner le pays ». Pour 69 % des interrogés, « il y a trop d'immigrés » (20 points de plus qu'en 2009), et « il faudrait rétablir la peine de mort » pour 50 % des sondés (plus 18 points en 5 ans).
L'islam est une religion perçue négativement pour 69 % des Français. Pour 87 % des sondés, « les Français juifs sont des Français comme les autres ». Lorsqu'il s'agit des musulmans, ils ne sont plus que 68 % à le penser. Les méfaits de la mondialisation sur notre territoire inquiètent aussi les Français : pour un Français sur deux, « la France doit se protéger davantage du monde d'aujourd'hui ». 50 %, soit 10 points de plus que l'enquête réalisée au mois de décembre dernier.
Dans le domaine scolaire, on est également loin de l'adhésion aux réformes proposées par les idéologues Hamon ou Belkacem, pourfendeuse de la théorie de genre et des ABCD de l'égalité en milieu scolaire : 64 % des Français estiment que l'école doit « donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort » au lieu de « former des gens à l'esprit critique » (35 %).
Enfin, voilà un chiffre qui rassure : 82 % des sondés sont « fiers d'être français ». Une hausse de 10 points par rapport au mois de décembre. (*Valeurs actuelles*. 26-02-15)



Valeurs actuelles, 8 janvier 2015.

La moitié des Français favorable à la peine de mort : un bilan accablant pour Taubira. Le baromètre du CEVIPOV indique que 43 % des Français jugent que « les démocraties ne savent pas bien maintenir l'ordre » et 50 % sont favorables au rétablissement de la peine de mort.
J'imagine déjà les cris d'orfraie de celles et ceux qui ne veulent pas prendre le temps d'analyser ces chiffres et vont rapidement conclure à la bêtise crasse de cette opinion publique, qui décidemment, ne connaît rien d'autre que la loi du talion… Pourtant, ce qu'il faudrait souligner, c'est qu'entre octobre 2011 et décembre 2013, on est passé de 35 % de personnes favorables au rétablissement de la peine de mort à 50 % !

Et si le vrai bilan de Christiane Taubira, et de ses thuriféraires, était là ?
À force de ne pas entendre les appels à la fermeté et de ne pas répondre au souci légitime de protection et de sécurité de la part de l'opinion publique (faut-il rappeler qu'il s'agit pourtant d'un droit de l'homme reconnu dans la fameuse déclaration du même nom ?) ; à force de ne tenir comme discours que des complaintes lyriques à l'égard des délinquants qui seraient, en réalité, des victimes de la société ; à force de ne porter comme projets que des lois visant à amoindrir les peines et à éviter toujours plus la détention, on fait monter l'exaspération des Français, qui se crispent et soutiennent comme solutions des propositions excessives et dangereuses. […] (Lefigaro.fr. 27-02-15)

[Label France]

[Comme à l'accoutumée au pays des Lumières, tout le monde y va de son avis qu'il croit éclairé. Chacun joue le rôle assigné par sa spécialité, son « expertise », dans un spectacle dont les bémols jouent la même partition et chantent la même chanson…]

[L'avis du sociologue : « Les épreuves sont devant nous… »]

« On a assisté à un sursaut patriotique, un moment fusionnel assez extraordinaire. Le silence était impressionnant. On a vu une France qui dit non, une France rassemblée, affirmant avec force, dans la tristesse, l'indignation, son attachement aux valeurs républicaines, mais aussi son émotion, face à l'horreur et au terro-

risme islamiste. On y a vu la fierté d'être français, on y a vu la foule chanter *la Marseillaise*, applaudir les forces de l'ordre, l'affirmation d'un peuple qui se lève pour défendre la république. Maintenant, prenons garde à ne pas nous complaire dans cette bulle réconfortante de fraternité républicaine. Il va falloir affronter maintenant la réalité. Rien n'est réglé. Les épreuves sont devant nous. » […]

« L'autre énigme pour nous, c'est que ces terroristes sont français. Mais, là encore, il va falloir affronter la réalité. On sait depuis des années que certains quartiers, pas tous, ont été abandonnés par la république. On savait qu'il y avait un communautarisme, un nouvel antisémitisme qui montait, au sein des banlieues. On n'ose pas le dire par peur d'amalgames. Combien de kilos d'expertises sur les quartiers difficiles dorment dans les tiroirs des ministères ! Jamais une société n'a eu autant de renseignements sur elle-même et n'a eu autant de difficultés à les prendre à bras-le-corps et à les regarder en face. » (Jean-Pierre Le Goff, sociologue au CNRS. *Le Parisien*. 13-01-15)

[L'avis de la psychologue : « Gare au retour de flamme ! »]

« La grande marche a permis effectivement à des millions de personnes de se faire du bien ensemble, de se dire "On n'est pas seul au monde". Mais gare au retour de flamme. Cette force vitale, ce puissant rituel collectif marquant le passage de la mort à la vie, il ne faut pas les gâcher. Lors de cette marche, les gens ont envoyé de multiples messages, s'ils n'obtiennent pas de réponses, ils risquent de se sentir trahis. Ce qui me heurte, c'est d'entendre que les solutions proposées par le monde politique sont, pour le moment, toutes répressives. Bien sûr que la répression, c'est très important, mais cela ne peut être la seule réponse. Il faut remettre du sens, de la pensée dans l'action politique. Comment apprendre à supporter l'étrangeté de l'autre ? Comment faire pour mieux vivre ensemble ? Si on ne prend pas ces questions à bras-le-corps, je crains qu'on n'assiste d'ici à quelques mois à des passages à l'acte violents, dans les écoles, contre des policiers, des soignants, au sein des familles… »

« Quand certains jeunes affirment "c'est bien fait, ils n'ont eu que ce qu'ils méritaient", derrière la provocation, c'est l'exaspération qui s'exprime et ce n'est pas parce qu'ils disent des horreurs que ces ados sont des monstres, des jihadistes. Que signifie cette rage ? Comment y répondre ? Il faut s'interroger. Je suis intervenue cette semaine en milieu scolaire, j'y ai vu des ados très en colère contre les adultes, un lien de confiance abîmé. On leur répète que la France c'est "Liberté, Égalité, Fraternité", mais, dans le même temps, on leur signifie que leur parole n'a pas de valeur… On ne peut plus rester dans ce déni face à ce mal-être. Il est trop inquiétant. » (Hélène Romano, docteur en psychopathologie. *Le Parisien*. 17-01-15)

Réactions à la marche : critiques, doutes et réserves

[Dans les médias classiques ou sur la toile, de nombreuses personnes connues ou anonymes ont expliqué pourquoi elles ne « sont pas Charlie », pourquoi elles ont refusé de participer à la marche de dimanche ou avec des réticences. Les raisons des uns ne sont pas (du tout) celles des autres…]

Jean-Luc Mélenchon, fondateur du Parti de gauche, a trouvé mercredi « ridicule » la rangée de hauts dirigeants internationaux qui ont marché avec François Hollande le 11 janvier. « La marche de dimanche n'appartient à personne », a dit l'eurodéputé sur RTL. « Ceux qui ont essayé de se l'approprier ont été ridicules. Les 44 chefs d'État qui font 150 mètres protégés par une armée : ridicule. » « Il y avait là des personnages plus que suspects et des ennemis de la liberté d'expression avérés comme Viktor Orban [Premier ministre hongrois]. »

Dieudonné aussi a participé à la marche, mais pas à Paris. Lors de sa comparution, le 4 février, pour « apologie du terrorisme », le polémiste rappellera qu'il a voulu faire la marche républicaine à Paris, que ses avocats s'étaient même rapprochés du ministère de l'Intérieur, mais, selon lui, n'avaient eu aucune réponse. Il a donc, toujours selon lui, participé à une marche dans une commune près de son domicile, en Eure-et-Loir. « Je me suis senti concerné par cette marche et exclu par les services de police de cette marche… » Et il se sentait aus-

si Coulibaly, au sens où il s'est « senti exclu de la marche du 11 janvier ». « Je me sens traité comme un terroriste dans mon propre pays, comme un pestiféré », développe-t-il. (*Le Parisien*. 14-01-15)

Ari Morbras, contributeur du Nouvelobs.com, explique qu'il a longtemps pesé le pour et le contre avant de se décider à aller manifester. « C'est quand même une gigantesque hypocrisie […]. Des politiques qui, tous les jours, favorisent des décisions allant dans le sens opposé aux thèses défendues par *Charlie* vont défiler, mines graves, avant de reprendre les affaires demain sans rien changer. » Autre argument : « J'ai horreur du côté gadget. On me propose d'amener un crayon qui sera déposé ici ou là […] Pas sûr que Charb apprécierait cette godicherie. » « Mais il faut répondre à l'horreur de la barbarie », conclut Ari. « Car, quand je vois la photo de Charb debout, avec *Charlie* dans ses mains, je me dis qu'il est mort pour la liberté, et donc un peu beaucoup pour la mienne, et que je lui suis à jamais redevable. »

Alain Guédon, l'ancien responsable de l'innovation à l'Institut Pasteur de Paris, n'a pas voulu « être Charlie » dans le titre de sa tribune publiée samedi sur AgoraVox. Il s'indigne contre « un unanimisme républicain qui ne veut plus rien dire ». Les déclarations invitant à ne « pas faire d'amalgame », trop politiquement correctes à ses yeux, comme ces « mots-valises où tout le monde et chacun peut fourrer sans réflexion ses désirs, ses fantasmes et ses craintes », empêcheraient de saisir la gravité de la situation : « Nous sommes en guerre, mais le dire est considéré par la […] pensée unique comme inacceptable. » Il est allé défiler dimanche à Strasbourg avec des caricatures de *Charlie* « pour bien marquer que cette manifestation est un geste de combat ».

Philippe Bilger, chroniqueur dans Figarovox, ancien juge d'instruction et président de cour d'assises, a expliqué dimanche pourquoi il ne prendrait pas part au rassemblement : « Suis-je un citoyen indigne, pour tout dire un salaud, parce que je ne vais pas marcher contre la terreur, pour écrire comme *Le Monde*, ou me lever contre le terrorisme, selon l'exhortation du président de la République ? » « Il est clair que cette marche républicaine va être purement symbolique, quoique multiforme, puisqu'elle ne va rigoureusement pas avoir le moindre effet sur les menaces, les attentats, les représailles et les tragédies à venir et qu'elle n'est destinée, dans une sorte de béatitude collective satisfaite d'elle-même, qu'à persuader la nation que durant quelques jours elle aura été à peu près unie », détaille-t-il.

Gilles-William Goldanel, avocat, secrétaire national de l'UMP chargé des médias, président de l'association France-Israël, explique : « Je n'ai jamais marché au pas cadencé des pyromanes qui pleurent après l'incendie. » « Aussi, il n'était pas question pour moi de croiser peut-être les Indignés de la République et l'UOIF, qui traitaient *Charlie Hebdo* et mon cher Charb d'islamophobe. » (*Le Parisien*. 13-01-15)



« J'ai eu peur de la récupération. » Dans cette France qui a crié son amour de la liberté d'expression, ils ont le courage d'exprimer une opinion dissonante. Sans être une fausse note pour autant. « Nous ne sommes pas Charlie mais nous ne sommes pas des monstres », voilà la banderole derrière laquelle auraient pu se regrouper les anonymes que nous avons rencontrés hier, le 12 janvier, à Chantilly (Oise). Ils n'ont pas participé aux manifestations de dimanche. Par conviction. Anarchistes, citoyens écœurés par la politique, habitants de cités… Ils se retrouvent sur la dénonciation d'une unité de façade.

Michaël, photographe de 32 ans, n'a pas voulu participer au défilé parisien. « J'ai été touché, choqué par les attentats, je ne vis pas en dehors du monde, assène d'emblée Michaël, mais je ne suis pas allé manifester parce que j'ai eu peur de la récupération. » […] « Je déteste cette façon qu'ont nos représentants de s'approprier un drame national pour se mettre en avant », soupire-t-il. Les images diffusées à la télé l'ont convaincu qu'il avait pris la bonne décision… « Quand j'ai vu le cortège des chefs d'État derrière Hollande, le Premier ministre turc, et tant d'autres pas vraiment connus pour être des défenseurs de la liberté et des amis de la presse, j'étais écœuré. » À l'arrivée, le constat est amer : « La politique m'intéresse, mais je me refuse à voter, par crainte d'être trahi. »
Philippe, 46 ans, est sur la même ligne : « Je respecte le deuil des familles de victimes, mais pas question d'aller défiler. D'ailleurs, les gars de *Charlie* eux-mêmes ne seraient pas descendus dans la rue ! Ils auraient détesté cette bien-pensance dégoulinante, ce sinistre bal des faux culs ! » Journal sous le bras, il s'emporte : « Notre président, autoproclamé ennemi de la finance pendant la campagne, n'a rien trouvé de mieux que de nommer Emmanuel Macron, un représentant du grand capital, au ministère de l'Économie. Maintenant que Hollande promet de vouloir faire la guerre aux terroristes, je redoute le pire ! » […]
Sur le quai de la gare, la nuit tombe, un train de banlieue file vers Paris. Zakazya, 21 ans, musulman, n'est pas allé battre le pavé non plus. Il condamne sans détour les attentats : « L'islam n'est pas une religion de la violence. » Mais il assure : « La France fait beaucoup moins pour les musulmans que pour les juifs… » Sa voisine engage la conversation : « Je suis triste qu'en France des gens puissent avoir l'impression d'être des citoyens de seconde zone. » Ils ne tomberont pas d'accord, mais ils se parlent. Un socle indispensable pour faire changer les choses. (*Le Parisien*. 13-01-15)

« Moi, je ne me sens pas concerné par tout ça » (Mamadou, 18 ans, riverain de la cité Karl-Marx de Bobigny). Bobigny (Seine-Saint-Denis). Les résultats du Rapido viennent de tomber. Avec eux, la tension disparaît soudain à grandes gorgées de Picon bière et le brouhaha reprend ses droits. Dans le bistrot *Le Sénateur*, installé en plein cœur de Bobigny, les habitués jettent quelques regards furtifs à l'écran de télévision qui diffuse en continu des images des rassemblements de dimanche, à Paris et dans toute la France. De quoi ranimer le débat au comptoir. Et tenter de comprendre pourquoi certains habitants du quartier n'ont pas souhaité battre le pavé. Hedi n'y est pas allé, uniquement parce qu'il travaillait, jure-t-il presque. Ce Tunisien très attaché à la liberté d'expression prend soudain un air grave : « Mais vous savez, beaucoup de gens ici pensent que toucher au Prophète, c'est bien trop grave. Et que, finalement, ce qui est arrivé aux journalistes de *Charlie Hebdo*, c'était le prix à payer. »
Dans le froid venteux de la cité Karl-Marx, à deux pas du café, seul Mamadou, 18 ans, ira jusque-là. « Moi, je ne me sens pas concerné par tout ça, lance-t-il en fixant le trottoir. Pas question d'aller manifester comme tous ces gens. Ça va durer deux jours cette union nationale ! Charlie, fallait pas qu'il dessine le Prophète. Pour moi, c'est aussi grave que de tuer quelqu'un. » Mal renseigné, le jeune musulman botte en touche lorsqu'on lui explique que *Charlie* est le nom du journal où a eu lieu l'attentat. « Vous y croyez vraiment à tout ça ? Vous avez vu les corps ? », conclut-il.
Comme lui, plusieurs riverains croisés entre les tours de Karl-Marx se reposent sur la théorie du complot pour justifier leur non-adhérence au « Je suis Charlie ». Et pour expliquer leur absence à la manifestation de ce week-end. « Quand on voit que François Hollande arrive quarante-cinq minutes après les tirs, qu'un homme en gilet pare-balles filme la scène en direct et que les photos sont trafiquées, ça ne laisse aucun doute, lance Tony. Pour moi, l'État a payé les frères Kouachi pour redorer le blason de Hollande. » Au boulodrome, ces affirmations font froid dans le dos. C'est vrai, à Bobigny, les affiches « Je suis Charlie » n'ont pas envahi les rues, mais Marcel et Mohammed ne veulent pas entendre dire ces « âneries ». Même si personne ici n'est allé

manifester dimanche, à cause « du froid », « de la fatigue », « de la vieillesse » ou « de la maladie », le cœur était incontestablement à République.
Cyril, 20 ans, assure qu'il n'était pas au courant du rassemblement. En sortant de l'agence Pôle emploi voisine, ce jeune converti confesse finalement qu'il n'y serait pas allé « de toute façon », parce qu'il ne se « sent pas Charlie ». « Pour moi, on doit respecter toutes les religions, et dans l'islam on ne dessine pas le Prophète, explique-t-il simplement. Après, l'islam dit aussi qu'on ne doit pas tuer son prochain et ce qui a été fait est impardonnable. Ces terroristes ne sont pas des musulmans. Ils salissent notre religion. »
Voilà le message porté par de nombreux habitants. Derrière sa poussette, Myriam est partagée. Oui, elle condamne fermement les attentats. Mais non, elle ne peut pas valider les caricatures qui croquent le Prophète. « Aujourd'hui, j'ai peur de la stigmatisation, précise cette mère de famille qui porte le voile. C'est aussi pour ça que je ne suis pas allée à Paris dimanche. » Hier soir, à Bobigny, un rassemblement organisé par le collectif Pas sans nous, regroupant plusieurs associations de banlieue, a justement rassemblé une centaine de personnes devant la préfecture pour condamner les attentats et dénoncer les amalgames entre « extrémistes » et islam. Mais déjà, certains musulmans avouent ressentir les « regards accusateurs ». « Moi, au début de l'affaire Merah, je disais à tout le monde que j'étais portugais parce que j'avais honte et peur de dire que j'étais d'origine algérienne, se souvient Mustafa. Aujourd'hui, je vais faire pareil. » (*Le Parisien*. 13-01-15)

[Et toutes les villes de France n'ont pas marché au même pas…]

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône s'interroge sur la mobilisation à Marseille pour la marche républicaine de dimanche, moins importante que dans d'autres villes pourtant moins peuplées, disant espérer que ce chiffre « ne dise pas tout ». Deux manifestations ont eu lieu samedi et dimanche à Marseille, qui ont rassemblé respectivement selon la police 45 000 et 60 000 personnes, soit, en tenant compte des personnes qui ont défilé deux fois, une mobilisation de 80 000 à 90 000 personnes, a estimé Jean-Paul Bonnetain lors d'un point de presse. « C'est moins que dans d'autres villes de moindre importance démographique. Je le relève, je ne l'analyse pas », a-t-il ajouté. « J'espère que ce chiffre à lui seul ne dit pas tout de la mobilisation des Marseillais autour des valeurs de notre république », a-t-il encore estimé. À titre de comparaison, la marche républicaine de dimanche a rassemblé 110 000 à Grenoble, 140 000 à Bordeaux ou 300 000 à Lyon, autant de villes moins peuplées que Marseille, la deuxième ville de France. « Le terrorisme est deux fois dévastateur », a encore estimé M. Bonnetain : « Par les faits eux-mêmes, et par l'effet produit sur nos sociétés. » « C'est une arme de destruction massive, une bombe à fragmentation sociale », a jugé le préfet de police.
Il s'exprimait au côté du lieutenant-colonel Denis Cochet, délégué militaire départemental adjoint, pour présenter les mesures qui vont être mises en place dans les Bouches-du-Rhône après les attentats commis la semaine dernière. Outre la soixantaine de militaires déjà déployés dans la ville dans le cadre du plan Vigipirate, ce sont au total 210 militaires supplémentaires qui vont surveiller des lieux publics dès mardi à Marseille, a précisé le lieutenant-colonel Cochet, évoquant « une présence massive des forces militaires dans la ville, avec un matériel qu'on n'est pas habitués à voir ». En particulier, certains de ces militaires se déplaceront – d'un point à un autre, pas pour des patrouilles – dans de petits véhicules blindés de transport, a-t-il ajouté. Ces hommes, en coordination avec la police et les gendarmes, auront notamment pour mission de surveiller 24 heures sur 24 les 59 lieux de culte et la vingtaine d'écoles juifs du département – situés dans leur très grande majorité à Marseille. « Si la menace se déplaçait vers d'autres lieux, on adapterait le dispositif », a assuré M. Bonnetain, évoquant notamment le cas des mosquées, dont certaines ont été dégradées depuis les attentats. « L'enjeu n'est pas de figer le pays, c'est de lui permettre de vivre », a-t-il conclu. (AFP. 12-01-15)

« … Je n'en parlerai pas parce que je finirais par constater que mercredi soir, à Marseille, nous étions deux à trois mille à protester, sur le Vieux-Port – deux à trois mille pour une ville de 900 000 habitants. Et qu'à part la sénatrice Samia Ghali, que je salue, il n'y avait pas de musulmans dans cette foule – pas un sur les 350 000 que compte la ville. "Nous n'avons pas à nous justifier", disent certains d'entre eux. Ah oui ? Une majorité qui reste silencieuse face à des atrocités est une majorité tacitement complice. » (Jean-Paul Brighelli. Lepoint.fr. 08-01-15)

[À chaud. Les absents ont toujours tort] Une note publiée par l’IFOP en janvier, après les attentats terroristes, a relevé une corrélation entre les territoires qui avaient peu manifesté le 11 janvier et la France du non de 2005. « Les villes et les régions qui avaient le plus massivement voté contre le traité constitutionnel européen sont, en moyenne, celles dont les citoyens sont le moins descendus dans la rue le 11 janvier. Après s’être fortement exprimés “contre” en 2005, la nécessité de se mobiliser “pour” leur est apparue moins évidente », pointe l’étude. (Lemonde.fr. 28-05-15)

















« Sommes-nous en guerre ? »

Tout ce qui est nécessaire, c'est que l'état de guerre existe.
George ORWELL, *1984*

« Sommes-nous en guerre ? La question a en réalité peu d'importance, car les terroristes jihadistes en nous frappant trois jours consécutifs y ont apporté, une nouvelle fois, la plus cruelle des réponses. […] La France est en guerre contre le terrorisme. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« Jamais la continuité entre la sécurité extérieure et la sécurité intérieure n'a été aussi évidente. » (Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense)

« L'Europe doit se rendre compte qu'elle ne peut plus vivre comme une grande Suisse. En Allemagne, les manifestations contre les musulmans, qui sont maintenant reproduites en Norvège, sont l'expression des défis. L'Europe doit ouvrir les yeux. Après le Djihad land au Sahel, Boko Haram land au Nigeria, al-Qaida contrôlant le nord du Yémen ou l'État islamique en Irak et Syrie, la menace métastase… Le terrorisme percute les sociétés occidentales et le fanatisme religieux veut porter la guerre sur le sol des démocraties. L'Europe doit prendre des mesures de sécurité collective. » (J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

« À mon avis, la société dans son ensemble est en train d'accepter progressivement que, dans le doute et en cas de nécessité, un engagement militaire peut être nécessaire pour protéger nos intérêts, par exemple la liberté des voies commerciales, par exemple en empêchant l'instabilité dans des régions entières qui aurait des effets négatifs sur nos échanges, nos emplois et nos revenus. » (Horst Köhler, président de la République d'Allemagne, le 22 mai 2010, qui sera contraint à la démission pour avoir imprudemment rendus publics les réels buts de guerre en Afghanistan)

[Armée] Dans le cadre de la loi de programmation militaire, plus de 24 000 postes devaient être supprimés, entre 2015 et 2019. Pour faire face aux besoins sécuritaires après la série d'attentats, François Hollande a confirmé mercredi que la Défense supprimerait 7 500 postes de moins que prévu sur 2015-2019. Pour la seule année 2015, la réduction sera de 6 000 hommes au lieu de 7 500, 1 500 seront ainsi sauvegardés.
(Europe 1. 21-01-15)

Armée de terre : « Une campagne de recrutement comme on n'en a jamais vu », un pic de 15 000 personnes en 2015

Le directeur du recrutement de l'armée de terre, le général Frédéric Blachon, n'est pas passé inaperçu la semaine dernière dans la région Nord-Pas-de-Calais, grande et traditionnelle pourvoyeuse de militaires. […] C'est théoriquement un prochain conseil de Défense, mi-avril à l'Élysée, qui doit acter cette inversion inédite des courbes des effectifs terriens. Il semble qu'en interne et à la DRHAT (Direction des ressources humaines de l'armée de terre), on souhaite se mettre en ordre de bataille sans perdre de temps… Au lieu des 10 000 personnes habituelles, on en recrutera 15 000 en 2015 selon nos infos. Et si le président ne suit pas jusqu'au bout les objectifs de l'armée de terre (passer rapidement la force opérationnelle de 66 000 à 77 000 soldats), il sera toujours possible d'ajuster.
Le Nord-Pas-de-Calais, la première région de recrutement de l'armée de terre avec ses quatre CIRFA à Lille, Arras, Dunkerque et Valenciennes (7 % des recrues), va accompagner ce surge des contractuels. L'objectif pour la région sera de plus d'un millier en 2015. Et comme il faut quatre candidats pour un embauché, la course aux recrues va être intense !
[…] Du côté de l'armée de terre, on parle d'un recrutement très important, voire sans précédent. « Même si elle n'a pas encore été chiffrée pour le moment, il s'agira d'une campagne de recrutement comme on n'en a jamais vu », assure le général Frédéric Blachon, directeur du recrutement à la DRHAT. À titre d'exemple, envi-

ron 10 000 jeunes sont recrutés chaque année dans les rangs de l'armée de terre, « ce qui fait déjà de nous le quatrième recruteur en France. Et cette année, le nombre de recrues sera encore beaucoup plus élevé », illustre le général Blachon, qui ajoute que cette campagne massive fait notamment suite aux attentats survenus en janvier à Paris et au renforcement du plan Vigipirate. (Lavoixdunord.fr. 30-03-15)



[Charlie s'en va-t-en guerre]

« On a hâte d'être sur zone. Nous sommes tous choqués par ce qui s'est passé cette semaine à Paris, ça nous motive encore plus. On a un peu la rage. » (Un marin du *Charles-de-Gaulle*)

« Nous devons répondre à des attaques venues de l'intérieur, celles qui se sont produites pendant ces trois jours terribles, mercredi, jeudi et vendredi – attaques de l'intérieur qui peuvent être commanditées de plus loin puisqu'elles sont revendiquées par des organisations terroristes que l'on connaît bien. Mais dans le même temps nous devons aussi conjurer les menaces venant de l'extérieur, et elles sont nombreuses. » (François Hollande. Vœux aux armées, porte-avions *Charles-de-Gaulle*. 14-01-15)





Comme le temps a passé entre janvier 1975 et janvier 2015… Couverture du n° 266 de *Charlie Hebdo* (01-01-1975).

Le 14 janvier, après les fusillades à Paris, le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* et le groupe aéronaval qui l'accompagne (dont une frégate et un sous-marin d'attaque) ont pris la direction du golfe Persique pour renforcer le dispositif français contre le groupe État islamique. Avec à son bord près de 2 000 marins, 12 Rafale et 9 Super-Étendard modernisés. Ce voyage a été décidé par François Hollande en réponse à la menace grandissante au Moyen-Orient. Il a été un peu anticipé. La décision d'avancer le départ du navire a été prise depuis le début de l'année, peut-être même la semaine dernière, alors que la France connaissait une double attaque terroriste. L'un des trois terroristes, Amedy Coulibaly, se réclamait d'EI, qui fait régner la terreur en Irak et en Syrie, alors que les frères Kouachi disaient, eux, répondre aux ordres d'une filiale d'AQMI basée au Yémen.
Lors de ses vœux aux armées prononcés sur le pont du navire, le chef de l'État a déclaré : « C'est un acte qui a du sens » après ce qui s'est passé cette semaine, « la France ne reculera pas face aux attaques terroristes survenues à Paris et ne se soustraira pas à sa responsabilité internationale. » « Le *Charles-de-Gaulle* est un instrument de force et de puissance, la situation justifie sa présence. » Une fois dans la région, le groupe aéronaval, doté de tous les moyens technologiques les plus modernes, collectera du renseignement. Puis il attaquera des cibles en fonction des besoins. « On a hâte d'être sur zone, confie un marin qui s'occupe de l'entretien des avions. Nous sommes tous choqués par ce qui s'est passé cette semaine à Paris, ça nous motive encore plus. On a un peu la rage. » (*Le Parisien*. 15-01-15)

[Sur les réseaux sociaux, certains proposent de renommer le porte-avions « Je suis Charlie ». Sera-t-il rebaptisé un jour le *Charlie-de-Gaulle* ?]

[Hollande déshabille la Centrafrique pour habiller Charlie] Dans ces mêmes vœux aux armées, François Hollande rappelle ses engagements militaires : « C'est le sens des choix que j'ai faits au nom de la France pour réagir immédiatement à la percée des terroristes au Mali. C'était le 11 janvier 2013. Mais c'est aussi le choix que j'ai fait pour participer à la coalition destinée à frapper Daech en Irak. C'est une décision que j'ai prise l'été dernier. En même temps que nous pouvons être présents, soit sur le plan terrestre – c'est le cas dans le cadre de l'opération Barkhane –, soit sur le plan aérien – ce que nous faisons en Irak –, nous devons aussi soutenir de la meilleure des façons ceux qui se battent en première ligne contre les jihadistes. C'est la raison pour laquelle nous avons livré des équipements militaires aux Kurdes d'Irak et que nous aidons les forces de l'opposition en Syrie qui se battent contre l'État islamique… » Puis il annonce l'« allégement » du dispositif français en République centrafricaine, qui passera de 2 000 hommes aujourd'hui à 800 à l'automne. « Nous avons permis à la République centrafricaine de retrouver un peu plus de calme et d'apaisement », a-t-il salué. (*Le JDD*. 14-01-15)

[Pourtant] Des combats ont opposé mardi forces internationales et ex-rébellion Séléka dans le centre de la Centrafrique, au lendemain de l'attaque d'un village qui a fait au moins 10 morts dans le nord du pays, toujours en proie aux violences des groupes armés. Ces quinze derniers jours, au moins 8 personnes avaient déjà été tuées dans des attaques similaires dans le nord. (AFP. 10-02-15)

> « Nul n'est censé ignorer que la Centrafrique est un pays en sursis qui vit de l'assistanat aussi chronique qu'ignominieux et dont son état de coma végétatif laisse apparaître des organes fonctionnels au strict minima. Une baisse de régime qui nécessite et demande un traitement de grand malade mais, malheureusement, elle ne reçoit qu'une thérapie illusoire et trompeuse. » (Jean-Gualbert Togba. Alwihda Info. 09-02-15)

[Loi du talion : François Hollande, champion des « opérations homo »]

« Les Tueurs de la République ». Un récent ouvrage très documenté revient sur « la guerre de l'ombre » menée par la France, via des liquidations ciblées de meneurs terroristes. Une stratégie employée à haute dose par le pouvoir actuel.
[…] Des informations judiciaires ont été ouvertes […] mais dans le contexte de guerre « éclatée » que le jihadisme mène à la France sur plusieurs continents, la plupart du temps du fin fond d'un désert, elles n'ont à peu près aucune chance d'aboutir. Les coupables présumés ne seront jamais traduits devant des tribunaux. Il

est plus vraisemblable que ceux […] qui ont déjà été identifiés grâce à des écoutes des services secrets français voient leurs noms se retrouver sur la liste de patronymes la plus secrète de la République.
Aucune existence officielle. Toute référence à son établissement est toujours niée mordicus. Elle n'est probablement même pas couchée sur le papier, mais apprise par cœur par ceux, aussi peu nombreux que les doigts d'une main, qui ont à en connaître, hors les principaux responsables de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui l'ont dressée. Cette liste regroupe les noms des terroristes et autres ennemis déclarés dont le président de la République autorise l'élimination sans autre forme de procès. C'est-à-dire leur mise à mort, sans sommation, n'importe quand, dès que les services secrets ou les officiers du renseignement militaire seront parvenus à les localiser. Dans le dos, s'il le faut. Au sol, si un commando est en mesure de s'approcher ; par le tir d'un avion de chasse ; plus probablement, désormais, par le largage d'un missile depuis un Predator, du nom que les Américains donnent à leurs drones armés.
Dans le langage de « la guerre de l'ombre », ces liquidations radicales sont nommées « opérations homo » – pour homicides – et sont le fait du Service action de la DGSE, l'institution la plus clandestine de la fonction publique, la seule habilitée, bien que sans ordre écrit, à intervenir hors de tout cadre légal ; à l'abri, simplement, d'une justification morale, patriotique, toujours assez floue, et jamais officiellement revendiquée par le pouvoir politique : l'intérêt supérieur de la nation.
[…] *Les Tueurs de la République*, un livre très documenté du journaliste Vincent Nouzille, consacré à la chronique des services secrets sous la Ve République, vient de révéler que François Hollande est plus enclin que tous ses prédécesseurs à recourir à des « opérations homo ». Selon l'auteur, le chef de l'État fait montre d'un « tempérament plus guerrier qu'on ne le croit ». « Franchement, nous n'avons pas vu cela depuis la guerre d'Algérie », confie même un officier supérieur à Vincent Nouzille. […] Avec des chiffres plus modestes, plus d'une quinzaine d'« opérations homo » entre 2012 et 2014, l'actuel occupant de l'Élysée arrive cependant bon premier, à mi-mandat, derrière le général de Gaulle. François Hollande se serait très vite rangé, après son élection, au point de vue des « faucons » de l'armée et du renseignement, incarnés dans son entourage par le général Benoît Puga, son chef d'état-major particulier, nommé par Nicolas Sarkozy et conservé à son poste par son successeur.
Toujours discutables sur le plan philosophique, leurs arguments sont d'abord économiques. La France n'a pas les moyens de faire face à plus de conflits que ceux auxquels elle répond déjà, en Afrique et en Irak. En période de déficit budgétaire, la guerre secrète soulage les finances du pays et épargne des vies de soldats. En traquant les chefs de guerre ennemis, elle permet d'étouffer dans l'œuf les tentatives d'agression de l'adversaire, ou au moins d'en limiter la dimension.
François Hollande est, semble-t-il, aussi favorable à la loi du talion. La France doit répondre, estime-t-il, aux coups qui lui sont portés. […] La France entend monter sa détermination à exercer des représailles dès qu'elle est attaquée. Ainsi, autre exemple récent, l'un des chefs d'al-Qaida pour la péninsule arabique (AQPA), l'organisation qui a revendiqué l'assaut meurtrier contre la rédaction de *Charlie Hebdo* le 7 janvier, a déjà été éliminé au Yémen par un drone américain.
Cette attitude tranche avec l'inclinaison générale des présidents français tout au long des décennies passées, faite plutôt de prudence vis-à-vis de l'arme clandestine […] L'influence de la diplomatie sur la conduite des intérêts nationaux a été souvent déterminante sous les mandats présidentiels précédents. La vengeance, l'action pour l'action, pour le Quai d'Orsay, ne font que boucher l'horizon de négociations possibles et retarder les chances de paix. Cette philosophie, jusqu'à François Hollande, l'a souvent emporté. La vengeance peut conduire à une escalade infinie, surtout lorsque les adversaires de la France ne sont plus des États, comme pendant la guerre froide, pas même des organisations de libération nationale, comme dans la Palestine des années 80, mais des mouvements d'inspiration religieuse, prêts à se sacrifier, armes à la main, pour leur cause.

Risque d'escalade ?
Les adversaires de l'engagement « musclé » de l'Élysée pointent d'ailleurs du doigt, ce mois-ci, l'attentat de Bamako. Le communiqué de revendication fait référence à la perte d'Ahmed al-Tilemsi, second de Mokhtar Belmokhtar, un ancien du groupe malien Mujao, qui avait été soupçonné d'avoir supervisé l'enlèvement de l'otage français Gilberto Rodriguez Leal, dont la mort avait été confirmée en avril 2014. Pourchassé dans le nord du Mali, Ahmed al-Tilemsi a été tué, le 11 décembre 2014, pendant les combats qui ont opposé les

forces spéciales françaises à des troupes jihadistes près de la localité d'Anefis. L'attentat de Bamako serait donc une réplique de la réplique…
Les mêmes esprits sceptiques redoutent aussi que la France ne se laisse entraîner à l'escalade par les méthodes de l'allié américain, qui entend profiter de son avantage technologique dans sa conduite de la guerre occidentale contre le terrorisme. Le recours assez systématique aux drones armés aurait entraîné la mort de plus de 3 000 personnes par dommages collatéraux à la frontière pakistano-afghane et au Yémen. Dans son livre, Vincent Nouzille rapporte que les tenants actuels de la guerre secrète, en France, assurent que nos services se contraignent à viser à coups plus sûrs. La cinquantaine de morts, terroristes et civils mêlés, laissés derrière eux par les commandos de la DGSE lors de la tentative de libération de Denis Allex, en Somalie, ne serait qu'une exception. Quand l'intervention d'un drone américain est demandée, ce serait sur des cibles plus étroites, hors des villes et des rassemblements humains. Et la plupart du temps, le Service action ou les forces spéciales interviennent lorsque les chefs de guerre adverses et leurs gardes du corps se sont éloignés de leur environnement habituel.
Il est un fait pourtant que, ces dernières années, l'armée française fait peu de prisonniers. L'ère du terrorisme entraîne peu à peu l'évolution du conflit conventionnel vers des attaques surprises, menées, après renseignement, par des troupes autonomes et surentraînées. Souvent, les armées classiques, comme durant l'opération Serval au Mali, camouflent des interventions plus discrètes, conduites par le Service action ou les forces spéciales – parfois par les deux conjointement. C'est ainsi que le commandement du Mujao a été décimé par des « projections » de militaires spécialisés, parfois jusqu'au sud de la Libye… (Philippe Boggio. Slate.fr. 29-03-15)

Déclaration de M. Bernard Cazeneuve après les arrestations dans le cadre de l'enquête relative à la tentative d'attentat déjoué de Villejuif. Ministère de l'Intérieur, Hôtel de Beauvau, 7 juin 2015.
[…] Aujourd'hui 7 juin, cinq mois jour pour jour après les attentats de janvier, le gouvernement poursuit son travail de démantèlement des filières terroristes avec une détermination sans faille. […] La lutte contre le terrorisme ne connaît aucune pause ; elle est permanente et renforcée chaque jour par les moyens supplémentaires que le gouvernement mobilise. Tous les jours, nous procédons à des interpellations, nous empêchons des départs vers la Syrie et interceptons des individus de retour sur notre sol. Tous les jours, nous portons des coups au terrorisme.
À ce jour, 1 750 individus sont recensés pour leur implication à un titre ou à un autre dans les filières jihadistes. 113 français ou résidents en France ont trouvé la mort sur le théâtre des opérations. 130 procédures judiciaires concernant 650 personnes sont en cours pour des activités liées au terrorisme. 60 interdictions administratives de sortie du territoire ont déjà été prononcées, et une cinquantaine d'autres sont en cours d'instruction. 36 sites internet faisant l'apologie du terrorisme ont déjà fait l'objet d'une mesure de blocage. Les mesures de la loi antiterroriste du 13 novembre dernier sont toutes en application. Les renforts supplémentaires pour nos services de renseignements, annoncés par le Premier ministre en janvier, se mettent en place dans les délais prévus. Tous les services placés sous ma direction travaillent dans une totale coordination. Face à la menace terroriste qui reste très élevée, nous devons plus que jamais faire preuve de sang-froid, d'unité et d'une détermination sans faille, pour protéger tous les Français. […] (Site du ministère de l'Intérieur. 07-06-15)

[*Charlie* vengé ?] Mardi 16 juin, al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA), mouvement qui avait revendiqué l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le 7 janvier à Paris, a confirmé dans une vidéo postée sur internet la mort de son chef, Nasser Al-Wahishi, dans un tir de drone américain. […] (Lemonde.fr. 16-06-15)



[Nouveau bilan de Bernard Cazeneuve après l'annonce que… « trois personnes soupçonnées d'avoir voulu décapiter un militaire gradé et de filmer la scène restaient en garde à vue jeudi matin à la DGSI alors qu'un quatrième suspect, âgé de 16 ans, a été libéré ».]

Quelque « 1 850 Français ou résidant habituellement en France » sont « aujourd'hui impliqués dans des filières jihadistes, dont près de 500 sont présents en Syrie ou en Irak », a rappelé M. Cazeneuve mercredi soir [le 15]. « En prévention, plus de 2 500 signalements de radicalisation » ont été portés à la connaissance des autorités depuis la création du numéro vert il y a près d'un an et demi. « Ils font tous l'objet d'un suivi spécifique, extrêmement attentif », a dit M. Cazeneuve.
Au total 118 interdictions de sorties administratives du territoire ont été prononcées, « représentant autant de départs vers la Syrie et l'Irak empêchés », en application de la loi antiterroriste du 13 novembre, a-t-il ajouté. Et dans le même temps, 29 interdictions administratives d'entrée sur le territoire ont été délivrées à l'encontre de ressortissants étrangers impliqués dans ces mêmes filières jihadistes.
Six déchéances de nationalité sont par ailleurs en cours d'instruction et 40 « prêcheurs de haine, dont de pseudo imams autoproclamés » ont été expulsés du territoire. « Pour le volet répressif, l'opération de lundi matin porte désormais à 326 le nombre d'individus impliqués dans des filières jihadistes interpellés depuis 2012. Parmi eux, 188 ont été mis en examen, 126 sont écroués et 61 font objet d'un contrôle judiciaire », a-t-il précisé. (Dna.fr. 16-07-15)

[Menace intérieure : réactions policières]

[Drôles de vœux « socialistes »] « La loi du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme renforçait déjà l'arsenal juridique français, avec notamment, une généralisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics ; un renforcement du contrôle des communications ; l'autorisation pour les autorités administratives à accéder à ces informations sous le patronage d'un haut fonctionnaire de police ; l'autorisation pour les forces de l'ordre à faire feu sur un véhicule qui forcerait un barrage ; la possibilité de gardes à vue prolongées jusqu'à six jours ; des peines encourues plus lourdes. En 2008, la loi avait été encore complétée : contrôles d'identité sur les lignes ferroviaires internationales au-delà de 20 kilomètres de la frontière, procédures de réquisition administrative des données techniques de connexion, accès par les services de lutte antiterroriste à certains fichiers administratifs…

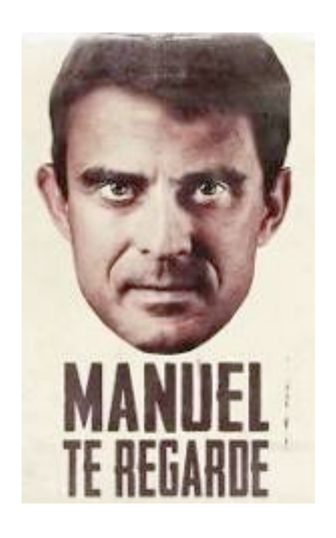
… Au sujet des déplacements des combattants étrangers, une difficulté existe jusqu'à présent pour permettre une véritable coopération, dans la mesure où les pays diffèrent sur la définition même de "combattant étranger". De même, les règles diffèrent en matière de fichage, de collectes de preuves de l'engagement des islamistes radicaux, etc. Il a cependant été proposé de mieux échanger les informations entre les différents pays, notamment sur les déplacements et les soutiens, y compris financiers. De solliciter plus encore les enceintes multilatérales, de coopération policière, mais aussi judiciaire, auxquelles nos pays appartiennent : EUROPOL, EUROJUST, INTERPOL. De renforcer, à droit européen inchangé, les contrôles des ressortissants européens lors du franchissement des frontières extérieures de l'Union : nous sommes tous d'accord, en effet, pour mettre en place les contrôles approfondis sur certains passagers, sur la base de certains critères objectifs, et naturellement dans le respect des libertés fondamentales, des exigences de sécurité, et avec la volonté de garantir la fluidité des passages frontaliers. D'acter la modification des règles du Code frontières Schengen pour permettre de consulter de façon plus étendue le système d'information Schengen lors du passage des frontières extérieures par les personnes jouissant du droit à la libre circulation. De progresser rapidement dans l'établissement d'un PNR européen, cet outil qui permet l'échange des données concernant les passagers aériens entre les États membres. Sur cette proposition réclamée par Nicolas Sarkozy, il faut souligner que les travaux sur un PNR européen construit sur le modèle de ceux conclus avec les États-Unis, le Canada et l'Australie, sont bloqués depuis 2011. Le Parlement européen réclame, pour avancer sur le PNR, l'adoption d'une législation européenne sur la protection des données. »
(J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

[Menace intérieure intérieure : les prisons]

« La menace est aussi intérieure. Je l'ai également rappelé souvent à cette tribune. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

« La juridiction antiterroriste parisienne sera renforcée de 27 personnels et de 16 magistrats référents "antiterrorisme" dans les parquets. Les parquets et des juridictions interrégionales spécialisées seront renforcés, compte tenu des liens qui existent entre la criminalité organisée et le terrorisme. Le renseignement pénitentiaire sera également renforcé (66 personnels) pour mieux appréhender les phénomènes de radicalisation en milieu carcéral. » « Afin de lutter contre la radicalisation en prison : cinq quartiers au sein d'établissements pénitentiaires, dédiés aux personnes détenues radicalisées, seront créés sur la base de l'expérimentation menée à Fresnes. Professionnalisation et augmentation du nombre d'aumôniers musulmans (60, soit 30 % de plus). » (Stop-djihadisme.gouv.fr, site gouvernemental)

Une expérience est testée depuis octobre dernier dans l'établissement pénitencier de Fresnes (Val-de-Marne), où une vingtaine de détenus radicalisés sont regroupés dans une même coursive pour éviter le contact avec les autres prisonniers. « Ça ne déradicalise pas, mais cela évite le prosélytisme », explique le député socialiste Sébastien Pietrasanta, rapporteur de la toute nouvelle loi contre le terrorisme. Valls est prêt à généraliser l'expérience et des conseillers lui ont même rapporté le cas de pays étrangers qui ont regroupé dans une seule et même prison les détenus radicaux. Certains à droite militent pour cela mais, au sein du PS, la question soulève des débats. La garde des Sceaux, Christiane Taubira, s'est ainsi dite réservée sur l'expérience de Fresnes il y a quelques semaines. « On ne peut pas créer des Guantanamo ou des Fort Chabrol du jihadisme, s'inquiète un élu PS. Tous les détenus qui y séjourneraient sortiraient renforcés dans leur radicalité. »
(Leparisien.fr. 13-01-15)



« Apologie du terrorisme »

Il vaut mieux arrêter dix personnes à tort qu'en libérer une seule par erreur.
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

« Nous envoyons en prison des mois, voire des années, des gens pour des mots qu'ils ont prononcés. Des mots stupides. Des mots bêtes. Des mots méchants. Mais des mots. Des mots qui ne méritaient guère plus qu'un haussement d'épaules méprisant.

Et comble de la sottise, rappelons que les trois assassins auteurs de ces méprisables attentats n'ont jamais fait publiquement l'apologie du terrorisme mais se sont radicalisés en prison. Et où envoyons-nous les auteurs de ces mots ? Qui les y accueillera à bras ouverts, pour leur expliquer qu'ils sont en fait des héros et que décidément la France n'est pas leur pays car elle hait l'islam ?

Non seulement cette répression absurde est inutile, mais elle est dangereuse. C'est une défaite de la Raison. Et nous ne pouvons pas nous le permettre. » (Maître Eolas. 28-01-15)

Sur Twitter, Maître Eolas appelle ainsi ses confrères à demander des délais et à refuser les comparutions immédiates (CI) pour ne pas devenir « complices » : « Je ne saurais assez conseiller à mes confrères de refuser les CI pour apologie et de demander un délai. Ne vous faites pas complices. » (@Maitre_Eolas)



[Le 10 octobre 2012, un peu plus de deux ans avant l'attaque, Riss dessine la couverture de *Charlie Hebdo*. Aujourd'hui, pour une pareille une, *Charlie* risquerait probablement d'être accusé d'« apologie du terrorisme ». Quelle incroyable ironie que de si nombreuses et lourdes peines de prison ferme aient été infligées à tout-va par les juges au nom de la défense de *Charlie* ! Voici comment Charb et Nicolino, dans une tribune au *Monde* où ils se défendaient de faire un journal « raciste », décrivaient l'origine et l'esprit du journal : « Créé après l'interdiction d'*Hara-Kiri Hebdo* par le ridicule pouvoir gaulliste de 1970, *Charlie Hebdo* est fils de Mai 68, de la liberté, de l'insolence, et de personnalités aussi clairement situées que Cavanna, Cabu, Wolinski, Reiser, Gébé, Delfeil de Ton… Qui oserait leur faire un procès rétrospectif ? Le *Charlie Hebdo* des années 1970 aura aidé à former l'esprit critique d'une génération. En se moquant certes des pouvoirs et des puissants […] Contrairement à tant d'autres, qui ont eu le temps, en quarante années, de changer plusieurs fois de costume social, l'équipe de *Charlie* continue sur la même route. »]

« Une société qui, par millions, descend dans la rue proclamer son attachement à la liberté d'expression ne peut, sans se contredire, emprisonner sur l'heure celui qui profère des mots hostiles à la loi qui affirme ses valeurs. » (Communiqué du Syndicat de la magistrature)

« En deux semaines, 150 procédures vont être lancées alors que, en vingt ans, seules 20 condamnations avaient été prononcées pour ce délit, d'après les chiffres de la chancellerie. »

Circulaire Taubira. Le 12 janvier, la ministre de la Justice Christiane Taubira a adressé aux procureurs et procureurs généraux une circulaire sur « les infractions commises à la suite des attentats » où elle rappelle que « les propos ou agissements répréhensibles doivent être combattus et poursuivis avec la plus grande rigueur ». Taubira demande aux parquets « réactivité » et « fermeté ». « Dans ces moments où la nation doit montrer son unité, les propos ou agissements répréhensibles, haineux ou méprisants, proférés ou commis en raison de l'appartenance à une religion doivent être combattus et poursuivis avec la plus grande vigueur. »

[Délation. La banalisation de la délation n'est pas étonnante dans un tel contexte. Des élèves dénoncés par des enseignants (et l'inverse), des enfants dénoncés par d'autres enfants ou des parents, des personnels de l'Éducation nationale convoqués pour audition au commissariat de police, des agents municipaux dénoncés par un supérieur hiérarchique, un délégué syndical dénoncé par des salariés, un frère dénoncé par sa sœur, des gens dénoncés par des voisins ou des passants, des « amis » Facebook ou « surfeurs » du Net se dénonçant par milliers… Dénonciations anonymes dans la plupart des cas, et souvent calomnieuses. Avec en conséquence stigmatisation, mises à pied, procédures de licenciement, etc. Chaque fois, l'accusation est identique : « apologie du terrorisme ».]

Apologie du terrorisme : une longue liste de condamnations

La loi du 14 novembre 2014 sur « la lutte contre le terrorisme » prévoit une peine allant jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 € d'amende, qui peut même être portée à sept ans et 100 000 € si les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne.

Le 14 janvier, 54 procédures pénales pour « apologie du terrorisme » avaient déjà été ouvertes et 117 fin janvier, selon la chancellerie. Parmi elles, 28 condamnations à des peines de prison ferme dont 20 avec un mandat de dépôt à l'audience, y compris à l'encontre de personnes sans antécédents judiciaires. 15 autres procédures sont ouvertes pour des tags et 10 pour des dégradations « par arme, incendie ou explosion » sur des mosquées et des lieux de culte musulmans. Enfin, 11 autres le sont pour des tracts et des propos antimusulmans, 19 pour des infractions commises contre les forces de l'ordre et 14 pour des cyber-attaques.

[Rappelons que la loi permettant ces condamnations avait déjà été utilisée. Ainsi, en octobre 2014, un Strasbourgeois de 54 ans avait été condamné à six mois de prison ferme pour avoir crié « Vive l'État islamique ! » dans les locaux d'une CAF et menacé d'y revenir « avec une arme ». Le prévenu avait été incarcéré, reconnu coupable par le tribunal correctionnel de Strasbourg d'« apologie publique d'un acte de terrorisme » et « outrage ». La substitut du procureur, Stéphanie Breton, avait requis contre lui huit mois de prison ferme en raison du « trouble à l'ordre public ». Le prévenu, bénéficiaire du RSA, déjà condamné deux fois pour des menaces, s'était « mis dans une colère noire » en apprenant que ses droits étaient revus à la baisse. Lui-même français, il avait crié : « La France ne vaut rien ! » et proclamé : « Chaque fois qu'un Français est décapité, je suis content. » À l'audience, l'homme avait regretté ses propos et qualifié les jihadistes de « voyous ».
(AFP. 09-10-14)]

[« Taper fort » et vite]

« Le terrorisme est pour le corps social comme une piqûre de guêpe.[…] Cela arrache un cri de douleur, parfois des larmes. Mais ce n'est jamais mortel. Ce qui peut provoquer la mort, c'est la réaction excessive

du corps face à cette agression. C'est le choc anaphylactique, le système immunitaire du corps qui, en surréagissant, finit par se détruire lui-même. » (Maître Eolas)

« Dans l'esprit du législateur, il ne s'agissait pas de viser les personnes ivres ou les déficients mentaux. Or les infractions ressemblent plus en ce moment à des formes d'outrages et de menaces sur les policiers qu'à des soutiens organisés à des réseaux terroristes. » (Laurence Blisson, vice-présidente du Syndicat de la magistrature)

Attention à ne pas faire le procès de la justice sans lire son dossier, nuance Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats. « Peut-être que certaines peines sembleraient alors moins surprenantes », explique-t-elle, soulignant que « "l'apologie du terrorisme" fait souvent partie d'un ensemble d'infractions constituées, comme l'"outrage", la "rébellion" ou la "conduite en état alcoolique" ». Sans compter le casier du prévenu. (Lemonde.fr. 22-01-15)

[Marseille] « Sur la vie du Prophète, tu vas aller en enfer », a lancé un jeune homme de 22 ans à un policier qui le surveillait à son arrivée au commissariat, alors qu'il venait de voler un portable à Marseille. Il a écopé de deux ans de prison ferme pour apologie d'actes de terrorisme, menaces de mort, outrages et vol aggravé. Il devra verser 500 euros de dommages et intérêts à l'adjoint de sécurité sur qui il avait d'abord craché.

[Reims] « Vos bâtards de collègues de Paris, c'est bien fait pour leur gueule ! Ils n'ont qu'à crever ! », a déclaré un homme à des policiers de Reims. Ce commerçant ambulant de 51 ans, déjà condamné à huit reprises (surtout pour des délits routiers), était interpellé en marge d'une agression avec coups de feu. Il a écopé de quinze mois de prison ferme.

« Je suis bien content que vos collègues se soient fait rafaler », a signifié un homme de 18 ans à des policiers de Reims. Il a été condamné à huit mois de prison ferme.

[Nanterre] Un homme de 22 ans a été condamné à Nanterre à un an de prison ferme pour avoir posté sur Facebook une vidéo « dans laquelle il se moque du policier abattu sur le trottoir lors de la fusillade » à *Charlie-Hebdo*, Ahmed Merabet. Le jeune homme était déjà connu des services de police pour des affaires de stupéfiants.

[Courtalain] « Un coup de crayon et un coup de Kalach, c'est la même chose », a clamé sur Facebook un habitant de Courtalain (Centre). Âgé de 21 ans, il a publié après les attentats meurtriers des vidéos de décapitations en Syrie, l'interview téléphonique d'un des frères Kouachi, auteurs de l'attaque contre *Charlie*. En garde à vue, il a expliqué être devenu musulman radical à la maison d'arrêt de Chartres, où il purgeait une peine de deux ans ferme à force de cumuler sursis et récidive. Il a été condamné à dix-huit mois de prison, dont un an ferme.

[Paris] « Sales Africains, Allah Akbar, je nique la France, les Arabes sont là », a lancé un homme de 31 ans, ivre, à destination de policiers. Il a en outre désigné l'un d'eux et affirmé : « Je vais vous fumer à la Kalachnikov. » Il a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à dix mois de prison ferme.

[Orléans] « Vive la Kalach ! », a crié un homme de 20 ans à destination d'une patrouille de police dans un centre commercial d'Orléans, avant de mimer un tir de rafale à leur encontre. Il s'est vu condamné à six mois de prison ferme.

[Bourgoin-Jallieu] « Ils ont tué Charlie, moi j'ai bien rigolé », a crié un homme de 28 ans à l'adresse de policiers. Selon une expertise psychiatrique, il présente « une déficience mentale légère depuis l'enfance » et une personnalité « fragile » et « immature ». Le tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu (Isère) l'a condamné à

six mois de prison ferme. Auxquels s'ajoute un mois de prison supplémentaire, le sursis d'une précédente condamnation étant révoqué.

[Béziers] « Ils ont eu raison à *Charlie Hebdo*, ils auraient dû tous vous tuer », a déclaré un homme à une patrouille lors d'un contrôle à Béziers. Les policiers ont découvert du cannabis dans sa sacoche. Déjà connu des services pour des faits de vol, de violence sur l'autorité publique et sur sa mère, il a été condamné à six mois de prison ferme, sa précédente peine d'un mois avec sursis a été révoquée et il devra verser 500 euros à la policière menacée.

[Tourcoing] Alors qu'il était en garde à vue au commissariat de Tourcoing pour une autre affaire, un homme de 20 ans s'est énervé et a proféré de nombreuses menaces à l'encontre des policiers : « On va vous buter un par un », « tu dois plus trouver où est Charlie, tu dois buter un Charlie », etc. Selon les policiers, il a répété ces invectives « en boucle » pendant une heure. Déjà condamné quatre fois pour conduite sans permis, refus d'obtempérer et usage de stupéfiants, il a été condamné à six mois de prison ferme, tandis que sa précédente peine de huit mois avec sursis était révoquée.

[Castres] « C'est jour de fête », a commenté un habitant de Castres sur Facebook à propos de la vidéo de l'assassinat du policier devant les locaux de *Charlie Hebdo*, ponctuée d'un « MDR » (« mort de rire »). L'homme de 24 ans a été condamné à cinq mois de prison ferme.

[Toulouse] « Ceux qui sont Charlie, je vous pisse dessus », a lancé un Toulousain de 19 ans sur Facebook. Alors qu'il est interpellé après un délit de fuite lors d'un banal contrôle routier, les policiers découvrent sur son téléphone plusieurs vidéos des attentats des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly, et à son domicile des messages sur Facebook applaudissant les attaques meurtrières. Le jeune homme, qui n'avait pas d'antécédents judiciaires, a été condamné à cinq mois de prison ferme.

« Je nique les Français, je suis propalestinien, je veux faire le jihad et vous tuer à la Kalach, sales juifs ! », a hurlé un homme de 24 ans à la sortie d'une boîte de nuit à Toulouse. Il avait également publié sur son profil Facebook des photos des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly accompagnés de propos faisant l'apologie des attentats meurtriers. Il a été condamné à trois mois de prison ferme.

« On va tous vous niquer à la Kalachnikov. Je vais venir au commissariat pour faire comme à Paris », a signifié un homme de 22 ans à des policiers, lors d'un contrôle routier. Le tribunal de Toulouse l'a condamné à dix mois de prison ferme.

« Les frères Kouachi, c'est que le début, j'aurais dû être avec eux pour tuer plus de monde », a annoncé un homme de 21 ans, sans emploi, dans le tramway de Toulouse. Il a écopé de dix mois de prison ferme. Sa peine a été alourdie de deux mois par révocation d'un sursis accompagnant une précédente condamnation.

[La-Valette-du-Var] « On a bien tapé, mettez la djellaba, on ne va pas se rendre, il y a d'autres frères à Marseille », a publié sur Facebook un homme de 27 ans. Cet habitant de La-Valette-du-Var, près de Toulon, a écopé d'une peine d'un an de prison, dont trois mois ferme.

[Disneyland] « Je suis Coulibaly, je vais poser une bombe », a menacé une touriste à la fenêtre d'une chambre d'hôtel de Disneyland Paris. Alors que le parc d'attractions faisait l'objet de mesures de sécurité renforcées, l'ordre a rapidement été donné d'évacuer l'hôtel et un périmètre de sécurité a été mis en place. 70 policiers ont été mobilisés pour évacuer 400 personnes pendant près d'une heure et demie. Cette Marseillaise de 42 ans a ensuite prétendu être la compagne, activement recherchée, d'Amedy Coulibaly. Le tribunal correctionnel de Meaux l'a condamnée à trois mois de prison ferme. (*L'Obs*. 20-01-15)

[Quatre ans de prison ferme] À Lille, un homme de 34 ans, originaire de Douchy-les-Mines (Nord), a été condamné à quatre ans de prison. La lourdeur de la peine s'explique en partie par le lourd passif judiciaire du condamné, mais aussi par une volonté de « taper fort », selon Christophe Delattre, le vice-procureur du tribunal de grande instance de Valenciennes, joint par *Libération*. Il aurait aussi crié devant les policiers : « Allah Akbar. Il devrait y en avoir plus des Kouachi. J'espère que vous serez les prochains [...] Vous êtes du pain bénit pour les terroristes. » Outre les quatre ans d'emprisonnement, le trentenaire a écopé d'une annulation de son permis de conduire pendant deux ans et d'une interdiction de ses droits civiques et familiaux pendant trois ans. « Je ne vois pas comment quelqu'un qui ne partage pas les valeurs de la république pourrait être autorisé à voter aux prochaines échéances électorales », a déclaré Christophe Delattre à *Libération*.
(*Libération*. 13-01-15)

« La sévérité des peines prononcées s'explique grandement par les propos tenus faisant l'apologie des actes de terrorisme », explique François Pérain, procureur de Valenciennes. Le prévenu a fait l'objet d'une comparution immédiate pour conduite sous l'emprise d'un état d'ivresse manifeste et refus de se soumettre aux vérifications, en état de récidive, blessures involontaires et apologie d'actes de terrorisme. Il avait percuté un autre véhicule et blessé légèrement un père et sa fille de 12 ans samedi à Haulchin. (Leparisien.fr. 13-01-15)

À Elbeuf (Seine-Maritime), un homme refusant de déplacer son véhicule à la demande des policiers leur lance : « Je ne bougerai pas, connards ! Cela ne vous a pas suffi que l'on tue trois flics ? Nous sommes très nombreux et nous avons des Kalachnikov. » Jugé en comparution immédiate mercredi, cet homme suspecté d'appartenir à une filière jihadiste était, depuis novembre, mis en examen pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme ». « Habituellement, ce genre de menaces ne nous aurait guère inquiétés, mais dans le contexte actuel et vu le profil du suspect, nous traitons ce dossier avec attention, même si nous ne voulons pas être alarmistes », a expliqué un enquêteur à *Paris Normandie*. Rappelons aux éventuels candidats que la provocation au terrorisme et son apologie sont punies d'une peine maximale de cinq ans de prison et de sept ans « lorsque les faits sont commis sur internet ». (*Libération*. 14-01-15)

[Lyon] Vendredi, au tribunal de grande instance de Lyon, un homme de 33 ans distribuait des tracts faisant l'apologie d'actes de terrorisme. Il a été interpellé dans une salle d'audience à l'occasion de la comparution immédiate... d'un individu justement déféré pour apologie d'actes de terrorisme. Selon la police, les tracts diffusés étaient rédigés par un septuagénaire, lui aussi domicilié dans le 7e arrondissement de Lyon. Ce dernier a été arrêté ce samedi à son domicile. Lors de la perquisition de son appartement, les enquêteurs ont notamment découvert des tampons ayant servi à la rédaction des tracts ainsi qu'une feuille sur laquelle étaient inscrits des termes faisant l'apologie d'actes de terrorisme. Les deux mis en cause ont ensuite été laissés libres mais une enquête a été ouverte. (Metronews. 19-01-15)

[Troyes] « Je ne suis pas Charlie. Je suis Amedy Coulibaly. Allahou Akbar. » Atef dit ne se souvenir de rien des mots prononcés devant les policiers municipaux. Ce jour-là, il est 6 heures du matin sur le boulevard Jules-Guesde à Troyes, lorsqu'un équipage contrôle un véhicule qui circule tous feux éteints. Dans la voiture, personne ne supporte d'être ainsi contrôlé et encore moins verbalisé. Les mots fusent que l'on sait lourds de sens. Face à une femme agent municipal, Atef ne se maîtrise plus. « Toi, tu ne devrais pas être là. Il ne faut pas se plaindre que votre collègue ait pris une balle. » Interpellé quelques jours plus tard, l'individu joue l'amnésie pour tenter de s'en sortir. Placé en garde à vue, il ne reconnaît rien et explique pour sa défense avoir trop bu. À l'issue de son audition, il est ressorti libre, muni d'un ticket pour le tribunal correctionnel. Le 18 mars prochain, il devra répondre d'apologie du terrorisme. (Lest-eclair.fr. 03-02-15)

[Narbonne] C'est sur Facebook que Rachid M. a craché sa colère le 15 janvier dernier : « Vive l'État islamique. Tout ce que vous méritez, c'est qu'on vous b... à sec. Vivement la prochaine attaque. J'ai hâte qu'il y ait des morts. » Devant le tribunal correctionnel de Narbonne, ce lundi, Rachid, 30 ans, SDF. Il n'est pas vraiment musulman. L'homme boit, ne fait pas de prière, mange du porc, prend des « produits », ne parle pas un mot d'arabe... Devant le président du tribunal, il l'assure : « Non, je n'y crois pas du tout. C'était de la

provocation. Pour énerver ceux qui m'avaient provoqué sur Facebook : "T'as vu tes frères ce qu'ils ont fait… Ces sales musulmans." Eux le pensaient vraiment. Je suis loin d'être un gars qui a envie de partir faire le jihad. Je répondais à des provocations. »
Sur sa page Facebook, Rachid accumule pourtant les propos haineux, assortis d'images troublantes. « On vous voit avec une arme », lance le président du tribunal. « C'était un pistolet d'alarme », répond le prévenu. « Vous parlez de ce qui se passe en Somalie. On voit un drapeau en train de brûler… Et on voit également ces gens… Vous savez qui c'est ? », questionne le président, tendant une copie de ces images (les frères Kouachi) à Rachid. Le casier de ce trentenaire, adopté dès son plus jeune âge, regorge d'actes de violence : port d'arme, outrage à agent, vols, menaces de mort… Pour Fabien Tourette, le substitut du procureur, c'en est trop. L'homme requiert la culpabilité : « Je vous demande de le reconnaître coupable des faits. Et de le condamner à dix-huit mois de prison ferme. » Il aura fallu cinq minutes à la cour pour délibérer : six mois ferme, et la révocation des trois mois de sursis avec mise à pied, pour des faits de menaces de mort remontant au mois de mai 2014. Rachid M. écope donc de neuf mois ferme. (*L'Indépendant*. 09-02-15)

À Châlons-en-Champagne (Marne), un jeune majeur a écopé de trois mois de prison ferme pour « apologie du terrorisme ».

Apologie du terrorisme : un libraire lillois condamné à un an de prison avec sursis

« Il s'est amusé à dire "Boum !"… On a les éléments constitutifs de l'infraction d'apologie du terrorisme ! » (Le procureur) [On imagine le dessin qu'en ferait *Charlie*.]

Il n'ira pas en prison mais devra attendre un an avant de reprendre son travail de libraire. Poursuivi pour « apologie publique d'un acte de terrorisme », le gérant d'une librairie islamique a été condamné, lundi 9 février, à Lille (Nord), à un an de prison avec sursis et à un an d'interdiction d'exercice d'une activité commerciale. Son tort principal ? Avoir accroché à la devanture de sa boutique un drapeau noir floqué d'inscriptions blanches en langue arabe. « Certains me voient comme un lion, mais je suis un petit chat », avait assuré M'Barek Chaabi à Francetv info, une semaine plus tôt, avant sa comparution à Lille. Il sait que son allure détonne. Vêtu d'une robe traditionnelle bleue et d'une veste en cuir sans manches, ce libraire de 59 ans arbore, ce 2 février, au tribunal, une longue barbe rousse, colorée au henné. « Cela peut effrayer, il suffit pourtant d'apprendre à me connaître », dit-il, derrière ses lunettes fines et son sourire charmeur.
À l'audience, le président du tribunal, René Zanatta, attaque sans pincettes : « Ce drapeau, c'est celui de Daech ou d'al-Qaida ? » « Ni l'un ni l'autre, lui répond le Franco-Marocain. C'est le drapeau de tous les musulmans. Il y est inscrit "Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son envoyé", une phrase que prononcent tous les musulmans. » La présence de ce drapeau, signalée à la police par un passant, a entraîné une impressionnante descente policière, le 16 janvier, dans la boutique du prévenu, la librairie islamique El Azhar, située dans un quartier populaire de Lille. Les enquêteurs y ont découvert d'autres drapeaux et un livre intitulé Terrorisme et attentats-suicides : une perspective islamique. À la barre, le prévenu reconnaît que le drapeau à l'entrée figure aussi dans la propagande de l'organisation terroriste al-Qaida. Idem pour le motif présent sur les autres drapeaux, repris par le groupe jihadiste État islamique (Daech). Mais qui copie qui ? « Ces drapeaux, ils n'appartiennent pas à al-Qaida ou à Daech, ce sont les drapeaux de Mahomet, lance M'Barek Chaabi. Ces gens les ont pris en disant "c'est à nous", mais ce n'est pas à eux, c'est à un milliard de musulmans. Malheureusement, on ne peut rien faire contre eux. » Des drapeaux religieux, en somme, détournés par certains à des fins terroristes mais autorisés à la vente en France, comme de nombreux articles religieux.
Et le livre sur les attentats suicides ? « C'est un livre contre le terrorisme », rétorque le libraire, dont le commerce a dû être fermé à titre provisoire depuis son arrestation le 16 janvier. « Les attentats-suicides ne sont pas autorisés dans l'islam, insiste-t-il. Il est interdit de tuer des innocents. » Il est également reproché au prévenu de s'être présenté comme « Ben Laden » lors de son interpellation par la police. « C'est le surnom que tout le monde me donne, ici, à Lille », assure l'intéressé, dans un français imparfait. […] Rouge de colère, le procureur Michel Isbled dénonce le « comportement extrêmement provocateur » affiché par le prévenu lors de son interpellation. Outre la présence des drapeaux, du livre et l'expression « Ben Laden », il souligne que

M'Barek Chaabi s'est « amusé » à faire croire qu'il possédait une Kalachnikov et à dire « boum » lorsque les enquêteurs ont ouvert un flacon. « On a les éléments constitutifs de l'infraction » d'apologie du terrorisme, tranche le procureur, sans s'en expliquer. « On ne se livre pas impunément à ce que vous faites », lance-t-il au prévenu, sans plus de détails. Il requiert un an de prison ferme et cinq ans d'interdiction d'une activité commerciale. Puis se rassoit.
L'avocat du prévenu, Charles Cogniot, dénonce « l'acharnement » du procureur, auteur, selon lui, de « raccourcis extrêmement inquiétants » et de réquisitions dignes d'une « exclusion ». Le conseil rappelle l'absence d'ouvrages radicaux dans la librairie. Il insiste sur l'origine du surnom « Ben Laden », donné au libraire pour sa ressemblance physique avec l'ancien dirigeant d'al-Qaida et non pour ses idées. « Je ne suis pas un intégriste, réaffirme le prévenu. Je vends des ouvrages représentant toutes les conceptions de l'islam. » Répondant au procureur, l'avocat dénonce une « confusion » autour des drapeaux, qui « existaient avant Daech » : « Quand des Corses brandissent le drapeau corse, utilisé par des groupes indépendantistes, doivent-ils eux aussi être poursuivis pour apologie du terrorisme ? »
Interrogé sur l'État islamique, le libraire affirme au tribunal soutenir le projet d'un État rassemblant tous les musulmans, mais condamne le « terrorisme » du groupe jihadiste. Le président, estimant que « les livres, c'est comme des fusils », appelle M'Barek Chaabi à la responsabilité en tant que libraire. « Je réponds aux demandes de mes clients, répond l'homme à la barbe rousse. Je suis un commerçant, je ne fais pas de propagande. Je n'ai pas ouvert une libraire pour tuer les gens mais pour les sauver de l'enfer et les ramener au paradis. » Il pourrait décider, mardi, avec son avocat, de faire appel du jugement. (Francetvinfo.fr. 09-02-15)

« L'humour n'est pas une excuse valable et n'exclut rien. On peut commettre des délits avec beaucoup d'humour. Je dirais même que les délinquants et criminels peuvent avoir beaucoup d'humour, ils n'en sont pas moins délinquants et criminels. » (Maître Merav Griguer)

[Quatorze, trois et quinze mois ferme à Paris] Le 14-01-15, le tribunal correctionnel de Paris a décidé d'incarcérer immédiatement trois hommes qui passaient en comparution immédiate. Les faits remontent à lundi et mardi, quelques jours après les attentats. Mohamed, un trentenaire dont l'état civil semble assez incertain, a été interpellé alors qu'il fouillait une voiture. Après une dispute avec sa compagne, il avait bu de la vodka. Il était poursuivi pour tentative de vol, outrage, rébellion, menaces de mort et apologie du terrorisme. Selon la police, qui a eu le plus grand mal à le maîtriser, il avait déclaré « Vive Mohamed Merah », « Je suis pour ce qu'ont fait les frères Kouachi », « Je n'ai qu'une chose dans la vie, c'est de faire le jihad… c'est de buter des flics. » Dans le camion de police, il a craché partout. Il a des hématomes sur le nez et au niveau des yeux.
Une policière affirme qu'il « ne bafouillait pas, c'était très cohérent ». Le prévenu présente ses excuses pour les insultes qu'il reconnaît, mais « n'imagine pas une seconde » avoir tenu les propos relatifs au terrorisme. Il affirme être allé à la manifestation de dimanche. Des « gens sont morts » dans les attentats, « ce sont des humains », a-t-il déclaré. S'il ne demande pas au tribunal de « juger sous le coup de l'émotion », le procureur Nicolas Braconnay lui demande de « tenir compte du contexte ». Il a demandé quatorze mois de prison et a été suivi par le tribunal. Une interdiction du territoire pour cinq ans avait été demandée, ce que le tribunal n'a pas prononcé. Pour son avocat, son client a « peut-être eu des mots qui ont dépassé ses pensées ».
Le second, Nourredine, un Marocain de 38 ans, lui, n'avait pas bu, mais souffre de problèmes psychiatriques. Il s'est fait contrôler lundi après avoir fait un doigt d'honneur à la police lundi dans le 19e arrondissement. Il traite alors les Français de « bouffeurs de porc qui méritent ce qui leur est arrivé » et aurait dit selon la police : « Quand je vois des bombes qui explosent et des policiers qui crèvent, je rigole… Les policiers méritent de mourir, je suis le fils de Ben Laden. » Laissant traîner la fin de ses mots, il dit son « impression que les policiers écrivent ce qu'ils veulent » sur les procès-verbaux, mais « présente (ses) excuses ». Le psychiatre qui l'a examiné souligne qu'il dit des « inepties en arborant un sourire qu'on peut qualifier de niais ». La présidente résume les conclusions de l'expert : « Le psy dit que vous dites n'importe quoi. » Estimant que « sa place n'est peut-être pas en prison », le procureur a requis quatre mois, sans mandat de dépôt. Le tribunal a prononcé trois mois avec placement en détention immédiate.

Le troisième, Oussama, un Algéro-Allemand de 34 ans, comparaissait pour menaces de mort et apologie du terrorisme devant la 23e chambre correctionnelle. Alors qu'il se trouvait au centre de rétention de Vincennes, il lui était reproché d'avoir dit le 13 janvier devant des policiers : « Les frères Kouachi et Amedy Coulibaly ont eu raison » et affirmé vouloir poser une bombe sur les Champs-Élysées, ainsi que d'avoir tenu des propos antisémites à une femme médecin. Ses propos auraient été tenus en allemand et en arabe au cours d'une visite médicale à l'Hôtel-Dieu, devant des policiers et un médecin urgentiste qui ont déposé plainte. Il a simplement reconnu s'être « énervé » après qu'un policier lui aurait montré une caricature de Mahomet et après s'être vu refuser des radios pour une douleur à l'épaule. Il a été condamné à quinze mois de prison (le parquet avait requis deux ans) et à une interdiction définitive du territoire. (Leparisien.fr. 15-01-15)



Un homme est en attente de jugement à Strasbourg pour avoir posté cette photo sur les réseaux sociaux (Lefigaro.fr. 13-01-15).

Des procès à venir
[Nice] « 100 % Kouachi », a crié à deux reprises un habitant de Nice âgé de 18 ans. Interpellé, il lui est également reproché un geste obscène à l'encontre des policiers. Le tribunal correctionnel a renvoyé son procès au 4 février.

[Cannes] « Ils ont bien fait à Paris, il ne faut pas insulter le Prophète, je vais vous kalacher, les musulmans vont niquer la France », a lancé un homme de 18 ans à des policiers en gare de Cannes. Il est maintenu en détention dans l'attente de son jugement, prévu le 9 février.

Lot-et-Garonne : accusé d'apologie du terrorisme, il n'a « pas compris ce qu'il lui arrivait ». Après une querelle de voisinage à Houeillès, Bouchta Rhanem a été placé en garde à vue pour apologie du terrorisme. Il raconte.
Aujourd'hui, Bouchta Rhanem, 36 ans, n'arrive à dormir qu'une fois le soleil levé et doit voir un psychiatre. Durant ses nuits, il revit la scène qui l'a choqué. Un dimanche, le 1er février, l'homme a vu arriver, dans son lotissement de Houeillès, quatre voitures de gendarmerie, à 6 heures du matin. Selon ses dires, les forces de l'ordre l'ont fait sortir de chez lui violemment et l'ont maintenu au sol avant de lui passer les menottes. Les gendarmes lui ont alors expliqué qu'il était accusé d'apologie du terrorisme.
« Je n'ai pas compris ce qu'il m'arrivait », se souvient Bouchta Rhanem. Après quelques échanges, les militaires l'ont emmené, de manière apaisée, en disant à sa femme de ne pas s'inquiéter. Il a été placé en garde à vue à la brigade de Tonneins et, à 14 heures, il était de retour chez lui.
Principe de précaution. L'origine de l'histoire remonte à il y a une dizaine de jours. Vendredi, le 30 janvier, il est allé déjeuner chez sa mère, à Tonneins. Sa sœur s'était garée le long du trottoir, entre la maison de sa mère et celle de la voisine. Revenant chez elle, cette dernière s'est agacée. « Elle a eu des propos racistes et insultants devant ses enfants. Alors oui, c'est vrai, le ton est monté et je l'ai insultée. Mais c'est tout. » La version

que les gendarmes ont rapportée est qu'il aurait menacé la voisine en lui disant qu'il ferait « pire que ce qui s'était passé à la télé », en référence aux attentats contre *Charlie Hebdo* et à l'Hyper Cacher.

« Je n'ai jamais dit une chose pareille ! Je suis français, d'origine marocaine, je suis musulman, et je suis Charlie ! Alors quoi, on peut accuser n'importe qui comme ça ? Cette personne s'est servie de la mort de 17 personnes pour faire du mal gratuitement. J'ai une femme, quatre enfants, je suis commerçant et vis dans une commune de 900 habitants. Que croyez-vous que vont penser les habitants, mes voisins ? »

Le parquet, qui s'est saisi de l'enquête, a abandonné le chef d'apologie du terrorisme et une médiation pénale doit avoir lieu prochainement. Bouchta Rhanem, lui, ne veut pas en entendre parler et veut porter l'affaire devant les tribunaux. Quant à la plaignante, il attend qu'elle reconnaisse qu'elle a menti.

Du côté de la gendarmerie, on explique que c'était la parole de l'un contre celle de l'autre, dans un contexte très sensible. « Actuellement, après les attentats de janvier, on n'envoie pas seulement deux militaires frapper à la porte quand on reçoit ce genre de plainte. On est obligé de prendre des précautions. » Bouchta Rhanem, lui, aurait préféré qu'on enquête sur lui avant d'envoyer les forces de l'ordre. (*Sud-Ouest*. 10-02-15)

Doubs : deux jeunes en garde à vue pour apologie du terrorisme. Un Pontissalien de 18 ans et un Boroillot de 19 ans, qui ne se connaissaient pas, ont été interpellés et placés en garde à vue pour apologie du terrorisme.

Il menaçait de perpétrer des attentats en France ou disait vouloir partir faire le jihad : ce Pontissalien de 18 ans tenait des propos inquiétants qui ont été signalés à la police par des témoins. Une enquête a été diligentée et l'individu a été interpellé, puis placé en garde à vue au commissariat de Pontarlier, mardi 10 février 2015. Il réfute avoir tenu de tels propos, mais plusieurs témoins ont affirmé le contraire aux enquêteurs. Au terme de son audition, le suspect a été remis en liberté, avec une convocation ultérieure devant le tribunal le 1er avril 2015 pour répondre d'« apologie du terrorisme ».

Le même jour, dans le Pays de Montbéliard, à Valentigney, un autre jeune homme de 19 ans a également été placé en garde à vue pour « menaces de mort aggravées par l'appartenance des victimes à une communauté religieuse, apologie du terrorisme et diffusion de messages violents envers mineurs ». Il est notamment suspecté d'avoir menacé de mort par mail des personnes de confession juive. Il a été placé sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès devant le tribunal correctionnel de Montbéliard, fixé au 2 avril 2015. (Macommune.info. 12-02-15)

JUSTICE. Relaxé pour l'apologie du terrorisme à Nancy. Il a 20 ans, une allure adolescente fashion et fait profil bas. Poursuivi notamment pour apologie d'un acte de terrorisme, ce jeune Meusien jure qu'on ne l'y reprendra pas : il ne prendra plus d'alcool. « Quand je bois, je suis bête. » « Belle lucidité », assène le président du tribunal correctionnel de Nancy, Roland Esch.

Les faits sont survenus le 16 janvier dernier, « soit neuf jours exactement après les terribles événements », situe le magistrat. Suite à une bousculade à la sortie d'une boîte de nuit nancéienne, les forces de l'ordre interviennent. Le jeune Meusien, haleine chargée et regard vitreux, « un peu chaud », d'après le procès-verbal, monte dans les tours. Dans une logorrhée pâteuse, il se revendique tout à trac Coulibaly, convoque les frères Kouachi, pour « venir les buter », « nique *Charlie Hebdo* », termine par un magistral : « Je vais vous rafaler à la Kalach ! »

Il est emmené au poste, en dégrisement dans un premier temps. « Aux États-Unis, on vous emprisonne direct pour des propos pareils », fait remarquer le président Esch. « Je sais. Je suis contre le terrorisme. Je ne me rappelle même plus ce que j'ai pu dire. D'habitude, je ne me comporte pas comme ça. Mais j'étais raide… », s'excuse-t-il à la barre. « Après, j'ai été raisonnable », poursuit-il évoquant sa garde à vue. « Je suis pour la police, sans elle, ce serait l'anarchie », a-t-il indiqué à ceux qui l'interrogeaient.

« Et cessez de dire des conneries ! » Ce retour à de bons sentiments n'empêche pas le parquet de maintenir l'accusation. Pour lui, la phrase « Je suis Coulibaly » constitue le délit d'apologie. « Et l'alcool n'est pas une circonstance atténuante, au contraire », soutient Laëtitia Welter, le substitut. Au regard de l'absence de casier du prévenu, elle requiert trois mois avec sursis, un TIG de 210 heures et 200 euros d'amende.

« Oui, il y a un contexte, mais votre tribunal doit juger les faits, seulement les faits », plaide Me Sophie Ferry-Bouillon. Et l'avocat de la défense de décrypter l'esprit de la loi du 13 novembre 2014, visant à renforcer la lutte contre le terrorisme, passible de cinq ans d'emprisonnement. « L'infraction ne vise pas ce qui serait un simple abus de la liberté d'expression. Les paroles doivent glorifier le terrorisme et bénéficier de publicité », développe-t-elle. « On n'est pas dans ce cadre mais dans celui de propos d'ivrogne imbéciles, d'insultes et d'outrages. Tout cela revient au "mort aux vaches" des années 70 ! », avance le conseil.
Le tribunal l'entend. Le jeune Meusien, venu avec sa mère, est relaxé du chef d'apologie d'acte de terrorisme. Pour le surplus, les menaces de mort sur personnes dépositaires de la loi et ivresse manifeste, il est condamné à 160 heures de TIG (qui se transformeront en deux mois ferme en cas d'inexécution) et 100 euros d'amende. Il devra aussi verser 200 euros à chacun des deux policiers qui l'ont interpellé. « Et cessez de dire des conneries ! », l'enjoint le président avant qu'il ne tourne les talons. (*L'Est républicain*. 19-02-15)

Caen : huit mois de prison ferme en appel pour apologie du terrorisme. Un trentenaire a été condamné vendredi en appel à Caen à huit mois de prison ferme pour apologie du terrorisme pour avoir publié sur sa page Facebook des images et vidéos liées à des mouvements terroristes, a-t-on appris samedi auprès de la cour d'appel, confirmant une information du quotidien *Ouest-France*.
L'homme de 31 ans avait été condamné le 30 janvier par le tribunal correctionnel de Rennes à six mois de prison dont quatre avec sursis pour menaces de mort envers les forces de l'ordre, des menaces aussi publiées sur sa page Facebook, mais il avait été relaxé des chefs d'apologie du terrorisme, explique le quotidien sur son site internet. Le parquet avait fait appel, précise-t-on à la cour d'appel. Vendredi la cour d'appel a cassé le jugement de première instance et condamné l'homme, un chômeur et père de famille résidant à Falaise (Calvados), selon *Ouest-France*, à huit mois de prison ferme pour apologie du terrorisme. (*Le Parisien*. 28-03-15)

Outrage, menaces de mort et apologie du terrorisme dans le métro toulousain. Mardi 19 mai 2015, un jeune homme de 26 ans a été interpellé après avoir menacé de mort des agents Tisséo et évoqué Mohamed Merah et les frères Kouachi. Il était un peu plus de 18 h 30, mardi 19 mai 2015, lorsqu'un homme âgé de 26 ans s'est approché de plusieurs agents Tisséo qui se trouvaient dans la station de métro Basso-Cambo, sur la ligne A du métro toulousain.
« Je vais faire mieux que Merah et les frères Kouachi ! » Une fois arrivé à la hauteur des agents, l'homme a tenté de les frapper. Mais ses tentatives sont restées vaines et les agents sont parvenus à esquiver les coups. Le jeune homme a alors menacé de mort les agents Tisséo, avant de leur lancer la phrase suivante : « Attention, je vais faire mieux que Merah et les frères Kouachi ! », responsables des tueries de 2012 à Toulouse et de janvier 2015, à la rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo*. Maîtrisé par les agents le temps de l'arrivée de la police, l'homme a finalement été placé en garde à vue pour outrage, violences et apologie du terrorisme.
(Actucotetoulouse.fr. 20-05-15)

COMPIÈGNE. Un détenu jugé pour apologie du terrorisme. « Je vais tuer des Français » ; « Je vais poser des bombes » ; « Les terroristes ont raison »… Ces déclarations valaient à un détenu de la maison d'arrêt de la cité impériale de comparaître, ce mardi 9 juin, au tribunal correctionnel de Compiègne. Il était poursuivi pour apologie publique d'un acte de terrorisme. Il aurait tenu ces propos, rapportés par des surveillants, alors qu'il était reconduit à sa cellule après un passage devant la commission de discipline. Les faits remontent au 18 février dernier, soit un peu plus d'un mois après l'attaque au siège de *Charlie Hebdo*. L'apologie du terrorisme tombe désormais sous le coup de la loi du 14 novembre 2014. « Cette infraction a été redéfinie et sortie de la loi de 1881 (loi sur la liberté de la presse), rappelle le procureur de la République de Compiègne, Stéphane Hardouin. Le ministère de la Justice a appelé à la plus grande fermeté, mais nous n'avons pas abusé. » Le magistrat poursuit son réquisitoire : « Les faits se sont produits dans les espaces communs de la maison d'arrêt, et non une cellule. Les détenus sont en circulation libre. Les uns vont au travail, d'autres en salles de gym, à la bibliothèque. Ils ont eux-mêmes le droit d'être protégés de ce genre de propos inadmissibles. » Et d'évoquer également l'impact sur le personnel pénitentiaire, compte tenu des hommes tombés du côté des forces de l'ordre, le 7 janvier.

Trois mois de prison ferme requis. Le prévenu, qui suit une formation dans le BTP sous le régime de la semi-liberté, nie les termes qui lui sont reprochés : « J'ai dit qu'on finirait par être terroriste, qu'on poussait les gens à devenir fous psychologiquement. » Il reconnaît, en revanche, l'outrage à magistrat, un deuxième chef de prévention. Difficile de faire autrement : le tribunal a une preuve écrite. Le 6 février, le prévenu barrait un formulaire à destination du juge d'application des peines qui lui refusait une permission de sortie d'un explicite « Sale pute ». « Les autres détenus font des trucs pour m'énerver, ils voient que je suis impulsif*,* explique l'intéressé (dont le casier judiciaire porte 22 mentions). Je me suis emporté sur cette feuille. »
Le procureur requiert trois mois de prison ferme. Le jugement est mis en délibéré au 23 juin.
(*Courrier picard.* 09-06-15)

COMPIÈGNE. Deux mois ferme pour apologie du terrorisme. Le 9 juin dernier, Taffik Kaplan, incarcéré à la maison d'arrêt de Compiègne, comparaissait devant les juges pour apologie du terrorisme. « Je vais tuer des Français », « Je vais poser des bombes », « Les terroristes ont raison », s'est-il permis de déclarer le 6 février dernier. La question était de savoir si ces propos avaient été tenus en public. Considérant que le prévenu se trouvait dans un couloir de la prison et que d'autres détenus ont pu entendre ses paroles, le tribunal a considéré que oui. Taffik Kaplan a ainsi été condamné ce mardi 23 juin à deux mois de prison ferme.
(*Courrier picard.* 23-06-15)

[Enseigner la laïcité aux enfants]



[Serris] Quatre adolescents ont été interpellés à Serris (Seine-et-Marne) suite à des propos publiés sur Facebook. (*Le Parisien.* 22-01-15)

[Castres] « *Charlie Hebdo*, on vous a niqué, bande de fils de pute », a publié sur Facebook un habitant de Castres de 17 ans. Le lycéen a assumé ses propos lors de la garde à vue, se disant « très content de ce qui s'est passé à *Charlie Hebdo*, qui avait caricaturé le Prophète… » Il est convoqué devant le tribunal pour enfants de Castres le 20 février prochain.

[Bastia] « Je vais prendre une Kalach et aller dans les rues de Bastia », a déclaré en cours un lycéen corse de 17 ans. Des paroles qui valent à ce mineur, parmi d'autres à Nice ou Lons-le-Saunier, d'être poursuivi devant la justice pour apologie du terrorisme. (Europe1.fr. 23-01-15)

[Un enfant de 14 ans] Au sud de la Loire, une éducatrice titulaire de la Protection judiciaire de la jeunesse raconte l'histoire d'un enfant de 14 ans qui a déclaré « ils ont eu raison » pendant un débat lancé par le prof au lendemain de la minute de silence effectuée en classe (qu'il a respectée). Un enfant contre qui le principal du collège, une fois l'exclusion temporaire décidée, une fois le conseil de discipline programmé, a porté plainte. L'enfant, qui vient d'une famille sans problème et n'a pas d'antécédents, a même été menotté, puis mis en garde à vue, avant de passer devant le juge des enfants. (Rue89. 30-01-15)

Ahmed, 8 ans. Après avoir été entendu par la police niçoise pour « apologie d'acte de terrorisme », Ahmed, 8 ans, donne sa version des faits. Selon son instituteur, le petit garçon avait lancé le 8 janvier, au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo* : « Je ne suis pas Charlie, je suis avec les terroristes. » Si l'enfant confirme ces propos dans une vidéo mise en ligne par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) sur la chaîne Youtube-Islamotion, sa version du reste des événements diffère sensiblement de celle du directeur de l'école qui l'avait mis en cause. « Le maître nous a parlé sur les douze morts et nous a dit : "Est-ce que vous êtes pour *Charlie* ou vous êtes contre ?" Moi j'avais dit que j'étais contre *Charlie* et le maître m'a envoyé chez le directeur. Là, le directeur m'a pris par la joue et m'a cogné trois fois la tête dans le tableau avant de me mettre dans le coin. » Il lui aurait ensuite donné le ciseau en disant : « Tue qui te plaît pas. » Plus tard, le directeur ne l'aurait « pas laissé faire la minute de silence ».
L'avocat de l'enfant et de ses parents, M[e] Sefen Guez Guez, avait rapidement rapporté « la privation » d'insuline de l'enfant, diabétique, « par le corps enseignant ». Le maître, selon Ahmed, l'aurait « envoyé à la cantine sans me faire mon Dextro (l'appareil qui mesure le taux de sucre dans le sang) », en lui lançant : « Imagine, si on t'arrête l'insuline, tu meurs. » « Pourquoi, maître, je fais pas mon Dextro ? », aurait alors demandé l'enfant à l'enseignant, qui lui aurait répondu : « Parce que tu souhaites la mort aux autres, et pourquoi pas toi, tu meurs ? » L'enfant raconte ensuite que le maître l'aurait « pris par les cheveux » dans la classe pour lui faire appliquer une consigne, lui disant plus tard : « Quand tu seras grand, tu vas prendre des Kalachnikov et tu vas tirer sur les fenêtres des autres. »
Le père d'Ahmed, poursuivi pour « intrusion dans l'établissement », témoigne ensuite dans la vidéo. Il dit être venu simplement pour faire le point avec l'infirmière sur le diabète de son fils et avoir demandé à Ahmed de s'excuser pour ses propos. (*20 Minutes*. 06-02-15)

[Union nationale contre un enfant de 8 ans ?]

La ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem [PS], ayant évoqué « l'attitude brutale » et menaçante du père alors que, selon M[e] Sefen Guez Guez, le père n'a pourtant pas été poursuivi ni même entendu pour ces accusations, l'avocat dénonce « une défaite de l'Éducation nationale, une défaite de l'école républicaine ». La ministre de l'Éducation a d'ailleurs salué l'équipe de l'établissement où était scolarisé l'enfant, estimant que « c'est bien naturel que l'équipe pédagogique ait réagi ainsi ». « Je le dis avec force, non seulement cette équipe a bien fait de se comporter ainsi, mais son travail de suivi, et pédagogique et social, est une œuvre utile et je l'en remercie. »

« Je ne sais pas vraiment ce qu'il s'est passé », a pris la peine d'affirmer Claude Bartolone, président PS de l'Assemblée nationale, sur BFMTV, avant d'ajouter : « Il faut faire attention, quand un gamin de 8 ans vous tient ce genre de propos, qu'il puisse y avoir une responsabilisation de la famille. »

Le maire de Nice, Christian Estrosi [UMP], a lui aussi assuré de son soutien le « directeur d'école qui a dénoncé les faits avec courage », s'interrogeant sur la responsabilité des parents d'Ahmed.
Quant à Éric Ciotti, président [UMP] du département des Alpes-Maritimes, ce sont quatre messages qu'il a postés sur le réseau social pour exprimer sa position : « Policiers et enseignants ont parfaitement agi »,

« l'audition au commissariat était “libre”, donc ce n'était pas une garde à vue », « ces propos ne sont pas anodins ». Le député de la droite forte a « demandé au service de protection de l'enfance » de s'intéresser à la famille. (Leparisien.fr. 29-01-15)

« Dans le contexte actuel, le directeur de l'école a décidé de signaler ce qui s'est passé à la police », précise le commissaire Authier, en notant qu'il ne s'agit aucunement d'une plainte : « On a convoqué l'enfant et son père pour essayer de comprendre comment un garçon de 8 ans peut être amené à tenir des propos aussi radicaux. » L'enfant a été entendu pendant trente minutes, puis a joué avec des jouets pendant l'audition de son père, civilement responsable. « Visiblement, l'enfant ne comprend pas ce qu'il a dit. On ne sait pas où il est allé chercher ses propos », selon le directeur départemental de la sécurité publique.
L'avocat a twittté sa colère depuis le compte @IbnSalah. « La police affirme qu'aucune plainte n'a été déposée… L'enfant est poursuivi pour apologie d'acte de terrorisme. C'est écrit noir sur blanc sur le PV que j'ai signé. La police ment. » Il précise également que le père, qui cherchait à calmer l'enfant, est poursuivi pour « intrusion dans l'établissement », et que les parents ont expliqué à leur fils que « le terrorisme, c'est mal » et condamné ses propos. Le CCIF et l'avocat affirment encore que le directeur de l'établissement aurait lancé à l'enfant, qui jouait dans le bac à sable : « Arrête de creuser dans le sable, tu n'y trouveras pas de mitraillette pour tous nous tuer. » (20minutes.fr 28-01-15)

[Et comme d'habitude] Au fil de la matinée, le mot clef #Ahmed8ans est passé en tête de ceux utilisés sur Twitter, et il reste le plus employé depuis 9 h 30 sur un espace pourtant habitué à la volatilité. Les commentaires les plus modérés estiment qu'« un enfant de 8 ans n'a rien à faire au commissariat », d'autres dénoncent le climat islamophobe qui règne désormais en France. Les plus virulents se partagent entre ceux qui, d'un côté, reprochent au directeur d'école « raciste, islamophobe » d'avoir voulu « terroriser un musulman » et ceux qui, de l'autre côté, crient à « la fanatisation d'Ahmed par son père, manipulé par l'avocat ».
(Leparisien.fr. 29-01-15)

[Ayman, 9 ans]

« En conclusion, je me demande comment justice va pouvoir être rendue à mon fils et notre famille ? Alors que dans mon enfance il était inenvisageable d'entendre des insultes racistes dans une cours d'école, je dois préparer mes enfants à entendre ce type d'insultes régulièrement (nos enfants sont scolarisés dans une ville FN). Je suppose que mes enfants ne sont pas les seuls à être confrontés à cette fracture. Pour ma part j'ai du attendre dix-sept ans pour qu'un agent de police me gifle parce qu'il ne croyait pas que je m'appelais Éric (trop basané pour lui) et comprendre que pour certains je n'étais pas un Français comme les autres. Mon fils de 9 ans l'a déjà compris malheureusement. » (Éric, père d'Ayman)

Cet après-midi, Islam&Info a été contacté par un père de famille de Villers-Cotterêts (Aisne). Son fils qui vient tout juste d'avoir 9 ans a été convoqué par la gendarmerie suite à une dénonciation calomnieuse selon laquelle il aurait crié : « Allahou Akbar ! Vive le Coran », pendant la minute de silence consacrée à la tuerie de *Charlie Hebdo*. L'enfant entouré de plusieurs gendarmes a donc dû répondre à la « questionnette » tel un bandit ou un hérétique pourchassé… Un scandale pour le papa, un traumatisme pour cet enfant sérieux et bien éduqué qui vient de découvrir que, parce que musulman, il pouvait être accusé faussement, sans aucune preuve, par simple dénonciation anonyme, d'apologie du terrorisme. Suite à cette convocation honteuse, le père d'Ayman a décidé de porter plainte pour diffamation.
Le procureur de Soissons, Jean-Baptiste Bladier, confirme les propos du papa. « On est dans une cantine municipale qui accueille plusieurs écoles ; pendant la minute de silence, il n'y a aucun témoin qui entend ce garçon de 9 ans dire “Allah Akbar, vive le Coran”. Les soupçons pesant sur l'enfant sont sur le plan de la matérialité des faits totalement infondés. » Selon le procureur, c'est un enfant qui a indiqué à l'une des employées de la cantine, qui n'est autre que sa mère, qu'Ayman n'avait pas respecté la minute de silence. Dans la foulée, un signalement est rédigé et la brigade de gendarmerie est alertée. (Islam&Info. 31-01-15)

Une élève de CM 2 âgée de 10 ans a été entendue par les gendarmes de la brigade de prévention de la délinquance juvénile à Cagnes pour avoir écrit, dans une rédaction qu'elle a remise en classe : « Je suis d'accord avec les terroristes d'avoir tué les journalistes car ils se sont moqués de notre religion. » C'était il y a deux semaines, mais *Nice-Matin* en fait état dans son édition de ce mardi, ajoutant que l'enquête était désormais « close, classée sans suite ».
« Tout le monde est sur le qui-vive », a réagi le procureur de la République de Grasse, Georges Gutierrez, cité par *Nice-Matin*. Dans le cas de la fillette scolarisée à l'école primaire de Garbejaïre, à Valbonne, c'est une employée municipale qui a alerté les gendarmes, alors que ce n'est pas la procédure classique – qui doit d'abord passer par le personnel éducatif avant de déboucher sur un éventuel signalement au parquet. Après qu'une « réponse éducative » lui a été apportée dans son école, elle « n'avait ensuite plus le même message », assure le rectorat. Le quotidien régional rapporte que la fillette « n'a pas su expliquer » ses propos aux enquêteurs qui l'ont entendue en présence de ses parents et d'un pédopsychiatre. Alors d'où venaient ces propos ? « Elle peut reproduire un discours entendu chez elle », estime le procureur. « Elle a été peut-être impressionnée par le contexte. Ou elle est peut-être influençable. » Il relativise cette affaire, n'y voyant qu'un « non-événement ». (*L'Express*. 03-02-15)

Savigny-le-Temple. Un mineur mis en examen pour apologie du terrorisme. Un mineur de 14 ans vient d'être mis en examen pour apologie du terrorisme commise lors de sa garde à vue, après avoir été interpellé devant la gare routière de Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne). Les policiers avaient été appelés par les agents de la SNCF car l'adolescent ne possédait pas de titre de transport pour le bus. « Ceux qui ont fait *Charlie* ont eu raison », a-t-il lancé aux forces de l'ordre, après les avoir copieusement outragés.
(*La République de Seine-et-Marne*. 06-02-15)

Une mineure de 14 ans a lancé à des contrôleurs dans le tramway de Nantes : « On est les sœurs Kouachi, on va sortir les Kalachnikov ! » Le juge des enfants l'a mise en examen pour apologie du terrorisme et une « mesure de réparation » pénale a été prononcée à l'encontre de cette adolescente non scolarisée. L'une des jeunes filles avec qui elle voyageait, majeure quant à elle, a reçu une convocation devant le tribunal correctionnel de Nantes pour « menaces de mort » envers les agents.
La séquence a démarré de façon banale. Un contrôle de titres de transport dans le tram. Les jeunes filles n'en ont pas ou, en tout cas, refusent de les montrer. Même scénario pour les pièces d'identité. Les cinq contrôleurs appliquent la procédure. Et alertent la police. À son arrivée au terminal d'Orvault-Grand-Val, les esprits sont bouillants. Entre-temps, il y a eu une bordée d'injures et cette phrase, devant les contrôleurs. Dans sa déposition aux policiers, Sofia confirme les propos. Le mercredi, après vingt-quatre heures de garde à vue (« vraiment exceptionnel pour un mineur sans casier judiciaire », s'agace son avocat, Maître Gaudin), elle est présentée à un juge des enfants qui la met en examen pour apologie du terrorisme. Sofia comparaîtra l'an prochain devant un tribunal pour mineurs. Entre-temps, au titre des « mesures de réparation préjudicielle », elle devra effectuer cinq demi-journées de travaux d'intérêt général. « J'applique la loi, justifie le vice-procureur Yvon Ollivier, chargé du parquet des mineurs. Avec l'idée de lui faire comprendre que certains propos ne peuvent pas être sans répercussion et qu'on est responsable de ses actes. C'est à partir de là qu'on peut construire. » (Ouest-France.fr. 08-02-15)

Communiqué de presse du Syndicat de la magistrature

C'est plus que jamais lorsque l'effroi nous saisit et bouscule tous les repères que la justice doit faire preuve de sérénité et résister à la vague de l'émotion. Las, la ministre de la Justice a fait le choix d'entonner le discours de l'intransigeance de principe et d'enfermer les tribunaux dans la justice de l'urgence. Des consignes diffusées le 12 janvier soumettent les magistrats du parquet à des injonctions contradictoires de « systématisme » et « d'individualisation », de « pédagogie » et « d'application ferme de la loi », dont seul l'appel à la répression paraît être entendu, comme il fallait naturellement le craindre.
C'est ainsi que depuis quelques jours s'enchaînent les procédures expédiées, où l'on a examiné et jugé le contexte, à peine les circonstances des faits, si peu l'homme, poursuivi pour avoir fait l'apologie du terrorisme.

Non pas pour avoir organisé une manifestation de soutien aux auteurs des attentats, élaboré et diffusé à grande échelle des argumentaires, pris part à des réseaux, mais pour des vociférations, lancées sous le coup de l'ivresse ou de l'emportement : en fait, des formes tristement actualisées de l'outrage. Les lourdes condamnations pleuvent, assorties d'incarcérations à l'audience.
Telle est la désastreuse justice produite par le recours à la comparution immédiate dont la loi du 13 novembre 2014 a fait une nouvelle arme de lutte contre le terrorisme. Comme si la justice pénale, devenue l'exutoire de la condamnation morale, pouvait faire l'économie d'un discernement plus que jamais nécessaire en ces temps troublés. Comme si certains de ses acteurs avaient brutalement oublié qu'elle doit être rendue avec recul, sur la base d'enquêtes approfondies, en se gardant des amalgames – entretenus jusque dans cette circulaire, qui englobe violences urbaines et apologie du terrorisme – et, surtout, des réactions hystérisées qui la délégitiment et la société avec elle.
Pourtant, loin de tirer les conséquences de ces condamnations aveugles et démesurées, d'interroger leur effet sur ceux qui, ainsi labellisés « terroristes », en retirent surtout la certitude légitime de l'injustice, la ministre surenchérit. Elle annonce sa volonté de modifier le régime juridique des insultes et de la diffamation, qui pourront également être poursuivies en comparution immédiate dès lors qu'elles comportent un caractère raciste, antisémite ou homophobe. S'il est légitime que la république condamne clairement le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, la répression la plus dure de leurs manifestations les moins construites est un aveu de faiblesse inutile et dangereux. Et une société qui, par millions, descend dans la rue proclamer son attachement à la liberté d'expression ne peut, sans se contredire, emprisonner sur l'heure celui qui profère des mots hostiles à la loi qui affirme ses valeurs. (20-01-15)

Le sociologue Michel Wieviorka met en garde contre « une politique dictée par l'émotion » dans les affaires d'apologie du terrorisme. [Mais n'en appelle pas moins à la répression.]

« Ce qui frappe, c'est cette méfiance vis-à-vis des élites politiques, journalistiques et intellectuelles. Méfiance qui trouve refuge dans la théorie du complot avec pour toile de fond internet, où peuvent proliférer toutes les rumeurs, théories et complots. Il faut, pour endiguer le problème, que le gouvernement mette en place des mesures semblables à celles prises pour la presse dans les années 1880. Il faut des sanctions pour les personnes qui dérapent sur le Net.

Les événements ont fait resurgir des débats, notamment sur la liberté d'expression et la sécurité. Il est intéressant que l'on ait pris au sérieux les jeunes qui dans les écoles ont dit « Je ne suis pas Charlie », sans les prendre immédiatement pour des islamistes en puissance. Le risque est, en cas de nouveaux attentats, que l'on aille vers des mesures antidémocratiques prises effectivement sous le coup de l'émotion. Pour l'instant, elles sont modérées et le débat relativement consensuel, même si le risque de surenchère n'est pas à écarter. Aujourd'hui on prend des mesures dans l'urgence sans aucune vision à long terme.

Quand on est dans un climat où le terrorisme rôde, la justice a tendance à serrer les coudes vers l'exécutif. La séparation des pouvoirs est mise en cause. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une pression diffuse plus ou moins explicite du côté du pouvoir. Les différences notables dans le poids des condamnations qui ont été prononcées prouvent que le juge n'est pas une machine. L'apologie du terrorisme doit être condamnée si l'on considère que les propos pourraient déboucher un jour sur des actes. Certains se sont indignés de la condamnation à quatre ans de prison d'un homme ivre qui a fait de l'apologie du terrorisme. Mais tout citoyen, même ivre, est responsable de ses actes. C'est le cas pour la délinquance routière. » (*Libération*. 29-01-15)

Amnesty International interpelle la France. L'ONG estime que les dizaines d'arrestations réalisées en France pour « apologie du terrorisme » sont parfois abusives et méconnaissent les conditions nécessaires à une infraction. « La liberté d'expression ne doit pas être réservée à certains. L'heure n'est pas à l'ouverture de procédures inspirées par des réactions à chaud, mais bien plutôt à la mise en place de mesures réfléchies qui protègent des vies et respectent les droits de tous », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale. Il considère que la définition de l'« apologie du terrorisme » reste « trop vague », ce qui ouvre la porte à des abus, et évoque un « test décisif » pour les autorités françaises, « dans leur volonté de faire respecter les mêmes droits pour tous ». Amnesty International ajoute que la « provocation » ou

« l'apologie d'un acte terroriste » sont des infractions réprimées par le code pénal depuis novembre 2014, ce qui « permet aux autorités d'accélérer les procédures ». (Francetvinfo.fr. 17-01-15)

L'avocat Emmanuel Pierrat s'alarme des coups portés en France à la liberté d'expression.

« Qu'en est-il de l'"apologie du terrorisme" ? En réalité, elle est, elle aussi, interdite depuis la loi de 1881 sur la liberté de presse. Le texte prévoit en effet l'interdiction de l'apologie des crimes et des délits : le meurtre, le viol, le vol, l'abus de confiance, etc. Le terrorisme, que la France de l'époque connaissait déjà, en fait évidemment partie. On y a ajouté depuis par démagogie un texte supplémentaire, et superfétatoire. Quand cela ? En 1986, après une série d'attentats islamistes à Paris et à l'initiative de Charles Pasqua.

Qu'est-ce que faire l'apologie du terrorisme ? Crier "Vive la Kalach !" devant des policiers ? Dire "Je suis Charlie Coulibaly" comme Dieudonné ? Le texte réprime en principe des propos qui incitent à passer à l'acte, à commettre des attentats. Est-ce le cas, dans les exemples que vous me citez ? Aussi moralement condamnables qu'on puisse les juger, je n'en suis pas persuadé. Il faut bien se souvenir que les lois de censure sont des lois d'exception par rapport à un principe, qui reste celui de la liberté d'expression. Dieudonné, qui a affaire depuis longtemps à la justice, sait assez bien jusqu'où il ne peut pas aller. Il n'a pas parlé du "regretté Coulibaly" par exemple. Son "Je suis Charlie Coulibaly" risque donc de poser problème à la justice. Je pense d'ailleurs que, s'il l'a retiré de son compte Facebook, c'est moins pour des raisons juridiques que parce qu'il s'est aperçu qu'il était allé trop loin commercialement, qu'il risquait de perdre beaucoup de ses fans.

On voit aujourd'hui prononcées des peines de plusieurs mois de prison ferme pour de tels faits. Cela s'était-il déjà produit ? Ou faut-il imputer ces peines à la loi de novembre 2014 sur le terrorisme ? Les peines prononcées sont en effet inédites. Mais la loi de 2014 permet d'aller encore plus loin, jusqu'à trois ans de prison ferme. De manière plus générale, l'agitation de ces derniers jours m'inquiète. La France dispose déjà d'un lourd dispositif pour lutter contre le terrorisme. L'avocat que je suis n'est pas hostile par principe à toute censure, le citoyen que je suis non plus, et je ne soutiens en aucun cas les provocations d'un Dieudonné. Mais j'essaie de réfléchir en dépit de ce qui personnellement peut me choquer et de raisonner en termes de philosophie du droit. Le résultat de tous ces textes est un véritable galimatias. Sur le chapitre de la liberté d'expression, on n'a jamais pris la peine de construire un code, qui rassemble et hiérarchise les problèmes. On ne peut que se réjouir de la grande marche du 11 janvier, mais il faut, je crois, se méfier des textes adoptés sous le coup de l'émotion. Prenez encore, à ce sujet, la loi de sécurité publique dite Perben II. »
(*Le Point.* 13-01-15).



Big Charlie vous écoute et vous regarde

Vous n'avez rien à craindre si vous n'avez rien à cacher.
Joseph GOEBBELS, ministre du IIIe Reich à l'Éducation du peuple et à la Propagande



« Depuis trop longtemps, nous sommes une société d'une tolérance passive, disant à nos citoyens : "Tant que vous obéirez à la loi, nous vous laisserons tranquilles." Cela a souvent signifié que nous sommes restés neutres entre des valeurs différentes. […] Ce gouvernement fermera définitivement la page de cette approche vouée à l'échec. » (David Cameron, Premier Ministre britannique)

Combien de fois, et suivant quel plan, la Police de la Pensée se branchait-elle sur une ligne individuelle quelconque, personne ne pouvait le savoir. On pouvait même imaginer qu'elle surveillait tout le monde, constamment. Mais de toute façon, elle pouvait mettre une prise sur votre ligne chaque fois qu'elle le désirait. On devait vivre, on vivait, car l'habitude devient instinct, en admettant que tout son émis était entendu et que, sauf [aujourd'hui, il écrirait « même »] dans l'obscurité, tout mouvement était perçu.
George ORWELL, *1984*

« Mesdames et Messieurs, la lutte contre le terrorisme demande une vigilance de chaque instant. Nous devons pouvoir connaître en permanence l'ensemble des terroristes condamnés, connaître leur lieu de vie, contrôler leur présence ou leur absence. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

[Cyberguerre]

« La cyberguerre, c'est la guerre de demain… Demain, il y aura une quatrième armée, l'armée cyber… La cyberguerre est un outil majeur, contre lequel il faut se défendre… La menace est à un niveau très élevée… Il n'y a pas de rupture entre la menace extérieure et la menace intérieure. C'est une opération militaire intérieure commandée par le chef d'état-major des armées. » (Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense. Europe 1. 13-01-15)

[L'État crée le site Stop-djihadisme]
Parce que, « malgré les progrès importants en matière de lutte antiterroriste conduite au niveau national ainsi qu'à l'échelle internationale, la menace, en constante évolution, se maintient durablement à un niveau élevée », le 28 janvier, le gouvernement crée le site Stop-djihadisme, qu'il définit ainsi : « Site dédié à la prévention et à la lutte antiterroriste, s'adresse au grand public, aux proches de jeunes en voie de radicalisation (professeurs, associations) ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes. Pédagogique, il permet aux citoyens de mieux cerner les enjeux et moyens de la lutte antiterroriste et met à leur disposition des outils pratiques (infographies, vidéos de témoignages, affichettes). Il poursuit plusieurs objectifs. Comprendre : identifier les acteurs, leurs objectifs et les cibles de la menace terroriste pour mieux y répondre. Agir : informer sur les moyens et les actions de l'État en matière de lutte contre le terrorisme. Décrypter : comprendre la propagande et les techniques de manipulation utilisées par les recruteurs djihadistes. Se mobiliser : sensibiliser tous les citoyens aux comportements à adopter en situation de menace et au quotidien. »

« 2 680 emplois supplémentaires seront consacrés à la lutte contre le terrorisme au cours des trois prochaines années, dont 1 400 au ministère de l'Intérieur, 950 au ministère de la Justice, 250 au ministère de la Défense et 80 au ministère des Finances (dont 70 pour les Douanes). Parmi ces 2 680 emplois, 1 100 seront alloués aux services de renseignement intérieur chargés de lutter contre le terrorisme (500 à la DGSI, 500 au service central du renseignement territorial et 100 à la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris). »
« 425 millions d'euros de crédits d'investissement, d'équipement et de fonctionnement seront consacrés à ce plan de renforcement, au cours des trois prochaines années. Ils "seront compensés par des économies sur l'ensemble du champ de la dépense publique, année après année". [On imagine dans quel « champ »] Matignon a par ailleurs précisé à l'AFP qu'en incluant les frais de personnels, l'enveloppe atteindrait quelque 735 millions d'euros sur trois ans. »

[Rappel des effectifs des services en France : dépendant du ministère de la Défense, la DGSE (6 000 employés) et le DPSD (1 100). Du chef d'état-major des armées, la DRM (1 600). Du ministère de l'Intérieur, la DGSI (3 200). Des douanes, la DNRED (700). Du ministère des Finances, TRACFIN (environ 100). Soit au total près de 12 700 salariés avant les attentats de janvier 2015 (une goutte d'eau en comparaison des centaines de milliers d'employés des agences de sécurité américaines).]

[Tournée américaine] « Le travail engagé avec les opérateurs de l'internet, y compris dans le cadre européen, sera intensifié. » Bernard Cazeneuve, à la mi-février, était en « tournée américaine », entre autres dans la Silicon Valley pour tenter de peser sur les géants du Net afin d'améliorer à la fois la coopération technique en matière d'enquêtes et d'accélérer le retrait de contenus faisant l'apologie du terrorisme en les incitant à surveiller eux-mêmes plus sérieusement leurs contenus. « Dans l'affaire *Charlie Hebdo*, Microsoft a en tout cas revendiqué sa célérité, indiquant qu'il avait transmis les mails de deux suspects en quarante-cinq minutes sur demande du FBI. » (*Libération*. 18-02-15)

[David Cameron, Premier Ministre britannique, n'a pas non plus manqué de célérité pour exploiter les événements. Ainsi, dès le 13 janvier, le lendemain de sa participation à la marche organisée à Paris :]

Dans un discours prononcé mardi, le PM britannique David Cameron a appelé à bannir toutes les solutions de communication qui permettent à deux personnes d'assurer la confidentialité de leurs échanges. « Dans notre pays, voulons-nous autoriser un moyen de communication entre les gens, que même dans les cas extrêmes, avec un mandat signé personnellement par le ministre de l'Intérieur, nous ne puissions pas lire ? », a demandé lundi le PM britannique David Cameron, au lendemain de sa participation au défilé contre le terrorisme à Paris. Au moment où les scandales des écoutes de la NSA poussent les prestataires de services sur internet et les ingénieurs qui conçoivent les protocoles à chiffrer l'ensemble des communications, le chef du gouvernement britannique montre son intention de bannir toutes les applications qui n'autoriseraient pas l'État à écouter les conversations ou à obtenir une copie des échanges.

Ces derniers mois, Facebook a notamment annoncé le chiffrement de bout en bout sur WhatsApp, ce qui est rendu impératif pour des raisons commerciales, face au succès des messageries qui garantissent la confidentialité des échanges aux utilisateurs. D'autres projets sont annoncés, à l'instar de la messagerie Bleep de BitTorrent, ou du futur Megachat de Kim Dotcom.
« Jusqu'à présent, les gouvernements de ce pays ont toujours dit non. Nous ne devons pas avoir de tels moyens de communication. C'est pour cela que dans les cas extrêmes il a été possible de lire les lettres de quelqu'un. C'est pour cela que dans les cas extrêmes il a été possible d'écouter les appels téléphoniques de quelqu'un. C'est pour cela que la même chose s'applique pour les communications mobiles », a rappelé David Cameron. Ses propos reflètent peut-être le contenu des lois qui pourraient être proposées en France après les attaques contre *Charlie Hebdo*, même si jusqu'à présent rien n'est venu conforter l'hypothèse de conversations tenues secrètement par les terroristes grâce à des outils chiffrés sur internet.
« Permettez-moi d'insister. Cela ne peut pas se produire, sauf si le ministre de l'Intérieur signe un mandat. Nous avons un système pour contrebalancer ce pouvoir très intrusif, meilleur que probablement dans n'importe quel pays auquel je peux penser », défend Cameron. « Mais la question demeure : allons-nous autoriser un système de communication où il n'est tout simplement pas possible de faire cela ? Ma réponse à cette question, c'est non, il ne faut pas le faire. La première responsabilité de tout gouvernement est d'assurer la sécurité du pays et de son peuple. » (Numerama. 12-01-15)

[Snowden répond] « […] En dehors des États-Unis, les chefs des services secrets en Australie, au Canada et en France ont exploité des tragédies récentes afin d'essayer d'obtenir de nouveaux pouvoirs intrusifs, malgré des preuves éclatantes que ceux-ci n'auraient pas permis d'empêcher ces attaques. Le Premier Ministre britannique, David Cameron, a récemment posé la question rhétorique suivante : « Voulons-nous autoriser un moyen de communication entre les gens que nous [l'État, ndlr] ne pouvons pas lire ? » Il a vite trouvé sa réponse, proclamant : « Depuis trop longtemps notre société se montre tolérante et passive, disant aux citoyens : "Tant que vous respecterez la loi, nous vous laisserons tranquilles." » Lors du passage à l'an 2000, rares sont ceux qui auraient imaginé que les citoyens de pays démocratiques et développés seraient bientôt obligés de défendre la notion de société ouverte contre leurs propres dirigeants. […]
(Edward Snowden. Tribune à Amnesty International. 05-06-15)

[On en était déjà là…]

La France, numéro 1 mondial de la censure de twitts. Les autorités françaises sont à l'origine de 87 % des demandes de suppression de contenu reçues par le réseau social au niveau mondial. La France, contrée de la liberté d'expression ? Ce n'est pas ce que suggèrent les statistiques révélées jeudi par Twitter, qui place l'Hexagone au rang de champion mondial de la censure de twitts dans le monde. Un résultat qui ne va pas sans rappeler les récentes déclarations du ministre de l'Intérieur Manuel Valls en faveur d'un encadrement plus strict des réseaux sociaux sur internet.
Entre juillet et fin décembre 2013, l'État français s'est tourné 306 fois vers Twitter pour demander des informations sur 146 comptes à des fins de retrait de contenu. Plus d'un tiers (35 %) de ces demandes ont été satisfaites, aboutissant au retrait de 133 twitts. Alors qu'elles ne s'élevaient qu'au nombre de trois au premier semestre 2013, ces demandes de suppression de la part des autorités françaises représentent au second trimestre 87 % des requêtes similaires dans le monde. En juillet dernier, la justice française avait ainsi obligé Twitter à fournir l'identité des auteurs de certains comptes contenant des propos racistes ou antisémites, notamment dans l'affaire du hashtag #unbonjuif qui avait déclenché une vague de commentaires antisémites en octobre 2012.

« Dans le monde, le nombre total des requêtes (information et suppression) se monte à 1 410, en hausse de 849 comparé aux premières statistiques publiées début 2012. Et sur les vingt-quatre derniers mois, nous avons enregistré une hausse de 66 % des demandes d'informations sur des comptes, demandes venant de plus de 45 pays et concernant plus 6 400 comptes à travers le monde », ajoute le réseau social. « La majorité des

demandes gouvernementales d'informations sur les comptes proviennent toujours des États-Unis », avec une part de 59 %, précise cependant le rapport. Suivent ensuite le Japon, l'Arabie saoudite et la France.

Ces révélations interviennent alors que le débat sur la liberté d'expression bat son plein dans l'Hexagone, suite au discours controversé du ministre de l'Intérieur Manuel Valls au Forum international de la cybersécurité le 21 janvier. Le ministre avait alors longuement rappelé que l'État était là pour protéger la liberté d'expression… avant d'expliquer comment il comptait la réduire ! « Grâce à la concertation conduite avec Twitter, des engagements ont pu être obtenus, concernant la suppression des contenus illicites, déclarait le ministre. Twitter a mis en place des techniques permettant de restreindre l'affichage de contenus prohibés dans les seuls pays où ils sont illicites – je pense aux contenus xénophobes et discriminatoires, illicites en France, mais pas aux États-Unis. »
Manuel Valls avait également assuré qu'il serait désormais plus facile pour la police d'accéder aux données personnelles et que Twitter serait chargé de réaliser un premier écrémage sous la forme d'une censure partielle, en déréférençant « les hashtags à succès, mais illicites, quand ils apparaissent dans les "Tendances" de sa page d'accueil afin de "limiter leur résonance" ». La France semble bien partie pour se maintenir en tête de la censure sur Twitter au premier semestre 2014. (Latribune.fr. 07-02-14)



La censure d'internet en France commence aujourd'hui

« "L'hebdo *Hara-Kiri* est mort. Lisez *Charlie Hebdo*, le journal qui profite du malheur des autres." En 1970, la naissance de *Charlie Hebdo* s'avère étroitement liée à l'interdiction de son prédécesseur, *Hara-Kiri*, qui avait titré "Bal tragique à Colombey : 1 mort", après le décès du général de Gaulle. La censure de l'hebdomadaire par le ministère de l'Intérieur prend une dimension particulière aujourd'hui puisque, après l'attentat meurtrier dans les locaux de *Charlie Hebdo*, le gouvernement met en place une nouvelle forme de censure numérique. » (Boris Manenti)

Ce n'est pas une surprise. Mais le choc n'est pas moins fort : les autorités peuvent désormais bloquer des sites web sans demander l'avis du juge. La pratique avait été votée dans le cadre de la loi de lutte contre le terrorisme, en septembre dernier, mais le décret prévoyant de bloquer les sites internet faisant l'apologie du terrorisme n'a été publié que ce vendredi 6 février au matin.
Blocage qui concernera aussi les sites pédopornographiques.

Le gouvernement érige ainsi l'Office central de lutte contre la cybercriminalité (OCLCTIC) en nouvel ORTF. Après avoir demandé à un site web de retirer des contenus litigieux, l'OCLCTIC pourra adresser directement aux fournisseurs d'accès à internet une liste de sites à bloquer. Ils devront s'exécuter sous vingt-quatre heures.
Des garde-fous ont été prévus : l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) validera la liste noire, et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) disposera d'un droit de contrôle sur le bon déroulement des opérations. En revanche, à aucun moment un représentant de l'autorité judiciaire ne sera consulté.
Du côté de l'internaute, les sites seront remplacés par une page d'information du ministère de l'Intérieur qui servira de rappel à la loi. En plus de l'absence de juge dans ces blocages, l'appréciation du caractère « terroriste » des sites pose problème. Dans les textes, aucune définition précise n'est donnée. En annexe de sa circulaire du 12 janvier, la ministre de la Justice Christiane Taubira explique que l'apologie « consiste à présenter ou commenter des actes de terrorisme en portant sur eux un jugement moral favorable ». Avant de préciser qu'un acte de terrorisme vise à « troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ».
Le site NextInpact dresse une liste à la Prévert de tout ce qui peut entrer dans cette large définition : « Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, l'enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement d'avion, de navire ou de tout autre moyen de transport. S'y ajoutent les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, ainsi que le piratage informatique. On y range aussi les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous, les infractions en matière d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires, le blanchiment ou certains délits d'initiés. » En somme, de nombreux propos pourraient tomber sous le coup de la loi, et donc de nombreux sites bloqués.
« Ce décret institue la censure administrative d'internet », tranche la Quadrature du Net. « La France persiste dans le contournement du pouvoir judiciaire, trahissant la séparation des pouvoirs pour attenter à la première des libertés en démocratie qu'est la liberté d'expression. » Adrienne Charmet de la Quadrature du Net craint que « l'application du décret ne glisse de la prévention de la lutte contre le terrorisme à la lutte contre les troubles publics ». « On risque de tomber dans une censure aveugle. »
D'un point de vue technique, il existe un risque de sur-blocage : bloquer un site peut entraîner le blocage d'autres sites (potentiellement parfaitement légaux) hébergés au même endroit. Dans un avis rendu en juin, le Conseil national du numérique (CNNum) expliquait : « Un même serveur pouvant héberger plusieurs sites ou contenus parfaitement légaux, leur blocage collatéral constitue une atteinte directe à la liberté d'expression et de communication. » Par exemple, aux États-Unis, le blocage de dix sites pédopornographiques par les autorités avait causé le blocage de 84 000 sites légaux partageant le même fournisseur de nom de domaine !
Pis, l'ensemble du dispositif pourrait être contre-productif pour la lutte antijihadiste. C'est du moins l'avis du CNNum : « Les dispositifs de blocage sont facilement contournables par les recruteurs comme par les internautes puisqu'ils ne permettent pas de supprimer le contenu à la source. » Il suffit d'installer un logiciel type Tor ou un VPN pour contourner le blocage en place. Constat partagé par le juge antiterroriste Marc Trévidic, qui a expliqué au CNNum que « les dispositions de la loi sont insuffisantes pour contrer les contenus jihadistes sur internet… » Marc Trévidic estime que le blocage de sites jihadistes officiels doit « rester dans le cadre de procédures judiciaires » classiques, et que ce nouveau décret ne sert à rien. Il souligne enfin que « le filtrage des réseaux sociaux, tâche extrêmement vaste et complexe, semble inefficace et très risqué pour le respect de la liberté d'expression des tiers ».
Cette position du gouvernement est d'autant plus étonnante que le Parti socialiste a largement critiqué la loi sur la sécurité intérieure LOPPSI 2, adoptée sous Nicolas Sarkozy, qui voulait déjà mettre en place un blocage des sites web sans passer par un juge. Gageons que, comme la LOPPSI, le décret pourrait faire l'objet d'un examen par le Conseil constitutionnel. L'association des services internet communautaires (qui regroupe des acteurs comme Google, Facebook, Dailymotion…) a déjà promis une telle action en justice, mais il faudra passer d'abord par le Conseil d'État, qui décidera de l'opportunité, ou non, d'un tel examen. Quoi qu'il en soit, depuis ce vendredi matin, l'OCLCTIC peut commencer à dresser une liste noire de sites web à bloquer. L'office a fait savoir, lors de son audition au Sénat, qu'il a dans son viseur plusieurs centaines de sites pédopornographiques et une cinquantaine de sites web jihadistes. Une première vague de blocages va ainsi rapidement frapper une dizaine de sites terroristes. Le début d'une nouvelle censure 2.0.
(Boris Manenti. *L'Obs*. 06-02-15)

Cinq sites web projihad bloqués de l'Intérieur



À CHAUD. Les visiteurs de contenus faisant l'apologie du terrorisme sont redirigés vers une page du ministère. C'est le journaliste de RFI David Thomson, auteur du récent livre *Les Français jihadistes*, qui l'a le premier signalé sur Twitter ce dimanche : en lieu et place de la page d'accueil du site web Islamic-news.info – qu'il décrit comme « un site projihad assez peu influent » – apparaît désormais pour l'internaute une grande main rouge assortie du logo du ministère de l'Intérieur. Avec ce texte : « Vous avez été redirigé vers ce site officiel, car votre ordinateur allait se connecter à une page dont le contenu provoque à des actes de terrorisme ou fait publiquement l'apologie du terrorisme. »

Voici donc, un peu plus d'un mois après la parution du décret d'application, le premier cas repéré de blocage administratif, c'est-à-dire sans passage devant un juge, d'un site internet. Depuis la fin de la semaine dernière, ce sont en fait dix sites qui ont fait l'objet d'une mesure de blocage, a indiqué lundi le ministère de l'Intérieur : cinq sites projihad (Jihadmin.com ; Mujahida89.wordpress.com ; Islamnation.blogspot.fr ; Alhayatmedia.wordpress.com et Islamic-news.info) ainsi que cinq sites à caractère pédopornographique, dont le blocage est prévu depuis la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2) de 2011. […]

Pour tester le dispositif, le choix s'est porté sur des sites dont le blocage n'est pas susceptible de gêner des enquêtes en cours, et « n'ayant pas d'hébergeur ou d'éditeur identifié », lesquels sont tenus de retirer les contenus illicites qui leur sont signalés. Il a donc été demandé aux fournisseurs d'accès à internet (FAI) de bloquer l'accès à ces sites et de rediriger vers une page spécifique. Dans les faits, en fonction des sites, des FAI et de la configuration des navigateurs, certains, lundi soir, étaient encore accessibles. Le dispositif est en « phase d'évaluation ».

Premier cafouillage. Cette mise en place a par ailleurs donné lieu à un premier cafouillage. Comme l'indique une simple recherche en ligne dans une base de noms de domaine, le prestataire technique d'Islamic-news.info n'est autre que l'hébergeur français OVH. Son fondateur et directeur technique, Octave Klaba, s'étonnait d'ailleurs publiquement, lundi matin, que l'entreprise n'ait reçu aucune demande de retrait préalable au blocage. Au ministère, on justifie qu'« OVH n'apparaît nulle part sur le site », et que seules comptent les mentions légales… Depuis, si OVH s'est refusé à communiquer davantage sur le sujet, la place Beauvau a indiqué que l'hébergeur avait bel et bien retiré le contenu visé. Lequel reste malgré tout accessible dans le « cache » – la mémoire – de Google : si, en plus du blocage, le déréférencement dans les moteurs de recherche a lui aussi fait l'objet d'un décret, la mesure n'a pas encore été activée pour les dix sites visés. La procédure est prévue, sans échéance précise à ce stade. Quant à savoir combien de sites web pourraient faire l'objet d'un

blocage administratif, le ministère a fait état de « plusieurs centaines de signalements » en matière d'apologie du terrorisme, sans plus de précisions en termes de volume envisagé ni de calendrier.
Quid, enfin, des données de connexion qui aboutissent mécaniquement sur les serveurs du ministère, quand un internaute est redirigé vers une page d'avertissement ? Sur ce point, la place Beauvau indique que les données en question ne sont pas séparées des connexions ordinaires vers le site du ministère de l'Intérieur. En février dernier, la CNIL avait, dans son avis concernant le décret portant sur le blocage administratif, clairement indiqué que « le cadre juridique actuel ne permet ni la collecte ni l'exploitation, par l'OCLCTIC, des données de connexion des internautes qui seraient redirigés vers la page d'information du ministère de l'Intérieur ». (*Libération*. 16-03-15)

[Jean-Marie Delarue, quand il était contrôleur général des lieux de privation de liberté, réclamait la légalisation des portables en détention comme « facteur considérable d'apaisement », mais sans angélisme aucun : « Je préférerais qu'on autorise les téléphones et qu'on contrôle, tous les dix jours, pour savoir qui le détenu a appelé. » Peu après les attaques, en tant que président de la CNCIS (Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité), il demande tous les pouvoirs de contrôle sur les écoutes et recherches de fadettes, dans le « souci de préserver l'équilibre entre la nécessaire prévention du terrorisme et la garantie du respect du secret des correspondances ». Il demande aussi de « légaliser ce qui ne l'est pas », à savoir les « pratiques officieuses, hors protocole, qui perdurent » (écoutes sauvages, logiciels intrusifs, etc.). Delarue a été entendu et se « réjouit que cette loi arrive ».]



Antiterrorisme : vers de nouveaux droits pour les renseignements
Un projet de loi, présenté ce jeudi [19 mars] en Conseil des ministres et révélé ce mardi matin par *Le Figaro*, va permettre aux services de renseignement d'infiltrer et surveiller les terroristes potentiels grâce à des autorisations administratives, sans passer par la case judiciaire. Ils pourront effectuer en toute légalité des « interceptions de sécurité » portant sur les contenus électroniques des mails et des conversations téléphoniques, dès lors qu'ils seront en lien direct avec l'enquête.
Le projet de loi prévoit également des nouvelles mesures de surveillance pour les géants d'internet. « Le texte permet aux enquêteurs d'obtenir un « recueil immédiat, sur les réseaux des opérateurs » des données de connexion des suspects », explique *Le Figaro*. « Les fournisseurs d'accès à internet, mais aussi aux plates-formes comme Google, Facebook, Apple ou Twitter, pourraient devoir déceler eux-mêmes des comportements suspects, en fonction d'instructions qu'ils auront reçues, et transmettre ces résultats aux enquêteurs », poursuit le quotidien.
Des micros et caméras espions. Par ailleurs, le projet de loi prévoit aussi le « recours à des appareils enregistrant les paroles et les images de personnes ou à des logiciels captant les données informatiques ». Ce qui permettra aux agents de renseignement de poser des micros et des caméras espions, précise le quotidien. Le projet de loi prévoit également l'emploi de balises « permettant de localiser en temps réel un véhicule ou un objet » et permet « l'utilisation de dispositifs mobiles de proximité », à savoir des appareils espions. Ils ne pourront en aucun cas, cependant, capter le contenu des conversations et des métadonnées.
D'autre part, les agents des services spécialisés ne devraient plus être exposés à des risques pénaux injustifiés puisque, pour la première fois en France, le projet vise à « offrir un cadre légal général à des activités […] susceptibles de porter atteinte à la vie privée et au secret des correspondances », selon *Le Figaro*. Pour la première

fois aussi, le législateur dresse la liste « limitative » des motifs pour lesquels les services peuvent avoir l'autorisation de recourir aux « techniques spéciales » de recueil du renseignement. Outre la « défense nationale, les intérêts de politiques étrangères, les intérêts économiques ou scientifiques majeurs », figurent aussi « la prévention du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive ainsi que des violences collectives pouvant porter gravement atteinte à la paix publique ». (Lesechos.fr. 17-03-15)

[Rappelons aussi que la France exporte et vend très cher son expertise dans le domaine de la surveillance électronique. Y compris à des dictateurs. « Un témoignage recueilli à l'automne par *Le Figaro* montre qu'Amesys (filiale du groupe informatique français Bull) était accompagné de militaires français à la retraite dans sa mission libyenne. "Nous avons mis en route le système d'écoute libyen fin juillet 2008. Les cadres de Bull étaient très attachés à cette mission, qui avait été facturée environ 10 millions d'euros", raconte un militaire retraité de la Direction du renseignement militaire (DRM). "Nous avons mis tout le pays sur écoute. On faisait du massif : on interceptait toutes les données passant sur internet : mails, chats, navigations internet et conversation sur IP", précise-t-il, en détaillant : "Nous leur avons appris comment trouver des cibles dans le *flow* massif du pays et nous avons travaillé sur des cas d'école : par exemple, comment placer une université sous interception et trouver des individus suspects en fonction de mots-clés." Le système Eagle a été en fonctionnement à partir de 2009, mais selon le militaire interrogé par *Le Figaro*, a réellement été opérationnel à partir de 2010. » (Lemonde.fr. 22-05-12)

« Selon les registres des marchés publics consultés par OWNI, Amesys, la société française qui a fourni à la Libye de Kadhafi un système de surveillance globale de l'internet, a également vendu ses matériels d'interception à la France de Sarkozy. Les comptes rendus de ces marchés montrent qu'Amesys a équipé les services français des ministères de la Défense et de l'Intérieur d'au moins sept systèmes d'interception et d'analyse des communications. Une réussite pour cette PME très spéciale, qui a fait des systèmes de guerre électronique son cœur de métier. » (Owni.fr. 18-10-11)]



Fin de la vie privée : rappel des lois existantes et à venir

« Des millions de personnes ont défilé en criant "liberté" et le gouvernement répond en promettant plus de protection contre une réduction des libertés. » (Adrienne Charmet, la Quadrature du Net)

Logiciels mouchards, métadonnées, réseaux sociaux et profilage : comment l'État français nous surveille. Quelques jours après les attaques des 7 et 9 janvier, Manuel Valls annonce de nouvelles mesures pour mieux surveiller internet. Une loi sur le renseignement, déjà prévue avant les attentats, sera votée dans les prochains mois. Elle vient renforcer la nouvelle loi antiterroriste votée en novembre 2014, ainsi que la loi de

programmation militaire adoptée un an plus tôt et la loi sur la sécurité intérieure (LOPPSI 2) de 2011. Tous ces textes élargissent progressivement les possibilités de surveillance d'internet. Et ce en dehors du contrôle judiciaire et quel que soit le profil des citoyens. Qui communique avec qui ? Quand ? Et de quel endroit… Nous sommes désormais tous sous surveillance.
[…] La France dispose pourtant déjà d'un arsenal conséquent en ce qui concerne la surveillance d'internet. Les données de communication électronique sont systématiquement conservées pendant un an par les fournisseurs d'accès à internet. Et ce depuis un décret de 2006. Les fournisseurs d'accès doivent mettre à disposition : les informations permettant d'identifier l'utilisateur et le destinataire de la communication, les données concernant les équipements utilisés, la date, l'horaire et la durée de chaque communication. Ces données sont conservées pour tout le monde, pas seulement pour les personnes qui font l'objet d'une enquête ou d'une surveillance particulière. La mesure n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat parlementaire, puisqu'elle a été mise en place par décret. Elle est pourtant loin d'être anodine. Chez notre voisin allemand, la conservation des données de communication électronique, jugée anticonstitutionnelle, est interdite au-delà de quelques jours. Cette surveillance est rejetée par une majorité du monde politique. L'actuel ministre de la Justice allemand, le social-démocrate Heiko Maas, a même réaffirmé ce refus après les attentats des 7 et 9 janvier. Avec l'argument qu'en France, cela n'avait pas empêché ces attaques… En France au contraire, les lois se succèdent, qui viennent renforcer année après année l'arsenal juridique pour une surveillance de plus en plus rapprochée des citoyens – et pas seulement des terroristes ou criminels présumés.

En 2011, la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dite LOPPSI 2, légalise l'espionnage des ordinateurs privés par l'intermédiaire de logiciels mouchards. Le législateur appelle cela la « captation des données informatiques ». Cette loi autorise la mise en place de dispositifs qui permettent, sans le consentement des personnes concernées, d'accéder « à des données informatiques, de les enregistrer, les conserver et les transmettre, telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur ». Avec de tels dispositifs, les enquêteurs peuvent voir et enregistrer en temps réel, à distance, tout ce qui se passe sur un ordinateur. La loi LOPPSI 2 limitait toutefois cette surveillance informatique au seul cadre d'une procédure judiciaire. C'est le juge d'instruction qui peut décider de poser un logiciel mouchard, pas les services de renseignement.

En 2013, avec la loi de programmation militaire et métadonnées (LPM) adoptée en décembre, ce verrou a sauté. L'article 20 (auparavant article 13) de cette loi autorise toute une série d'agences de l'État à accéder directement, non pas au contenu d'un ordinateur ou des communications, mais aux données de connexions des internautes et aux relevés détaillés des communications téléphoniques. Il s'agit là d'un accès dit administratif, qui se pratique donc sans passer par un juge et peut se faire hors d'une procédure judiciaire. Cet article est en vigueur depuis le 1er janvier 2015, suite à la publication de son décret d'application à la veille de Noël. Ce qui est visé par cette surveillance : les métadonnées. C'est-à-dire non pas le contenu des communications mais les données sur ces communications : qui appelle ou écrit à qui, à quelle heure, quels sites sont visités par qui, quand. Ainsi que la géolocalisation, en temps réel, des utilisateurs.

2013 : extension de la surveillance en dehors des procédures judiciaires. La formulation utilisée par la loi de programmation militaire est assez floue pour laisser penser que l'éventail des données recueillies ira plus loin encore. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) souligne ainsi en 2013 que le recours dans la loi à la notion vague « d'informations et documents » « semble permettre aux services de renseignement d'avoir accès aux données de contenu, et non pas seulement aux données de connexion ». Par ailleurs, ces données pourront être demandées par toute une série de services de renseignement. Avec son article 20, la loi de programmation militaire pérennise un dispositif de surveillance des données déjà en place depuis 2006. Mais celui-ci était alors limité à la lutte contre le terrorisme. Avec la LPM, l'accès aux données peut maintenant se faire « au titre de la sécurité nationale, de la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France ou de la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous ». En plus de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste et de différents services de police et de renseignements, d'autres services

sont ainsi autorisés à accéder à ces informations, comme l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre. Ou des services dépendant du ministère des Finances, comme les douanes et TRACFIN, qui s'occupe notamment d'évasion fiscale. Et cela, encore une fois, en dehors de procédures judiciaires.

Des garde-fous insuffisants. Dans une délibération du 4 décembre 2014, la CNIL attire « l'attention du gouvernement sur les risques pour la vie privée et la protection des données à caractère personnel ». Les données détenues par les opérateurs qui peuvent être demandées « sont de plus en plus nombreuses, sont accessibles à un nombre de plus en plus important d'organismes, sur réquisitions judiciaires ou administratives ou en exécution d'un droit de communication, et ce pour des finalités très différentes », pointe la CNIL.
Il existe tout de même quelques garde-fous. Une personnalité qualifiée placée auprès du Premier ministre est chargée d'autoriser le recueil de ces informations. Et la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), mise en place en 1991, veille à la légalité des écoutes téléphoniques, en les contrôlant a posteriori. Mais cette commission ne dispose que de peu de moyens : six postes seulement et un budget en baisse entre 2011 et 2013. Elle fonctionne à effectifs constants « depuis sa création il y a près d'un quart de siècle », alors que ses missions se sont pourtant « considérablement accrues au fil des années », déplore la CNCIS dans son dernier rapport d'activité.

2014 : délit d'apologie de terrorisme et blocage de sites web. Depuis les attaques contre *Charlie Hebdo* et au supermarché cacher de Vincennes, des dizaines de personnes ont été arrêtées pour apologie du terrorisme. Cette multiplication des procédures et l'application de lourdes peines découlent de la dernière loi antiterroriste, adoptée il y a à peine deux mois. Qui prévoit jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende en cas d'apologie du terrorisme. Cette loi de novembre 2014 alourdit également la peine maximale quand le délit est commis sur internet. La peine encourue est de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende « lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne ». « Pour un message Facebook faisant l'apologie du terrorisme, vous risquez deux ans de prison en plus que si vous dites la même chose dans la rue », résume Adrienne Charmet, coordinatrice des campagnes à la Quadrature du Net, association de défense des droits et libertés des citoyens sur internet. Un différentiel inédit, selon elle.
La même loi autorise aussi le blocage administratif – c'est-à-dire sans décision judiciaire – des sites internet « provoquant à des actes terroristes ou en faisant l'apologie ». Cette mesure attend encore son décret d'application, qui va arriver très vite, a promis Manuel Valls. La loi a été critiquée par le Conseil national du numérique, un organisme consultatif indépendant. Celui-ci juge qu'« en minimisant le rôle de l'autorité judiciaire, le dispositif n'offre pas de garanties suffisantes en matière de libertés ».

2015 : surveiller les conversations sur Skype. Elle était prévue pour juillet 2015. Mais suite aux attentats, le Premier ministre veut en accélérer l'adoption. La future loi sur le renseignement sera discutée dès mars. Manuel Valls promet un texte protecteur des libertés publiques, mais qui vise à renforcer « la surveillance des communications et de l'internet des jihadistes ». « Nous voulons avoir accès aux ordinateurs », déclare le député Jean-Jacques Urvoas, président de la commission des lois, sur Europe 1, le 14 janvier. Objectif de la loi : pouvoir surveiller par exemple ce qui s'échange via le logiciel de communication Skype. Ce qui peut apparaître *a priori* comme un simple ajustement juridique face à l'évolution des technologies de communication. Mais la loi sur le renseignement « augmente le périmètre de surveillance avec la capacité de récolter des renseignements non seulement sur une personne, mais aussi sur tout son réseau, alerte Adrienne Charmet. C'est vraiment la logique de la NSA. C'est ce type de législation qui est envisagée ».

« Le profilage absolu » via les métadonnées. La stratégie des dernières lois françaises ressemble à celle de l'Agence nationale de la sécurité états-unienne (NSA) sur au moins un aspect : viser un ramassage toujours plus large des métadonnées. Ce serait un moindre mal pour la vie privée, arguent les promoteurs de ces lois. « La réquisition de ces données constitue une démarche beaucoup moins intrusive pour la vie privée que la

pratique des écoutes téléphoniques », avancent ainsi les députés Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère dans un rapport d'information sur l'accès aux métadonnées de connexions, en 2013.
« Les métadonnées, c'est le profilage absolu, analyse au contraire Adrienne Charmet. Avec les métadonnées, plus besoin d'avoir le contenu des communications. Si on a les métadonnées, on peut reconstruire tout le réseau d'une personne, ses déplacements, son rythme de vie. » Est-ce vraiment moins attentatoire à la vie privée de suivre à la trace les déplacements, les contacts et les activités de quelqu'un que de surveiller le contenu de ses échanges ? « Quoique moins intrusive dans le secret des correspondances, cette mesure porte atteinte à d'autres droits des citoyens, comme le droit à l'intimité de la vie privée et à la liberté d'aller et venir », souligne la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité.

Tout savoir sur nos réseaux et contacts. « Ce qui constitue la vraie nouveauté, l'information principale du programme PRISM (de la NSA) et de ses suites, c'est que l'information recherchée n'est pas ce que nous disons, mais à qui nous le disons. Le contenu de nos conversations reste intéressant bien sûr (surtout pour les entreprises qui ont intérêt à tout savoir de nos vies), mais pas tellement pour les États. Ce que veulent les États, c'est tout savoir de nos réseaux », analyse l'activiste du net Laurent Chemla sur son blog, le 6 janvier. « Ce sont nos *metadatas* qu'ils stockent, pour ensuite pouvoir, quand bon leur semble, décider qui surveiller plus spécifiquement. »
Poussée à bout, cette logique de profilage par l'intermédiaire de notre réseau de contacts et de nos déplacements, peut aboutir à un ciblage au sens littéral du terme. Les « signature strikes » du programme états-unien d'assassinats ciblés de terroristes, à l'aide de drones armés en Afghanistan, Yémen et Pakistan, en sont un exemple. Lors de ces tirs, les drones visent des cibles non pas parce que les services de renseignements savent que ces personnes sont des « terroristes », mais parce que le profil de leurs déplacements, de leurs réseaux, de leur rythme de vie, sont ceux de terroristes. Le contrôle des métadonnées ouvre ainsi la porte à de dangereuses dérives. Nous voici pourtant désormais surveillés en permanence, soumis à un « profilage » de tous les instants. (Rachel Knaebel. Bastamag. 02-02-15)



Effet *Charlie* : explosion des signalements d'apologie du terrorisme en ligne
Après les attentats de Paris, la plate-forme de la police PHAROS a recueilli en un mois 40 000 signalements de contenus illicites en ligne. Même explosion auprès de la plate-forme des fournisseurs d'accès et de services internet, pourtant après une forte baisse en 2014. Un sursaut mais aussi un déferlement de haine sur internet. Les chiffres officiels sont impressionnants : la plate-forme de la police PHAROS, qui permet à tout internaute de signaler un contenu illicite en ligne (internet-signalement.gouv.fr), a enregistré une explosion des notifications dans la foulée des attentats, comme l'avait évoqué Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, courant

janvier. « En moyenne, nous traitons 400 signalements par jour. Les attentats se sont traduits par un afflux de signalements : dans la semaine de 7 au 17 janvier, nous avons recueilli 29 000 signalements pour l'essentiel d'apologie du terrorisme et d'incitation à la haine raciale », a expliqué mardi Valérie Maldonado, chef de l'Office central de la lutte contre la cybercriminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC).

Twitter beaucoup plus utilisé que Facebook. La commissaire divisionnaire, qui est également sous-directeur adjoint de la lutte contre la cybercriminalité de la Direction centrale de la police judiciaire, a relevé que « les attentats dans la vie physique ont eu un prolongement sur internet avec ces propos de soutien en ligne. Twitter a été extrêmement utilisé, la plate-forme la plus utilisée dans ce cadre, beaucoup plus que Facebook ». Julien Gauthier, le chef de la plate-forme PHAROS, a précisé que le nombre de signalements reçus entre le 7 janvier et le 7 février avait même atteint 40 000 à comparer aux 140 000 recueillis sur l'ensemble de 2014 ! Soit plus du quart du volume annuel en un mois seulement.
Ils intervenaient dans le cadre d'une présentation d'un bilan de l'année 2014 sur la suppression des contenus illicites en ligne, organisée par le service Point de contact de l'Association des fournisseurs d'accès et de services internet (AFA), dont Orange, SFR, Bouygues Telecom, Google, Microsoft et Facebook sont membres, mais pas Free ni Numericable. Ce service, créé en 1998, permet à tout internaute par un formulaire simple et anonyme de signaler tout contenu choquant rencontré sur internet. Point de contact a également relevé une explosion du nombre de signalements de contenus de propagande terroriste ayant reçu « pour le seul mois de janvier le volume de l'année 2014 dans cette catégorie. » Pourtant, le nombre de contenus de ce type dénoncés par formulaire avait été divisé par deux en un an (36 en 2014 et seulement six qualifiés comme tels).
(*La Tribune*. 10-02-15)



1 74 09 99 192.168.0.1 en procès pour lire et soutenir la presse libre. Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Je risque cinq ans de prison et 40 000 euros d'amende parce que je suis lecteur et solidaire de la presse libre… Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que ce sont des traces numériques que le grand filet de la surveillance a relevées, des traces d'appareils électroniques… Je suis 1 74 09 99 192.168.0.1. Parce que je suis un parmi d'autre, des femmes et des hommes, qui ont plus à craindre qu'à espérer de l'action de l'État. […]
(Iaata.info. 30-05-15)

Apologie du terrorisme : leurs « amis » Facebook ont prévenu la police

« Si ces réseaux sont accusés d'être des lieux propices à la radicalisation (à cause des algorithmes), ce sont avant tout des lieux de surveillance mutuelle. Depuis décembre dernier, les internautes sont d'ailleurs incités à signaler des comportements illicites sur internet sur la plate-forme PHAROS. »

M., 21 ans, habite Courtalain (Eure-et-Loir), 625 habitants, et vient d'être condamné à dix-huit mois de prison, dont douze ferme, pour apologie d'acte de terrorisme. « Ça m'a mis dans la merde », lâche-t-il au téléphone. Dans le petit village, tout le monde se connaît et la décision de justice s'est ébruitée aussi sec. « Le regard des gens, on le ressent sur nous », raconte-t-il… « Ça m'a catalogué terroriste. » Après les attentats du début du mois, M. a publié sur sa page Facebook une vidéo de décapitation qu'un de ses amis (parti « pour pratiquer sa religion et non pour faire le jihad ») avait partagée depuis la Syrie. Il a aussi commenté une publication apparue sur son fil d'actualité (il ne se souvient plus comment) : « Un coup de crayon et un coup de Kalach, c'est la même chose. » Alors, quelqu'un avec qui il était « ami » sur Facebook s'est déplacé à la gendarmerie. « C'est ma sœur qui a porté plainte. »
L'homme est confus quand il explique qu'il voulait faire apparaître le décalage entre les réactions à l'attentat de *Charlie Hebdo* et les réactions à ce qui se déroule en Syrie. « Je ne voulais pas faire l'apologie du terrorisme », assure-t-il. « Je ne dis pas que c'était bien fait pour eux. » À la barre du tribunal correctionnel de Chartres, le 15 janvier dernier, il a regretté : « J'aurais dû réfléchir avant. » Depuis, M. a supprimé son compte Facebook. « Je ne compte pas m'en recréer un de sitôt », ajoute-t-il avec empressement. « Si c'est pour être surveillé, mieux vaut communiquer avec mes vrais amis par téléphone. » Le jeune homme et sa sœur ont un gros différend familial. Lui n'explique pas son geste : « Elle aurait pu me venir me parler. »

Signalés à la police plutôt qu'à Facebook. Ces affaires soulèvent une question gênante : quand il s'agit de Facebook, où la frontière entre vie publique et vie privée est ambiguë, comment les publications sont-elles signalées ? Un bouton permet de rapporter les *posts* faisant « l'apologie de la violence », sur Facebook. Ces signalements sont traités dans les soixante-douze heures, les cas d'apologie au terrorisme étant examinés en priorité par un modérateur et retirés dans la foulée, si la publication enfreint la loi locale. Dans certains cas, et ce n'est pas systématique, Facebook en informe directement les autorités judiciaires. « Lorsque la situation l'exige », précise un porte-parole de la firme américaine qui, « pour raison de sécurité », ne veut donner aucun détail. Le réseau social collabore avec la justice : il peut supprimer sur demande et après examen toute publication mais aussi communiquer des informations sur ses utilisateurs. Mais dans la plupart des affaires jugées ou en cours pour apologie du terrorisme, ce n'est pas Facebook qui a contacté la police. Plutôt les utilisateurs eux-mêmes.

Sur les murs des amis de nos amis. Pour ce Valettois de 27 ans, condamné en comparution immédiate à un an de prison dont trois mois ferme pour apologie du terrorisme par le tribunal correctionnel de Toulon (Var), c'est l'ami d'un de ses 157 amis Facebook qui a prévenu la police, en joignant des captures d'écran. Lui avait publié des photos de jihadistes sur son compte. « On a bien tapé, mettez la djellaba, on ne va pas se rendre, il y a d'autres frères à Marseille », écrivait-il, laissant sous-entendre qu'un autre attentat allait se produire. Parce que ses publications étaient visibles par ses amis et leurs amis, elles sont apparues sur le mur Facebook d'un tiers, qui a contacté les autorités. « Je ne critique pas la personne qui a eu ce geste citoyen », balaie l'avocat du jeune homme, Me Arnaud Lucien.
Le commissariat de Castres (Tarn) a reçu plusieurs appels la semaine dernière de personnes signalant des commentaires Facebook. Deux internautes, amis sur le réseau social, ont été poursuivis : le premier, âgé de 24 ans, a été condamné devant le tribunal correctionnel à cinq mois de prison ferme pour apologie d'un acte terroriste. […] Le second, mineur et auteur de la première publication commentée, est convoqué le 20 février devant le tribunal pour enfants à Castres.

Surveillance mutuelle ou « sousveillance ». Sans juger du fond de ces affaires, ces histoires soulèvent deux aspects des réseaux sociaux. La limite entre vie privée et vie publique, s'il fallait le rappeler, est souvent floue et mal maîtrisée par ceux qui les utilisent. Et si ces réseaux sont accusés d'être des lieux propices à la radicalisation (à cause des algorithmes), ce sont avant tout des lieux de surveillance mutuelle. Depuis décembre dernier, les internautes sont d'ailleurs incités à signaler des comportements illicites sur internet sur la plate-forme PHAROS. Dans *Voir et pouvoir. Qui nous surveille ?* (Le Pommier, 2009), Jean-Gabriel Ganascia proposait de donner un nom à ce nouveau phénomène : la « sousveillance ». Non plus une surveillance exercée depuis le

haut par une puissance désincarnée et invisible, mais une observation et un contrôle de tout le monde par tout le monde. Nous y sommes. (Émilie Brouze. *L'Obs*-Rue89. 23-01-15)

[Mises en garde à gauche…] Robert Badinter met en garde contre la tentation d'un « Patriot Act » à la française. Selon l'ancien ministre de la Justice de François Mitterrand et ancien président du Conseil constitutionnel, la France dispose déjà de tout l'arsenal législatif nécessaire pour faire face aux récents attentats. « Et je peux vous assurer que nos juges sont tout sauf laxistes », déclare-t-il sur France Info. « Ne nous laissons pas aller à ces ripostes de papier presque dérisoires qui consistent à fabriquer textes, exceptions qui méconnaissent les principes fondamentaux », poursuit-il.

[Et (très) à droite…] Le Front national a rappelé mercredi qu'il était hostile au PNR (« passenger name record »), un système de transmission des données des passagers actuellement gelé au Parlement européen car il constitue « un fichage généralisé » et « une atteinte à la souveraineté ». « Outre que tout ceci va à sens unique, c'est-à-dire au bénéfice exclusif des États-Unis, il n'est pas question d'attenter à la souveraineté de la France et des autres pays européens par un fichage généralisé de leurs concitoyens sous couvert de lutter contre le terrorisme islamiste », a rappelé le FN dans un communiqué signé de Ludovic de Danne, conseiller aux affaires européennes. (*Le JDD*. 14-01-15)



Toutes les illustrations de ce chapitre sont des captures d'écran provenant du site internet PHAROS (Plate-forme d'harmonisation, d'analyses, de recoupements et d'orientation des signalements), le portail officiel internet-Signalement du ministère de l'Intérieur. Il n'y aucun trucage ni détournement.
Extrait du site : « Qui traite ces signalements ? » « Vous ne devez plus vous soucier de "qui est compétent ?" Votre signalement sera traité par des agents affectés à la plate-forme PHAROS, intégrée à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication. Ce service appartient à la Direction centrale de la police judiciaire, composante de la police nationale. »

Traumatisme « post-Charlie »

[Fausses alertes et paranoïa ambiante]

Selon un décompte de France Bleu, une cinquantaine d'alertes aux colis suspects est survenue dans les trams, métros, RER, Transiliens et lieux publics depuis le jour de l'attentat à *Charlie*. De son côté, la RATP précise que, depuis le 7 janvier, le nombre d'alertes aux colis suspect a doublé, voire triplé le week-end dernier. « En temps normal, nous sommes à trois alertes quotidiennes », indique la Régie. Ces colis suspects repérés par les voyageurs ou les agents de la RATP entraînent la mise en place d'un périmètre de sécurité et l'évacuation des quais jusqu'à la levée de doutes (avec parfois l'explosion contrôlée des colis en question par la brigade de déminage). Pour la seule journée de samedi, les policiers sont intervenus à quinze reprises pour des colis suspects, c'est cinq fois plus que d'ordinaire. Le RER A est la ligne qui concentre le plus d'alertes aux colis suspect. (*20 Minutes*. 13-01-15)

[La RATP a augmenté la cadence des messages multilingues d'appel à la vigilance de son dispositif « Attentifs ensemble », qui retentissent sur les quais et dans les couloirs du métro toutes les quelques minutes.]

[Ambiance] « Les gens nous regardent dès qu'on a l'air un petit peu différent, ils nous jugent, témoigne la jeune Estelle au micro de RMC. On a l'air un petit peu plus suspect qu'avant. Un jour, j'avais ma valise, parce que le soir je dormais chez mon copain. Un monsieur est venu m'interpeller en me demandant de ne pas laisser ma valise comme ça, que ça pouvait avoir l'air suspect. On le prend mal, forcément. On se demande si on a une tête de terroriste… On se demande ce qu'il se passe… Je n'ai tué personne ! »
« Tout le monde est devenu un peu attentif, plus prudent, résume Pida pudiquement. Dès fois, le matin, je prends un gros sac pour aller au travail et les gens me regardent de travers. Alors, pour qu'ils soient tranquilles, je fais exprès d'ouvrir mon sac et de chercher un truc ou de sortir ce qui est dedans. Pour que les gens se mettent à l'aise, quoi… » « Les gens autour de moi peuvent nous signaler plus de colis suspects, assure-t-il. Il y a une espèce de peur qui s'est installée depuis quelques jours. Vigipirate a été renforcé, on sent la présence militaire, policière aussi… Leur présence fait peur et, en même temps, elle rassure. C'est vraiment mitigé…» (Témoignages BFMTV. 25-01-15)

Des colis suspects, Pierre-Yves en a vécu des dizaines sur la ligne A du RER qu'il emprunte tous les jours entre Paris et Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) où il habite. Mais jamais il n'a vu une voiture de train se vider aussi rapidement qu'hier en gare de Val-de-Fontenay (Val-de-Marne). « Il était 18 h 15 environ quand on a entendu une voix hurler dans le haut-parleur. La conductrice était stressée. Elle disait qu'il fallait évacuer la rame de toute urgence. Il y a eu un début de panique. Sur le quai, des gens sont tombés. Ça poussait dans tous les sens, alors que d'habitude, quand il y a ce genre de message, tout le monde râle et s'exécute mollement. Les gens avaient peur qu'il y ait une bombe dans le train. Tout le monde ne parlait que de ça. »
(*Le Parisien*. 10-01-15)

En conséquence, et même si aucune attaque n'a concerné le réseau de transport, les Franciliens commencent à bouder métro et trains de banlieue. « On sent un léger infléchissement de la fréquentation, assure Pierre Serne. Les voyageurs sont inquiets. » Des usagers que l'on retrouve sur la route. Ainsi, le 9 janvier, sans qu'aucune explication ne puisse être apportée, le Centre régional d'information sur la circulation routière (CRIRE) a constaté que le trafic était deux fois supérieur à la normale. (*Le Parisien*. 10-01-15)

[*No business as usual*]

> « Le consommateur a laissé place au citoyen. »

[Le malheur (les pertes) des uns…] « Au total, la baisse de fréquentation et des dépenses moyennes aboutit à un chiffre d'affaires du week-end d'ouverture en chute de 8,3 % au niveau national », estime Philippe

Guilbert, directeur général de l'institut de sondage TOLUNA qui a interrogé 1 503 personnes le week-end dernier. « Pris dans la tourmente des événements qui endeuillent le pays », les Français se sont comportés « davantage comme des citoyens que comme des consommateurs », analyse-t-il. (Europe 1. 14-01-15)

Les soldes ont démarré sur l'ensemble de la France mercredi, jour de l'attentat à la rédaction de *Charlie*. Depuis, la consommation dans les magasins est en berne. « Les Français ont évidemment d'autres choses en tête », explique un cadre du Printemps. « La consommation d'habillement a chuté, toutes enseignes textiles confondues, en France, de 5 % de mercredi à vendredi dernier par rapport à la même période l'an passé », chiffre Jean-Marc Genis, président exécutif de la Fédération des enseignes de l'habillement. […] La clientèle française est bel et bien restée chez elle. D'après les statistiques, les achats hors détaxes (réservés aux non-Européens) ont diminué de 50 % par rapport à l'an passé. À Marseille, le centre commercial de Plan de Campagne, ouvert le dimanche 11 janvier, subissait un difficile démarrage des soldes, les allées étaient désertées. Il faut dire que 60 000 Marseillais battaient le pavé du Vieux-Port aux mêmes heures.
« En règle générale, il y a eu très peu de monde dans les magasins hier, note Jean-Marc Genis, certains avaient fait le choix de baisser le rideau pour laisser leur personnel participer aux différentes manifestations. » Aux Galeries Lafayette, une note de Nicolas Houzé demandait jeudi dernier que les volontaires inscrits pour travailler le dimanche 11 puissent se rétracter afin de pouvoir participer à la grande manifestation d'hier. Au Printemps, l'intersyndicale dénonce aujourd'hui dans un communiqué une « ouverture dominicale de la honte » qui en imposant ce jour travaillé a « empêché des milliers de salariés » de se rendre au rassemblement. (ChallengeSoir. 13-01-15)

[… fait le bonheur (les bénéfices) des autres…] La plupart des grandes entreprises ont fait appel à un ou deux vigiles pour renforcer leur sécurité. Ces coûts de gardiennage supplémentaires s'établissent entre 300 et 600 euros par jour. Mais les entreprises reconnaissent elles-mêmes que l'impact financier n'est pas énorme. En revanche, elles appliquent désormais au sens strict toutes les mesures de sécurité prévues : obligation de porter les badges de façon visible, contrôle des sacs, condamnation de plusieurs portes d'entrée… Tout un lot de précautions de circonstance qui ralentit le travail et génère un impact difficilement quantifiable qu'elles appellent le « temps humain » *[sic]*.
Les plus impactées sont les sociétés de coursiers et de livreurs. Les entreprises estiment que leurs employés perdent environ quarante-cinq minutes à suivre toutes les procédures de sécurité. *A fortiori* quand elles portent des colis, car les personnes extérieures à l'entreprise doivent se soumettre à toutes les procédures de contrôle. Pour les entreprises du secteur, ça représente une vingtaine d'euros par jour et par livreur. […]
Sur les huit derniers jours, Bercy indique que le chiffre d'affaires des magasins est en baisse de 10 %. Les grandes surfaces ont vu leur chiffre d'affaires chuter de 18 % en région parisienne. Dans le même temps, les centres commerciaux ont enregistré une baisse de 8 % en province et 12 % en Île-de-France. Les sites de e-commerce ont également réalisé un chiffre d'affaires inférieur aux standards habituels. Un des principaux acteurs du secteur expliquant que le trafic sur les sites en ligne a chuté de 10 à 20 % mercredi soir, aux premières heures de la traque des frères Kouachi et des rassemblements spontanés en hommage à *Charlie Hebdo*. (RTL.fr. 13-01-15)

[…] Les magasins de prêt-à-porter ne sont pas les seuls à voir leur activité baisser. Dans les brasseries, les cafés ou les restaurants, de nombreux professionnels enregistrent une baisse d'activité, tout comme les cinémas. « Oui, nous enregistrons une baisse de fréquentation sensible par rapport à la même période l'année dernière, concède Alain Weislo, directeur du multiplexe Gaumont d'Amiens. […] Victimes collatérales de la décision de placer la Picardie en « alerte attentat », les transporteurs de voyageurs ne peuvent plus conduire leurs clients, et notamment les scolaires, à destination de l'Île-de-France. « Le week-end dernier, des sorties scolaires et des voyages de comités d'entreprise à destination de Paris ont dû être annulés, confirme Max Bimbaud, responsable tourisme pour les Courriers automobiles picards, société de transports basée à Rivery, près d'Amiens, qui emploie près de 360 salariés. Nous comprenons tout à fait que ces situations exceptionnelles imposent des mesures de sécurité exceptionnelles, mais, sur une semaine, la perte d'activité n'est pas négligeable. Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps. » (*Courrier picard*. 14-01-15)

Même le commerce des prostituées est touché. Ahua, une « marcheuse » chinoise des environs de Belleville qui fait partie de l'association les Roses d'acier (chanson populaire chinoise qui conte l'histoire d'une femme qui bataille avec la vie), remarque que « les hommes font moins l'amour depuis l'attentat contre *Charlie Hebdo* ». Évoquant les rapports entre ses collègues et la police, elle raconte que désormais : « On a l'impression d'être traitées comme des terroristes. » (*Libération*. 11-02-15)

Mais avec la fin de la tragédie, la confiance revient. La seconde semaine des soldes est déjà marquée par un regain d'activité et affiche de meilleurs résultats que la même période l'année dernière. (RTL. 13-01-15)



[L'effet « Dammartin »]

Une main pour la production. Une main pour frapper l'ennemi.
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

Les attentats font les affaires du Sherpa. Ce véhicule fabriqué par Renault Trucks Defense (RTD), utilisé par le GIGN lors des attentats en janvier, voit ses ventes dopées. C'est une conséquence inattendue de l'assaut du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) le 9 janvier face aux frères Kouachi retranchés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële (77). Les gendarmes ont utilisé ce jour-là leur tout nouvel engin tactique, le Sherpa « échelle » fabriqué par RTD en collaboration avec le GIGN. Un véhicule blindé, sorte de Hummer à la française, spécialement conçu avec les techniciens du GIGN pour monter à bord d'un Airbus A 380 en cas de prise d'otages avec une rampe d'accès permettant de projeter un groupe d'assaut dans l'avion.
Ces images des gendarmes d'élite positionnés sur le Sherpa pour délivrer l'otage caché à l'étage ont fait le tour du monde. « Cela contribuera inévitablement à élever le niveau des ventes. Mais ce n'est pas notre genre de faire de la publicité. L'effet Dammartin nous fait du bien et cela contribue à la bonne réputation de cette famille de véhicules », avoue un porte-parole de RTD, branche du groupe Renault Trucks qui appartient à Volvo. Si le groupe concède bien avoir vendu des « Sherpa avec échelle d'assaut à l'émirat du Qatar, mais aussi à d'autres pays au Moyen-Orient et en Amérique du Sud qui ne peuvent être cités », les ventes des autres versions dites Scout, Wagon et transport de troupes ne se portent pas mal.
Le Koweït et Singapour. Selon nos informations, le Koweït a déjà pris une option sur 120 engins et la ville-État de Singapour a marqué son intérêt. À l'image de l'Arabie saoudite, qui finance pour 3 Mds$ la modernisation de l'armée du Liban. Le Sherpa fait partie de la panoplie proposée par la France, qui rééquipe cette ar-

mée sans moyens. Certains évoquent 300 Sherpa tous modèles confondus vendus. L'urgence est telle que l'on pioche dans les stocks de l'armée française. Le prix ? « On ne répond pas sur ce point. Et tout dépend des options et de la quantité », précise un porte-parole de RTD, qui refuse aussi d'évoquer les marchés prospectés. Une règle dans le milieu de l'armement.
Visiblement, le Sherpa intéresse aussi en Amérique latine. Et pas seulement la version très particulière du GIGN, qui désespère d'obtenir son second véhicule en raison de contraintes budgétaires. Ce à quoi RTD répond que « les événements de janvier devraient permettre la poursuite de l'équipement du GIGN avec des véhicules supplémentaires et la concrétisation de quelques prospects à l'export ». Traduction : plus ils se vendront à l'export, moins ils seront chers pour la gendarmerie.
P.-S. : Le Premier ministre, Manuel Valls, a demandé mi-mai au groupe Volvo de « trouver une autre solution » que le plan social envisagé et qui prévoit 512 suppressions nettes de postes en France.
(*Le Parisien*. 29-05-15)



Souvenirs de Dammartin-en-Goële.

Peur sur la ville

Les psys face à l'angoisse des Français. Vente d'anxiolytiques en hausse, traumatismes, tremblements… Psychiatres et psychologues ont été confrontés à des situations inédites.
Pendant vingt minutes, il n'y a eu aucun appel. Un événement rare observé mercredi au SAMU de Paris, lors de l'annonce des morts à *Charlie Hebdo*. « Il faut vraiment que le choc soit extrêmement violent pour qu'aucun malade n'appelle, affirme Pierre Carli, responsable du centre parisien. En temps normal, les téléphones ne font que sonner. On a cru à un bug informatique. J'imagine que tout le monde était devant sa télévision pour prendre connaissance des événements… C'est difficile à expliquer. » Rebelote deux jours plus tard, pour l'assaut des policiers contre le supermarché cacher. Des longs silences déjà observés en 1995 pendant les attentats à Saint-Michel, et le 11 septembre 2001.
Élie Winter, psychiatre psychanalyste, secrétaire général du syndicat national des psychiatres privés, est plus prudent : « Ce qui est certain, c'est qu'il y a eu une onde de choc collective. » C'est en effet la première fois que les Français vivent un événement de cette ampleur avec autant d'informations : les chaînes télévisées ont rappelé en permanence les faits, les sites d'information révélaient minute par minute les morts, les prises d'otages, l'avancée des enquêtes… « Non seulement, ils avaient énormément d'informations, mais en plus ils ont eu le sentiment d'être eux-mêmes confrontés à la mort, explique Agathe Lemoine, spécialiste de l'état de stress post-traumatique. En voyant la vidéo du policier se faire tuer, ils ont vécu la mort en direct. Une vraie mort, pas celle d'un jeu vidéo. » Pour Élie Winter, l'atteinte à la liberté d'expression les a également profondément affectés. « On doit tous gérer cette liberté d'expression : on ne peut jamais tout dire à tout le monde, explique Élie Winter. On fait sans cesse des compromis avec son patron, sa famille, ses amis… Et *Charlie Hebdo* est un journal qui symbolise le zéro compromis. Même si les Français ne l'achetaient pas forcément, ils étaient juste heureux que ça existe. » […]
Les spécialistes ont vu des patients réagir de manière différente à ces événements. « Nombreux sont ceux qui ont ressenti des maux de tête ou de ventre, de la tachycardie, des tremblements… Certaines personnes ne voulaient plus faire les soldes… Ou alors tout simplement sursautaient quand une personne parlait fort dans le métro, a identifié Hélène Romano, docteur en psychopathologie clinique. J'ai rencontré une personne qui n'arrivait plus à sortir de chez elle. Elle avait vécu les attentats de 1995 et cela faisait ressurgir trop de peurs. »
Une situation qu'il fallait gérer aussi, celle des voisins des locaux de *Charlie Hebdo*, rue Nicolas-Appert. Le SAMU a ouvert une cellule de soutien spécialement pour eux. « Au final, une centaine de personnes vivant dans le quartier sont venues pour rencontrer des psys. La situation était trop difficile à gérer. Ils avaient vu ou entendu des coups de feu, par exemple », détaille le directeur du SAMU de Paris.
Pour Agathe Lemoine, il faudrait attendre le mois prochain pour parler de vrai trouble et de pathologie, pour voir si les symptômes persistent. « Ces troubles sont en fait un mécanisme de protection adapté. On met en place des défenses pour digérer quand ça nous dépasse. Et cela durera le temps que les médias en parlent. Et suivant les degrés de protection des gens – si on croit en Dieu, si on est marié, si on croit en la vie –, ces symptômes s'estompent progressivement. » Hélène Romano assure que ce phénomène est passager. « Les Français sont capables de reprendre pied. Ils ont les ressources. La peur est protectrice quand elle n'est pas envahissante. Elle devient pathologique quand elle empêche de vivre et de sortir de chez soi. »
(*Libération*. 17-01-15)

Les ventes d'anxiolytiques en hausse après les attentats. Les Français ont acheté, entre vendredi 9 et mardi 13 janvier, 18,2 % de boîtes d'anxiolytiques ou somnifères de plus que d'habitude. [Selon David Syr, directeur des études au CELTIPHARM, « 40 000 boîtes de plus ont été vendues ».] Un chiffre calculé pour *Le Figaro* par la société CELTIPHARM, qui analyse en temps réel les ventes de 4 800 pharmacies représentatives. « À Vincennes et dans certains quartiers de Paris, on est même probablement bien au-delà », précise Hélène Romano, docteur en psychopathologie au CHU Henri-Mondor (Créteil) et spécialisée dans le suivi de victimes. « Nous n'avions encore jamais observé ce type de phénomène », explique le Dr Patrick Guérin, PDG de CELTIPHARM. Seule exception à sa connaissance, la catastrophe de Fukushima en mars 2011 avec « une très forte augmentation des ventes d'iode », utilisé en prévention en cas de rejets radioactifs.
(Lefigaro.fr. 14-01-15)

Mais pour l’Ordre des pharmaciens (qui se base sur les dossiers pharmaceutiques des clients), la méthodologie utilisée n’a pas été la bonne : en effet, les officines enregistrent des pics de vente d’anxiolytiques chaque début d’année, juste après les fêtes et ce depuis de nombreuses années. Simple coïncidence ou mauvaise interprétation ? C’est ce qui anime le débat aujourd’hui et mobilise l’opinion publique : le lien entre les attentats et cette hausse des ventes ne peut donc pas clairement être établi.
En réalité, comme l’explique *Sciences & Avenir*, l’Ordre des pharmaciens et la société CELTIPHARM ne parlent ni des mêmes produits, ni de la même période. Le tout avec des méthodologies différentes. Ainsi, quand CELTIPHARM donne les statistiques de ventes d’anxiolytiques et de somnifères, l’Ordre ne donne que celui des anxiolytiques. Quand CELTIPHARM constate une hausse sur quatre jours, par rapport aux mêmes jours des six semaines précédentes, l’Ordre compare les chiffres de la semaine du 9 janvier avec ceux de l’année dernière à la même période. Enfin, quand CELTIPHARM fait des estimations sur les ventes réalisées dans 4 800 pharmacies, l’Ordre des pharmaciens obtient ses chiffres à partir des dossiers pharmaceutiques (un outil statistique qui recense tous les médicaments achetés par un patient, à condition que celui-ci ait donné son accord à cette collecte de données). Ce n’est donc pas le même échantillon.
Maintenant la fiabilité de ses chiffres, le PDG de CELTIPHARM, Patrick Guérin, a rappelé que l’étude de sa société avait simplement observé « une variation à très court terme ». Et que dans tous les cas : « Les observations faites d’un côté comme de l’autre ne permettent pas d’établir un lien de causalité entre les attentats et la dispensation d’anxiolytiques ou de somnifères. » (Arrêtsurimages. 21-01-15)



L’effet « Charlie » souffle sur les religions

« Comme Claude Lanzmann l’a écrit dans une magnifique tribune dans *Le Monde*, oui, disons-le à la face du monde : sans les juifs de France, la France ne serait plus la France. Et ce message, c’est à nous tous de le clamer haut et fort. Nous ne l’avons pas dit ! Nous ne nous sommes pas assez indignés ! Et comment accepter que, dans certains établissements, collèges ou lycées, on ne puisse pas enseigner ce qu’est la Shoah ? Comment on peut accepter qu’un gamin de 7 ou 8 ans dise à son enseignant quand il lui pose la question “Quel est ton ennemi ?” […] “C’est le juif” ? Quand on s’attaque aux juifs de France, on s’attaque à la France et on s’attaque à la conscience universelle, ne l’oublions jamais ! […]

Il y a un antisémitisme que l’on dit historique remontant du fond des siècles mais il y a surtout ce nouvel antisémitisme qui est né dans nos quartiers, sur fond d’internet, de paraboles, de misère, sur fond des détestations de l’État d’Israël, et qui prône la haine du juif et de tous les juifs.

Il faut le dire, il faut poser les mots pour combattre cet antisémitisme inacceptable ! » (Manuel Valls, discours à l’Assemblée nationale. 13-01-15)

« Mais on aurait tort de ne voir dans les quartiers que la base des terroristes, 20 % de ceux qui partent sont des convertis et l’un des égorgeurs de Daech vient de Normandie. » (J.-C. Cambadélis, premier secrétaire du PS. Vœux à la presse. 14-01-15)

[Visite à la Grande Synagogue de France] Au soir du dimanche 11 janvier, après la marche, le président de la République française François Hollande est à la Grande Synagogue de Paris accompagné de Benyamin Netanyahou, Premier ministre israélien, qui est venu rendre hommage aux quatre victimes juives de la prise d’otages de l’épicerie cacher de la Porte de Vincennes. Aux juifs de France, il a rappelé qu’Israël restait une terre d’accueil. « Lorsque nous nous défendons, nous défendons l’ensemble des valeurs de l’Occident », a déclaré Benyamin Netanyahou. (Francetvinfo.fr. 12-01-15)

Alors qu’il vient d’arriver à la Grande Synagogue de Paris, le Premier ministre français, kippa sur la tête, se réjouit de la belle mobilisation. « Quelle belle journée malgré la lourdeur des événements », précise Manuel Valls. (Leparisien.fr. 11-01-15)

[Ni Hollande ni Valls n’ont été ce soir-là à la Grande Mosquée ou à Notre-Dame de Paris. Ce choix sélectif a aggravé les réactions, pour le moins acerbes dans certains quartiers déjà habituellement très sensibles sur ces sujets.]

« Aliya ». Au pied du supermarché Hyper Cacher de la Porte de Vincennes à Paris 20e, l’*aliya*, ce mot hébreu qui désigne l’émigration vers la Terre sainte par un juif, a animé les conversations. Mais les juifs de France ne font pas qu’en parler, ils multiplient les appels pour s’informer. Selon l’Agence juive pour Israël, organe chargé d’aider au départ, les coups de téléphone ont triplé depuis les attaques. Autre signe : 1 600 personnes se sont inscrites aux réunions d’information – dont un tiers depuis ce week-end – contre 150 en semaine normale. Ce qui a conduit la structure à monter une cellule de crise et organiser désormais une ou deux réunions d’information par jour à Paris. En 2014, année déjà record, 7 000 personnes avaient quitté l’Hexagone (trois fois plus qu’en 2012). Avant l’horreur de la semaine dernière, l’Agence juive prévoyait 10 000 départs courant 2015. Qu’en sera-t-il ? « On est aujourd’hui dans une réaction émotionnelle pas forcément rationnelle, analyse Daniel Benhaim, directeur de l’Agence juive. Cela ne veut pas dire que tous vont partir. Le boom de 2014 est ainsi lié aux meurtres de Merah. Les derniers événements auront des conséquences visibles dans deux, trois ans. » (Leparisien.fr. 14-01-15)

[Mais le président de la LICRA, Alain Jakubowicz, rappelle : « Même si leur nombre est en forte augmentation, comme les médias se plaisent à le rappeler à satiété, il ne s’agit pas pour autant d’un exode. »]

Une hausse spectaculaire des conversions à l'islam a été enregistrée par les mosquées des grandes villes de France depuis les attentats de Paris. Loin de se détourner de la religion musulmane, les Français s'y intéressent davantage depuis les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher. Selon une enquête de RTL, dès la semaine dernière « les ventes de Coran avaient été multipliées par quatre depuis les attentats », qui précisait que « cette curiosité pour l'islam se mue pour certains en un véritable attrait », d'où une spectaculaire progression des conversions. Selon RTL, « elles ont doublé à la Grande Mosquée de Paris : 40 certificats de conversion y ont été délivrés en janvier 2015 contre 22 en janvier 2014. Les conversions ont augmenté de 30 % à Strasbourg (Alsace) et Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), et on note à Lyon (Rhône), une hausse de demandes de conversion de 15 à 20 %. »
Les chiffres de RTL lui ont été fournis par les grandes mosquées de Paris, Lyon et Strasbourg, qui délivrent des certificats de conversion. L'interdiction des statistiques religieuses en France empêche malheureusement de vérifier ce qu'il en est à l'échelle nationale. Selon les estimations de spécialistes, le nombre de convertis à l'islam en France augmenterait de 20 % par an depuis le début des années 2010, soit aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de personnes.
Mais. Reste à savoir si ces nouvelles conversions sont de simples affinités (ainsi, cette jeune fille affirmant à RTL qu'elle s'est convertie "pour être en phase avec ses amis et montrer que l'islam n'a rien à voir avec le terrorisme") ou si elles sont une porte ouverte à la radicalisation. Mais qu'ils soient pacifiques ou tentés par le terrorisme, les nouveaux convertis à l'islam renvoient – comme en boomerang – à notre société libertaire son apostasie, son individualisme et son matérialisme. Le "ni dieu ni maître" et le "jouir sans entraves" des soixante-huitards que gavait, au propre et au figuré, la société de consommation, se sont fracassés sur le triple écueil du vide spirituel, de la rupture du lien social sur fond d'immigration et de la crise économique. Un choc tragiquement symbolisé par le massacre de *Charlie Hebdo.* (Aleteia.org. 10-02-15)

[Attaques antimusulmanes]

« Le premier sujet qu'il faut aborder clairement, c'est la lutte contre l'antisémitisme. L'histoire nous l'a montré, le réveil de l'antisémitisme, c'est le symptôme d'une crise de la démocratie, d'une crise de la république. C'est pour cela qu'il faut y répondre avec force… Il y a cette inquiétude immense, cette peur que nous avons les uns et les autres sentie, palpée samedi dans la foule devant cet Hyper Cacher Porte de Vincennes ou à la synagogue de la Victoire dimanche soir. […]

L'autre urgence, c'est de protéger nos compatriotes musulmans. Ils sont, eux aussi, inquiets. Des actes antimusulmans inadmissibles, intolérables, se sont à nouveau produits ces derniers jours. Là aussi, s'attaquer à une mosquée, à une église, à un lieu de culte, profaner un cimetière, c'est une offense à nos valeurs. Et le préfet Latron a en charge à la demande du ministre de l'Intérieur en lien avec tous les préfets de faire en sorte que la protection de tous les lieux de culte soit assurée. L'islam est la deuxième religion de France. Elle a toute sa place en France. Et notre défi, pas en France, mais dans le monde, c'est de faire cette démonstration : la république, la laïcité, l'égalité homme femme sont compatibles avec toutes les religions sur le sol national qui acceptent les principes et les valeurs de la république.

Mais cette république doit faire preuve de la plus grande fermeté, de la plus grande intransigeance, face à ceux qui tentent, au nom de l'islam, d'imposer une chape de plomb sur des quartiers, de faire régner leur ordre sur fond de trafics et sur fond de radicalisme religieux, un ordre dans lequel l'homme domine la femme, où la foi, oui madame la présidente Pompili, vous avez eu raison de le rappeler, l'emporterait sur la raison. » (Manuel Valls, discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

147 actes antimusulmans ont été recensés entre le 7 et le 31 janvier, selon un nouveau décompte de l'Observatoire national contre l'islamophobie (ONI), qui parle de « jamais vu » en moins d'une semaine. Tirs et grenades lancées contre des mosquées ou des salles de prière, inscriptions, agressions, insultes, lettres racistes, slogans nazis… Il y a donc eu davantage de faits établis en moins d'un mois que pendant toute l'année 2014. En 2014, 133 actes antimusulmans avaient été officiellement relevés, soit une baisse de 41,1 % par rapport à 2013. Ces faits, recensés en janvier sur la base des plaintes déposées auprès de la police et de la gendarmerie, se partagent en 35 actions et 112 menaces, a précisé Abdallah Zekri, le président de l'ONI dépen-

dant du Conseil français du culte musulman (CFCM). Et ce bilan ne prend pas en compte Paris, ni les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Il n'inclut pas non plus 38 actes (9 actions et 29 menaces) répertoriés par l'Observatoire, mais pour lesquels « les victimes ne veulent pas porter plainte car elles considèrent que les procédures n'aboutiront pas, que c'est une perte de temps », a affirmé Abdallah Zekri. En réaction à ces attaques, le CFCM appelle l'État à « renforcer la surveillance » des mosquées. (AFP. 04-02-15)



À titre d'exemples. Vendredi 9 janvier, *Corse-Matin* rapporte, photo à l'appui, qu'une tête de sanglier et des viscères ont été accrochées dans la nuit sur la porte d'entrée du lieu de prière musulman de Corte.
Dans le Pas-de-Calais, deux mosquées en chantier ont été détériorées : des croix gammées ont été dessinées à Liévin où une tête de cochon a été trouvée, a rapporté la préfecture, et à Béthune, il y avait un tag « Dehors les Arabes ».
À Rennes, les inscriptions « *Er maez* (« dehors » en breton) Arabes » ont été taguées à la bombe dans la nuit de jeudi à vendredi sur la façade d'un centre culturel et cultuel islamique en construction.
La veille, un lycéen était insulté et roué de coups en marge de la minute de recueillement observée au lycée de l'Oiselet à Bourgoin-Jallieu. Il a porté plainte et bénéficie de trois jours d'ITT.
Dans la nuit de jeudi à vendredi, des inscriptions racistes faisant référence à l'attentat perpétré contre *Charlie Hebdo* étaient taguées sur la mosquée de Bayonne.
Jeudi, aux alentours de 22 heures, la mosquée d'Aix-les-Bains était la proie d'un incendie qui serait, lui, d'origine accidentelle, même si l'enquête est toujours en cours.
À Villefranche-sur-Saône (Rhône), aux alentours de 6 heures ce matin, la vitrine d'un kebab jouxtant la mosquée de la ville était soufflée par une explosion, rapporte *Le Progrès*. La piste criminelle a été confirmée par une source préfectorale. Sur place, le maire de Villefranche, Bernard Perrut, a estimé que l'explosion était très certainement « liée à l'événement dramatique qui est survenu ce mercredi », avant de déclarer : « Une telle situation est inquiétante et bouleversante et m'amène à lancer un message de cohésion, d'unité et de respect dans cette période douloureuse que traverse la France. »
La veille, aux alentours de 0 h 30, une explosion se faisait entendre à proximité de la mosquée des Sablons, au Mans. Le lendemain matin, les policiers retrouvaient une grenade à plâtre dans l'enceinte du lieu de culte ainsi qu'une balle ayant traversé l'une des vitres. Trois autres grenades intactes seront également retrouvées, rapporte *Le Maine libre*.
Quelques heures plus tôt, vers 20 heures, à Port-la-Nouvelle (Aude), un individu tirait à deux reprises sur la porte d'une salle de prière musulmane « avec une arme de faible calibre et de petit plomb », a précisé le procureur de la République de Narbonne, David Charmatz, sans faire de victimes. L'enquête est toujours en cours.
Dans la nuit de mercredi à jeudi, un suspect a été interpellé, rapporte *La Nouvelle République*, après avoir tagué « Mort aux Arabes » sur le portail de la mosquée de Poitiers (Vienne). L'imam de la mosquée, Boubaker El Hadj Amor, a porté plainte.
Dans une rue de Caromb (Vaucluse), une voiture appartenant à une famille musulmane a été criblée de balles, rapporte *Le Figaro*. (L'Humanité.fr. 12-01-15)

Dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 janvier…
À Vendôme, dans le Loir-et-Cher, quatre impacts de balles ont été relevés en tout vendredi 9 janvier sur la devanture d'un tabac et sur le mur d'une mosquée. Selon les premiers éléments de l'enquête, ces deux événements seraient liés. (*La Nouvelle République*)

[Péronne] Une croix gammée a été inscrite sur le monument départemental d'Afrique du nord du cimetière de Péronne dans la Somme. L'adjoint à la sécurité de la ville a expliqué que « […] la peinture est incrustée dans le marbre. Nous avons fait appel à un spécialiste, le marbrier qui a réalisé ce monument en 2011 ; il est venu avec des produits spéciaux. Malheureusement, les traces sont encore bien visibles. » (*Courrier picard*)

[Saint-Juéry] Plusieurs coups de feu ont été tirés sur une salle de prière musulmane de Saint-Juéry près d'Albi, dans le Tarn, selon France 3 Tarn, qui s'est rendu sur place. La chaîne précise que les faits se sont certainement déroulés dans la nuit de jeudi à vendredi, sans faire de blessés.



[Ajaccio] Un bâtiment des faubourgs d'Ajaccio, abritant le conseil du culte musulman en Corse, qui gère les dix-huit lieux de culte, a été la cible d'un tag indiquant *« Arabi fora »* (« les Arabes dehors »). Le portail de la salle de prière a été également recouvert d'une croix gammée verte. (AFP)

Dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 janvier…
À Louviers, dans l'Eure, six croix gammées ont été peintes à la bombe noire sur la mosquée de la ville […]. Le maire de Louviers, François-Xavier Priollaud, a déclaré à la suite de cet acte de vandalisme que « la municipalité de Louviers témoigne de sa solidarité à l'égard de la communauté musulmane et réitère son appel à rejeter les amalgames au lendemain des attentats qui endeuillent notre pays. » (Normandie-actu.fr)

Attention aux informations non vérifiées. Des circonstances encore floues poussent à souligner le fait que, dans ce climat tendu, l'emballement médiatique a parfois trop vite laissé croire que des accidents étaient en fait des actes islamophobes, et inversement. C'est le cas à la mosquée d'Aix-les-Bains, où un incendie s'est déclaré dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 janvier. La mairie et la préfecture de Savoie avaient d'abord déclaré qu'il s'agissait d'un court-circuit dans une boîte électrique pour mettre fin aux rumeurs d'acte terroriste. Mais dans l'après-midi, le procureur de Chambéry, Thierry Dran, est revenu sur sa parole et a « plutôt insisté

sur l'origine criminelle », indique France 3 Alpes. « Des vitres auraient été cassées et une forte odeur d'essence régnait dans les locaux. » Le rapport de la police scientifique en dira plus. (FR 3 Alpes)
(Slate.fr. 09-01-15)

Actes islamophobes en France : l'interminable hausse. Le nombre d'actes islamophobes a augmenté d'environ 10 % en 2014 par rapport à 2013 et de 70 % depuis l'attentat contre *Charlie Hebdo* par rapport à la même période de l'an dernier, a annoncé mercredi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Cette association indépendante du Conseil français du culte musulman (CFCM, l'instance représentative) a recensé 764 actes islamophobes en 2014, soit une hausse de 10,6 % par rapport à 2013, selon l'état des lieux transmis à la presse.
Parmi ces actes figurent 22 agressions physiques, 586 discriminations et 25 attaques contre des institutions (mosquées notamment), selon le CCIF. Les chiffres de ce collectif militant sont différents de ceux de l'Observatoire national contre l'islamophobie au CFCM (qui a relevé 133 actes antimusulmans en 2014, chiffre en baisse de 41,1 % par rapport à 2013) car ils ne sont pas basés sur les seules plaintes recensées par le ministère de l'Intérieur et prennent par ailleurs en compte une islamophobie « institutionnelle » imputée à des agents publics (enseignants, policiers…). Pour le CCIF, « 71,6 % des discriminations surviennent dans les institutions », ce qui illustre selon lui un « phénomène structurel ».
Les chiffres du CCIF recoupent en revanche largement ceux de l'observatoire du CFCM pour la période suivant l'attentat mené contre *Charlie Hebdo*. Ainsi, le collectif a comptabilisé 153 actes islamophobes entre le 7 janvier et le 7 février (+ 70 %), quand l'Observatoire relevait 147 faits antimusulmans ayant été l'objet de plaintes entre le 7 et le 31 janvier. Parmi les faits constatés depuis *Charlie*, le CCIF fait état de « 33 attaques contre des mosquées-lieux de cultes enregistrées », soit « plus que le total de l'année 2014 ». Mais aussi dix agressions physiques et un meurtre dans le Vaucluse « dont le mobile islamophobe a du mal à être reconnu par les autorités », note le collectif. « La situation depuis les attentats n'est que le miroir grossissant de ce qui se passait avant. Ce sont les mêmes types d'actes que l'on enregistre, mais le passage à l'acte est plus violent et plus fréquent », déplore le CCIF. (AFP. 11-02-15)

Sondage : les Français sentent monter l'islamophobie et l'antisémitisme. Selon un sondage ODOXA pour l'émission d'i-Télé CQFD et *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, 77 % des Français ont l'impression que l'islamophobie progresse dans le pays et 68 % que c'est également le cas pour l'antisémitisme. « Ces résultats ne signifient pas que l'antisémitisme et l'islamophobie progressent en réalité en France, mais cela nous indique que les Français ressentent, eux, cette progression de l'un et l'autre dans leur pays », précise Gaël Sliman, président d'ODOXA, qui ajoute : « Comparés aux statistiques objectives et aux sondages permettant une mesure sur le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme, on observe que, malheureusement, ce sentiment rejoint effectivement une réalité. » […] (Leparisien.fr. 28-02-15)



[Post-scriptum] Quatre fois plus d'actes islamophobes en France au 1er semestre 2015

Depuis les événements de janvier et les attaques de Paris, les actes et menaces islamophobes ont été multipliés par quatre au premier semestre 2015, relève l'Observatoire contre l'islamophobie. En se basant sur les plaintes et mains courantes recensées par le ministère de l'Intérieur, 274 actes ont été enregistrés. Des chiffres qui pourraient être inférieurs à la réalité.

C'est une ampleur jamais observée jusque-là. Les actes et menaces « islamophobes » ont presque quadruplé au premier semestre 2015 par rapport à la même période l'an dernier (274 contre 72), a annoncé vendredi l'Observatoire contre l'islamophobie, qui établit un lien direct avec les attentats jihadistes de janvier. Cette composante du Conseil français du culte musulman (CFCM) établit ses chiffres sur la base des plaintes et mains courantes recensées par le ministère de l'Intérieur.

« Depuis la mise en place de l'Observatoire en 2011, nous n'avons jamais vu un phénomène aussi élevé. Cette explosion ne peut s'expliquer que par les actes terroristes commis depuis janvier, lesquels ne peuvent justifier la haine à l'égard de musulmans qui ne sont ni responsables ni coupables de tels crimes », a déclaré à l'AFP le président de l'Observatoire, Abdallah Zekri. Au total, la hausse est de 281 % au premier semestre 2015, avec 274 actes antimusulmans (dont 78 actions : dégradations de lieux de culte, violences…) et 196 menaces (tracts, propos injurieux…). On observe toutefois une nette décélération au second trimestre 2015, où ont été recensés 52 actes et menaces, contre 222 au premier trimestre, dans la foulée des attentats de janvier à Paris.

Des chiffres qui sous-estiment la réalité ?

Selon Abdallah Zekri, ces chiffres sous-estiment la réalité des actes antimusulmans, « 15 % environ » d'entre eux ne faisant l'objet d'aucune démarche auprès des services de police ou de gendarmerie. « Tous ces événements (les actes antimusulmans, ndlr) se déroulent sans réaction de la classe politique qui, au lieu de dénoncer de tels faits, leur trouve des justifications et parfois même alimente le climat d'islamophobie, avec des déclarations sur les "cinquièmes colonnes" ou l'"islamofascisme" », a jugé Abdallah Zekri, qui estime toutefois que « le gouvernement s'emploie à combattre ce phénomène ».

Le 15 juin, lors de la première réunion de l'instance de dialogue avec l'islam, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve avait estimé que « la réalité » des actes antimusulmans était « sous-estimée, parce que trop de victimes hésitent à porter plainte ». « Je veux que nous luttions ensemble contre ce sentiment de résignation », avait poursuivi le ministre, désireux d'« encourager les dépôts de plainte ». Depuis le début de l'année, les actions au nom du jihad se sont multipliées en France, où vit la première communauté musulmane d'Europe avec cinq millions de membres. (AFP. 17-07-15)

Incendie de la mosquée d'Auch : le procureur confirme la piste criminelle

[…] « Les premiers éléments de l'enquête permettent d'exclure le caractère accidentel » de l'incendie de la mosquée d'Auch, a déclaré hier soir Pierre Aurignac, le procureur de la République du Gers. « Il s'agit donc d'un acte volontaire, réfléchi », a repris le représentant du parquet, lors d'une conférence de presse. Plusieurs éléments ont conforté les enquêteurs dans les soupçons qui étaient les leurs depuis l'incendie, dans la nuit de samedi à dimanche. « Le ou les auteurs ont utilisé un accélérateur de type hydrocarbures sur le toit, ce qui explique l'importance des dégâts. »

Pas moins de 70 % de ce lieu de culte inauguré en 2008 ont en effet été détruits par les flammes. Des deux salles de prière il ne reste que des cendres.

« Nous ne connaissons pas les motivations du ou des auteurs, a repris le procureur de la République. Aucune piste n'est privilégiée. » Et M. Aurignac d'énumérer : « Est-ce que c'est lié à des tensions internes, externes, à un acte crapuleux que les auteurs ont voulu masquer ? Les hypothèses peuvent être nombreuses. » Sans oublier l'acte antimusulman… « Je n'ai pas d'éléments sur les statistiques d'actes contre les mosquées, mais les autorités musulmanes m'ont indiqué qu'ils étaient en recrudescence », élude le procureur.

Prudence…

Hier, les experts judiciaires étaient sur les lieux pour effectuer des relevés. « Des analyses des débris de l'incendie vont être réalisées », indique Pierre Aurignac. L'enquête est menée par le commissariat d'Auch et le

service régional de police judiciaire. Le procureur, qui mène cette enquête, met en avant sa prudence. Ainsi, lorsqu'on lui pose la question d'un possible lien entre le jet de lardons contre la mosquée d'Auch, en janvier dernier, et l'incendie volontaire du week-end passé, il déclare : « Je n'ai aucun élément pour faire le lien entre une blague potache et des faits autrement plus graves. »

Sujet de mathématiques

Il a également affiché sa réserve quant à d'autres preuves possibles, comme le grillage découpé à l'arrière de la mosquée. « Je ne sais pas si les auteurs sont passés par là. Pour ceux qui connaissent les lieux, le grillage est très bas, ils auraient pu l'enjamber. » Enfin, le procureur a, une nouvelle fois, fait appel aux mathématiques à propos des possibilités de retrouver les auteurs de ces faits. « Je ne sais pas quelles sont les statistiques de résolution des incendies volontaires en France, mais ça va être difficile… » (Ladépêche.fr. 25-08-15)

[Théorie du complot (variante)]

[Sur le site « Sentinelle de Dieu 1.0 » (« Site d'informations alternatives francophones qui soutient la cause d'Israël »), un certain Alain Leger fait preuve d'un très remarquable esprit d'analyse dans un article intitulé : « Faux actes islamophobes : Suède, la mosquée a été incendiée par un musulman ».]

« L'attaque » de la mosquée d'Eskilstuna au « cocktail Molotov » est en fait, selon les résultats de l'enquête qui viennent d'être publiés, un incendie criminel démarré depuis l'intérieur de la mosquée. La police parle maintenant d'un « accident ». La réalité est que des musulmans organisent eux-mêmes des attaques afin d'aggraver leur situation de victime de l'islamophobie croissante, et ce dans le but d'obtenir du gouvernement une loi qui interdira tout propos hostile à l'islam en Suède. Les musulmans tentent d'étouffer toute critique de l'islam, et pour cela ils mettent en scène leurs propres crimes racistes. Ils espèrent profiter du climat de soumission des dirigeants politiques pour augmenter la pression et manipuler le gouvernement socialiste suédois afin de limiter la liberté d'expression qui apportera, laissent-ils entendre, l'apaisement. Et l'on ne peut bien entendu pas exclure l'importation des conflits inter-islam, chiites et sunnites notamment, sur leur nouveau territoire de conquête. Cette situation doit être placée dans le contexte où la Suède attend 100 000 demandeurs d'asile en 2015, un chiffre jamais atteint alors que le pays ne sait pas quoi faire des réfugiés déjà sur place.
(Alain Leger. Dreuz.info. Janvier 2015)



Brest, mars 2015.

Anti-*Charlie* dans le monde

[Le bal des faux culs (bis)]

« Reporters sans frontières s'indigne de la présence à la "marche républicaine" à Paris de dirigeants de pays dans lesquels les journalistes et les blogueurs sont systématiquement brimés, tels l'Égypte, la Russie, la Turquie, l'Algérie et les Émirats arabes unis. Au classement mondial de la liberté de la presse publié par RSF, ces pays sont respectivement 159e, 148e, 154e, 121e et 118e sur 180. » (Communiqué de RSF. 11-01-15)

En Égypte, le jour même où son ministre des Affaires étrangères défile place de la République, une cour condamne à trois ans de prison un Égyptien pour athéisme. En plus des trois journalistes de la chaîne de télévision al-Jazira emprisonnés depuis plus d'un an, des dizaines d'autres restent en détention en Égypte.

En Australie, dont le président du Sénat était à Paris pour la marche du 11, selon le commissaire aux droits de l'homme Tim Wilson, les caricatures de Mahomet publiées par *Charlie Hebdo* auraient été censurées.

En Israël [dont le Premier ministre a participé à la marche du 11], un texte publié dans *Haaretz* d'Ido Amin, le 12 janvier (*« In Israel, Charlie Hebdo would not have even had the right to exist »*), faisait remarquer qu'un journal comme *Charlie Hebdo* ne pourrait pas exister en Israël. Et les journalistes palestiniens emprisonnés, sans parler de ceux qui ont été tués à Gaza par exemple, témoignent de la liberté de la presse « made in Israel ». Nao Olchowski, dessinateur pour le quotidien israélien *Haaretz*, a publié en fin de semaine dernière une caricature rappelant que l'armée israélienne a tué 13 journalistes palestiniens entre juillet et août 2014. Le dessin a valu au caricaturiste des menaces de mort. Selon *Haaretz*, Ronen Shoval, un des plus hauts responsables du parti Habayit Hayehoudi, est à l'initiative de la campagne de menaces et de haine contre le caricaturiste. Le Habayit Hayehoudi est présidé par le ministre polémique Naftali Bennett, présent au rassemblement à Paris dimanche dernier. Sur la page Facebook de Shoval, on peut lire des dizaines de commentaires haineux et appelant à assassiner le dessinateur israélien, tels que : « Avec l'aide de Dieu, les journalistes de *Haaretz* seront assassinés comme en France. » Ou encore : « Pourquoi il n'y a pas eu une attaque terroriste contre *Haaretz* ? »

[Au Maroc] Le site de *20 Minutes* écrit : « Symbole de l'aberration, le communiqué du ministère des Affaires étrangères du Maroc annonçant sa présence à la manifestation, mais précisant : "Au cas où des caricatures du Prophète – prière et salut sur Lui – seraient représentées pendant cette marche, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération ou tout autre officiel marocain ne pourraient y participer" ».
Mustapha El Khalfi, le ministre marocain de la Communication, a expliqué au HuffPost Maroc qu'il considérait que « la publication de ces caricatures représente une provocation et une diffamation inacceptables et condamnables. Le blasphème n'a rien à voir avec la liberté d'expression ». Le dernier numéro de *Courrier international,* qui publie une image du Prophète, a été censuré en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Ce n'est pas la première fois que le journal est interdit au Maroc. Le mercredi 14 janvier, d'autres journaux qui avaient repris la une de *Charlie Hebdo*, tels que *Le Monde, Libération et Marianne*, n'ont pas non plus été autorisés à diffuser leurs numéros au Maroc.

En Russie, dont le chef de la diplomatie était présent à la marche, le Roskomnadzor (organisme fédéral de régulation des médias et des communications) a déclaré le 13 janvier que les caricatures de personnalités religieuses relevaient de « l'incitation à la haine religieuse » et seraient traitées comme des publications « extrémistes », passibles de lourdes sanctions en Russie. Le Rozkomnadzor a ainsi ordonné au journal *Novosti Permi* et au site Www.59.ru de retirer les caricatures de *Charlie Hebdo* qu'ils avaient reproduites et de modérer les commentaires de lecteurs, sous peine de poursuites.

Le Sénégal, dont le président était présent dimanche au rassemblement parisien, a interdit la diffusion « par tout moyen » de l'édition du jour de *Charlie Hebdo* et de *Libération* en raison de la caricature du prophète Mahomet publiée en une. « Il est interdit de distribuer et de diffuser, par tout moyen, les éditions de ce jour de

l'hebdomadaire français *Charlie Hebdo* et du quotidien français *Libération*, sur toute l'étendue du territoire national », rapporte l'agence de presse sénégalaise (APS, publique), citant un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Le roi Abdallah II de Jordanie, présent à la manifestation parisienne du 11 janvier, a qualifié *Charlie* de journal « irresponsable et inconscient ».

L'Arabie saoudite a exprimé son soutien à la France tout en faisant fouetter le blogueur Raif Badaoui (son supplice commencé vendredi sera renouvelé, il est condamné à dix ans de prison et 1 000 coups de fouet en plusieurs fois).
Ce militant pacifique est condamné pour « insulte envers l'islam » en raison de critiques de la police religieuse du pays. Le slogan « Je suis Raif » a été lancé à l'occasion d'une campagne de soutien internationale.

La Turquie, dont le Premier ministre a participé à la marche, a ces derniers mois intensifié la répression contre la presse. Le président Recep Tayyip Erdogan a ainsi fustigé le bilan 2014 des violences contre les journalistes publié par RSF. Un tribunal de Diyarbakir (Sud-Est) saisi en procédure d'urgence a ordonné le 14 janvier le blocage des sites internet qui reproduisent la couverture du « numéro des survivants » de *Charlie Hebdo* représentant Mahomet.

Le président du Niger, Mahamadou Issoufou, fait partie des six chefs d'État africains qui ont participé à la marche républicaine le 11 janvier à Paris. « Sa participation à la marche procède de son engagement contre le terrorisme et pour la liberté et ne signifie nullement un quelconque soutien aux dérives qui peuvent découler d'une certaine conception de la liberté de presse », avait corrigé jeudi Marou Amadou, le porte-parole du gouvernement. (RSF, 15-01-15. AFP, 17-01-15. Wikipédia, 05-02-15)

Manifestations hostiles à la publication du numéro de janvier 2015

Dans plusieurs pays à majorité musulmane, dans lesquels la diffusion et la représentation du journal sont interdites, en particulier à cause de l'aniconisme, la publication du numéro 1178 a provoqué des manifestations hostiles envers *Charlie Hebdo* et la France.

En Égypte, l'imam de la mosquée al-Azhar – considéré comme un « porte-parole » du gouvernement égyptien car nommé par le chef de l'État – appelle les musulmans à « ignorer les [nouveaux] dessins » de ce numéro et le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi signe un décret interdisant toutes les « publications étrangères offensant la religion [musulmane] ». Le patriarche des coptes orthodoxes d'Égypte Tawadros II a affirmé « refuser » cette une, la jugeant offensante : « L'insulte sur le plan personnel entre les hommes est refusée, et quand elle concerne les religions, ce n'est ni humain, ni moral, ni socialement acceptable, et cela ne contribue absolument pas à la paix mondiale. »

Au Pakistan, l'Assemblée nationale vote à l'unanimité une motion condamnant *Charlie Hebdo* pour son dessin de Mahomet en couverture du numéro suivant les attentats. Plusieurs partis islamistes, dont le Jamaat-e-Islami, appellent à manifester contre les caricatures de *Charlie Hebdo*. Des milliers de personnes marchent le 15 janvier à Lahore et, le lendemain, d'autres manifestations ont lieu à Islamabad, Peshawar, Multan et Karachi où trois personnes sont blessées, dont un policier et un photographe de l'AFP touché d'une balle au poumon.
Au Pakistan toujours, début février, un ancien ministre, Ghulam Ahmad Bilour, a annoncé lundi [2 février] qu'il mettait la tête de l'actuel propriétaire de *Charlie Hebdo* à prix pour 200 000 dollars, rapportent les médias pakistanais. « J'avais déjà déclaré que je ne tolère aucune attaque sur la sainteté du saint Prophète », a déclaré ce député pakistanais lundi. Riss, l'actuel directeur de la publication, serait donc visé. Il a par ailleurs indiqué qu'il allait proposer 100 000 dollars aux héritiers des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly.
(20minutes.fr. 03-02-15)



16 janvier 2015, manifestation anti-*Charlie* au Niger.

Au Niger, le 16 janvier à Zinder, des manifestants incendient la bibliothèque du centre culturel franco-nigérien et le siège du PNDS. Sept églises chrétiennes, une école primaire catholique et plusieurs bars et débits de boisson sont également pillés et saccagés. Les violences font cinq morts, dont un gendarme, et 45 blessés. Le lendemain, une autre manifestation violente a lieu à Niamey, aux cris de « À bas la France », « À bas *Charlie Hebdo* » et « Allah Akbar ! » « On va tout casser. Nous protégeons notre Prophète. Nous allons le défendre même au péril de notre sang », a déclaré un manifestant, une grosse pierre à la main. Les violences se sont étendues à plusieurs autres quartiers du centre de la capitale, dont celui de la cathédrale. Plusieurs agences de l'entreprise française Pari mutuel urbain (PMU) et des kiosques publicitaires de l'opérateur téléphonique français Orange ont été saccagés dans la ville. Selon le bilan de la police nigérienne, 45 églises, cinq hôtels, 36 débits de boissons, un orphelinat et une école chrétienne sont pillés puis incendiés, cinq personnes sont tuées, dont quatre dans des églises et des bars, 128 sont blessées et 189 interpellées.

Au Sénégal, 1 000 personnes manifestent à Dakar et brûlent des drapeaux français devant l'ambassade.

En Turquie, à Istanbul, plusieurs centaines de personnes se rassemblent devant la mosquée du district de Fatih pour saluer la mémoire des frères Kouachi.

En Algérie, des milliers de personnes manifestent à Alger à l'appel d'Abdelfattah Hamadache Zeraoui, dirigeant du Front de l'éveil islamique salafiste et d'El Hachemi Sahnoun, dirigeant de l'ex-Front islamique du salut. Leur slogan est : « Je suis Mohamed ».

D'autres manifestations ont lieu à Bamako au **Mali**, à Nouakchott en **Mauritanie**, à Tunis en **Tunisie**, à Khartoum au **Soudan**, à Amman en **Jordanie**, où ont défilé 2 500 personnes, dont des Frères musulmans.

Le mufti de Jérusalem a estimé que *Charlie* était une « insulte » aux musulmans. À Jérusalem-Est, quelques centaines de manifestants palestiniens ont scandé sur l'esplanade des Mosquées : « Français, bande de lâches ». À Jérusalem encore, le 24 janvier 2015, la principale chaîne de librairie israélienne Steimatzky annule une vente spéciale en magasin, après une mise en garde de « graves conséquences » par le député arabe israélien Messaoud Génaïm.

À Gaza, le mur d'enceinte du centre culturel français a été tagué : « Vous irez en enfer, journalistes français » et « Tout, mais pas le Prophète ». Le 19 janvier, environ 200 personnes manifestent en brandissant les portraits des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly ainsi que des drapeaux noirs des salafistes jihadistes. Ils scandent devant le centre culturel français : « Français, dégagez de Gaza ou nous vous égorgerons. » Lorsqu'ils menacent d'attaquer le bâtiment, la police du Hamas intervient et arrête plusieurs dizaines de personnes. Le 19 janvier, le correspondant du *Figaro* rapporte que le « consulat général de France à Jérusalem a recommandé aux ONG qui emploient des expatriés français dans la bande de Gaza de les évacuer sans délai, quelques heures après la manifestation ».

À Groznyï, capitale de la Tchétchénie, 800 000 à 1 million de personnes manifestent le 19 janvier selon les autorités locales et le gouvernement fédéral.

À Téhéran, capitale de l'Iran, 2 000 personnes manifestent devant l'ambassade de France, scandant : « Mort à la France », « Mort à Israël » et « Nous aimons le Prophète ». Un journal ayant repris le slogan « Je suis Charlie » a été censuré.

À Jalalabad, en Afghanistan, le 19 janvier, 500 personnes manifestent et des drapeaux français sont brûlés. (RSF, 15-01-15. AFP, 17-01-15. Wikipédia, 05-02-15)

Attaques contre les médias soutenant *Charlie*

La presse internationale a de manière générale couvert l'attentat contre *Charlie Hebdo* et affiché sa solidarité. Les réactions de certains gouvernements et milieux radicaux ne se sont pas fait attendre. Parce qu'ils ont affiché publiquement leur soutien à *Charlie Hebdo*, de nombreux médias ont été la cible de violence et de censure. Pressions, menaces, attaques physiques… Reporters sans frontières dénonce ces actes d'intimidation et appelle les États à tout mettre en œuvre pour protéger les journalistes.

Menaces de mort à l'encontre de journalistes tunisiens. Les journalistes Moez Ben Gharbia (ex-présentateur de l'émission « La huitième heure ») et Naoufel Ouertani (animateur des émissions « Labess » ou « Klem Ennes » sur la chaîne privée Ettounissia) sont victimes, depuis le 9 janvier 2015, de menaces de mort après qu'ils ont affiché leur soutien à leurs confrères journalistes, victimes d'un attentat contre *Charlie Hebdo*. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux le 9 janvier dernier, Kamel Zarrouk, dirigeant de l'organisation islamiste Ansar Al-Sharia, a appelé les cellules terroristes dormantes en Tunisie à commencer une guerre contre les journalistes et les médias. Zarrouk qualifie explicitement les deux journalistes Ben Gharbia et Ouertani de mécréants. Contacté par RSF, Moez Ben Gharbia s'est dit très inquiet. Promise par l'État, la demande de protection policière adressée aux autorités par les deux journalistes tarde à se mettre en place.

Censure et menaces en Turquie. Certaines caricatures parues dans le nouveau numéro de *Charlie Hebdo* ont été republiées en turc par le quotidien d'opposition *Cumhuriyet* (« République »), dans un supplément de quatre pages. À la veille de sa parution, dans la nuit du 13 au 14 janvier, la police d'Istanbul s'est rendue à l'imprimerie du journal afin d'examiner le supplément. Les agents ont finalement permis sa distribution une heure plus tard, après avoir reçu l'autorisation du procureur et s'être assurés que la couverture représentant Mahomet n'y était pas en évidence. Si une partie de la population turque a manifesté son soutien à l'initiative – notamment sur Twitter, où s'est répandu le mot-clé #JesuisCumhuriyet aux côtés de #JeSuisCharlie –,

Cumhuriyet s'est attiré les foudres des milieux intégristes et de certains médias proches du gouvernement. Le directeur de la publication du quotidien, Utku Cakirözer, a indiqué à l'AFP avoir reçu des menaces téléphoniques.
Après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, des caricaturistes turcs, en particulier ceux des hebdomadaires *Penguen* et *Leman*, ont quant à eux été menacés par des islamistes radicaux. Depuis son compte Twitter, le chroniqueur de *Vahdet*, Ibrahim Yörük, a menacé la revue *Penguen* en « recommandant » à ses journalistes de rester « intelligents » : « Regarde *Charlie Hebdo*, il ne faut pas faire de l'humour en insultant les croyances du peuple. » Un caricaturiste de cet hebdomadaire, Erdil Yasaroglu, avait récemment été poursuivi en justice pour « blasphème ». D'autres messages postés sur Twitter ciblent le journal *Leman*. « Au moins 12 personnes à décapiter à *Leman* », estime @kerem_cenk, tandis qu'un autre affirme que « *Leman* devait tirer des enseignements de cette attaque ».

La Russie entre censure et intimidation. À Moscou, les activistes Mark Galperine et Vladimir Ionov, qui tenaient des piquets solitaires (permis par la loi russe) sur la place du Manège avec des pancartes « Je suis Charlie », ont été arrêtés par la police et condamnés à une amende de 20 000 roubles (environ 250 euros) pour Ionov et à un arrêt administratif de trente-huit jours pour Galperine.
La station de radio libérale Écho de Moscou a pour sa part été taxée d'islamophobie par Ramzan Kadyrov, le président de la République de Tchétchénie et prédateur de la liberté de l'information, après la diffusion d'un débat sur le fait de publier ou non les caricatures de Mahomet en réponse à l'attaque contre *Charlie Hebdo.* Sur son compte Instagram, Ramzan Kadyrov dénonce une provocation et accuse la radio « d'offenser les musulmans de Russie et du reste du monde » et de « semer la discorde entre les peuples ». D'après lui, Alexeï Venediktov, le rédacteur en chef de la radio, a depuis longtemps transformé Écho de Moscou en porte-parole de la Russie anti-islamique. « Je suis fermement convaincu que les autorités devraient rappeler à l'ordre la radio lorsqu'elle sème l'animosité et la haine entre les gens et les peuples. Sinon, il se trouvera bien quelqu'un pour [lui] faire rendre des comptes… Les musulmans de Russie qui ne sont pas indifférents au destin de leur patrie ne vont pas tolérer indéfiniment les incartades de Venediktov et compagnie », écrit ainsi Ramzan Kadyrov. Le 11 janvier, le rédacteur en chef d'Écho de Moscou a porté plainte auprès de la police.

En Iran, le 8 janvier 2015, les forces de l'ordre et les agents du ministère des Renseignements iraniens ont empêché un rassemblement de journalistes devant le siège de l'association des journalistes, à Téhéran. L'appel au rassemblement avait été lancé par des journalistes indépendants en « hommage à la liberté d'expression et aux victimes de l'attaque terroriste contre le journal *Charlie Hebdo* ». Le lendemain, plus de 185 journalistes iraniens ont condamné dans un communiqué « un acte de violence contre la liberté d'expression ». Ils ont aussi déclaré : « Nous sommes aux côtés des victimes de *Charlie Hebdo.* »

La presse internationale censurée

[Maghreb] Les images de la couverture du dernier numéro de *Charlie Hebdo* ont été censurées dans de nombreux pays à majorité musulmane. Le dernier numéro de *Courrier international*, qui publie une image du Prophète, a été censuré en Algérie, en Tunisie et au Maroc. En Tunisie et en Algérie, il a été victime de l'autocensure que s'imposent les diffuseurs. Par peur de représailles, ces derniers ont pris la décision de ne pas distribuer le journal.

Au Pakistan, un simple article du *New York Times* qui rendait compte de la nouvelle couverture de *Charlie Hebdo*, sans même la montrer, a été censuré.

[Europe] Au sein de l'Union européenne, des actes de violence isolés. Des journaux ont fait l'objet de menaces isolées qui, dans le contexte actuel, ont été prises au sérieux par les autorités.
En France, un individu armé d'un tournevis a tenté de s'introduire dans les locaux du magazine hebdomadaire *Valeurs actuelles* le 8 janvier. Il a été interpellé. Le même jour, *Le Canard enchaîné* a fait état de menaces

l'avertissant qu'il était le prochain sur la liste après *Charlie Hebdo* : « C'est ton tour. » Dans le courrier, les journalistes ont été menacés d'être découpés « à la hache ».

En Belgique, le quotidien *Le Soir* a reçu le 11 janvier, pendant le rassemblement à Bruxelles à la suite des attentats de Paris, l'appel menaçant d'un individu dont l'identité n'a pu être confirmée qui affirmait : « Ça va péter dans votre rédaction. Vous ne nous prenez pas au sérieux ! » Il dénonçait le traitement médiatique de l'attentat par le journal, l'accusant de faire le jeu de l'extrême droite. Les locaux ont été évacués. *Le Soir* avait choisi de publier les caricatures de Mahomet au lendemain de l'attentat.

En Allemagne, dans la nuit du samedi au dimanche 11 janvier, un engin incendiaire a été lancé dans les sous-sols du bâtiment abritant le quotidien *Hamburger Morgenpost*. Le quotidien avait publié des caricatures de Mahomet en solidarité avec *Charlie Hebdo*. Aucune victime n'a été déplorée. Le 11 janvier, RSF condamnait cet incendie criminel. (RSF. 15-01-15)

[En revanche, en Kabylie] Un hommage au correcteur tué la semaine dernière dans l'attaque contre *Charlie* aura lieu jeudi dans son village natal en Kabylie, à l'est d'Alger, annonce un faire-part publié dans la presse algérienne. « La veillée pour le défunt Mustapha Ourrad, assassiné à l'âge de 60 ans lors du lâche attentat qui a ciblé à Paris le journal *Charlie Hebdo*, aura lieu dans son village natal d'Ath Larvaa le jeudi 15 janvier ». Ce village appartient à la commune de Beni Yenni, située en Kabylie à 150 km à l'est d'Alger et qui a donné de grandes figures à l'Algérie, comme l'islamologue Mohammed Arkoun, le chanteur Idir et l'écrivain Mouloud Mammeri. En France, une cérémonie de recueillement devant la dépouille de Mustapha Ourrad est prévue cet après-midi à l'Institut médico-légal de Paris. (Leparisien.fr. 13-01-15)



« Si tu es Charlie, alors je suis Kou[a]chi ». Ce slogan répondant à « Je suis Charlie » est apparu dans de nombreuses manifestations antiblasphème et anti-*Charlie* du monde musulman, en particulier au Pakistan – à Islamabad, Karachi, etc.

Apostille : la société française post-Charlie

Il y avait la vérité, il y avait le mensonge, et si l'on s'accrochait à la vérité,
même contre le monde entier, on n'était pas fou.
George ORWELL, *1984*

[Le 14 février 2015, le site de la revue *Article 11* recevait ce témoignage. On pense d'abord à un canular ou à une fiction, comme le film *Brazil* de Terry Gilliam ou le livre *1984* de George Orwell, mais…]

Antiterrorisme : le diable se niche dans les (très petits) détails

« Je réalise que c'est la seule utilisation de l'expression "comité de rédaction" au téléphone qui a fait de moi un suspect de terrorisme. Je suis déjà habitué au délit de faciès : depuis une dizaine d'années, je suis parfois arrêté pour contrôle d'identité parce que j'ai un look "nord-africain". Mais le soupçon de terrorisme, c'est nouveau pour moi… » (Raymond)

Il s'appelle Raymond. Un membre de son entourage souffre de troubles apparentés à la schizophrénie. Depuis septembre 2013, Raymond s'est donc inscrit à Profamille, programme de psychoéducation destiné aux proches de schizophrènes piloté par le CHU de Montpellier. […] Le groupe charge Raymond de le mettre en relation avec la presse écrite, notamment locale ou régionale. L'idée est de faire connaître Profamille au grand public. Pour que le message passe bien, le groupe a d'ailleurs écrit une « Lettre ouverte aux familles ayant un proche souffrant de schizophrénie ou de troubles apparentés ». Il s'agit de bien se faire comprendre.
Mais Raymond ne pouvait guère se douter que le principal risque d'incompréhension se situait ailleurs, bien loin de la lettre. Il ne savait pas qu'il valait mieux éviter, quelques jours après la tuerie de *Charlie Hebdo*, d'utiliser certaines expressions très anodines. Quand la peur gagne et que les forces de l'ordre s'affolent, il suffit d'un rien pour se retrouver suspect de terrorisme. Quelques mots au téléphone, et puis…

Raymond raconte : « Nous sommes le 19 janvier 2015, je suis chez ma compagne et je lis l'*Hérault du Jour*, canard régional en Languedoc-Roussillon. Page 9, voici la rubrique "Infos pratiques". J'y découvre que l'agence locale du journal a déménagé – il n'y a nulle mention de la nouvelle adresse, juste un numéro de téléphone. Comme j'ai été missionné pour faire connaître Profamille au *Hérault du Jour*, j'appelle le numéro indiqué pour connaître la nouvelle adresse de l'agence et annoncer ma visite le lendemain. Mais la jeune femme qui me répond ne comprend pas ma question. Elle me demande pourquoi je veux rencontrer un journaliste ; je lui parle du programme et de notre démarche. Pour ne pas gêner le fonctionnement de l'agence, croyant bien faire, je lui demande : " À quelle heure se réunit le comité de rédaction ?" Pas de réponse. Je repose la question : "À quelle heure se réunit le comité de rédaction ?" Elle répond à côté, puis me demande de rappeler le lendemain en début de matinée. Je raccroche.
Le soir venu, ma compagne et moi sommes à table quand on sonne à la porte. Lorsqu'elle ouvre, une petite horde de personnes déferle littéralement dans la salle à manger. L'une d'entre elles tient en main un morceau de tissu orange imprimé avec des lettres en noir – il me faudra dix secondes pour saisir qu'il s'agit d'un brassard "Police". Je ne comprends pas du tout ce qui se passe. Malgré ma légère surdité, j'entends quelqu'un demander à ma compagne : "C'est vous qui avez téléphoné à l'*Hérault du Jour* ?" J'interviens : "Non, c'est moi." On me demande de raconter les raisons et circonstances de mon appel. Je m'exécute, parle de la lettre ouverte. "Où est cette lettre ?", lance l'un des policiers. Je me dirige alors vers l'ordinateur de ma chambre, suivi par les sept policiers – ils sont tous jeunes, voire très jeunes, sauf deux légèrement en retrait qui ont l'air plus aguerris.
Ils me demandent d'imprimer la lettre, puis me posent plein de questions. "Monsieur, il faut se présenter quand on téléphone", remarque l'un d'eux. La policière qui m'interroge réclame une pièce d'identité, ainsi que les noms et les prénoms de mes parents. Je m'attends à ce qu'on demande la même chose à ma compagne – mais il n'en est rien. Les questions continuent à fuser : "Qui êtes-vous ?", "Quel est votre travail ?", etc. La policière m'explique alors que, suite aux récents et sanglants événements, l'expression "comité de rédaction"

est devenue sensible ; son usage peut susciter des vérifications. Puis les uniformes lèvent le camp ; ils sont finalement restés un peu moins d'une demi-heure. Les policiers ont été corrects. Ils étaient sept, nous étions deux. Sous leurs vestes, j'ai vu des armes.
Passé le choc, je réalise que ces policiers sont venus "visiter" le domicile d'un suspect de terrorisme. Ils ont d'ailleurs monté les quatre étages à pied (ma compagne m'a dit ne pas avoir entendu l'ascenseur alors que la porte de ce dernier fait un boucan énorme), avant de faire irruption dans notre séjour. Je réalise aussi que c'est la seule utilisation de l'expression "comité de rédaction" au téléphone qui a fait de moi un suspect de terrorisme. Je suis déjà habitué au délit de faciès : depuis une dizaine d'années, je suis parfois arrêté pour contrôle d'identité parce que j'ai un look "nord-africain". Mais le soupçon de terrorisme, c'est nouveau pour moi…
Le lendemain, j'ai appelé l'*Héraut du Jour* à Montpellier, et j'ai demandé à parler à Annie, la rédactrice en chef, que je connais depuis longtemps. C'est elle qui m'a détaillé l'enchaînement des faits ayant conduit à la "visite" policière. Elle m'a ainsi expliqué que la préfecture avait briefé les employés du journal, les prévenant notamment qu'il fallait désormais se méfier des gens utilisant l'expression "comité de rédaction" – elle pouvait être synonyme de "danger terroriste". Le reste relève d'un fortuit enchaînement de circonstances. Quand j'ai appelé l'*Hérault du Jour*, la personne qui m'a répondu s'apprêtait à partir et n'avait plus accès au standard. Et c'est seulement après avoir raccroché qu'elle s'est souvenue du briefing préfectoral. Las : toute trace de mon appel ayant été malencontreusement effacée, impossible de me rappeler pour vérifier mon identité ou mes intentions. Elle a alors informé sa direction du coup de fil, laquelle a transmis à la préfecture. Le préfet a ensuite fait suivre au procureur de la République, qui a ouvert une enquête. C'est là que la police est entrée en jeu, chargée de tirer l'histoire au clair. À partir de l'heure approximative du coup de téléphone, elle a obtenu le numéro de téléphone de l'appelant, c'est-à-dire celui de ma compagne, puis son adresse. La suite, vous la connaissez. » (Article11.info. 14-02-2015)

[Il faut bien sûr se méfier des médias en général et des réseaux sociaux en particulier, où circulent et se transmettent à la vitesse de la lumière les rumeurs les plus folles. Et si l'histoire qui précède est vraie (on a vérifié), celle qui suit, qui relève du canular, ne peut qu'ajouter à la confusion d'une époque où le vrai et le faux se mêlent, au bénéfice de ceux à qui profitent cette obscurité, avec l'ignorance et la peur qu'elle entretient. À une époque où coexistent massivement, en particulier sur internet, tout type de canular, mais aussi de multiples services ou officines dont l'activité principale est la désinformation, la propagande, la guerre psychologique…, le doute systématique est une nécessité vitale si l'on veut y voir plus clair à travers tous ces écrans de fumée.]

Aveyron : « Chérie, je pars pour la scierie »… et la presse belge s'emballe
L'affaire aurait pu faire grand bruit à l'échelle planétaire. Elle l'a fait sur les réseaux sociaux. Raymond Cubombet est soi-disant cet agriculteur de 57 ans habitant dans l'Aveyron à qui il est arrivé une drôle de mésaventure sur fond de terrorisme. Nous sommes le 21 janvier dernier et au volant de sa voiture notre agriculteur appelle sa femme : « Chérie, je pars pour la scierie… » L'homme a besoin de bois. Sauf que les propos auraient mal été interprétés par la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure), qui aurait intercepté la conversation et compris que l'homme partait « pour la Syrie » afin d'y faire le jihad. Quelques minutes plus tard, l'homme barbu est arrêté au volant de son C15. La fouille s'avère maigre : une hachette, un sac d'engrais, un couteau Laguiole… Finalement, l'homme ne sera pas inquiété.
Emballement. Normal ! Il s'agissait d'un canular publié sur un site satirique intitulé « La Dèche du midi ». Trop tard pour les réseaux sociaux qui s'emparent de « l'information » et la font circuler en boucle. Un minimum de vérification aurait pu mettre en éveil journalistes et internautes, notamment deux noms, d'abord celui de l'agriculteur en question, Raymond Cubombet, et ensuite la rédactrice de l'article, Véronica Lash. L'histoire aurait pu s'arrêter là et nous renvoyer à une notion importante aujourd'hui dans la presse : nous ne sommes pas tous journalistes ! En effet. La rapidité de l'info en continu a piégé plusieurs de nos éminents confrères belges, dont le très sérieux journal *Le Soir*. Dans son édition de la semaine dernière, le quotidien, qui ne décode pas du tout la supercherie dans l'édition papier, raconte la mésaventure de Raymond Cubombet comme étant la vérité vraie. *Le Soir* confond même « La Dèche du Midi » et *La Dépêche du Midi* et valide l'information, selon notre confrère de la PQR de Toulouse. Le maniement des réseaux sociaux nous oblige à la prudence : la preuve. (*Midi Libre*. 21-01-15)

[Rien n'est vrai, tout est permis !]

Quand *Charlie Hebdo* veut faire interdire *Charpie Hebdo*. L'avocat du journal satirique a envoyé un courrier à une maison d'édition qu'il soupçonnait de vouloir publier un pastiche du magazine, un mois après les attentats qui ont visé la rédaction de l'hebdomadaire. Pour la société Sonora Média, le paradoxe est flagrant. Comme l'expliquent *Les Inrocks*, la maison d'édition a reçu un courrier de Richard Malka, l'avocat de *Charlie Hebdo*, lui demandant de ne pas publier un pastiche baptisé *Charpie Hebdo*. Sonora Média s'en est offusqué dans le dernier numéro de son propre journal satirique, *Le Connard*, en titrant mercredi 18 février : « *Charlie Hebdo* lutte contre la liberté de la presse », comme le twittte son directeur, Stéphane de Rosnay.
Dans son courrier, Richard Malka menace la société éditrice du Connard d'une interdiction par la voie d'un référé au cas où paraîtrait *Charpie Hebdo*. Pour lui, ce titre « évoque évidemment de manière directe » l'attaque de la rédaction de *Charlie Hebdo* et les victimes de cet attentat, « ce qui nous semble parfaitement indécent, étant précisé qu'il ne saurait revêtir un quelconque caractère humoristique, dépassant largement des "lois du genre" de l'humour satirique acceptable ».
« Il n'y a pas de meilleur hommage que le pastiche. » Mais Stéphane de Rosnay, interviewé par *Les Inrocks*, conteste cette version. D'abord parce que Sonora Média n'avait plus l'intention de publier un pastiche de *Charlie Hebdo*. « L'idée a été émise le 19 janvier, et le lendemain nous prenions la décision de l'abandonner. » Ensuite parce que, d'après lui, le nom de *Charpie Hebdo* ne fait pas référence aux attentats, puisque ce jeu de mots avait déjà été utilisé dans un numéro du *Monte*, un pastiche du *Monde* également publié par Sonora Média. Enfin, le directeur de la maison d'édition conteste l'accusation d'« indécence » : « Il n'y a pas de meilleur hommage que le pastiche. C'est le symbole par excellence de la liberté de la presse. […] La règle de la satire, c'est que c'est drôle quand c'est de très mauvais goût. » Du coup, Stéphane de Rosnay annonce que l'idée de publier *Charpie Hebdo* se justifie à nouveau et que le pastiche sortira bien « un jour ». (Francetvinfo.fr. 18-02-15)

[Catalogue du prêt-à-penser]

« Les médias n'en font pas assez et les citoyens non plus… Les musulmans non plus n'en font pas assez. » (Laurent Léger)

Dans *Libération*, Alexandra Schwarzbrod, sous le titre « Copenhague, *Charlie* : "Ne pas céder à la peur" », interroge Laurent Léger, enquêteur à *Charlie Hebdo*, qui était à la table du comité de rédaction le 7 janvier « quand les tueurs ont surgi ». « Sans hésiter, avec calme et détermination, il a accepté de nous parler, ce dimanche, au lendemain de l'attaque de Copenhague. Et affirmé que cette attaque n'entamait en rien la détermination de l'équipe à publier le prochain numéro comme prévu, le 25 février. »

[Extraits] Qu'avez-vous ressenti quand vous avez entendu parler des tirs au Danemark ? « J'ai compris que ça allait continuer, qu'un vrai combat était engagé contre la liberté d'expression, qu'une sorte de totalitarisme tentait de s'imposer et que même les débats sur ce que doit être la liberté d'expression dans un pays démocratique représentaient un danger pour ceux qui mènent ce combat. Il faut bien voir qui sont ces tueurs, ce sont des gens à qui on a lavé le cerveau, leur but c'est de faire peur. La meilleure façon de leur résister, c'est de ne pas céder à la peur et de continuer à débattre librement, à s'exprimer et à faire des caricatures. » « Le problème de ces fanatiques et de ceux qui les envoient, c'est qu'ils refusent l'expression libre dans le cadre de la loi. Ces massacres procèdent de pratiques du Moyen Âge. On est dans le totalitarisme, le fascisme. Il ne faut pas avoir peur d'une poignée de fous, ils n'agissent évidemment pas au nom de l'islam, ce sont des escrocs à la religion, des pauvres types. Face à cela, l'équipe de *Charlie Hebdo* ne doit surtout pas rester seule, tout le monde doit s'approprier cette lutte. »
Vous trouvez que les médias n'en font pas assez ? « Oui, ils n'en font pas assez et les citoyens non plus. On voit bien que la vigilance retombe. Or, il faut être plus que jamais mobilisé et vigilant, plus que jamais s'exprimer et débattre. Les musulmans non plus n'en font pas assez. La communauté musulmane est mal représentée. […] Ce combat-là ne concerne pas que *Charlie Hebdo*, tous les médias doivent le mener et tous les

citoyens aussi. La liberté d'expression, ça concerne tout le monde. On doit expliquer partout où on le peut, dans les écoles notamment, à quel point la liberté d'expression est un droit important dans une démocratie, expliquer qu'en France on a le droit de critiquer les religions, et toutes les religions : musulmane, chrétienne, juive. Et si ça ne plaît pas à certains, qu'ils intentent des procès ! » (*Libération*. 16-02-15)

[Post-scriptum, avril 2015 : l'Église est Charlie]

« En janvier, c'est la liberté d'expression, les forces de l'ordre, les Français juifs qui ont été visés, cette fois-ci, sans doute, c'était les chrétiens, les catholiques de France qui étaient visés, pour la première fois… Vouloir s'en prendre à une église, c'est s'en prendre à un symbole de la France, c'est l'essence même de la France qu'on a sans doute voulu viser. Ce qui aurait pu arriver est un choc pour tout le monde. » (Manuel Valls. 22-04-15)

« Les Français doivent malheureusement s'habituer à l'idée que les années à venir seront sans doute endeuillées par des tragédies qui exigeront de leur part une force d'âme peu commune. Il faut répondre à la barbarie par une détermination implacable. » (Paul-Henri du Limbert)

L'inquiétude pointe dans la presse jeudi après la découverte fortuite d'un projet d'attentat contre une église catholique en France. « Les chrétiens de France, nouvelle cible des islamistes », titre *Le Figaro*. « Terrorisme : un projet d'attentat déjoué fortuitement à Paris », écrit *Le Monde*, tandis que le gratuit *20 Minutes* voit « un attentat tué dans l'œuf ». « Programmé pour tuer », affirme *Aujourd'hui en France-Le Parisien*.
Pour Paul-Henri du Limbert dans *Le Figaro*, désormais « il y a le Bien, il y a le Mal, et à ce dernier il ne faut trouver nulle forme d'excuse, aussi minime soit-elle ». Et l'éditorialiste du quotidien conservateur d'ajouter : « Il ne faut pas trembler ni avoir peur des mots puisque l'adversaire – qui nous connaît par cœur – n'attend que ça. »
Dans *La Croix*, Guillaume Goubert lance deux appels : le premier, ne pas céder « à la peur » ; le second, ne pas « voir dans tout musulman un ennemi potentiel ». « Car c'est exactement cet affrontement que cherchent à susciter les jihadistes », ajoute-t-il.
Bruno Dive de *Sud-Ouest* estime, lui, que s'il faut « éviter de se laisser entraîner dans cette guerre de religions ou de civilisations », il est temps cependant « de tourner la page d'une mauvaise conscience qui n'est plus de mise, et de regarder les choses en face ».
Diviser les Français. « Derrière ce scénario s'affirme clairement la volonté de jihadistes de diviser les Français et d'importer une fracture sociétale fondée sur la différence de religion », souligne Hervé Chabaud dans *L'Union*.
Même constat pour Philippe Waucampt dans *Le Républicain lorrain* pour qui « tuer des fidèles à la sortie de la messe vise à susciter une réaction en chaîne contre des mosquées afin d'en arriver à une radicalisation des musulmans sur notre territoire ».
« Sur la terre des cathédrales et des croisades que l'on y a prêchées, il s'agit de jeter les ferments d'une guerre civile et dresser les communautés les unes contre les autres », écrit Denis Daumin dans *La Nouvelle République*.
« Berceau des droits de l'homme et fille de l'Église, la France est plus que jamais la cible numéro 1 des jihadistes. Des ennemis de la laïcité. Des manipulateurs de l'islam », affirme Jean-Michel Servant du *Midi Libre*.
Dans le *Journal de la Haute-Marne*, Patrice Chabanet préconise une méthode plus radicale. « Il serait temps de mettre hors d'état de nuire certains prédicateurs qui sévissent sur notre territoire », observe-t-il, ajoutant que « le salafisme, en particulier, ne devrait plus avoir droit de cité dans les mosquées françaises » et qu'« à force de l'avoir toléré, nos institutions n'ont pas calmé ses prétentions ». (AFP. 23-04-15)

L'éditorial de Paul-Henri du Limbert. Une longue guerre.
Les trois mois et demi qui se sont écoulés depuis les tragédies des 7 et 9 janvier ont pu donner l'illusion que le pire était passé et que la vie reprenait son cours. Hélas, il n'en est rien. C'est un nouvel attentat barbare que préparait Sid Ahmed Ghlam, un Algérien de 24 ans, visiblement désireux de livrer sur le sol national la guerre de religion que les « fous de Dieu » mènent sauvagement en Irak, en Syrie ou en Libye.

Des catholiques tués dans une église, au pied de la croix, un dimanche matin, à côté de Paris : voilà l'horreur à laquelle nous avons échappé. Que voulait prouver ce terroriste, sinon achever de convaincre la France que les islamistes ont bel et bien lancé contre elle une bataille d'un autre âge, cruelle, impitoyable, multiforme et probablement très longue ? Les Français doivent malheureusement s'habituer à l'idée que les années à venir seront sans doute endeuillées par des tragédies qui exigeront de leur part une force d'âme peu commune. Il faut répondre à la barbarie par une détermination implacable. Il y a le Bien, il y a le Mal, et à ce dernier il ne faut trouver nulle forme d'excuse, aussi minime soit-elle. Bref, il ne faut pas trembler ni avoir peur des mots puisque l'adversaire – qui nous connaît par cœur – n'attend que ça.
En dehors de nos frontières, nos troupes – souvent seules, hélas – mènent un combat courageux contre l'État islamique et al-Qaida. Mais que retient-on des attentats de janvier et de celui, heureusement déjoué, de Villejuif, si ce n'est que l'ennemi est, d'abord, à l'intérieur, sournoisement caché dans notre société ? Manuel Valls le dit souvent, et il a raison. […] (Premium.lefigaro.fr. 22-04-15)

Aurélie Châtelain, « victime du terrorisme ». [Manuel Valls] a par ailleurs rendu hommage à Aurélie Châtelain, la jeune femme tuée dimanche à Villejuif et dont le principal suspect est Sid Ahmed G. « C'est une victime aussi du terrorisme », a-t-il dit. Appelant à « garder notre sang-froid et à rester vigilant », Manuel Valls a assuré que « le gouvernement a pris, prend et prendra les mesures nécessaires pour assurer la protection des lieux les plus sensibles ». « La France a un patrimoine chrétien exceptionnel, ses cathédrales, ses églises, ses chapelles attirent des touristes, des pèlerins. Ce patrimoine doit être protégé mais il doit rester ouvert. »
(Metronews. 23-04-15)

Le maire de Caudry veut la Légion d'honneur pour Aurélie Châtelain. « Par son courage, elle a permis l'arrestation de cette personne avant qu'elle ne fasse des actes de cruauté encore plus importants. » Le maire de Caudry, Guy Bricout, ville du Nord d'où était originaire Aurélie Châtelain, retrouvée morte dans son véhicule dimanche, estime qu'elle aurait essayé de résister à Sid Ahmed Ghlam, et réclame ainsi qu'elle reçoive la Légion d'honneur à titre posthume. (Lefigaro.fr. 22-04-15)

La mention « Victime du terrorisme » inscrite sur l'acte de décès de Tignous. […] La mention « Victime du terrorisme » sera inscrite sur l'acte de décès du dessinateur Tignous, tué le 7 janvier dans l'attentat contre *Charlie Hebdo*, indique un arrêté du ministère de la Justice, paru mardi au *Journal officiel*. […] Cette mention figure aussi sur les actes de décès de son collègue de *Charlie Hebdo* Jean Cabut, dit Cabu, et de Franck Brinsolaro, le brigadier qui assurait la protection de Charb, également tués dans l'attentat, selon des arrêtés pris en mars par la garde des Sceaux.
La loi sur la lutte contre le terrorisme votée en décembre 2012 prévoit que le ministre de la Justice puisse décider, « avec l'accord des ayants droit », que la mention « Victime du terrorisme » soit portée sur l'acte de décès. Cet article introduit par le gouvernement visait notamment les victimes de Mohamed Merah et de l'attentat de Karachi. Les enfants des personnes dont l'acte de décès porte cette mention peuvent prétendre au statut de pupilles de la nation. (*Le Point*. 19-05-15)

[« Guerre de civilisations » ?]

« Mais dimanche, la France, la République, les Français et le monde libre ont riposté, car ce qui est en jeu fondamentalement, c'est la guerre que des fanatiques nous ont déclarée. Ce qui est en jeu, ce sont les valeurs humanistes de la Révolution française que la France a offertes au monde en 1789. C'est la défense d'une civilisation, d'un héritage culturel et politique qui transcende toutes nos croyances, toutes nos convictions, toutes nos appartenances. N'ayons pas peur de dire cette vérité aux Français ! N'ayons pas peur de dire que cet ennemi exècre notre héritage judéo-chrétien, qu'il exècre l'héritage de la Révolution française.

En un mot, il veut la mort de la civilisation occidentale. » (Christian Jacob, député UMP. Discours à l'Assemblée nationale. 13-01-15)

Estrosi : « La troisième guerre mondiale est déclarée ! » […] Le député-maire UMP de Nice, Christian Estrosi, a affirmé dimanche sur France 3 que la France devait faire face à des « cinquièmes colonnes » islamistes et qu'une « troisième guerre mondiale » était déclarée à « la civilisation judéo-chrétienne » par « l'islamo-fascisme ». Interrogé sur l'attentat évité contre des églises à Villejuif (94), M. Estrosi, candidat aux régionales en PACA face notamment à Marion Maréchal-Le Pen (FN), a déclaré : « Oui, les catholiques sont menacés », « en France, les catholiques sont une cible ». « La civilisation judéo-chrétienne dont nous sommes les héritiers aujourd'hui est menacée », a-t-il ajouté.
Selon lui, « l'immense majorité des musulmans de France qui aujourd'hui placent les lois de la république au-dessus des lois religieuses » essaient « de nous trouver en refuge parce qu'ils se sentent menacés par ce que j'appelle l'islamo-fascisme ». Cet « islamo-fascisme » est « présent en Irak, en Syrie », mais aussi « ailleurs », et notamment en France, « à travers les cinquièmes colonnes et [leurs] réseaux infiltrés dans nos caves, dans nos garages, dans les lieux clandestins », a lancé Christian Estrosi.
« La carte d'identité ne fait pas un Français ! » Relancé sur l'expression « cinquièmes colonnes », il a poursuivi : « J'y vais fort, oui ! C'est une troisième guerre mondiale qui nous est déclarée, il faut en être conscient » et « dire la vérité ». « Quand on a dit tous les jours à la télévision pendant la chasse aux frères Kouachi que ce sont des Français parce qu'ils ont une carte d'identité française, eh bien, non… On est un Français quand on n'est pas un ennemi de la France. La carte d'identité ne fait pas un Français ! », a lâché le maire de Nice. « Nous avons des ennemis de la France qui ont une carte d'identité française et, aujourd'hui, il est temps de mettre en place des dispositions et des lois » pour y remédier, a-t-il insisté. « À partir du moment où on est un ennemi de la France, est-ce qu'on a le droit de porter un papier d'identité français, de bénéficier de toutes les prestations pour lesquelles paient ceux qui se lèvent tôt et qui travaillent tôt dans notre pays ? », a-t-il interrogé. […] (*Le Point*. 26-04-15)

[Chrétiens d'Orient] Le président de la RATP, Pierre Mongin, a rapporté jeudi avoir reçu 2 500 courriels « d'insultes et de menaces », après le refus du groupe d'apposer la mention « au profit des chrétiens d'Orient » sur une affiche publicitaire annonçant un concert des Prêtres. […] L'opérateur des transports en Île-de-France avait créé la polémique en refusant cette mention sur 250 affiches placardées dans le métro du 24 au 30 mars, annonçant un concert du groupe Les Prêtres. Il avait justifié son refus par le « principe de neutralité du service public » dans « le contexte d'un conflit armé à l'étranger », avant de finalement revenir sur cette décision. […] (Jeanmarcmorandini.com. 24-04-15)

« L'attitude de la RATP n'a pas été appropriée, elle n'a pas été digne d'une grande entreprise publique », avait dit le Premier ministre plus tôt dans l'après-midi devant l'Assemblée nationale, en réponse à une question du député UMP Éric Ciotti. « C'est la raison pour laquelle, a poursuivi Manuel Valls, le gouvernement est intervenu pour dire très clairement qu'il y a des signes, qu'il y a des symboles, qu'il y a une sensibilité qu'il faut être capable d'avoir face, notamment, au martyre des chrétiens un peu partout en Orient. »
(Leparisien.fr. 07-04-15)

Dalil Boubakeur souhaite doubler le nombre de mosquées en France. C'est une revendication récurrente du Conseil français du culte musulman (CFCM). Réitérée samedi lors du rassemblement annuel des musulmans de France, organisé par l'UOIF, une organisation considérée comme la vitrine des Frères musulmans, elle a eu un fort retentissement. Le président du CFCM et recteur de la mosquée de Paris Dalil Boubakeur a plaidé pour le doublement en deux ans du nombre de mosquées disponibles en France. Actuellement l'Hexagone compte 2 200 établissements.
Pour les « sept millions de musulmans » de France, les mosquées actuelles « ne suffisent pas », a souligné le président du CFCM, qui n'a pas détaillé cette estimation. Les chiffres officiels recensent plutôt de quatre à cinq millions de musulmans dans l'Hexagone. « Il y a beaucoup de salles de prières, de mosquées inachevées, et il y a beaucoup de mosquées qui ne sont pas construites, je pense qu'il faut le double de mosquées », a insisté Dalil Boubakeur. Déjà en 2011, son prédécesseur au CFCM, Mohammed Moussaoui, recommandait « un doublement de la surface » réservée aux lieux de prières. […] (Lefigaro.fr. 05-04-15)

Signe de la sensibilité de cette question ? […] La déclaration de Dalil Boubakeur a déclenché une vague de réactions, rarement positives. Pour Florian Philippot, vice-président du Front national et invité lundi 6 sur i-Télé, « 2 200 mosquées en plus d'ici à 2017, c'est trois par jour, une toutes les huit heures. Ce serait le plus grand chantier de France ». Moins alarmiste, mais tout aussi sceptique, le maire de Nice Christian Estrosi (UMP) s'est déclaré sur Public Sénat « pas favorable » en général à la construction de nouvelles mosquées, sauf exception, en raison du « principe de précaution ». (Francesoir.fr. 08-04-15)

Billet. Le plan antiraciste de Valls qui vaut 100 millions

Manuel Valls était à Créteil vendredi dernier pour présenter son plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Un plan doté de, tenez-vous bien, 100 millions d'euros sur trois ans. Il comprend 40 mesures articulées autour de la justice, d'internet et de l'éducation, en faisant du racisme et de l'antisémitisme une circonstance aggravante pour tous les crimes et délits. Il intègre la répression des discours de haine au droit pénal général et donne la possibilité d'actions de groupe contre les discriminations. « Le racisme, l'antisémitisme, la haine des musulmans, des étrangers, l'homophobie augmentent de manière insupportable dans notre pays », s'est justifié Manuel Valls, assurant que « les Français juifs ne devaient plus avoir peur d'être juifs » et que « les Français musulmans ne devaient plus avoir honte d'être musulmans ».
Ce plan fait-il l'unanimité dans le camp du progrès ? Même pas. Jusqu'à présent, les injures racistes et antisémites étaient jugées selon la procédure du droit de la presse. Ce qui assurait un débat apaisé, selon les spécialistes. La plupart des associations antiracistes – SOS Racisme, la Ligue des droits de l'homme –, comme beaucoup de juristes spécialisés sur le droit de la presse, sont opposés à ce projet qui risque de multiplier les procès expéditifs, en comparution immédiate, de dossiers parfois complexes à juger. Ainsi, l'avocat de *Charlie Hebdo* Richard Malka explique : « Si la loi passait et que *Charlie* était jugé à nouveau pour les caricatures de Mahomet, on pourrait être jugés en comparution immédiate, entre un escroc et un dealer. » En revanche, le président du CRIF, Roger Cukierman, a déclaré être impressionné par ces 40 mesures. Un avis partagé par la Licra et l'Union des étudiants juifs de France. Il faut croire que ce sont eux qui ont eu le dernier mot.
Au moins tout le monde est protégé par ce plan à 100 millions d'euros ? Si seulement. Les grands oubliés du gouvernement, je vous laisse deviner, sont les Français de souche et les chrétiens. Si ces derniers peuvent être coupables et condamnés, rien ne prévoit qu'ils puissent être victimes. Le député Jean-Frédéric Poisson [président du Parti chrétien-démocrate] le déplore sur son site à propos des chrétiens : « Eux aussi sont victimes d'humiliations et d'agressions, eux dont les lieux de culte sont bien plus profanés que ceux de n'importe quelle autre communauté en France ! » Fin de citation. À ce propos, je vous renvoie à l'excellent rapport de l'Observatoire de la christianophobie. Sur les réseaux sociaux, les internautes patriotes et nationalistes sont nettement moins mesurés : « Tu es juif, musulman, noir, jaune, vert ou rouge ? Valls te protège. Tu es blanc et catholique ? Tu peux crever, sale facho. » Fin de citation. Mais qu'attendre d'un gouvernement cosmopolite qui, discutant d'une loi sur le renseignement, a visé uniquement les Identitaires comme potentiels terroristes ? (Radio Courtoisie, Bulletin de réinformation. 20-04-15)

[…] Les injures racistes et antisémites étaient jusqu'à présent jugées selon la procédure du droit de la presse : plus lente et plus technique que celle qui régit les autres délits du code pénal, elle assurait un débat apaisé, selon ses spécialistes. Mais après les attentats visant *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher, l'exécutif a voulu donner un signal fort : les discours de haine ne doivent plus bénéficier d'un statut dérogatoire, même au nom de la liberté d'expression.
La plupart des associations antiracistes (SOS Racisme, la Ligue des droits de l'homme), comme beaucoup de juristes spécialisés sur le droit de la presse, sont opposées à ce projet qui risque de multiplier les procès expéditifs, en comparution immédiate, de dossiers parfois complexes à juger […] (*Libération*. 16-04-15)

Seconde apostille : la loi sur le renseignement

Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité
ne mérite ni l'une ni l'autre, et finit par perdre les deux.
Benjamin FRANKLIN

Inutile de raisonner puisque les intentions de l'Angkar sont parfaitement pures.
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar

[Un gouvernement de gauche fait voter une loi sur le renseignement, tandis que des députés de droite – et même d'extrême droite – font mine de découvrir ses conséquences liberticides. Le « monde à l'envers », vraiment, ou l'éternelle farce tragique dont nous sommes les dindons ? Quelle ironie d'entendre une députée nommée Le Pen feindre de s'inquiéter qu'un tel pouvoir soit « mis entre de mauvaises mains », tout en citant Orwell – de l'ENA à MMLP, jamais le sens de sa pensée n'aura été si détourné.]

« Face au terrorisme, quand il s'agit d'assurer la sécurité de nos compatriotes tout en préservant bien sûr nos libertés fondamentales, c'est le sens de l'État qui doit primer. Dans ce débat, on voit bien – ça peut concerner tous les camps politiques – ceux qui ont le sens de l'État, le sens de l'intérêt général, et ceux qui parfois, malheureusement, ne l'ont pas. » (Manuel Valls, Premier ministre « socialiste ». Assemblée nationale. 16-04-15)

« On a trouvé un point d'équilibre avec le ministre », applaudit Éric Ciotti, orateur de l'UMP, qui estime que les trois quarts du groupe pourraient approuver le texte : « On ne peut pas ne pas le voter dans le contexte terroriste. Même imparfait, il va dans le bon sens. »

« Les services pourront ainsi placer sous surveillance toute personne dans le cadre de la prévention de "violences collectives de nature à porter atteinte à la forme républicaine des institutions". Donc, lors de Mai 68 ou des grandes grèves de 1995, les services auraient été habilités à espionner… Si ce texte tombe un jour dans de mauvaises mains… Prenez vos chers "zadistes" de Notre-Dame-des-Landes, des agitateurs professionnels, là on dit qu'on a le droit de les espionner. Je dis attention. » (Pierre Lellouche, député UMP. Assemblée nationale. 13-04-15)

« Il y a cette affaire de lutte contre les violences qui manifestement permet d'écouter les organisateurs de manifestation. Et ça, dans une démocratie, c'est juste insupportable. » (François Fillon, député UMP. BFMTV-RMC. 16-04-15)

« Bien entendu, les mouvements sociaux et les syndicats qui revendiquent ne sont pas concernés. » (Bernard Cazeneuve. Assemblée nationale. 13-04-15)

« "Ce projet de loi est dangereux pour nos libertés individuelles et pour notre démocratie". Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le juge antiterroriste Marc Trévidic. […] Il aurait fallu a minima conserver la notion d'"intérêt essentiel", remplacée en commission par "intérêt majeur", pour justifier un tel pouvoir étatique qui, mis entre de mauvaises mains, fait craindre un État-*Big Brother*. Ce projet de loi est dangereux pour nos libertés individuelles. […] Tout est prévu dans ce texte pour basculer du renseignement criminel au renseignement politique. […] Vous créez un libre-service du renseignement. […] Je ne peux voter en l'état car je ne peux expliquer aux Français que leur sécurité se fera au détriment de leurs libertés. » (Marion Maréchal-Le Pen, députée FN. Assemblée nationale. 13-04-15)

« Elle donne des leçons de liberté ! C'est le monde à l'envers ! » (Jean-Yves Le Bouillonnec, député PS. Assemblée nationale. 13-04-15)

[Cazeneuve versus Taubira : version *Libé* ou *Le Monde* ?]

Le projet de loi sur le renseignement donne lieu aux attelages les plus baroques.
Des députés PS et UMP ont fait tomber un amendement de l'exécutif, soutenu par les frondeurs, sur le renseignement pénitentiaire. Des socialistes frondeurs et des écologistes qui soutiennent le gouvernement, tandis que le groupe PS s'allie à la droite pour contrer l'exécutif : voilà l'hémicycle à front renversé. […]
Vient un amendement du gouvernement déposé par Christiane Taubira. La garde des Sceaux veut supprimer une disposition du projet de loi prévoyant que la Justice figure parmi les ministères susceptibles de commander la mise en œuvre de techniques de renseignement. Or la ministre, elle, était très réticente à ce que soient intégrés à la communauté du renseignement les agents du renseignement pénitentiaire. Une telle transformation de leurs missions avait été introduite dans la loi, en commission, par un amendement de l'écologiste Christophe Cavard, minoritaire dans sa famille politique.
Dans l'hémicycle, ce mardi soir, les ministres de la Justice et de l'Intérieur défendent donc l'idée qu'on ne peut demander à l'administration pénitentiaire « de gérer au quotidien » des détenus tout en mettant « en œuvre des techniques secrètes pour les surveiller ». Pour Christiane Taubira, qui martèle que le renseignement pénitentiaire n'a « jamais été aussi renforcé, aussi diversifié dans ses compétences », l'article « va au-delà des métiers actuellement exercés aussi bien par les officiers des services pénitentiaires que par les surveillants ». Les députés EELV approuvent. « Pour une fois nous allons avoir beaucoup de plaisir à soutenir le gouvernement », savoure Noël Mamère. « Il faut bien discerner quel est le métier de chacun », complète le socialiste Philippe Nauche, rapporteur pour la commission de la Défense, *tandis que Bernard Cazeneuve apporte un soutien appuyé à sa collègue* [c'est nous qui soulignons], Christiane Taubira, rappelant qu'il s'agit bien d'« un amendement du gouvernement ». [*Libé* à suivre]

Officiellement, le gouvernement appuyait la démarche de la garde des Sceaux, mais ce sont des proches de Manuel Valls qui ont manœuvré pour faire voter ce point et *Bernard Cazeneuve n'a apporté qu'un faible soutien à sa collègue* [id.]. (Lemonde.fr. 17-04-15)

[*Libé* suite] **« Cazeneuve était chiffon. »**
La droite, elle, tient, en revanche, à ce que les services de justice puissent demander ce recueil de renseignement. Et minimise : « Il ne s'agit pas de demander aux gardiens de prison de faire l'espion », avance Pierre Lellouche (UMP). Divine surprise pour les députés UMP, jamais mécontents de mettre en difficulté la garde des Sceaux, les voilà rejoints par… des députés PS, et pas de ceux qui tiennent habituellement tête au gouvernement. Faire ce distinguo entre agents du renseignement pénitentiaire et communauté des services, ce serait « donner un signe très fort à ceux qui en prison sont en première ligne de la radicalisation », met carrément en garde le député PS Patrick Mennucci. Même le socialiste Jean-Jacques Urvoas, pourtant rapporteur du projet de loi, s'oppose à l'amendement défendu par les deux ministres. « Il faut organiser une surveillance particulière sur ces éléments de dangerosité, voire même d'instabilité du monde carcéral », soutient-il. Urvoas rappelle que lors de la discussion en commission des lois – qu'il préside –, l'amendement de Christophe Cavard avait été voté par tous les députés (sauf la MRC Marie-Françoise Bechtel et l'EELV Sergio Coronado, porte-parole du groupe).
Les craintes de Christiane Taubira n'ont pas été entendues : « C'est potentiellement l'ensemble des personnels pénitentiaires qui peut être considéré comme pouvant effectuer directement des techniques de recueil d'information », souligne-t-elle. L'amendement est rejeté par 38 pour, 68 contre… dont 18 députés PS. « Cazeneuve était chiffon », glisse un dirigeant socialiste. Trente députés PS, dont les « frondeurs » Aurélie Filippetti, Pouria Amirshahi, Pascal Cherki, Christian Paul ont, eux, voté l'amendement du gouvernement, ainsi que les six écologistes présents en séance (dont Cécile Duflot). Le monde à l'envers.
« Débat écœurant #PJLRenseignement le "groupe socialiste" (en tout cas ses représentants) met en minorité la garde des Sceaux avec la droite », a twitté Aurélie Filippetti, parmi les socialistes les plus remontés contre le texte. Contactée par Libération, Cécile Duflot (EELV) estime que « ce n'est pas le rôle de l'administration pénitentiaire d'être un service de renseignement ». Et dénonce « une alliance regrettable du PS et de la droite ». (Libération.fr. 14-04-15)

« C'est un coup incroyable contre Taubira, le gouvernement a fait un texte pour satisfaire la droite. Si Sarkozy avait fait ça, on serait descendus dans la rue. » (Aurélie Filippetti, députée PS)





13 avril 2015, manifestation à Paris contre le projet de loi sur le renseignement. Lemonde.fr a d'abord publié la première photographie – « Je suis » (mais je suis qui, je suis quoi ?) –, puis le lendemain la seconde, qui a ensuite disparu, pour réapparaître plus tard…

La loi renseignement entend aussi protéger « les intérêts économiques industriels et scientifiques majeurs de la France ». L'exécutif entend profiter de la loi renseignement pour accroître son contrôle sur les questions qui concernent les entreprises.

Et, si la loi est contestée par des acteurs du numérique et une partie de la société civile, certains experts en intelligence économique saluent ce dispositif qui protégerait plus efficacement la France contre l'espionnage économique.

Adoptée cette semaine à l'Assemblée nationale et prévue pour un vote définitif le 5 mai, c'est peu dire que le projet de loi sur le renseignement fait débat. Les « IMSI-catchers », les boîtes noires placées chez les fournisseurs d'accès internet et le risque de réduction des libertés individuelles cristallisent le cœur des débats. Une disposition présente dans le projet de loi ne semble pourtant pas passionner les parlementaires et l'opinion publique. Celle-ci prévoit de lister « de manière limitative les motifs d'intérêt public pour lesquels peut être autorisé le recueil de renseignements par des techniques spéciales prévues par la loi. Ces motifs, strictement définis, concernent en particulier (…) les intérêts économiques ou scientifiques essentiels ». Concrètement, au-delà de la surveillance de citoyens, les entreprises risquent de faire l'objet d'une surveillance accrue de la part du gouvernement.

Une protection étatique « utile et nécessaire pour les entreprises », affirme Alain Juillet, président du Club des directeurs de sécurité des entreprises (CDSE), qui en profite pour dresser un constat alarmant de la situation actuelle : « Il faut qu'on ait les moyens de se protéger. La France est quasiment démunie dans ces domaines. Nous avons une augmentation de 40 % des attaques d'entreprises par des actions dans le cyberespace lors des deux dernières années (statistiques du CDSE). C'est une nécessité absolue si on veut préserver l'outil industriel français car à chaque attaque contre une entreprise, c'est forcement de l'emploi qui s'en va. » Celui qui fut directeur du renseignement de la DGSE entre 2002 et 2003 joue sur la corde sensible.

Ingérence de l'État dans la vie des entreprises

Mais certains voient ces dispositions comme une ingérence de l'État dans la vie des entreprises pour en contrôler le cours. Nos dirigeants ne l'utiliseront-ils pas pour s'immiscer dans des discussions de cessions qui lui déplairaient ? On pense à la vente d'Alstom à General Electric où l'exécutif s'est plaint de ne pas avoir été tenu au courant suffisamment tôt ou au blocage récent par Bercy du rachat de Dailymotion par le chinois PCCW.

D'autres experts en intelligence économique voient au contraire dans ces dispositions un moyen de protéger les entreprises françaises contre l'espionnage économique. « Dans le contexte post-attentats de janvier, et le piratage de TV5 Monde, cette loi sur le renseignement vise en priorité absolue la lutte antiterroriste. Mais les textes d'application sont beaucoup plus larges », précise Christian Harbulot, directeur de l'École de guerre économique.

Au-delà du cadre législatif, le rôle de juges

Christiant Harbulot concède pourtant que « le pouvoir politique qui en tirera les fruits ira faire son marché dans cette jungle informationnelle ». Tout sera une question de motivation et de manière d'orchestrer ce texte. Il a encore en mémoire l'ajout de l'article 410-1 du Code pénal ayant eu lieu en 1994 qui faisait apparaître la notion « d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ». « Cette notion-là était nouvelle, les peines encourues avaient été augmentées de manière importante et pourtant elle n'a jamais été appliquée », constate l'expert en intelligence économique qui est vent debout contre « la magistrature qui n'a pas de culture réelle de prise en compte des délits économiques. » (Usinedigitale.fr. 17-04-15)

NSA : espionnage économique, le sale jeu américain

ENQUÊTE. En collaboration avec WikiLeaks, *Libération* et Mediapart révèlent comment la NSA s'est penchée, dès 2002, sur les intérêts commerciaux français.

Après les écoutes politiques, l'espionnage économique. Les nouveaux documents publiés par WikiLeaks, en partenariat avec *Libération* et Mediapart, dévoilent l'ampleur des opérations menées par les services de renseignement américains contre les intérêts français. Cinq rapports de synthèse de l'Agence nationale de sécurité (NSA) montrent que des responsables et diplomates ont été espionnés entre 2004 et 2012, notamment Pierre Moscovici et François Baroin lors de leur passage à Bercy. Une stratégie offensive qui apparaît dans un document secret fixant les objectifs prioritaires des États-Unis dans le domaine économique. Baptisée « France : développements économiques » et datée de 2012, cette note constitue la doctrine de la NSA en la matière. Elle vise à recueillir toutes informations pertinentes sur les pratiques commerciales françaises, les relations entre Paris et les institutions financières internationales, l'approche des questions liées au G 8 et au G 20 ou encore les grands contrats étrangers impliquant la France. Ce dernier point, un des plus sensibles, est détaillé dans une sous-section intitulée « Contrats étrangers-études de faisabilité-négociations ». Il s'agit de récupérer

toutes les informations possibles sur les contrats d'envergure impliquant des entreprises françaises, notamment ceux dépassant les 200 millions de dollars. Des révélations qui risquent de jeter un froid sur les négociations autour du TAFTA, le traité de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis, dont le prochain round est prévu mi-juillet, à Bruxelles. La plupart des secteurs stratégiques sont visés par la NSA : technologies de l'information, électricité, gaz, pétrole, nucléaire, transports, biotechnologies, etc. Toutes les informations recueillies sont ensuite partagées avec les principales administrations américaines : département de la Sécurité intérieure, département du Commerce, département de l'Énergie, agence de renseignement de la Défense, Réserve fédérale, Trésor et même commandement des forces américaines en Europe. Jamais la preuve d'un espionnage économique massif de la France, orchestré au plus haut niveau de l'État américain, n'avait été établie aussi clairement.

Secteurs public et privé

Voilà donc à quoi faisait référence Julian Assange dans son allocution au 20 heures de TF1, après la première salve de révélations. « Le chômage est particulièrement élevé mais il y a une raison à cela, avait lâché, cryptique, le fondateur de WikiLeaks. C'est que les États-Unis jouent un sale jeu. » Jusqu'où la NSA a-t-elle espionné les sociétés françaises ? Selon l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), une centaine d'entreprises hexagonales entrent dans les critères définis par la NSA, dont la quasi-totalité de celles cotées au CAC 40. La plupart sont classées « OIV » (opérateurs d'importance vitale), car leur activité est jugée stratégique pour la nation. Ces entreprises, dont la liste est classifiée, relèvent du secteur public comme privé, aussi bien dans le champ des transports que dans l'énergie, la gestion des eaux, la santé, ou encore les télécoms. D'après l'ANSSI, les OIV sont la cible d'au moins une attaque d'envergure par semaine. Les Russes, les Chinois et les Israéliens étant également très agressifs sur ce secteur, l'origine de ces intrusions est souvent difficile à déterminer. Mais ces dernières années, l'empreinte américaine a plusieurs fois été formellement identifiée. L'an dernier, les documents révélés par Edward Snowden ont ainsi apporté la preuve que plusieurs entreprises européennes, dont Airbus, avaient été espionnées par la NSA avec l'aide du BND, les services de renseignement allemands. À l'époque, Paris était resté muet. Airbus, en revanche, vient de porter plainte contre X pour espionnage.

Avantage concurrentiel

Sur les secteurs hautement stratégiques, cet espionnage peut aller du simple vol des plans d'étude au pillage des données technologiques confidentielles. Mais ce qui intéresse par-dessus tout la NSA, ce sont les renseignements sur des appels d'offres impliquant des entreprises américaines. Un avantage concurrentiel potentiellement désastreux pour les sociétés françaises. D'autant qu'une partie des informations recueillies par les Américains sont également partagées avec leurs plus proches alliés : la Grande-Bretagne, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Depuis la guerre froide, ces « Five Eyes » s'appuient notamment sur le programme « Echelon », un réseau d'interception planétaire mis en place sous l'égide des États-Unis et dont l'existence n'a été révélée qu'en 1998. Après l'effondrement du bloc soviétique, les antennes satellites qui ne servaient plus à espionner les Russes ont été mises au service des entreprises américaines. Depuis, tous les services de l'État sont mobilisés pour remporter la guerre économique. Une structure a même été spécialement créée pour épauler les entreprises américaines dans la conquête des principaux contrats internationaux : l'Advocacy Centre, chargé de faire le lien entre le secteur privé et les services de l'État. Cette stratégie offensive va prendre un caractère obsessionnel et industriel après les attentats du 11 septembre. Dès 2002, date de la première « expression de besoin », l'administration américaine réalise que les moyens colossaux d'interception et de surveillance déployés dans la lutte contre le terrorisme sont démesurés par rapport à leurs cibles. Sous couvert d'antiterrorisme, la NSA devient alors le bras armé des États-Unis dans la guerre économique. Une guerre dans laquelle la France apparaît totalement démunie. « La force des Américains est de mettre tous leurs services dans la boucle, alors qu'en France, l'espionnage économique est tabou, décrypte Alain Juillet, ex-directeur du renseignement à la DGSE. Aujourd'hui, nos services de renseignement se contentent de faire de la contre-ingérence. Sur l'offensif, on est à des années-lumière des Américains. » Une différence de doctrine qui semble évoluer. En France, la nouvelle loi sur le renseignement accorde en effet de nouvelles prérogatives aux services de renseignement, les agents étant désormais autorisés à agir pour la « promotion des intérêts économiques et industriels » de la nation. Jusqu'à espionner des entreprises américaines ?

(Emmanuel Fansten avec Julien Assange. *Libération*. 29-06-15)

L'essentiel de la loi sur le renseignement jugé conforme à la Constitution

Le Conseil constitutionnel a validé jeudi 23 juillet l'essentiel de la loi sur le renseignement, dont les très controversées « boîtes noires », ouvrant ainsi la voie à la promulgation de la loi. Trois dispositions ont cependant été censurées, dont une qui devait permettre aux services de renseignement, en cas « d'urgence opérationnelle », de déroger à l'autorité du Premier ministre. Mais aussi de se passer de l'avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), mise en place par cette loi. « Une atteinte manifestement disproportionnée au droit au respect de la vie privée et au secret des correspondances », selon le communiqué du Conseil constitutionnel.
L'institution a rejeté une autre disposition relative aux mesures de surveillance internationale, jugeant ses contours trop flous – le texte ne définissait « ni les conditions d'exploitation, de conservation et de destruction des renseignements collectés (…), ni celles du contrôle par la CNCTR ». Le Conseil constitutionnel a par ailleurs censuré une troisième disposition, moins importante, relative au financement de la CNCTR, car elle relève, selon lui, de la loi de finances.
[…] Le Conseil constitutionnel avait été saisi par le chef de l'État et par le président du Sénat, après l'adoption définitive de la loi le 24 juin. Un groupe de 106 députés de tous bords avait également adressé un recours au Conseil constitutionnel. C'est la première fois qu'un président de la République déférait une loi au Conseil constitutionnel avant sa promulgation.

Une loi « attentatoire au respect de la vie privée ». Une démarche inhabituelle, qui s'explique notamment par les vifs débats sur la protection de la vie privée dont le projet de loi a fait l'objet. Dans le texte de leur recours, les députés demandaient au Conseil constitutionnel d'examiner quelques points problématiques à leurs yeux. « Nous nous interrogeons notamment (…) sur la définition large et peu précise des missions pouvant donner lieu à enquêtes administratives ; sur les moyens techniques considérables de collectes massives de données ; ainsi que sur la proportionnalité, par rapport aux objectifs recherchés, de la mise en œuvre de ces techniques intrusives et attentatoires au respect de la vie privée, à l'ère où le numérique est présent à chaque instant de notre vie. »
Au cœur de la polémique, les « boîtes noires », finalement validées par le Conseil constitutionnel. Ce dispositif prévoit de pouvoir contraindre les fournisseurs d'accès à internet (FAI) à « détecter une menace terroriste sur la base d'un traitement automatisé » en surveillant tout le trafic. En pratique, les services de renseignement pourraient installer chez les FAI ces « boîtes noires » chargées d'examiner les métadonnées de toutes les communications : origine ou destinataire d'un message, adresse IP d'un site visité, durée de la conversation ou de la connexion… Dans le but de détecter des activités « typiques » des terroristes.
Une forme de « pêche au chalut », un brassage très large des données des Français à la recherche de quelques individus, vivement critiqué par de nombreuses organisations, parmi lesquelles la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), le Conseil national du numérique et plus de 900 acteurs de ce secteur ayant signé l'appel « Ni pigeons, ni espions ». Le Comité des droits de l'homme de l'ONU a lui aussi fait part de ses réserves quelques heures avant l'avis du Conseil constitutionnel ; dans ses observations, il s'est dit inquiet des « pouvoirs excessivement larges de surveillance très intrusive » attribués aux agences de renseignement.

Manuel Valls salue « un progrès décisif ». Les opposants à la loi ont fait part de leur déception après l'avis du Conseil constitutionnel. Celui-ci « légalise la surveillance de masse et avalise un recul historique des droits fondamentaux », déplore dans un communiqué l'association de défense des libertés numériques La Quadrature du Net.
L'Élysée s'est pour sa part félicité, dans un communiqué, de la validation du Conseil constitutionnel. Cette loi « donne aux services de renseignement des moyens modernes et adaptés à la menace à laquelle nous sommes confrontés, tout en respectant les droits individuels et la vie privée ». Quant aux articles censurés, « ils ne modifient en aucune façon l'équilibre de la loi », assure la présidence de la République. Le Premier ministre, Manuel Valls, a lui salué sur Twitter un « progrès décisif ». (*Le Monde*. 23-07-15)

[« 1984 nous voilà ! »] Parmi les opposants au texte, le barreau de Paris a indiqué prendre « acte avec beaucoup de tristesse » de la décision : « Les valeurs de libertés publiques, que ce soit administratives avec ce nouveau texte de loi, ou judiciaires avec des écoutes téléphoniques et des perquisitions toujours plus nombreuses faites à "filets dérivants" par des juges d'instruction sans contrôle a priori, placent notre pays à la queue des grandes démocraties. » Florian Philippot, vice-président du FN, a jugé sur Europe 1 qu'il s'agissait d'« une petite victoire pour les terroristes » : « Cette loi renseignement que nous avions critiquée, et dont nous regrettons la décision à son sujet du Conseil constitutionnel qui est mineure *[sic]*, à la fois restreint fortement les libertés des Français (…) et en même temps est une loi parfaitement inutile. » Julien Bayou, porte-parole d'Europe Écologie-Les Verts fait lui le parallèle avec « *Big Brother* » : 1984 nous voilà ! #pjlrenseignement #bigbrother : L'essentiel de la loi sur le renseignement jugé conforme à la Constitution — Julien Bayou (@julienbayou) 24 juillet 2015.

L'ONU s'alarme. Les sages de la rue de Montpensier avaient aussi été saisis par une centaine de députés et Gérard Larcher, le président Les Républicains (LR) du Sénat. Si les saisines de François Hollande et Gérard Larcher portaient sur la constitutionnalité du texte dans sa globalité, celle des parlementaires, Républicains, centristes, écologistes et frontistes, s'appuyait sur des points précis. Dans leur recours, les députés s'interrogeaient « sur la définition large et peu précise des missions pouvant donner lieu à des enquêtes administratives », « sur les moyens techniques considérables de collectes massives de données », notamment les « boîtes noires » censées détecter grâce à des algorithmes les terroristes potentiels, et « sur la proportionnalité, par rapport aux objectifs recherchés, de la mise en œuvre de ces techniques intrusives et attentatoires au respect de la vie privée ». L'absence de « véritable droit de recours du citoyen auprès du juge judiciaire » était aussi pointée du doigt.
[…] Le Défenseur des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme avaient également émis des réserves. Quelques heures avant la décision des Sages, un comité d'experts de l'ONU s'était aussi alarmé des « pouvoirs excessivement larges de surveillance » donnés aux agences de renseignement par cette loi. Ils demandent aux autorités françaises de prendre des mesures « pour garantir que toute immixtion dans la vie privée soit faite conformément aux principes de légalité, de proportionnalité et de nécessité ».
(*Les Échos*. 24-07-15)

[La fabrication du consentement]

Selon un sondage ODOXA pour *Le Parisien-Aujourd'hui en France* et i-Télé, 69 % des personnes interrogées pensent en effet que le texte est « utile » mais craignent, dans la même proportion, des restrictions de liberté. En clair, ils se disent prêts à accepter un renforcement des mesures sécuritaires, quitte à y perdre un peu de leur liberté personnelle. […] Par ailleurs, la question dépasse les clivages politiques. Selon l'enquête ODOXA, 69 % des sympathisants de droite jugent la loi utile, c'est aussi le cas de 73 % des sympathisants de gauche. Et quand on leur demande s'ils craignent que la loi renseignement porte atteinte à leur vie privée, là encore le résultat est similaire à droite (44 %) et à gauche (46 %). Dans l'ensemble, les Français pensent à 45 % que ce texte représente un danger contre 54 % qui pensent l'inverse. […] (*Le Parisien*. 17-04-15)

La question du jour
La France est-elle assez protégée contre les attentats terroristes ?
OUI : 13,7 % NON : 86,3 % (*Le Parisien*. 23-04-15)

[Rappel] Pour 78 % [des Français], le rassemblement des derniers jours n'est qu'un mouvement ponctuel lié à l'émotion des attentats. Comme si, finalement, l'unité nationale n'était qu'un feu de paille.
(*Le Parisien*. 17-01-15)

La question du jour
Est-ce une bonne idée de faire du 11 janvier une « Journée de l'unité nationale » ?
OUI : 12,6 % NON : 87,4 % (*Le Parisien*. 08-05-15)

À l’ombre des Lumières® : écrasons l’infâme !

J’entends par peuple la populace, qui n’a que ses bras pour vivre…
Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu.
VOLTAIRE, *Lettre à Damilaville*

« Dans notre pays, voulons-nous autoriser un moyen de communication entre les gens, que même dans les cas extrêmes, avec un mandat signé personnellement par le ministre de l’Intérieur, nous ne puissions pas lire ? Jusqu’à présent, les gouvernements de ce pays ont toujours dit non […] Mais la question demeure : allons-nous autoriser un système de communication où il n’est tout simplement pas possible de faire cela ? Ma réponse à cette question, c’est non, il ne faut pas le faire. La première responsabilité de tout gouvernement est d’assurer la sécurité du pays et de son peuple. » (David Cameron. 13-01-15)

« Il y a une sédimentation de chocs. Le 11 janvier a été un choc positif, qui peut être le terreau de 2017 et, avant cela, des régionales. Cela passe par : la gauche a-t-elle quelque chose à dire à la France, à l’Europe et au monde ? » (Manuel Valls. 05-08-15. *Libération*)



« Tout le monde invoque l’esprit *Charlie* pour tout et n’importe quoi. » (Luz)

Dernière heure : Apocalypse now ?

Les avertissements anonymes sur un 11-Septembre français se multiplient. Les risques terroristes qui pèsent sur la France seraient de plus en plus conséquents.
Après le *Canard enchaîné* en début de semaine, c'est le quotidien anglais conservateur, *The Telegraph*, qui évoque – toujours par des sources anonymes – les risques qui pèsent sur la France. Dans un style assez apocalyptique, le *Telegraph* indique que « des fusils d'assaut de type Kalachnikov – comme ceux utilisés par l'homme dans le train (le Thalys reliant Amsterdam à Paris) et les terroristes islamistes qui ont tué dix-sept personnes à Paris en janvier – et des missiles antitanks sont maintenant facilement disponibles en France » : « Beaucoup d'entre eux ont été introduits en contrebande depuis l'ex-Yougoslavie après les guerres des Balkans dans les années 1990. Plus d'armes sont arrivées de Libye, ont expliqué les sources, ajoutant que le crime organisé et les groupes terroristes travaillaient ensemble pour se les procurer. »

Aveu d'impuissance d'un « ponte du renseignement ». Le quotidien évoque également les risques d'une attaque par missile contre un avion de ligne et affirme que les services de renseignement auraient prévenu les compagnies aériennes de tels dangers.

Selon @dailytelegraph, le renseignement a prévenu compagnies aériennes fr. que des avions seraient visés par missiles http://t.co/gHHQlXF8VK
— Alex Sulzer (@Alexsulzer) 27 Août 2015

Il revient sur les anecdotes pas vraiment rassurantes du *Canard enchaîné*. Mercredi 26 août, on pouvait y lire ces propos rapportés d'un « ponte du renseignement » après les événements du Thalys : « On a de la chance. Des passagers d'un train qui neutralisent un suspect ; un autre qui se tire une balle dans le pied puis appelle les pompiers ; un troisième qui échoue à faire sauter une usine chimique… Sans ces concours de circonstances, le bilan humain et matériel serait beaucoup plus lourd. Et nous n'aurions rien pu y changer. » Il n'est pas le seul à faire cet aveu d'impuissance. Un de ses collègues, plus défaitiste encore, prédit même « un prochain 11-Septembre à la française où les services (de renseignement) seront de simples spectateurs ». « Mais je ne veux affoler personne… » (Slate.fr. 27-08-15)

Le cri d'alarme du juge Trévidic : « La France est l'ennemi numéro un de l'État islamique. »
Pendant dix ans, il a animé le Pôle judiciaire antiterroriste. Forcé de quitter ses fonctions en pleine tempête pour devenir vice-président du tribunal de grande instance de Lille, Marc Trévidic nous parle sans tabous.

***Paris Match*. Pouvez-vous estimer aujourd'hui le niveau de risque que courent les Français ?**
Marc Trévidic : « La menace est à un niveau maximal, jamais atteint jusqu'alors. D'abord, nous sommes devenus pour l'État islamique (EI) l'ennemi numéro un. La France est la cible principale d'une armée de terroristes aux moyens illimités. Ensuite, il est clair que nous sommes particulièrement vulnérables du fait de notre position géographique, de la facilité d'entrer sur notre territoire pour tous les jihadistes d'origine européenne, français ou non, et du fait de la volonté clairement et sans cesse exprimée par les hommes de l'EI de nous frapper. Et puis, il faut le dire : devant l'ampleur de la menace et la diversité des formes qu'elle peut prendre, notre dispositif de lutte antiterroriste est devenu perméable, faillible, et n'a plus l'efficacité qu'il avait auparavant. Enfin, j'ai acquis la conviction que les hommes de Daech ont l'ambition et les moyens de nous atteindre beaucoup plus durement en organisant des actions d'ampleur, incomparables à celles menées jusqu'ici. Je le dis en tant que technicien : les jours les plus sombres sont devant nous. La vraie guerre que l'EI entend porter sur notre sol n'a pas encore commencé. »

Pourquoi un constat si alarmant ? « Nous avons en face de nous un groupe terroriste plus puissant que jamais. Bien plus puissant qu'al-Qaida à sa grande époque. L'EI, fort d'environ 30 000 "soldats" sur le terrain, a recruté plus de membres que l'organisation fondée par Ben Laden en quinze ans ! Et ce n'est pas fini. La France est, de fait, confrontée à une double menace. Celle du déferlement de ce que j'appelle les "scuds" humains du jihad individuel, ces hommes qui passent à l'action sans grande formation ni préparation, agissant

seuls, avec plus ou moins de réussite, comme on a pu le voir ces derniers temps. Et celle, sans commune mesure, que je redoute : des actions d'envergure que prépare sans aucun doute l'EI, comme celles menées par al-Qaida, qui se sont soldées parfois par des carnages effroyables. »

Disposez-vous d'éléments indiquant qu'on se dirige vers ce type d'actions d'envergure ? « Ceux que l'on arrête et qui acceptent de parler nous disent que l'EI a l'intention de nous frapper systématiquement et durement. Comprenez-moi bien, il ressort de nos enquêtes que nous sommes indubitablement l'ennemi absolu. Les hommes de Daech ont les moyens, l'argent et la faculté d'acquérir facilement autant d'armes qu'ils veulent et d'organiser des attaques de masse. Le terrorisme est une surenchère ; il faut toujours aller plus loin, frapper plus fort. Et puis, il reste "le prix Goncourt du terrorisme" à atteindre, et je fais là référence aux attentats du 11 septembre 2001 contre les tours du World Trade Center. Je n'imagine pas un instant qu'un homme tel qu'Abou Bakr al-Baghdadi et son armée vont se satisfaire longtemps d'opérations extérieures de peu d'envergure. Ils sont en train de penser à quelque chose de bien plus large, visant en tout premier lieu l'Hexagone. »

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi la France ? « Parce qu'on revient à cette idée qu'on est la cible idéale ! Traditionnellement, l'adversaire numéro un du terrorisme jihadiste a longtemps été les États-Unis, mais les paramètres ont changé. Les Américains sont plus difficiles à atteindre. La France, elle, est facile à toucher. Il y a la proximité géographique, il y a des relais partout en Europe, il y a la facilité opérationnelle de renvoyer de Syrie en France des volontaires aguerris, des Européens, membres de l'organisation, qui peuvent revenir légalement dans l'espace Schengen et s'y fondre avant de passer à l'action. »

Il y a aussi des raisons politiques, idéologiques ? « Évidemment ! La France est devenue l'allié numéro un des États-Unis dans la guerre contre Daech et les filières jihadistes. Nous combattons par les armes aux côtés des États-Unis. Nous avons mené des raids aériens contre l'EI en Irak. Maintenant, nous intervenons en Syrie. De plus, la France a un lourd "passif" aux yeux des islamistes. Pour eux, c'est toujours une nation coloniale, revendiquant parfois ses racines chrétiennes, soutenant ouvertement Israël, vendant des armes aux pays dits "mécréants et corrompus" du Golfe ou du Moyen-Orient. Et une nation qui opprimerait délibérément son importante communauté musulmane. Ce dernier argument est un axe de propagande essentiel pour l'EI. Nos forces armées sont aussi intervenues au Mali pour arrêter les islamistes, même si ce ne sont pas les mêmes réseaux. Ajoutons enfin que, en France, nous sommes depuis des années en première ligne pour combattre le "jihad global". Longtemps notre dispositif antiterroriste nous a permis de porter des coups sévères aux terroristes et aux jihadistes de toute obédience. »

Ce n'est plus le cas aujourd'hui ? « Non, la donne a changé. L'évidence est là : nous ne sommes plus en mesure de prévenir les attentats comme par le passé. On ne peut plus les empêcher. Il y a là quelque chose d'inéluctable. Bien sûr, on arrête des gens, on démantèle des cellules, on a de la chance aussi, comme on a pu le voir avec certaines affaires récentes, mais la chance ou le fait que les terroristes se plantent dans leur mode opérationnel, ou encore que des citoyens fassent preuve de grande bravoure, ça ne peut pas durer éternellement. Quant aux moyens affectés à la lutte antiterroriste, ils sont clairement devenus très insuffisants, et je pèse mes mots. On frise l'indigence à l'heure où la menace n'a jamais été aussi forte. Ces deux dernières années, j'ai constaté par moi-même qu'il n'y avait parfois plus d'enquêteurs pour mener les investigations dont nous avions besoin ! On fait donc le strict minimum, sans pouvoir pousser les enquêtes, sans "SAV", au risque de passer à côté de graves menaces. Les politiques prennent des postures martiales, mais ils n'ont pas de vision à long terme. Nous, les juges, les policiers de la DGSI, les hommes de terrain, nous sommes complètement débordés. Nous risquons d'"aller dans le mur". »

Et le dispositif Sentinelle, qui mobilise des milliers d'hommes pour protéger des lieux symboliques, des sites sensibles, il n'est pas efficace ? « Ce dispositif protège certains endroits, rassure la population. Mais, en fait, il déplace la menace. Cela n'évitera jamais que des hommes déterminés passent à l'action ici ou ailleurs. Si cela leur paraît trop compliqué de s'en prendre à un objectif sous surveillance, ils en trouveront un

autre. Un cinéma, un centre commercial, un rassemblement populaire… Sentinelle, Vigipirate, on ne peut pas se permettre de s'en priver, la population ne le comprendrait pas, mais fondamentalement cela ne résout rien. Cela ne freinera pas les hommes de l'EI le jour où ils décideront de passer à la vitesse supérieure et de commettre des attentats d'ampleur. D'autant que nous sommes incapables d'enrayer leur montée en puissance constante. Nul doute que le groupe soit actuellement en train de bâtir les structures, les réseaux, de former les hommes pour concevoir des plans d'attentats de masse. Ils préparent le terrain pour pouvoir frapper fort. »

Que penser, alors, de la nouvelle stratégie française ? Des premières frappes aériennes ont visé Daech sur le sol syrien. La France invoque un « droit de légitime défense » et dit vouloir cibler les terroristes à la base… « Procéder à des frappes "extrajudiciaires" revient à se calquer sur le modèle américain. Cela fait des années que les États-Unis éliminent des chefs, des stratèges, des recruteurs au Yémen, en Afghanistan, en Somalie, mais sans affaiblir les groupes visés. Cela n'a jamais marché ! Je ne crois pas au bien-fondé de la stratégie française. Peut-on penser déstabiliser Daech et nuire à ses objectifs en éliminant des leaders, des "opérationnels" qui auraient été repérés ? Y a-t-il des chefs d'une telle importance qu'ils ne puissent être remplacés dans l'heure par d'autres hommes ? Rien n'est moins sûr. De toute façon, ils nous ont "dans le collimateur" et, de ce point de vue-là, ça ne changera rien ! Cela peut même avoir l'effet inverse que celui recherché en créant des "vocations". Si, d'aventure, il y avait quelques ciblages réellement pointus, le bras de la justice n'étant pas très long, j'aurais tendance à me dire qu'une petite roquette fera l'affaire ; mais, clairement, il n'est rien dans cette stratégie qui permette de renverser le cours d'une guerre contre une armée de terroristes et de la gagner. »

Est-on à l'abri d'une campagne d'attentats sur notre sol ? « Non. Si l'on prend l'exemple des frères Kouachi, les auteurs de la fusillade de *Charlie Hebdo*, ils étaient, au vu de ce que l'on sait, "en route" pour une campagne d'attentats. On y a échappé parce que, dans un accident de voiture, l'un des frères a perdu sa carte d'identité. C'est cela qui a permis de les identifier et de lancer la chasse à l'homme qui s'est soldée par la mort des deux terroristes, tués par le GIGN. Les Kouachi n'étaient pas partis pour une opération suicide ! S'ils avaient pu, ils auraient continué à frapper. Comme Nemmouche, le tueur du Musée juif de Bruxelles, comme Merah… L'an dernier, j'ai fait neutraliser un réseau de jihadistes très dangereux qui voulait créer un commando de dix "Merah" autonomes, opérant simultanément sur l'ensemble du territoire. L'idée que nous soyons un jour confrontés à une ou plusieurs campagnes d'attentats majeurs ne peut être écartée. Ceux qui nous attaquent veulent nous faire le plus de mal possible. Et le faire dans la durée. Ils s'y préparent. Les Français vont devoir s'habituer non à la menace des attentats, mais à la réalité des attentats, qui vont à mes yeux immanquablement survenir. Il ne faut pas se voiler la face. Nous sommes désormais dans l'œil du cyclone. Le pire est devant nous. » (*Paris Match*. 30-09-15)



Annexe 1 : où va *Charlie* ?

Un ancien de *Charlie Hebdo* en « veut vraiment à Charb »

« Il était le chef. Quel besoin a-t-il eu d'entraîner l'équipe dans la surenchère ? », écrit Delfeil de Ton, qui a quitté l'hebdomadaire en 1975. Une chronique qui fait vivement réagir.
« Je t'en veux vraiment, Charb. Paix à ton âme », écrit dans *L'Obs* du 14 janvier Delfeil de Ton, ancien de *Hara-Kiri*, *Hara-Kiri Hebdo* et l'un des fondateurs de *Charlie Hebdo*, qu'il a quitté en 1975. Une chronique qui a suscité la colère de l'avocat de l'hebdomadaire, Richard Malka.
Dans un long article, Delfeil de Ton, chroniqueur à *L'Obs* depuis 1975, raconte ses souvenirs de *Charlie Hebdo.* Il reproche aussi à Charb d'avoir entraîné sa rédaction trop loin. « Je sais, ça ne se fait pas », dit-il. Mais il s'interroge : « Il (Charb) était le chef. Quel besoin a-t-il eu d'entraîner l'équipe dans la surenchère ? »
Il raconte « un gars épatant » mais « tête de lard » et revient sur le premier attentat contre *Charlie Hebdo* en novembre 2011, suite à la publication des caricatures de Mahomet. « Il ne fallait pas le faire mais Charb l'a refait un an plus tard, en septembre 2012 », regrette-t-il.
Et de citer les paroles de Wolinski (lui aussi tué le 7 janvier) après l'incendie des locaux du journal : « Je crois que nous sommes des inconscients et des imbéciles qui avons pris un risque inutile. C'est tout. On se croit invulnérables. Pendant des années, des dizaines d'années même, on fait de la provocation et puis un jour la provocation se retourne contre nous. Il fallait pas le faire. » Car selon Delfeil de Ton, « Charb préférait mourir et Wolin préférait vivre ».
« Ma déception est immense »
Cette chronique a provoqué l'indignation au sein de l'équipe de *Charlie.* Notamment celle de Richard Malka, avocat et figure de l'hebdomadaire satirique. Selon *Le Monde*, il a envoyé un texto scandalisé à Matthieu Pigasse, l'un des actionnaires de *L'Obs* (et du *Monde*). « Charb n'est pas encore enterré que *L'Obs* ne trouve rien de mieux à faire que de publier sur lui un papier polémique et fielleux », s'indigne-t-il. Ajoutant : « Je refuse de me laisser envahir par de mauvaises pensées, mais ma déception est immense. »
Ce à quoi le directeur de la rédaction de *L'Obs*, Mathieu Croissandeau a répondu : « Après débat, dans un numéro sur la liberté d'expression, il m'aurait semblé gênant de censurer une voix, quand bien même elle serait discordante. D'autant qu'il s'agit de la voix d'un des pionniers de cette bande. »
D'autres encore jugent déplacé de la part de Delfeil de Ton de revenir sur d'anciens propos de Wolinski alors que celui-ci « est toujours resté fidèle à Charb, et se rendait toutes les semaines au journal ».
Delfeil n'en dira pas plus. « J'ai refusé de parler aux télés, aux radios, à tout le monde. J'ai gardé mon témoignage pour *L'Obs*, qui l'a d'ailleurs mal titré, et je ne suis pas près de l'ouvrir à nouveau sur le sujet. » Il se rendra simplement aux obsèques de Wolinski ce jeudi. (Sudouest.fr. 15-01-15)

Pour la refondation de *Charlie Hebdo*
[Tribune collective de 15 salariés de *Charlie*]

Charlie Hebdo n'est plus cette publication suivie par quelques milliers de lecteurs fidèles, ce journal dont les nostalgiques reconnaissaient en avouant ne plus le lire : « Oui, j'ai lu *Charlie* quand j'étais jeune… » Devenu symbole mondial, *Charlie Hebdo* est désormais doté d'une identité inscrite dans la chair de son équipe dont les survivants ont tous choisi, après les attentats, de reprendre le flambeau hebdomadaire.
Chacun d'entre nous, au journal, mais aussi chaque lecteur se retrouve un peu propriétaire de l'esprit *Charlie*, un esprit de tolérance et de résistance que notre journal incarne malgré lui depuis le 7 janvier 2015. L'incroyable solidarité de tous, votre soutien massif nous rendent dépositaires, nous membres de *Charlie*, d'une charge symbolique exceptionnelle. Oui, nous sommes désormais un bien commun.
Charlie doit continuer, c'est pour nous une évidence, fidèle aux valeurs qui constituent son ADN, dans l'esprit de ses fondateurs et de ceux qui ont disparu : une place majeure accordée au dessin et à la caricature, une indépendance totale vis-à-vis des pouvoirs politiques et financiers, se traduisant par un actionnariat réservé aux salariés du journal, à l'exclusion de tout investisseur extérieur et de toute ressource publicitaire, défendant un modèle économique alternatif et dénonçant toutes les intolérances et les intégrismes divers et variés.

[…] Pour vous, les millions de soutiens, les millions de lecteurs, nous devons continuer à nous battre. Rester fidèle à nos valeurs. Vous assurer de la plus grande transparence. Alors comment être à la hauteur de cette charge qui pèse sur nos épaules, nous qui avons failli mourir pour ce journal, nous dessinateurs, maquettistes, administratifs, webmaster, chroniqueurs, journalistes ? Comment échapper au poison des millions qui, par des chiffres de vente hors normes, mais aussi par les dons et les abonnements, sont tombés dans les poches de *Charlie* ? Comment continuer à fabriquer ce journal libre d'esprit que nous aimons tant, un journal satirique et fier des idées qu'il essaie de porter ?
Rester libre. En remettant à plat l'architecture de *Charlie*. En recourant à une forme de société coopérative, dont nous discutions en interne depuis des années, et qui se situe dans la droite ligne de l'économie sociale et solidaire que *Charlie* prône depuis toujours ; le journal doit abandonner le statut d'entreprise commerciale. En accordant à chacun d'entre nous le droit de prendre part, collectivement, aux décisions qui engagent le journal, sans en retirer de gains personnels : les parts sociales dévolues ne donneront aucun droit à dividendes, mais nous offriront la possibilité d'être impliqué dans la reconstruction de ce qui est pour nous aujourd'hui bien plus qu'un employeur. En bloquant, comme nos camarades du *Canard enchaîné*, sous votre regard et par la volonté de tous les membres de *Charlie*, ces incroyables réserves financières qui doivent ne servir qu'à garantir la pérennité du titre à dix, vingt ou trente ans, en en affectant les fruits à la consolidation du titre, à l'apuration de ses dettes, à son développement et à sa nécessaire modernisation.
Nous n'avons aucune ambition personnelle, hormis celle de faire un journal toujours meilleur et de faire perdurer *Charlie Hebdo*. La cause que nous défendons n'est en rien financière, c'est une cause juste et morale. Or, nous assistons aujourd'hui à des prises de décision importantes pour le journal, souvent le fait d'avocats, dont les tenants et les aboutissants restent opaques. Nous entendons qu'une nouvelle formule se prépare, dont nous sommes exclus. Nous ignorons tout de la fondation qui est en train d'être créée et souhaitons qu'elle soit l'émanation d'un projet mûrement réfléchi par l'ensemble du journal. Nous refusons que le journal, devenu une proie tentante, fasse l'objet de manipulations politiques et/ou financières, nous refusons qu'une poignée d'individus en prenne le contrôle, total ou partiel, dans le mépris absolu de ceux qui le fabriquent et de ceux qui le soutiennent. Surtout, nous refusons que ceux qui ont dit et écrit « Je suis Charlie » se réveillent demain matin avec la gueule de bois des illusions souillées, et constatent que leur confiance et leur attente ont été trahies. […]
Le collectif du journal *Charlie Hebdo* : Zineb El Rhazoui, Simon Fieschi, Antonio Fischetti, Pascal Gros, Philippe Lançon, Laurent Léger, Luz, Mathieu Madénian, Catherine Meurisse, Patrick Pelloux, Martine Rousseaux, Jean-Baptiste Thoret, Sigolène Vinson, Jean-Luc Walet, Willem. (*Le Monde.* 31-03-15)

« La vie à *Charlie* n'a jamais été un fleuve tranquille » […] Le symbole le plus récent de la crise à *Charlie Hebdo* est la lettre de convocation à un entretien préalable de licenciement envoyée à la journaliste Zineb El Rhazoui. « Elle n'assure pas les obligations de son contrat de travail de façon satisfaisante. Cela pose des problèmes concrets au fonctionnement de la rédaction, justifie Riss. Des remarques lui ont été faites. J'en ai eu marre. J'ai demandé à notre avocat quoi faire. J'espère que le courrier envoyé remettra les choses sur les rails. »
Après la parution d'un article du Monde.fr le 14 mai, la direction de *Charlie Hebdo* a toutefois annulé la convocation et adressé à la journaliste franco-marocaine un « courrier de rappel de ses obligations ». Il s'agit notamment de « sa présence aux conférences de rédaction ou des délais de rendu de ses articles », décrit Riss. « Ce qui est agaçant, c'est que, par ailleurs, au journal, toute l'équipe est sur le pont, même si la rédaction est hantée par le 7 janvier et que tout le monde est suivi par un psy », poursuit le directeur de la publication. […] *(Le Monde.* 18-05-15)

[Rappel] « Ne jamais aller aux conférences de rédaction m'a sauvé la vie… Depuis que le professeur Choron n'est plus là, je n'allais plus aux confs de rédaction. Ça m'ennuyait… Avec le professeur Choron, c'était toujours la fête. Tout le monde entrait. Des acteurs, des idiots, Coluche, des filles bizarres, des barbus dans la dèche, des flics pour boire un coup. Après, avec Philippe Val, c'était des monologues sans fin, j'ai commencé à m'endormir. Du coup, je m'échappais dans le bistrot à côté… » (Willem. *Libération.* 08-01-15)

Luz jette l'éponge. Lundi midi, jour de bouclage à *Charlie Hebdo*. À l'étage de *Libération*, où l'hebdomadaire satirique a désormais ses locaux provisoires, la rédaction s'affaire. Si on oublie un instant les policiers en civil à gros calibres, tout paraît normal. Mais, à l'intérieur, ça bout. Des divergences se font sentir depuis plusieurs semaines sur l'avenir éditorial et économique du journal. […]

[Interview, extraits] […] On est phagocyté aussi par les médias et, ça, c'est vraiment difficile. J'avais parlé de mon départ de *Charlie* aux copains il y a un petit moment déjà. Mais il a fallu que ce soit dans les médias que j'apprenne que je l'avais dit. Avec ce truc assez absurde où je lis dans Mediapart que Luz a fait savoir qu'il allait partir. Comme si j'avais susurré à quelqu'un qu'il fallait qu'il le susurre à Mediapart pour qu'il le susurre à la France entière. […] Au moment où je commençais à sortir la tête de la paranoïa, de la peur, de l'angoisse, de l'intrusion, de l'inédit dans mon quotidien, tout d'un coup un autre inédit apparaît. Il passe par le portable, par internet. Mon qui-vive paranoïaque se transforme en qui-vive médiatique, c'est épuisant. […]
[Mad Max] Bougrab a dit : « C'est quoi ce héros en carton qui ne veut plus dessiner Mahomet ? » Mais on n'est pas des héros, on l'a jamais été, on l'a jamais voulu. […] Je n'ai pas envie de répondre à Bougrab, je m'en branle de cette conne. C'est violent, ce qu'elle a dit, mais elle est en roue libre, c'est Mad Max. Nous, on ne l'est pas, Mad Max, et c'est ça le problème. Ça fascine les gens de nous regarder comme des héros qui foncent dans le tas, ils oublient qu'avant de faire un dessin, on réfléchit. Tout le monde invoque l'esprit *Charlie* pour tout et n'importe quoi. À *Charlie*, finalement, on est les seuls à pas le faire, à être pudique, ce n'est peut-être pas un mal. Après, dans quelques mois, je ne serai plus à *Charlie Hebdo*, mais je serai toujours Charlie. […]
(*Libération*. 18-05-15)



[Dessinera… ou dessinera pas ?]

Riss : « Probablement pas » de caricature de Mahomet dans le prochain *Charlie Hebdo*
Riss, le nouveau rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, indique ce vendredi qu'il n'y aura « probablement pas » de caricature de Mahomet dans le prochain numéro de l'hebdomadaire satirique. En dépit du poids émotionnel. Et malgré la colère de milliers de manifestants qui, dans certains pays musulmans, ont affiché leur hostilité vis-à-vis du dernier numéro de *Charlie Hebdo*, affichant le prophète Mahomet en couverture sous le titre « Tout est pardonné » et diffusé à sept millions d'exemplaires. […]

Pas question pour le dessinateur de courber l'échine pour autant : « Nous sommes un journal responsable. Si on cédait, là on serait irresponsables », explique-t-il avec force, avant d'ajouter : « La couverture du numéro de *Charlie Hebdo* parue après l'attentat a fait le tour du monde. On peut y lire le message "Tout est pardonné". Un message de paix, qui reflète l'opinion de l'hebdomadaire dans son ensemble, plus que celle des journalistes qui le composent. » « Je ne peux pas pardonner un truc pareil. Mais avec une vision plus large, le problème dépasse les personnes », confie celui qui a fait de la caricature son métier. […] (*Le Parisien*. 23-01-15)

***Charlie Hebdo* : Riss ne dessinera plus Mahomet**

Six mois après l'attentat qui a coûté la vie à douze personnes, le directeur de publication du journal satirique explique qu'il ne croquera plus le Prophète. La rédaction de *Charlie Hebdo* semble bien décidée à prendre un nouveau départ. Fin avril, Luz, auteur de la une controversée du « numéro des survivants », annonçait aux *Inrocks* qu'il ne croquerait plus le Prophète. Le dessinateur avait alors confié que ce personnage ne « l'intéressait plus ». « Je m'en suis lassé, tout comme celui de Sarkozy. Je ne vais pas passer ma vie à les dessiner », a-t-il encore expliqué.
Aujourd'hui, c'est Laurent Sourisseau, alias Riss, le nouveau directeur de publication de l'hebdomadaire, qui souhaite en finir avec les caricatures de Mahomet, si souvent reprochées au journal. Dans une interview au magazine allemand *Stern*, celui qui a vu ses collègues et amis abattus sous ses yeux argumente : « Nous avons dessiné Mahomet, pour défendre le principe que l'on peut dessiner ce qu'on veut. C'est un peu étrange : on attend de nous d'exercer une liberté d'expression que plus personne n'ose exercer. Nous avons fait notre boulot. Nous avons défendu le droit à la caricature. Maintenant, d'autres vont prendre le relais. » « Nous pensons toujours avoir le droit de critiquer toutes les religions », a-t-il précisé, ajoutant qu'il ne voulait pas que l'on croit que la rédaction de l'hebdomadaire est « obsédée par l'islam ». […] (Lefigaro.fr. 22-07-15)

Rectificatif. *Charlie Hebdo* : non, Riss n'a pas prévu d'arrêter de dessiner Mahomet. Lundi, nous rapportions les propos qu'aurait tenu à un média allemand Riss, le directeur de la publication de *Charlie Hebdo*, selon lesquels il aurait décidé de ne plus dessiner Mahomet dans les pages du journal satirique. On avait alors rappelé que les déclarations traduites livrées par la presse étrangère sont parfois déformées, et c'était visiblement le cas puisque Riss a démenti avoir tenu ce discours. Des rectificatifs seront d'ailleurs publiés dans la presse allemande et anglaise. (*Libération*. 22-07-15)

***Charlie* : Après Luz, Riss renonce à dessiner Mahomet**
Riss est devenu Charlie. Le dessinateur de *Charlie Hebdo* préférera dorénavant jouer petit bras. Comme ces millions de Français qui ont fait leur petite promenade un certain dimanche 11 janvier ensoleillé, Riss se limitera à proclamer « Je suis Charlie ». Les islamistes en tremblent d'avance… [Suite et fin de ce réquisitoire inquisiteur dans le bêtisier, page 183] (Riposte laïque. 24-07-15)



Annexe 2 : bêtisier intello- médiatique

Le faux est un moment du vrai.
G. W. F. HEGEL

Dans le monde réellement renversé, le vrai est un moment du faux.
Guy DEBORD

« Et lycée de Versailles ! »

[En France, jamais un événement n'avait fait couler autant d'encre ni produit autant d'images (ce florilège n'en présente bien sûr qu'une part infime). Alors que des dizaines de livres paraissent ou paraîtront sur *Charlie*, alors que des milliers de pages y sont consacrées dans la presse ou sur internet, alors que des centaines d'experts ou d'anonymes déblatèrent sur le sujet sur toutes les ondes de radio ou de télé, alors que toutes les propagandes – des extrêmes gauches aux extrêmes droites – inondent tous ces canaux à la fois, que reste-t-il de ce flot incontrôlé qui charrie le vrai et le faux en même temps ? Un mot vient à l'esprit, caractéristique de notre époque et plus encore de cette période si particulière, celui de confusion. Ce ne sont pas des clés pour comprendre, mais leurs vieilles lunes idéologiques, leurs leçons de morale, sans oublier d'immondes médisances ou dénonciations, que nous assènent ces propagandistes professionnels.]

L'édition est presque 40 fois Charlie
[…] Avec l'émotion suscitée par l'attentat contre *Charlie Hebdo*, il semble que le temps se soit accéléré. Le magazine *Livres Hebdo* et sa base de données bibliographique Electre ont recensé le nombre de livres qui touchent de près ou de loin le sujet parus ces jours-ci ou à paraître : trente-six ! Mais d'après notre recensement, on se rapproche davantage de quarante titres. Rarement, la république des lettres a travaillé aussi rapidement. Forcément, parmi ce que l'on pourra trouver en librairie, il y aura des livres bâclés qui veulent surfer sur l'onde de choc provoquée par la mort d'une grande partie de l'équipe du journal satirique. Heureusement, on trouvera aussi des analyses de haute tenue et des témoignages qui apportent quelque chose. Question registre, il y en a pour tous les goûts. Bien sûr, on retrouve beaucoup d'ouvrages illustrés, de bandes dessinées, mais aussi des essais et des témoignages. […] (Lefigaro.fr. 27-04-15)

[*Valeurs actuelles* plus Charliste que *Charlie* : Mad Max dans la vallée de Swat]

Rioufol, Bougrab, Zemmour, des résistants face à l'islamisme
Visionnaires. Ils ont dit la vérité, trop tôt. La bien-pensance leur a déclaré la guerre, mais la réalité leur a donné raison. Ses larmes ont ému la France entière. Ancienne ministre de Nicolas Sarkozy, laïque convaincue, fervente républicaine, Jeannette Bougrab, compagne du dessinateur Charb, directeur de la rédaction de *Charlie Hebdo* assassiné le 7 janvier, a surmonté sa peine pour dire, sur le plateau de BFMTV, son rejet de l'islamisme radical. Mais sa clairvoyance et sa détermination à nommer le mal (« c'est le mot "guerre" qu'il faut employer », dit-elle) auront suffi à convaincre certains ayatollahs de la bien-pensance de l'attaquer. Humiliée par ses contempteurs, qui sont allés jusqu'à nier sa relation avec Charb (elle a demandé à ses amis de publier les photos prouvant leur relation), Jeannette Bougrab paye surtout le tribut de sa libre parole. Elle en a l'habitude : en 2011, Matignon l'accusait déjà de « haute trahison », lorsqu'elle était ministre, pour avoir refusé d'accréditer le terme d'« islamisme modéré ». […] (*Valeurs actuelles*. 19-01-15)

Confessions de Jeannette Bougrab avant son départ en Finlande. Ravagée par la mort de Charb, son compagnon, Jeannette Bougrab, l'ancienne secrétaire d'État de Nicolas Sarkozy, repart au combat contre l'islamisme après avoir songé au pire. […] Pour Jeannette Bougrab, l'hiver ne semble plus vouloir finir. Comme si sa vie s'était arrêtée le 7 janvier dernier, après l'annonce de la mort de Charb, son compagnon, sous les balles des frères Kouachi.

C’est pourtant mal connaître l’ancienne secrétaire d’État de Nicolas Sarkozy. Jeannette Bougrab est une battante. « Moi, contrairement à Luz, je continue à parler du Prophète », lance-t-elle tout de go, en réponse à la décision du dessinateur de *Charlie Hebdo* de ne plus caricaturer Mahomet. « Lui écrit du 11e arrondissement. Moi, je suis allée dans la vallée de Swat [au Pakistan, ndlr] », ajoute-t-elle encore. […] Pour Jeannette Bougrab, la décision de Luz (« un médiocre, un usurpateur », qui ne doit d’avoir la vie sauve qu’à une méchante gueule de bois, « on a connu mieux comme héros », dit-elle encore) parachève le crime des frères Kouachi et de Coulibaly. En désertant le combat, « il finit le job ». Elle marque un silence avant de poursuivre, définitive : « La greffe qui marche le moins bien, c’est la greffe de couilles. » La féministe se réveille. Elle n’entend pas rendre les armes. […] (*Valeurs actuelles*. 15-05-15)

« Je n’ai pas envie de répondre à Bougrab, je m’en branle de cette conne. C’est violent, ce qu’elle a dit, mais elle est en roue libre, c’est Mad Max. » (Luz. 18-05-15)

Après *Charlie* : 17 gardes du corps pour l’urgentiste Patrick Pelloux. Le docteur Patrick Pelloux, urgentiste de son état mais davantage présent sur les plateaux de télévision ou à *Charlie Hebdo* depuis l’attentat du 7 janvier, bénéficie d’une protection rare : pas moins de 17 policiers du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), dont une garde fixe à son domicile et une voiture suiveuse en permanence. Quant à Julie Gayet, elle a récemment vu le nombre de ses officiers de sécurité passer de trois à cinq. Aux frais de qui ? (*Valeurs actuelles*. 29-05-15)

[Le niveau gaulois du débat]



Uderzo, le cocréateur d'Astérix, rend hommage à *Charlie Hebdo*
Le « père » d'Astérix le Gaulois a rendu hommage à *Charlie Hebdo* à sa façon. Albert Uderzo, 87 ans, a publié jeudi un dessin où on voit Astérix donner un uppercut à un personnage dont les pieds sont déjà dans le ciel. « Moi aussi, je suis un Charlie », s'écrie le célèbre Gaulois.
Le dessin a toutefois déplu à certains internautes, puisque la victime du coup de colère d'Astérix semble être d'origine arabe. En effet, le personnage porte des babouches, une chaussure typiquement arabe. […]

Et vous, qu'en pensez-vous ? Sondage rapide. Ce dessin est-il raciste ?
Haut du formulaire

Oui !

Non !

Bas du formulaire (Le Huffington Post Québec. 09-01-15)

Astérix soutient *Charlie* : dessin supprimé, puis retwitté
Et paf ? Ce vendredi 9 janvier, sur le compte Twitter d'Astérix, un dessin signé Uderzo (87 ans, et qui a tenu à reprendre le crayon pour rendre hommage à *Charlie Hebdo*) a été publié : un dessin rapidement supprimé après plusieurs protestations sur Twitter. Car au-delà de la violence véhiculée par ce dessin, certains internautes ont relevé que l'individu frappé portait… des babouches. […]



Black lives matter. @ThisisKiyemis · 10 min
Fdesouche va adorer RT "@Victamere: **Astérix** qui tape un mec avec des babouches, c'est pas 1 sale amalgame ça? "

Finalement, ce dessin, réalisé pour *Le Figaro*, a été retwitté par le compte officiel d'Astérix quelques instants après sa suppression. […] (Arrêtsurimages.net. 09-01-15)

De quoi Charlie est-il le nom ?
Retour sur un slogan, une caricature, une synecdoque et une antonomase
Les tenants du slogan « Je suis Charlie » affirment qu'il s'agit simplement d'un « Oui à la liberté d'expression, non au terrorisme ». Un truc très légitime en somme. Si ce n'était que ça, je l'approuverais, je le crierais sans problème. Mais voilà, pourquoi exprimer de tels principes par ces mots ?
Premier problème : ce slogan occulte les autres morts de ces derniers jours (qui n'étaient pas tous engagés dans les combats de *Charlie Hebdo*) dont les familles, pour certaines, ne tiennent peut-être pas à être incorporées au mouvement tel qu'il s'est constitué. D'eux, tout le monde semble se taper.
Deuxième problème : même s'ils ne méritaient évidemment pas de mourir, et que ces morts sont déplorables et choquantes, les journalistes et caricaturistes de *Charlie* étaient racistes. Pas seulement irréligieux, anticléricaux et amateurs de blasphème. Cela, que nous l'aimions ou le détestions, c'était leur droit. Droit qui a été violemment et tragiquement nié par des malades, mais qu'aujourd'hui, dans le débat public, évidemment et heureusement, personne ne remet en cause sérieusement. […]
Antonomase
Un dessin a retenu mon attention : celui qu'Uderzo a fait pour rendre hommage à *Charlie*. Tout le monde a remarqué les fameuses babouches du terroriste qu'Astérix cogne virilement. Des babouches, alors que les terroristes français portent plus souvent des Nike Air, validant l'idée, qu'on retrouvait fréquemment dans les dessins publiés dans *Charlie*, par la synecdoque évidente « babouches égalent arabe », que « terroriste égale arabe », et que donc, tous ces gens qui défilent pour *Charlie* aux côtés de politiciens colonialistes officiellement antiarabes (pour certains clairement opposés à la liberté d'expression et réprimant durement les journalistes), le font directement ou indirectement, consciemment ou inconsciemment, contre les Arabes, considérés entièrement comme des terroristes potentiels. Ou du moins le font-ils malgré cela. […]
Mais ce qui a le plus retenu mon attention dans le dessin d'Uderzo, que je vois comme une sorte d'image grossie de l'inconscient des Charlie, qui à nous, Arabes non vendus au PS et aux partis de gouvernement,

saute aux yeux et fait que même lorsque nous défendons la liberté d'expression et sommes horrifiés par les attentats, nous ne pouvons accepter l'hommage rendu à des gens que nous sommes désolés de voir assassinés, mais dont nous ne pouvons pas non plus oublier les injures, c'est ce qu'on appelle en rhétorique l'antonomase.

Antonomase : figure de style dans laquelle un nom propre est utilisé comme nom commun.
Car Uderzo ne fait pas dire à Astérix : « Moi aussi, je suis Charlie », mais « Moi aussi, je suis un Charlie ».

Un Charlie ? Mais qu'est-ce donc qu'un Charlie ? Pourquoi un substantif ?
Comment ne pas entendre, dans cette formulation quelque peu bizarre, comme si quelque chose devait absolument sortir, surtout dans ce cas où l'on voit clairement le héros gaulois cogner ce qui apparaît dans l'image comme étant simplement « un porteur de babouches », l'antonomase classique, « un Charlie » contre « un Rachid », ou « un Mohammed » ?
Dès lors le « Je suis un Charlie » signifie bien « Je suis un Français », un « Blanc » plutôt. Oui : « Je suis un Blanc », ce qui n'a rien de honteux en soi naturellement, mais quand c'est un Blanc cognant joyeusement sur un porteur de babouches, assimilé implicitement à un envahisseur (par analogie avec les habituelles sandales romaines que viennent ici remplacer les babouches), alors « Je suis un Charlie » signifie : « Je suis blanc et j'emmerde les bougnoules. » (Faysal Riad. Lesmotssontimportants.net. 13-01-15)

[C'est pas parce qu'on a rien à dire qu'il faut fermer sa gueule : florilège]

[Nous ne mettons pas tous les extraits qui précèdent ou qui suivent dans le même sac ; nous les avons choisis comme exemples de cette confusion généralisée, où se côtoient – parfois même dans un même texte – le vrai et le faux, le sérieux et le ridicule, la sincérité et l'abjection, la naïveté et le cynisme. Certains sont néanmoins tout à fait grotesques (le classement est chronologique).]

Non à l'union sacrée ! […] En France, la liberté d'expression serait sacrée, on y aurait le droit de blasphémer : blasphème à géométrie variable, puisque l'« offense au drapeau et à l'hymne national » est punie de lourdes amendes et de peines de prison. Que le PS et l'UMP nous expliquent la compatibilité entre leur condamnation officielle du fondamentalisme et la vente d'armes à l'Arabie saoudite, où les femmes n'ont aucun droit, où l'apostasie est punie de mort et où les immigrés subissent un sort proche de l'esclavage.
[…] Nous ne sommes pas des policiers. La mort de trois d'entre eux est un événement tragique. Mais elle ne nous fera pas entonner l'hymne à l'institution policière. […] Et, s'il faut mettre une bougie à sa fenêtre pour pleurer les victimes, nous en ferons briller aussi pour Éric, Loïc, Abou Bakari, Zied, Bouna, Wissam, Rémi, victimes d'une violence perpétrée en toute impunité. […]
Nous sommes solidaires de celles et ceux qui se sentent en danger, depuis que se multiplient les appels à la haine, les « Mort aux Arabes », les incendies de mosquées. Nous nous indignons des incantations faites aux musulmans de se démarquer ; demande-t-on aux chrétiens de se désolidariser des crimes, en 2011, d'Anders Behring Breivik perpétrés au nom de l'Occident chrétien et blanc ? Nous sommes aussi aux côtés de celles et ceux qui subissent le regain d'antisémitisme, dramatiquement exprimé par l'attaque du vendredi 9.
Notre émotion face à l'horreur ne nous fera pas oublier combien les indignations sont sélectives. Non, aucune union sacrée. Faisons en sorte, ensemble, que l'immense mobilisation se poursuive en toute indépendance de ces gouvernements entretenant des choix géopolitiques criminels en Afrique et au Moyen-Orient, et ici chômage, précarité, désespoir. Que cet élan collectif débouche sur une volonté subversive, contestataire, révoltée, inentamée, d'imaginer une autre société, comme *Charlie* l'a longtemps souhaité.
(Cette tribune est l'œuvre d'un collectif : Ludivine Bantigny, historienne ; Emmanuel Burdeau, critique de cinéma ; François Cusset, historien des idées ; Cédric Durand, économiste ; Éric Hazan, éditeur ; Razmig Keucheyan, sociologue ; Thierry Labica, historien ; Marwan Mohammed, sociologue ; Olivier Neveux, historien de l'art ; Willy Pelletier, sociologue ; Eugenio Renzi, critique de cinéma ; Guillaume Sibertin-Blanc, philosophe ; Julien Théry, historien ; Rémy Toulouse, éditeur ; Enzo Traverso, historien. *Le Monde*. 15-01-15)

Du mauvais gangsta'rap. […] J'ai passé deux jours à me souvenir d'aimer les gens juste parce qu'ils étaient là et qu'on pouvait encore le leur dire. J'ai été Charlie, le balayeur et le flic à l'entrée. Et j'ai été aussi les gars qui entrent avec leurs armes. Ceux qui venaient de s'acheter une Kalachnikov au marché noir et avaient décidé, à leur façon, la seule qui leur soit accessible, de mourir debout plutôt que vivre à genoux. J'ai aimé aussi ceux-là qui ont fait lever leurs victimes en leur demandant de décliner leur identité avant de viser au visage. J'ai aimé aussi leur désespoir. Leur façon de dire : « Vous ne voulez pas de moi, vous ne voulez pas me voir, vous pensez que je vais vivre ma vie accroupi dans un ghetto en supportant votre hostilité sans venir gêner votre semaine de shopping soldes ou votre partie de golf ? Je vais faire irruption dans vos putains de réalités que je hais parce que non seulement elles m'excluent, mais en plus elles me mettent en taule et condamnent tous les miens au déshonneur d'une précarité de plomb. » Je les ai aimés dans le mouvement de la focale écartée en grand, leur geste devenait aussi une déclaration d'amour – regarde-moi, prends-moi en compte. On ne tire pas sur ce qu'on ne voit pas.
Je les ai aimés dans leur maladresse – quand je les ai vus armes à la main semer la terreur en hurlant : « On a vengé le Prophète » et ne pas trouver le ton juste pour le dire. Du mauvais film d'action, du mauvais gangsta'rap. Jusque dans leur acte héroïque, quelque chose qui ne réussissait pas. Il y a eu deux jours comme ça de choc tellement intense que j'ai plané dans un amour de tous – dans un rayon puissant. […]
(Virginie Despentes. *Les Inrocks*. 17-01-15)

Point de vue Onfray : « On a cassé la République »
[…] Le néocolonialisme nourrit la haine des musulmans contre les Occidentaux. La France paie aujourd'hui le prix de deux erreurs paradoxales : d'un côté, cette politique extérieure islamophobe ; de l'autre, une politique intérieure islamophile. Car à l'intérieur de nos frontières, nos gouvernants nous disent que l'islam est une religion de tolérance, de paix et d'amour. On ment. Il existe un certain nombre de musulmans toxiques et dangereux sur le territoire français, dans les prisons, dans les banlieues, mais on s'empresse de dire que ça n'a rien à voir avec l'islam, qu'il ne faut pas faire d'amalgames. Il aurait fallu depuis très longtemps que la République interdise que l'islam fasse la loi dans certains quartiers, mélangé aux trafics de drogue et d'armes.
[…] Il y a toujours une tentation de l'islam à gauche. Plus généralement, on ne veut pas d'ennuis avec la communauté musulmane dans sa totalité. On fait donc silence sur sa frange délinquante et terroriste. Quand on nous dit que toute la France était dans la rue le 11 janvier, ce n'est pas vrai : Benjamin Stora et Alain Finkielkraut ont souligné qu'elle n'était pas très « black-blanc-beur ». Et quand le ministère de l'Éducation nationale affirme qu'il y aurait eu deux cents « incidents » dans les écoles lors des hommages aux victimes du 7 janvier, on peut douter du nombre. Ce délire généralisé de la gauche qui refuse la réalité qui contrarie son idéologie a laissé de côté la République en abandonnant sa défense à Marine Le Pen.
[…] Si cette religion est pratiquée intégralement, elle est incompatible avec la République, puisqu'il y a dans le Coran des propos antisémites, bellicistes, misogynes, phallocrates, homophobes, des invitations à égorger les gens, à les massacrer… À un moment donné, il faut donc se demander ce que l'on fait avec ce texte. Il faut un islam républicain, en liaison avec l'État : le ministre de l'Intérieur, qui est aussi en charge des cultes, devrait envisager la formation des imams, leur paiement, éventuellement aussi le financement des mosquées par l'État, avec un droit de regard sur les prêches. Chaque fois qu'un imam se ferait remarquer par des propos incompatibles avec la République, le gouvernement réagirait en conséquence.
[…] Depuis 1983, la gauche a renoncé à être de gauche, tous les gens responsables de la situation actuelle évitent soigneusement toute autocritique et renvoient la responsabilité à Houellebecq et à Zemmour. Ils ont cassé la République. C'est même notre civilisation tout entière qui s'effondre. C'est un mouvement, que l'on pouvait accélérer ou ralentir, et on a tout fait pour l'accélérer depuis vingt-cinq ans. […]
Nous vivons dans une société d'irresponsables, où n'importe qui fait n'importe quoi, sans souci des conséquences. *Charlie Hebdo* ; c'était la tyrannie de l'enfant-roi : je dessine ce que je veux, comme je veux, quand je veux, avec force scatologie. Mais si votre dessin met le feu à tous les pays musulmans de la planète, si à cause de lui on brûle des chrétiens et leurs églises, faut-il continuer comme si de rien n'était ? Certains dessins et certains propos tuent. La responsabilité n'est pas un vain mot. (Michel Onfray. *L'Alsace*. 23-01-15)

Le rouge et le tricolore […] *Charlie Hebdo*, en un sens, ne faisait qu'aboyer avec ces mœurs policières dans le style « amusant » des blagues à connotation sexuelle. Ce n'est pas non plus très nouveau. Voyez les obscénités de Voltaire à propos de Jeanne d'Arc : son *La Pucelle d'Orléans* est tout à fait digne de *Charlie Hebdo*. À lui seul, ce poème cochon dirigé contre une héroïne sublimement chrétienne autorise à dire que les vraies et fortes lumières de la pensée critique ne sont certes pas illustrées par ce Voltaire de bas étage. […]
Il y a eu en France, depuis bien longtemps, deux types de manifestation : celle sous drapeau rouge, et celles sous drapeau tricolore. Croyez-moi : y compris pour réduire à rien les petites bandes fascistes identitaires et meurtrières, qu'elles se réclament des formes sectaires de la religion musulmane, de l'identité nationale française ou de la supériorité de l'Occident, ce ne sont pas les tricolores, commandées et utilisées par nos maîtres, qui sont efficaces. Ce sont les autres, les rouges, qu'il faut faire revenir. (Alain Badiou. *Le Monde*. 27-01-15)

[Qui est Charlie ?]

« Ce qui m'a probablement décidé à faire ce livre [*Qui est Charlie ? Sociologie d'une crise religieuse*], c'est la déformation professionnelle. Lorsque j'ai commencé à voir la carte des manifestations du 11 janvier, leur distribution selon des paramètres régionaux, socioprofessionnels et religieux, j'ai eu la révélation instantanée que les discours unanimistes étaient bidons. Je me suis mis à écrire, mobilisant quarante années de recherche. Olivier Bétourné, le patron du Seuil, m'a dit de foncer. Je l'ai écrit en trente jours secs, porté par une véritable exaspération. […] Ce que j'ai eu, au fond, face à ces manifestations, c'est une sorte d'illumination concernant la vraie nature du système social et politique français… » (Emmanuel Todd. *Le Nouvel Obs*. 30-04-15)

[Face à face Todd-Joffrin]

Après le 11 janvier, *Libération* titre « Nous sommes un peuple », et Laurent Joffrin son édito « Un élan magnifique »…

Emmanuel Todd : C'est contre ça que mon livre a été écrit. J'ai vécu ce moment d'unanimité apparent, relayé par les médias, comme un flash totalitaire. C'est le seul moment de ma vie où j'ai eu l'impression que ce n'était pas possible de parler en France. C'était paradoxal puisque tout le monde était en train de se gargariser du mot « liberté », et pour la première fois de ma vie, j'ai eu peur de m'exprimer. C'est vrai que la situation était compliquée. C'était une énorme manifestation. Impossible de ne pas prendre au sérieux quatre millions de personnes dans la rue, des gens qui avaient de bonnes têtes, qui étaient sympas, qui formellement ne disaient rien d'horrible. Je me suis dit que la seule façon de démonter cette image d'unanimité, c'était de faire un véritable travail d'enquête sociologique. J'ai calculé des intensités de manifestations par ville. J'ai fait des cartes. J'ai rapporté cela à d'autres variables, notamment la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures et aussi la carte des empreintes et pratiques religieuses. Ce que je constate, ce jour-là, c'est une surmobilisation des catégories moyennes et supérieures de la société, et en particulier de la partie de la France qui est de tradition catholique. Les régions qui étaient censées se battre pour le respect de la liberté de conscience, de la liberté d'expression et de la laïcité, sont les régions qui, dans toute l'histoire de France, ont combattu la laïcité. Pour moi, il y a une escroquerie fondamentale dans ce qui s'est passé le 11 janvier, un tour de passe-passe, qui n'était pas conscient chez les acteurs. La simple exclusion du Front national de la manifestation allait signer l'absence des ouvriers. Ce que j'ai constaté, c'est le contraire de l'unanimité.

Laurent Joffrin : Si l'on excepte le chapitre sur l'immigration, je suis en désaccord avec tout le livre d'Emmanuel Todd. Le 11 janvier est la plus grande manifestation qu'on ait connue en France. […] L'unanimité s'est faite autour de la liberté d'expression, qui est le contraire de l'unanimisme. Tout le monde était d'accord pour dire qu'on a le droit de ne pas être d'accord. […] On a été unanimes pour dire : « On a le droit de ne pas être unanime. »

E. T. : […] Laurent Joffrin nous dit : « Nous défendions la liberté, c'était merveilleux. » Mais qu'on ne me raconte pas que blasphémer sur la religion d'un groupe dominé est super classe, parce que la vérité, c'est que les musulmans en France, c'est 5 % des gens, principalement en bas de la société !

L. J. : […] Les gens qui manifestent pour *Charlie Hebdo* ne peuvent pas être assimilés à des gens qui, même par contagion, seraient antimusulmans. Ils sont pour une cohabitation aussi harmonieuse que possible, en tout cas pacifique, entre les différentes religions. On ne peut pas les accuser d'être, même inconsciemment, même s'ils sont influencés par des structures subreptices, hostiles aux musulmans. Au contraire, ce sont des gens peut-être plus éduqués que la moyenne des Français, c'est possible – c'est peut-être aussi pour cela qu'ils ont une culture républicaine historique supérieure –, qui savent ce que c'est qu'une intolérance ethnique ou raciale ou religieuse. Donc ils disent : « Plus jamais cela. »
[…] On nous explique que les gens ne savent plus où ils habitent, qu'ils n'ont plus de valeurs, qu'ils ne croient plus à rien, etc. C'est complètement faux. La manifestation du 11 janvier l'a montré, comme toute l'histoire du XIXe siècle et du XXe siècle. La démocratie est un système imparfait. Il est donc en crise par définition. On n'a jamais vu de démocratie qui ne soit pas en crise. Mais, contrairement à ce que vous affirmez, les sociétés individualistes gardent des valeurs collectives. Elles se sont manifestées le 11 janvier.

E. T. : […] Mon livre plaide pour une réconciliation des Français. Que Français d'extrême droite et Français musulmans comprennent les problèmes qu'ils partagent et contribuent à la refondation d'une république. Sortons de l'euro et retrouvons-nous entre Français de toutes origines pour sortir le pays du bourbier ! […]

L. J. : […] Si on élargit le raisonnement, on constatera que l'idée démocratique, sur le moyen terme, est à l'offensive dans le monde, et que l'intégrisme est une réaction contre l'influence croissante des idées de liberté. C'est ce qui me rend optimiste : les hommes préfèrent finalement décider de leur vie par eux-mêmes plutôt que se soumettre à la tradition, l'État, ou je ne sais quel prêtre ou dictateur. Je pense que, *in fine*, même si c'est un vertige métaphysique, les gens préfèrent être libres. Donc, à terme, à travers toute sorte de convulsions, de reculs et d'avancées, la liberté finira par l'emporter.

E. T. : Dire cela dans un pays qui vient de redécouvrir des phénomènes de xénophobie et d'antisémitisme, cela me laisse sans voix. Votre optimisme n'apaise pas du tout mon inquiétude !

L. J. : C'est typique. Dès que l'on dit : « Vous savez, il y a des éléments positifs », on vous répond : « Donc vous pensez que tout va bien. »

E. T. : Si j'étais psychiatre, je dirais que vous avez une nature optimiste qui vous fait croire que la liberté progresse. C'est juste l'inverse !

L. J. : Je peux le démontrer par les statistiques.

E. T. : C'est clair que vous êtes plus heureux de vivre que moi, c'est une évidence. (*Libération*. 03-05-15)

[Alain Brossat dans…]

« Les aventures de la liberté d'expression »

[…] Voici ce dont ne se sont pas avisés ceux qui, d'instinct, après les attentats du 7 janvier 2015, ont adopté le slogan « Je suis Charlie ». La liberté d'expression, la liberté de parole, la liberté de la presse dont se réclame ce journal est, sous couvert d'une pratique débridée de « la satire », rigoureusement homogène à celle que promeuvent les activistes du Front national lorsqu'ils s'en vont organiser un « apéro gros rouge et saucisson » à Barbès ou dans tout autre espace urbain densément peuplé de « travailleurs immigrés ». Il s'agit de la liberté de provoquer, outrager, humilier avec le consentement actif de l'État – c'est-à-dire sous protection policière –

une fraction de la population à laquelle il est ainsi question de faire savoir (au cas où elle l'aurait oublié, ce qui est improbable…) qu'elle n'est pas d'ici mais bien d'ailleurs ; qu'à ce titre sa présence parmi ou au côté de ceux qui sont ici vraiment chez eux n'est que conditionnelle, litigieuse et, au fond, constamment révocable.
[…] En d'autres termes, les obscénités de *Charlie Hebdo* sur la religion musulmane et les femmes arabes ont le même statut exactement que les blagues sur les chambres à gaz et les caricatures antisémites : ce sont des délits qui, néanmoins, prospérant à l'ombre du pouvoir d'État et de la police, se transforment miraculeusement en joyaux de la liberté d'expression. […]
« Charlie » devient ici la marque d'appartenance à une espèce, contre une autre. Dire « Je suis Charlie », c'est avaliser et réitérer le geste de séparation qui remet l'ancien colonisé à sa place et l'autochtone imaginaire à la sienne, ceci dans l'agitation toujours plus spasmodique de l'« ethnicité fictive » (Balibar). La captation de l'horreur partagée de « la violence » par ce type de disposition a pour effet de conduire, qu'ils le veuillent ou non, ceux qui sont sous l'emprise de cet affect que la séparation (le rejet) est le remède à la violence *[sic]*, c'est-à-dire de les inciter à valider la reconduction et le durcissement de cela même qui constitue le terreau de ces spasmes d'hyperviolence – la circulation à haute dose, dans le présent, du poison distillé par l'histoire coloniale. […]
Pour aller à l'essentiel, les pages de *Charlie* sont hantées par un motif obsessionnel, celui de la sodomie ou, plus exactement, de l'enculage, conçu non pas comme une activité ou une pratique sexuelle parmi d'autres, mais bien comme une métaphore générale et polyvalente. Associée à l'Arabe et au musulman (une des associations privilégiées pratiquée par les caricaturistes du journal), cette image fantasmatique en forme d'idée fixe se décline à plusieurs niveaux : en premier lieu, remobilisation d'une image raciste coloniale classique, celle de l'Arabe enculeur de chèvre (signe de son appartenance à une civilisation rudimentaire), et, plus généralement, sodomite acharné (signe d'une sexualité déréglée, d'une perversion innée). […]
Après tout, est-ce vraiment avoir l'esprit embué par les théories conspirationnistes que de nourrir quelques doutes quant à la version policière de la carte d'identité « oubliée » par l'un des deux tueurs de *Charlie Hebdo* dans l'un des véhicules utilisés pour l'attentat ? […] (Alain Brossat. Ici-et-ailleurs.org. 04-06-15)

Non, *Charlie Hebdo* n'est pas obsédé par l'islam
[…] Parmi les 38 unes ayant pour cible la religion, plus de la moitié vise principalement la religion catholique (21) et moins de 20 % se moquent principalement de l'islam (7). Les juifs, quant à eux, sont toujours raillés aux côtés des membres d'au moins une autre religion, comme l'islam dans le n° 1057. Trois unes concernent toutes les religions à la fois, notamment les unes 983 et 1108. Au total, de 2005 à 2015, seulement 1,3 % des unes se sont moquées principalement des musulmans. De fait, *Charlie Hebdo* n'était pas « obsédé » par l'islam… (Jean-François Mignot et Céline Goffette, sociologues. *Le Monde*. 24-02-15)

Chiffrer les unes de *Charlie Hebdo* ne dit pas tout
[…] Bien trop d'éléments entrent en ligne de compte dans la production d'une une pour qu'on se contente d'en tirer des conclusions à partir de ce qui est immédiatement visible. Surtout, le fait d'exposer le débat en laissant entendre que les reproches faits à *Charlie Hebdo* se posaient quantitativement relève d'un procédé intellectuel douteux consistant à réfuter une proposition qui n'a pas été tenue en ces termes. Les polémiques suscitées par *Charlie Hebdo* ne portent pas sur le nombre de références à l'islam, mais sur les manières dont cette religion est représentée. […]
En nous attelant à notre tour à une première analyse statistique sommaire des unes de *Charlie Hebdo*, il s'avère que nous n'aboutissons pas aux mêmes résultats : sur une période moindre (2009-2014), nous trouvons 3,5 fois plus de références à l'islam en une que nos collègues (24 « unes »). Il ne s'agit pas de trancher sur la vérité d'un chiffre, mais plutôt de souligner que toute étude statistique se construit en fonction de critères choisis par l'analyste ; il lui revient de les expliciter, sans quoi son approche n'est pas rigoureuse. Quelle définition de la catégorie « islam » adoptent donc les sociologues en amont de leurs calculs ? […] Citant le sociologue Olivier Galland, nous rejoignons nos collègues sur leur conclusion : le manque de connaissances sérieuses « laisse le champ libre aux interprétations et aux solutions simplistes ». (Damien Boone et Lucile Ruault, sociologues. *Le Monde*. 05-03-15)

[« Le pap'zer et le duc'zer »] Le rappeur Booba s'était exprimé sur sa vision des attentats du 11 janvier dans les pages du *Parisien* le 13 avril dernier. Durant la promotion de son nouvel album *D.UC.*, il avait assuré comprendre « aussi bien les "Je suis Charlie" que les "Je ne suis pas Charlie"», tout en estimant que « quand on joue avec le feu, on se brûle ». « J'étais étonné que ça ne soit pas passé avant, parce que ce n'est pas la première fois qu'ils avaient fait des représentations du Prophète. »
Ces phrases sont restées en travers de la gorge de beaucoup de monde. « Booba ferait mieux de chercher l'intelligence plutôt que de chercher à justifier les terroristes. » Patrick Pelloux, chroniqueur à *Charlie Hebdo*, a réagi dès le lendemain à ces propos. « Je n'ai pas envie de répondre à ce monsieur », a indiqué l'urgentiste sur Sud Radio. Interrogé sur d'éventuelles poursuites pour apologie du terrorisme, il a répondu : « Je n'avais pas pensé à ça, mais c'est vrai que c'est possible. C'est à la justice de décider, mais oui, c'est possible. »
Le rappeur a ensuite répondu sur les réseaux sociaux en se comparant au pape François. Le souverain pontife avait affirmé dans une vidéo : « La liberté d'expression n'autorise pas tout et doit s'exercer sans offenser. » Ni une ni deux, Booba s'est approprié cette idée. « La dictature de la pensée n'existe pas chez moi. Le pap'zer et le duc'zer ont dit exactement la même chose. C'est bizarre, on ne le traite pas de terroriste, lui !!!! (…) #92i #lesgrandsespritsserencontrent », a-t-il posté sur son compte Instagram. L'ego aussi développé que ses muscles. (Lefigaro.fr. 20-04-15)

Charlie **: Après Luz, Riss renonce à dessiner Mahomet** [suite]

Riss est devenu Charlie. Le dessinateur de *Charlie Hebdo* préférera dorénavant jouer petit bras. Comme ces millions de Français qui ont fait leur petite promenade un certain dimanche 11 janvier ensoleillé, Riss se limitera à proclamer « Je suis Charlie ». Les islamistes en tremblent d'avance. Comme la majorité des trois à quatre millions de manifestants du 11 janvier qui ont exhibé leurs pancartes ou autocollants « Je suis Charlie », pour montrer leur attachement à la liberté d'expression, Riss renonce à exploiter pleinement ce droit à la liberté d'expression. Comme tous ces inhibés incapables de recourir à leur droit à la critique, Riss renonce à critiquer l'islam et à aller à l'encontre du dogme islamique.
Comme tous ces inhibés, Riss a peur de passer pour un raciste. Étrange tout de même, car s'il était sûr de ne pas être raciste, certain de sa bonne conscience, il se désintéresserait de ce que pense autrui. Pourtant, il a peur que l'on puisse penser que la rédaction de l'hebdomadaire soit « obsédée par l'Islam ». C'est une des raisons qu'il a alléguées pour expliquer qu'il ne dessinera plus Mahomet.
C'était déjà le cas de la très grande majorité des manifestants qui, au nom de la nouvelle religion antiraciste, s'interdisent d'interroger l'implication du dogme mahométan dans la réalité islamiste. Soignés préventivement au « padamalgam » et au « ilnefopastigmatiser », les manifestants avaient défilé sans mot d'ordre. Ce silence, plutôt que de recueillement, symbolisait bien en fait un renoncement à se faire entendre et à faire usage de cette liberté d'expression mise en avant. D'ailleurs, ce n'est pas le hasard si ce furent les associations pseudo-antiracistes spécialistes du bâillonnement, la Ligue des droits de l'homme, la LICRA, le MRAP et SOS Racisme, qui émirent les premières ce souhait de silence.
Car que vaut la liberté d'expression si elle n'est pas utilisée ? Rien. Absolument rien. La liberté ne vaut que si on s'en sert. Or, ces millions de Français sont ensuite retournés à leur passivité, à leur refus de se renseigner sur les réalités du Coran et de l'islam, à l'image d'un Juppé clamant l'inoffensivité de l'islam tout en avouant n'en avoir rien lu.
Ces citoyens n'avaient déjà pas bronché, ni bougé le petit doigt lors de la fatwa énoncée contre l'écrivain Salman Rushdie, première agression officielle islamique en terre d'Occident. Ils n'avaient pas plus été solidaires de ce premier proviseur, qui dès 1989 avait interdit le port du foulard islamique dans un collège français. Ils n'avaient pas, incrédules, réagi lors des premiers constats de femmes portant une burqa sur le territoire français. Ils avaient détourné la tête devant les menaces de mort toujours d'actualité contre le professeur Redeker, qui n'avait fait qu'usage de sa liberté d'expression. Ils n'avaient pas plus été réactifs face à l'exécution d'enfants parce que juifs.
Pour cela le 11 janvier ne fut qu'une gigantesque illusion collective. D'ailleurs les Français sont depuis retombés dans leur léthargie. En effet, de la même manière que précédemment, ils n'ont pas plus bronché, ni réagi face à la première décapitation d'un citoyen français sur le territoire français. Et pire, ils continuent à avaler

des couleuvres à chaque attentat terroriste, présenté comme accompli par un déséquilibré ou un loup solitaire. À chaque fois il s'agit de laisser entendre que l'acte n'a aucun rapport avec non seulement l'islam, mais également l'islamisme.

Par leur refus de dessiner désormais Mahomet, Riss et Luz (qui l'avait déjà précédé dans cette voie) entérinent la victoire des islamistes. Les meurtres de Charb, Cabu, Wolinski et des autres n'auront pas déclenché la saine révolte qui aurait fait triompher la liberté d'expression. L'occasion de cette victoire a été gâchée. L'hommage le plus authentique au courage de ces hommes et l'ode la plus sincère à la liberté d'expression auraient été de republier les caricatures de Mahomet. Au lieu de cela, on a eu les délires soixante-huitards de Luz sur son amant Charb, inadaptés pour l'occasion. La corporation des journalistes et les patrons de presse n'ont pas plus été à la hauteur. Tous les journaux de France auraient dû solidairement publier des caricatures de Mahomet, avec l'appui de tous les dirigeants politiques. Et ainsi, au lieu de brandir des « Je suis Charlie », les manifestants auraient brandi des reproductions de ces caricatures.

L'erreur du 11 janvier. La dynamique ne s'est pas produite, et la suite était donc prévisible. Les caricaturistes se retrouvent isolés, et la menace se concentrant sur eux, ils risquent de déserter les uns après les autres. Lucide, Riss déclare : « Nous avons dessiné Mahomet, pour défendre le principe que l'on peut dessiner ce qu'on veut. C'est un peu étrange : on attend de nous d'exercer une liberté d'expression que plus personne n'ose exercer. »

Eh oui, plus grand monde n'ose l'exercer. Les hypocrites la célèbrent mais renoncent à l'exercer. Et Riss renonce aussi. Par la même occasion, il renonce à l'esprit de *Charlie Hebdo*. Ce journal dont la truculence irrévérencieuse faisait exploser les codes religieux, et dont les caricaturistes étaient indifférents à l'indignation des bien-pensants, contrairement à Riss, qui craint de passer pour un obsédé de l'islam.

Ce journal qui dans les années 70, semaine après semaine, nommait dans ses caricatures le président de l'époque, Giscard, « Cucul la Praline », et son Premier ministre, Barre, « Gros plein de soupe ». C'était l'époque de la liberté d'expression. Aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur porte plainte, parce que le pauvre chéri a été traité d'islamo-collabo, et la maire de Paris ne supportant pas d'être traitée de lèche-babouches est à l'unisson. Les socialistes fossoyeurs de la liberté d'expression, qui l'eût cru ?

L'esprit de *Charlie Hebdo* a disparu en France. Il subsiste dans l'anglophone « Vive Charlie », qui publie de nouvelles caricatures de Mahomet, site évoqué par notre collaborateur Alain Jean-Mairet. Mais, par-delà leurs idées souvent plus que contestables, qu'est-ce que les blasphèmes, « les cons » tonitruants et les « Je les emmerde » irrespectueux et au défoulement libérateur des Choron, Cavanna & Cie manquent à notre époque de lâcheté et d'autocensure.

Époque où on oublie que tolérer c'est permettre à autrui d'exprimer ses opinions, mais où réciproquement, je peux exprimer tout le mal que je pense des opinions d'autrui, que cela soit exprimé de façon policée ou de façon dionysiaque. (Riposte laïque. 24-07-15)

Geneviève de Fontenay sur les attentats de *Charlie Hebdo* : « On l'a cherché ». […] L'ancienne présidente du comité Miss France, était vendredi matin l'invitée de « Retour vers le passé » sur BFMTV. […] Avant de s'en prendre au président de la République qu'elle qualifie de « limace », Madame de Fontenay confie au journaliste Julien Mielcarek que les caricaturistes auraient dû s'abstenir de réaliser des dessins sur le prophète Mahomet qu'elle juge comme de simples « provocations ». « Je n'ai pas du tout eu l'esprit du 11 janvier. Les caricaturistes de *Charlie* étaient menacés de mort déjà depuis longtemps. On l'a cherché, on a provoqué. Il ne fallait pas faire ses dessins », a-t-elle avoué. Avant d'ajouter : « Quand la liberté d'expression menace à tel point et génère des attentats, on s'abstient de faire des provocations. » Une prise de position qu'elle « ne regrette pas ». […] (Soirmag.be. 15-08-15)



Table



Sources :

Locard (Henri) :
Le « Petit Livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar, 1996.

Orwell (George) : *1984* (1949), *La Ferme des animaux* (1945).

Actucôtétoulouse.fr.
AFP
Aleteia.org
Alwihda Info
Amnesty International
Arrêtsurimages.net
Article11.info
Assemblée-nationale.fr
Bastamag
BBC
BFMTV
Blog RP Défense
BusinessNews.com
Challenges.fr
ChallengeSoir
Charentelibre.fr
Charlie Hebdo
Courrier international
Courrier picard
Dna.fr
Dreuz.info
Elysée.fr
Europe 1
Fakirpresse.info
France 2
France 3
Francesoir.fr
Francetvinfo.fr
Gouvernement.fr
Human Rights Watch
Huffingtonpost.fr
Huffington Post Québec
Iaata.info
Ici-et-ailleurs.org
Indymedia
Intérieur.gouv.fr
Islam & Info
i-Télé
Jeanmarcmorandini.com
Journal de la Haute-Marne
La Croix
Ladépêche.fr
L'Alsace
La Nouvelle République
Lanouvellerépublique.fr
La Provence
La Quadrature du Net
La République de Seine-et-Marne
La Tribune
Latribune.fr
Lavoixdunord.fr.
Le Canard enchaîné
Le Figaro
Lefigaro.fr
Le Figaro Premium
Le Journal du Dimanche
Le Maine libre
Le Monde
Le Nouvel Obs
Le Parisien-Aujourd'hui en France
Leparisien.fr
Le Point
Lepoint.fr
Le Républicain lorrain
Les Échos
Leséchos.fr
Les Inrocks
Lesmotssontimportants.net
Lest-éclair.fr
L'Est républicain
Lexpansion.fr.
L'Express
Lexpress.fr.
L'Humanité
L'Humanité.fr.
Libération
Libération.fr
Lignesdedéfense.blogs.ouest-france.fr
L'Indépendant
L'Obs
Localtis.info
L'Opinion
Lopinion.fr
L'Union
Macommune.info
Maître Eolas
Mediapart
Metronews
Midi Libre
Normandie-actu.fr
Numerama
Opex360
Orange.fr
Ouest-France
Ouest-France.fr
Owni.fr
Paris Match
PureMédias
Quartiers libres
Radio Courtoisie
RFI
Riposte laïque
RMC
RSF
RTL.fr
Rue89
Sciences & Avenir
Sentinelle de Dieu 1.0
Slate.fr
Soirmag.be
Souriatna
Spdm.net
Stop-djihadisme.gouv.fr
Sud-Ouest
Sudouest.fr
Télérama.fr
Télé Matin
Telquel.ma
Tf1.fr
Usinedigitale.fr
Valeurs actuelles
Vanity Fair France
Wikipédia
Wikistrike.com
20 minutes
20minutes.fr

Illustrations : © DR